

■ Dans "La Tentation totalitaire", Jean-François Revel, démontant les rouages secrets du stalinisme, expose à coups de phrases taillées au scalpel, le suicide socialiste. Un copyright Laffont. — page 13



■ "L'Eugélonne", un roman publié aux Éditions de La Presse récemment, dépasse d'un seul coup toute la production romanesque de cette année et s'installe parmi les oeuvres importantes de la littérature québécoise. Louky Bersianik, son auteur, s'appelle en réalité Lucille Durand. Elle est née à Montréal où elle a fait ses études et sa vie. — page 13



■ Mourir pour un morceau de désert — Jean Bertolino raconte ses impressions au terme d'un mois passé avec les guérilleros sahraouis. Un peuple qui combat pour prouver qu'il existe. Partie II — page 24



LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: dégagement en matinée. Température à la baisse. Minimum - 10. Aperçu pour demain: nuageux. Détails en page 6.

25 CENTS

Vol. LXVIII - No 55

Montréal, samedi 6 mars 1976

Sainte Colette

Avec ou sans accord des provinces Trudeau rapatriera la constitution

par Lise Bissonnette et Gilles Lesage

QUÉBEC — Le premier ministre du pays s'est fermement montré décidé hier à rapatrier de Londres la constitution canadienne, à brève échéance et avec ou sans l'accord des provinces, quitte à négocier par la suite un nouveau partage des pouvoirs avec les provinces.

D'abord à l'issue d'un repas, bien arrosé selon ses dires, avec M. Robert Bourassa, M. Trudeau a déclaré qu'il pourrait

bien prendre, d'ici un mois, la décision de rapatrier "unilatéralement" la constitution, si les provinces ne finissent pas par s'entendre.

Puis en soirée, devant quelque 1,500 partisans réunis pour le 5e congrès du Parti libéral du Canada (Québec), le premier ministre fédéral a dit que ce qu'il faut d'abord, c'est de décider que "dorénavant, les Anglais n'auront plus le droit de faire des lois pour le Canada". Et M.

Trudeau veut qu'on le fasse "bientôt". Après, continue-t-il, on se "chicanera" ensemble s'il le faut, on parlera d'un nouveau partage des pouvoirs que non seulement le Québec, mais toutes les provinces réclament.

M. Trudeau dissocie nettement les trois questions suivantes: nouveau partage des pouvoirs; formule d'amendement; rapatriement. Et le gros bon sens réclame qu'après plus de cent ans, les Canadiens

puissent décider seuls ce qu'ils veulent faire avec la constitution, sans que cela n'empêche le Québec ou toute autre province d'aller chercher plus de pouvoirs par la suite.

Enjoué et désinvolte, reprochant même à des journalistes de prendre tout cela trop "au sérieux", M. Trudeau n'en a pas moins laissé voir qu'il s'était montré décidé sur le plan constitutionnel, et intraitable sur le plan financier. M. Bourassa a

pour sa part refusé de commenter les résultats de cette "rencontre privée", tout en remarquant évidemment que le Québec ne pouvait qu'être opposé à l'initiative unilatérale qu'envisage désormais Ottawa.

M. Trudeau a été fort explicite. "C'est non seulement possible mais peut-être même souhaitable d'agir unilatéralement, a-t-il déclaré. Après 110 ans d'attente, si les Canadiens n'ont pas encore une consti-

tution à eux, il faudra bien que quelqu'un prenne son courage à deux mains et aille la chercher."

Il préférerait avoir l'accord des provinces, bien sûr, mais ne convoquerait de conférence fédérale-provinciale que s'il était sûr de réussir, ce dont il semble douter. Quant à l'opposition que son geste pourrait susciter au Québec, il la rejette rapidement. "Croyez-vous vraiment que

Voir page 6: Constitution

au sommaire

■ Lundi, fête mondiale des femmes — page 2

■ La régie anti-inflation ne touchera pas aux loyers — page 3

■ Le chômeur inconnu: un éditorial de Jean-Claude Leclerc

■ Ladite présence cubaine en Afrique: un commentaire de Georges Vigny

■ Qui peut acheter la Maison Papineau: un commentaire de Michel Roy — page 4

■ Le ministre de l'Agriculture soviétique évincé

■ Six mille maquisards à la frontière rhodésienne — page 7

■ Situation de nouveau explosive au Liban — page 8

■ Rosi Mittermaier s'assure la Coupe du monde — page 9

■ La livre sterling tombe au-dessous de \$2 — page 11



Sans doute pour l'attendrir, la réceptionniste a piqué une fleur à la boutonnière du premier ministre avant qu'il n'entre chez M. Bourassa hier matin. L'attention n'a pas eu d'effet, semble-t-il: M. Trudeau n'a fléchi ni sur la question de la constitution; ni sur la question du déficit des Jeux. (Téléphoto CP)

Le déficit des Jeux Trudeau tourne au ridicule l'argument de la plus-value

par Gilles Lesage

QUÉBEC (Gilles Lesage) — Non seulement M. Trudeau continue-t-il d'opposer une catégorique fin de non-recevoir à la demande du Québec de participer à éponger le déficit olympique, mais il réduit en cendres les deux arguments de M. Bourassa concernant l'inflation et la plus-value fiscale.

C'est à Québec même, d'abord à M. Bourassa lui-même, puis devant quelque 1,500 militants libéraux fédéraux réunis en congrès, que le premier ministre fédéral est venu faire connaître sa réponse, définitive semble-t-il.

Parlant sans texte ni notes, col ouvert, l'air dégagé, gouailleux ou ironique, M. Trudeau a traité durant plus d'une heure de constitution, des Jeux, du bill 22, de la venue de la reine, et le reste.

Concernant les olympiques, il rappelle d'abord l'engagement ferme de Québec, de la ville de Montréal et du COJO suivant lequel les Jeux seraient "modestes", ne comporteraient pas de déficit et si, par malheur, il y en avait, Ottawa ne serait pas appelé à en défrayer une partie. Et pourquoi Ottawa a exigé un tel engagement? Parce qu'il avait payé \$150 millions pour l'Expo 67, parce qu'une autre grande machine pour Montréal n'était pas une priorité aux yeux du gouvernement fédéral, qui craignait au surplus ce qui est arrivé: le gonflement des coûts.

"On leur a dit, lance M. Trudeau, regardez-les, vous changez vos plans. Ils nous répondaient: Fie-toi sur moi, Ti-Pit."

Le chef du gouvernement fédéral ne veut pas blâmer Québec et Montréal, car

l'inflation et la hausse des coûts frappent tous les gouvernements.

D'ailleurs, dit M. Trudeau, Ottawa aide largement la tenue des Jeux à Montréal, que ce soit par des lois spéciales, par le coût de l'armée et de la gendarmerie royale et le reste, et il souhaite que les Jeux soient un grand succès.

Mais Ottawa devrait-il s'écarter le Québec

parce qu'en 1972, l'inflation était imprévisible? A ce premier argument de M. Bourassa, M. Trudeau répond que tous sont responsables de l'inflation et que tous la subissent; au surplus des entreprises comme la Baie James ou les Jeux, en raison de leur urgence ou de leur marché captif, créent elles-mêmes de l'inflation

Voir page 6: Trudeau

Bourassa soupçonne le Front commun de desseins criminels

par Louis-Gilles Francoeur

QUÉBEC — M. Robert Bourassa voit une "incitation au méfait public" dans deux documents à "distribution restreinte" émanant, a-t-il dit, du Front commun. Le premier ministre a prié le ministre de la Justice de faire enquête sur ces textes qui énumèrent et décrivent les moyens de pressions qu'envisagent les centrales pour soutenir ce qu'il est convenu d'appeler leur guerre de harcèlement. Il en a remis copie à la presse.

Selon M. Bourassa, les mesures de harcèlement décrites dans un des deux documents sont "inadmissibles". "C'est la propriété publique qui est endommagée: le gouvernement a l'intention d'être très ferme sur cette question-là", a-t-il dit.

Le premier ministre a cependant refusé d'indiquer par quel moyen il a pu mettre la main sur les deux documents, révélés "en primeur" jeudi soir sur les ondes du réseau TVA.

En y regardant de plus près, toutefois, il apparaît que le document de "stratégie" rendu public par le premier ministre a été discuté au début de décembre par les 700 délégués des trois centrales syndicales, réunis en Conseil d'orientation.

Le document devait par la suite être reproduit presque mot à mot dans le bulletin d'information numéro 18 de la CSN et dans le volume 4, numéro 4 de Ligne Directe, le bulletin d'information de la CEQ. En tout, quelque 25,000 exemplaires de ces deux brochures ont circulé publiquement dans les rangs syndicaux.

Quant au deuxième document, il ne porte aucune entête officielle, aucun numéro de code administratif et pas la moindre signature. C'est de toute évidence

Voir page 6: Front commun

Faut pas rater l'ouverture!

VENTE
de **SOLDES**
du lundi 8 au samedi 27 mars
50,000 volumes
prix réduits de 30% à 60%

au comptant / premier venu, premier servi!

DUSSAULT
8955 SAINT-LAURENT

Pétrole: une hausse sans accord

par Michel Guénard

OTTAWA — Les onze ministres de l'Énergie du pays n'ont pu se mettre d'accord hier sur la majoration du prix du baril de pétrole canadien, mais il n'en semble pas moins que les consommateurs canadiens devront payer huit cents de plus, à la fin de l'été prochain, pour chaque gal-

lon d'essence ou de combustible.

Le colloque a pris à plusieurs reprises un ton acrimonieux, et irrité par la tournure des événements, le ministre fédéral de l'Énergie, M. Alastair Gillespie, a tenu le gouvernement ontarien responsable de l'échec de la conférence, tout en évoquant la possibilité d'une décision unilatérale de la part d'Ottawa, si la rencontre des premiers ministres, en avril, ne dénoue pas l'impasse actuelle.

M. Gillespie aurait souhaité que les ministres réajustent à la hausse le prix du baril de pétrole canadien de telle sorte qu'il passe de \$8.00 à un nouveau seuil de \$9.50 — \$10. De même il s'attendait à ce qu'un accord intervienne au sujet de l'établissement de la période de gel du prix des hydrocarbures au pays. Les fonctionnaires des deux niveaux de gouvernement l'avaient même assuré qu'un moratoire de 40-50 jours commençant le 1er juillet serait accepté par toutes les parties.

M. Gillespie a dit que le gouvernement ontarien avait pratiqué une politique à courte vue en opposant une fin de non-recevoir tant à la hausse de prix qu'au calendrier de sa mise en vigueur.

Après avoir rappelé que la loi sur l'administration du pétrole, votée l'an dernier

par le Parlement, lui octroyait le pouvoir d'imposer unilatéralement un nouveau seuil de prix pour les hydrocarbures extraits au Canada, le ministre fédéral de l'Énergie a mis en doute l'utilité de ces conférences fédérales-provinciales "lorsque des ministres provinciaux viennent à Ottawa sans même avoir le mandat et l'autorité d'accepter une hausse de prix du pétrole."

Devant la futilité de l'exercice, le ministre québécois des Richesses naturelles M. Jean Cournoyer, a simplement déclaré "qu'il ne viendrait plus à Ottawa." Il a reconnu qu'à bien des égards cette conférence était prématurée puisque l'on en est toujours à la phase exploratoire lorsqu'il s'agit de quantifier des principes de conservation de l'énergie ou d'arrêter un prix de référence lorsqu'on parle du baril

de pétrole américain.

Le ministre québécois a fait remarquer que l'Ontario a lié une partie de sa politique énergétique aux conclusions à venir de l'enquête de M. Claude Isbister sur la question des stocks pétroliers au Canada et que de ce fait elle pouvait difficilement se commettre avant même que ce rapport d'expert soit déposé.

Si M. Cournoyer eut préféré sortir de la conférence avec "un nouveau prix fixe" pour le pétrole canadien son collègue ontarien, M. Dennis Timbrell, se disait enchanté de la rencontre et du statu quo qui avait prévalu.

M. Timbrell a expliqué que le nouveau prix du baril de pétrole canadien devait tenir compte de trois variables: le coût d'exploitation des nappes conventionnelles; le coût d'exploitation des nouvelles réserves comme les sables bitumineux de l'Athabasca; finalement que ce prix canadien soit autonome de son vis-à-vis international tout en maintenant un certain parallélisme avec son voisin américain.

"Cette conférence peut être qualifiée de réussie parce que les ministres de l'Énergie ont accepté de prendre en considération notre méthode de calcul et que

Voir page 6: Pétrole

Les conférences de Carême
à Notre-Dame-de-Paris

Lundi, dans LE DEVOIR

"Dieu a-t-il voulu ce monde ?"



Lundi, fête mondiale des femmes



Deux des trois porte-parole des centrales syndicales, Rita Brunelle, de la CEQ, et Jocelyne Everell, de la CSN. Louise-Saint-Amant, de la FTQ, n'apparaît pas sur la photo. (Photo Alain Renaud)

par Renée Rowan

Pour les 500,000 syndiqués de la CSN, de la FTQ et de la CEQ, ce sera fête lundi pour les femmes, surtout, il faut bien le dire, car à la conférence de presse donnée hier par trois représentantes de ces centrales syndicales, les hommes brillaient par leur absence.

"On espère que les travailleurs s'associeront à nous pour marquer cette journée qui est l'équivalent du 1er mai pour les travailleurs."

Cette fête du 8 mars est organisée à travers le monde pour commémorer les luttes que les femmes ont menées et mènent toujours pour le respect de leurs droits et l'amélioration de leurs conditions de travail, a-t-on rappelé hier, soulignant "qu'on est loin des gadgets style année de la femme".

Cette journée internationale tire son origine de la manifestation du 8 mars 1857, dans le Lower East Side de New York, à laquelle les travailleuses du textile et du vêtement prirent part pour protester contre la journée de 12 heures, les bas salaires et les mauvaises conditions de travail. Le tout se termina dans un bain de sang.

Des actions sont organisées à travers tout le Québec pour marquer cette journée: débats-midi, création de garderies sur les lieux de travail, rencontres entre travailleuses du secteur privé et du secteur public, manifestations de toutes sortes.

À la table des négociations, les centrales tenteront d'obtenir que l'on considère le congé de maternité, qui n'a pas encore été considéré. Profitant du 8 mars, des dizaines de milliers de femmes syndiquées ont adressé au premier ministre Bourassa des cartes postales ainsi libellées: "Dans les présentes négociations, les 125,000 femmes du Front commun n'entendent plus subir les conséquences de l'irresponsabilité d'un gouvernement qui n'a jamais

su établir de politique sociale de la maternité au Québec. Si en 1976, le gouvernement découvre que les congés payés sont une priorité, à lui de récupérer les fonds nécessaires, à lui de légiférer dès maintenant. Le Front commun exige des congés de maternité payés."

Outre cette opération carte-postale-maternité, il y aura des débrayages à Sorel où des femmes sortiront de leurs usines ainsi que dans certains CLSC. À Québec, la journée de la femme est placée sous le thème "même ennemi, même combat".

À Montréal, une grande fête clôturera la journée. Une manifestation partira à 19 h du Parc Lafontaine (en face du Plateau, via Calixa-Lavallée) pour se diriger au sous-sol de l'église Saint-Louis-de-France, 750 est, rue Roy. Le Théâtre des Cuisines participera à cette soirée; Louise Dusault interprétera un extrait de la pièce "La Nef des Sorcières". On compte également sur la présence d'Audette Gagnon et Angèle Arseneault. Une garderie sera ouverte sur place à compter de 18 h.

Autre initiative intéressante: à l'école secondaire Gabriel-Souart, où des journées Zéro sont prévues au cours de l'année à l'intention d'activités spéciales pour les étudiants et les étudiantes, la journée de lundi sera entièrement consacrée à la condition féminine: il y aura présentation de films, discussions, etc.

Ce 8 mars sera également l'occasion pour les militantes de sensibiliser la population à trois revendications majeures: à travail égal, salaire égal — le gouvernement, a-t-on rappelé hier à la conférence de presse, continue de maintenir les femmes dans "les plus bas salaires, dans des sales "jobs" et des tâches supposément réservées aux femmes, — la reconnaissance du droit à la maternité par un congé de maternité payé et des garderies populaires.

M. Denis Hardy

Le plan de rayonnement de Radio-Canada contredit les priorités du Québec

Le ministre des Communications, M. Denis Hardy, dénonce le plan de rayonnement de Radio-Canada au Québec.

Dans une lettre qu'il adressait au secrétaire d'Etat fédéral, M. Hugh Faulkner, le 8 février, M. Hardy indiquait que les priorités du Québec résident dans l'extension immédiate des services français de communication sur tout son territoire.

En invoquant la volonté du Québec d'assurer le rayonnement du fait français au Canada, M. Hardy exprime au secrétaire d'Etat sa ferme opposition aux modalités d'implantation du plan accéléré de rayonnement de Radio-Canada au Québec.

Selon le ministre, "la survivance du fait français au Canada est conditionnelle à un Québec massivement francophone". Puis, il fait observer à son homologue fédéral que le Québec s'est inspiré de ce principe en promulguant la loi 22 pour lutter contre l'anglicisation progressive.

Le plan de Radio-Canada est inadmissible, estime M. Hardy, pour qui le fossé qui sépare actuellement le gouvernement du Québec et le secrétariat d'Etat ne se refermera pas aussi longtemps que le fédéral refusera de reconnaître au Québec un droit de regard sur le développement des communications sur son propre territoire.

Le plan, écrit le ministre, est inacceptable parce qu'il ignore des problèmes aussi fondamentaux que la piètre étendue du service français de radio FM, la nécessité d'améliorer les services de nuit et des affiliés, ainsi que le manque flagrant de stations francophones sur la Côte-Nord.

Dans certaines régions du Québec comme l'Outaouais, le Nord-Ouest, les Cantons de l'Est, Montréal et la Baie des Chaleurs, note M. Hardy, les services radiophoniques de langue anglaise sont nettement disproportionnés en regard de la population anglophone.

Cette situation, écrit-il à M. Faulkner, fait qu'une partie de l'auditoire francophone n'est pas desservie convenablement et doit se résigner à utiliser le service anglophone. "L'utilisation des facteurs de population bilingue dans la formule des priorités de Radio-Canada continuera toujours d'être un des points les plus contestés par le Québec."

En conclusion, le représentant du gouvernement Bourassa souligne au secrétaire d'Etat sa responsabilité dans l'application de la politique fédérale des langues et l'invite à intervenir auprès de Radio-Canada en pensant aux priorités que le Québec s'est fixées dans le domaine de la radiotélédiffusion.

Erreur comptable à Saint-Bruno

La nouvelle année financière est à peine entamée à Saint-Bruno que déjà apparaît un déficit de \$300,000 en raison d'une erreur qui vient d'être découverte dans le bilan financier.

Les vérificateurs de Saint-Bruno viennent en effet d'établir à \$125,282 le déficit de la municipalité pour le dernier exercice financier. Ce déficit pourrait être porté à un peu plus de \$150,000 s'il était par ailleurs décidé que les salaires des employés municipaux pour la semaine du 28 décembre au 3 janvier doivent être inscrits à l'exercice financier de 1975. Les autorités municipales avaient

prévu au contraire un surplus budgétaire de \$122,000 pour l'an dernier.

Au cours d'une assemblée spéciale du conseil municipal, les conseillers ont demandé au

gérant ainsi qu'aux directeurs des divers services de préparer un rapport permettant d'éclaircir la situation. L'on demandera par ailleurs l'avis de la Commission municipale du Québec pour trouver un moyen d'éponger ce déficit inattendu.

Il y a de grands restaurants français. Mais il n'y a qu'un grand restaurant italien.

TRATTORIA TRESTEVERE

Le restaurant italien par excellence.

1237 rue Crescent, tél. 866-3226.

SOEUR MONIQUE CHEVRIER, c.n.d.
Nous annonçons sa prochaine série de cours de culture personnelle.



COURS SUR LES VINS:

Une série de 5 cours soit 5 lundis consécutifs débutant le 29 mars à 7 hres p.m. Donnés par M. JACQUES FERRIERE, Chef du Hilton de Québec. Dégustations, comment monter une cave à vin, le mariage des vins et des fromages, etc... Coût total: \$75.00

L'ART DE RECEVOIR:

Mme MARGUERITE DU COFFRE auteur du livre "L'ART de la table" vous donne tous les secrets et les finesses qui se rapportent aux différentes sortes de réceptions. Ce cours a lieu le 15 mars à 7 hres p.m. Coût: \$10.00 par personne.

CUISON AU FOUR MICRO-ONDES:

M. LUCIEN BARRAUD, Palmarès culinaire de France, Chef de réputation internationale, vous en livre tous les secrets et vous permet de déguster plusieurs plats cuits par ce procédé. Le 17 mars à 2 heures ou à 7 hres p.m. selon vos préférences. Coût: \$10.00 par personne.

LA NUTRITION:

Sous la direction de MME GISELE ROULEAU, diététiste conseil chez Caron, La Haie, Charlebois et Rouleau, vous apprendrez à élaborer des menus en fonction des règles et des valeurs alimentaires. Vous saurez éviter tous les maux causés par la mauvaise alimentation et pourrez agencer vos menus de façon à satisfaire vos goûts et les exigences d'une alimentation saine.

Ce cours sera donné mercredi le 24 mars à 2 heures ou à 7 hres p.m. selon vos préférences. Le café sera servi. Le coût: \$5.00 par personne.

CULTURE DES HERBES AROMATIQUES À LA MAISON:

Donné par M. JACQUES GAGNON, Horticulteur au Jardin Botanique de Montréal. Le 31 mars à 2 heures ou 7 hres p.m. Un café vous sera servi. Coût: \$5.00 par personne.

PLACES LIMITÉES.

Ci-inclus la somme de \$ pour réserver places pour les cours de:
Etiquette ----- Cuisine à la bière -----
Cuisson au four micro ondes ----- Vins ----- Artisanat -----
2 heures ----- ou 7 heures -----

NOM: TEL:
ADRESSE: VILLE:
SIGNATURE:

Permis du Ministère de l'Éducation no. 749663

INSTITUT NATIONAL DES VIANDES INC.
NATIONAL MEAT INSTITUTE INC.

10216, boul. Lajeunesse • Montréal, P.Q. H3L 2E2 • 389-8241

**Canada
Province de Québec**

**Bureau du Commissaire aux services essentiels
Services de santé et Services sociaux**

AVIS

Le commissaire aux services essentiels, le juge Denys Aubé, nommé en vertu de la Loi 253, Loi visant à assurer les services de santé et les services sociaux essentiels en cas de conflit de travail, (sanctionnée le 19 décembre 1975) donne avis, par les présentes, que des accords ont été conclus et/ou que des décisions ont été rendues sur la nature des services essentiels et de la façon de les maintenir en temps de grève et/ou de lock-out dans les établissements suivants:

Foyer St-Raphaël Inc.
84, rue du Foyer,
St-Raphaël,
Cité Bellechasse, Qué.
Commissaire adjoint:
Robert Lafrenière

Foyer Thérèse-Martin Inc.
Rivière-Québec, Qué.
GOL 2C0
Commissaire adjoint:
Jean Gauvin

Hôpital Notre-Dame de Fatima
404, 12^{ème} rue,
La Pocatière, Qué.
G0R 1Z0
Commissaire adjoint:
Marcel Morin

Foyer St-Ignace
Cap-Saint-Ignace, Qué.
G0R 1H0
Commissaire adjoint:
Marcel Morin

Hôpital de Chicoutimi Inc.
C.P. 1006,
Chicoutimi, Qué. G7H 5H6
Commissaire adjoint:
Jean-Jacques Turcotte

Foyer d'Alma Inc.
50, chemin du Foyer nord,
Alma, Qué.
Commissaire adjoint:
Jean Simard

Hôpital St-Michel Archange de Québec
2601, de la Canardière,
Québec, Qué.
Commissaire adjoint:
Jean Gauvin

Centre hospitalier de l'Université Laval
2705 boul. Sir Wilfrid Laurier,
Ste-Foy, Qué.
Commissaire adjoint:
Jean-Paul Deschênes

Villa Notre-Dame des Anges Inc.
10707, rue Saint-Vital,
Montréal-nord, Qué.
H1H 4T2
Commissaire adjoint:
Maurice Cantin

Hôpital St-Michel
8040, 9^{ème} avenue,
Montréal, Qué. H1Z 2Y9
Commissaire adjoint:
Maurice Cantin

Centre de services sociaux de la Côte-Nord
774, rue Bosse,
Hauterive, Qué. G5C 1L6
Commissaire adjoint:
François Francoeur

Foyer St-Joseph de Beauharnois
Chemin St-Louis,
Beauharnois, Qué.
Commissaire adjoint:
Viator Larouche

Hôtel-Dieu de Québec
11, côte du Palais,
Québec, Qué.
Commissaire adjoint:
Rodrigue Blouin

Hôpital Charles Le Moyne
121, boul. Taschereau,
Greenfield Park, Qué.
Commissaire adjoint:
Gaston Descôteaux

Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur de Jésus de Québec
Avenue du Sacré-Coeur,
Québec, Qué.
Commissaire adjoint:
Jean-Paul Deschênes

Centre hospitalier St-Vincent de Paul
300 King est.,
Sherbrooke, Qué.
Commissaire adjoint:
Armand Nadeau

Hôpital St-Julien
220, rue Principale,
St-Ferdinand,
Bernerville, Qué.
Commissaire adjoint:
Jacques St-Laurent

Hôpital St-Raymond
700, rue St-Cyrille,
St-Raymond, Qué.
Commissaire adjoint:
André C. Côté

Villa St-Isidore Inc.
102, rue St-Albert,
St-Isidore,
Cité Beauce Nord, Qué.
Commissaire adjoint:
Robert B. Lafrenière

Centre hospitalier Ste-Croix
570, rue Hériot,
Drummondville, Qué.
Commissaire adjoint:
Armand Nadeau

Hôtel-Dieu de Sorel
400, avenue Hôtel-Dieu,
Sorel, Qué.
Commissaire adjoint:
Gilles Blais

Centre hospitalier Lachine
650, 16^{ème} avenue,
Lachine, Qué.
Commissaire adjoint:
Jean-Marie Deporcq

Institut des sourds de Charlesbourg Inc.
1550, rue St-Viateur,
Charlesbourg est, Qué.
Commissaire adjoint:
Marc Giguère

Montréal Neurological Hospital
3801, rue de l'Université,
Montréal, Qué.
Commissaire adjoint:
Gaston Descôteaux

Centre hospitalier Notre-Dame de Charny
563, 10^{ème} rue,
Charny, Qué.
Commissaire adjoint:
Robert B. Lafrenière

Le Foyer paroissial Ste-Hénédine
Ste-Hénédine,
Cité Beauce-Nord, Qué.
Commissaire adjoint:
Robert B. Lafrenière

Hôpital général de la région de l'Amiante
1717, Notre-Dame, nord,
Thetford-Mines, Qué.
Commissaire adjoint:
Marc Giguère

Hôtel-Dieu de Hauterive
635, boul. Joliette,
Hauterive, Qué.
Commissaire adjoint:
François Francoeur

Hôpital du Haut-Richelieu
920, boul. du Séminaire,
St-Jean, Qué.
Commissaire adjoint:
Gilles Blais

Hôpital Fleur de Lys (1968) Inc.
220, de la Sapinière Dorion est,
Québec, Qué.
Commissaire adjoint:
Léonce Roy

Foyer Ste-Anne de la Pocatière
402, 1^{ère} avenue,
C.P. 1030,
La Pocatière, Qué.
Commissaire adjoint:
Léonce Roy

Hôpital Ste-Jeanne d'Arc
3570, rue St-Urbain,
Montréal, Qué.
Commissaire adjoint:
Ovila Lefebvre

La Providence Saint-Vincent de Paul
18, rue de la Fabrique,
Salaberry-de-Valleyfield, Qué.
Commissaire adjoint:
Emile Moalli

Toute personne intéressée à prendre connaissance de la teneur de ces accords ou décisions pourra le faire en consultant les prochaines éditions de la Gazette Officielle du Québec, ou en s'adressant au Greffe du Tribunal du Travail, 255 Crémazie Est, 7^e étage, à Montréal.

**Juge Denys Aubé,
Commissaire
aux Services essentiels.**

Note: D'autres avis du même genre paraîtront à intervalles réguliers pour les établissements non indiqués.

La Régie anti-inflation ne touche pas aux loyers

par Gérald LeBlanc

Le gouvernement du Québec n'établira pas de limite à la hausse des loyers comme l'ont fait la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, avec un plafond de 8%, dans le cadre de la lutte canadienne contre l'inflation.

Le ministre responsable de la Régie des mesures anti-inflationnistes du Québec, M. Paul Berthiaume, qui est également ministre d'Etat aux transports et aux finances, a déclaré au DEVOIR, hier, qu'il était préférable de laisser ce secteur à la Régie des loyers.

M. Berthiaume a d'abord souligné la philosophie anti-inflationniste de la Régie des loyers et la possibilité pour tous les locataires de s'y faire entendre s'ils estiment avoir été victimes de hausses injustifiées.

M. Berthiaume demandera cependant à la Régie des mesures anti-inflationnistes un avis sur la nécessité de modifier les règlements de la Régie des loyers afin d'ajouter à sa juridiction les baux commerciaux, qui en sont actuellement exclus.

Pour les baux résidentiels, M. Berthiaume estime que le système actuel de plainte individuelle est déjà bien en place. Y ajouter une limite uniforme décrétée par le gouvernement entraînerait, selon lui, plus de désavantages que d'avantages.

Cela inciterait d'abord, selon lui, les propriétaires à se prévaloir du maximum permis même s'ils avaient l'intention de

réclamer une hausse inférieure. De plus cette démarche serait elle-même inflationniste, selon M. Berthiaume, puisqu'il faudrait des ressources considérables pour la mettre en place, sans être assuré que les résultats dépasseraient de façon significative ce qu'on peut obtenir du système actuel.

Tout en soulignant qu'il s'agit d'une raison secondaire, M. Berthiaume indique enfin qu'une limite universelle pourrait avoir un effet négatif sur la construction domiciliaire, déjà insuffisante vu la rareté des logements.

Prévoyant ce geste du gouvernement provincial, la Commission des services juridiques de Montréal donnait hier une conférence de presse pour lancer sa brochure "Les droits du locataire" et inciter les Québécois à se prévaloir des services de la Régie des loyers.

Me Jean-Louis Bertrand, du service de recherche de la Commission juridique, estime cependant que le système actuel de plainte individuelle ne saurait avoir les mêmes effets qu'une limite universelle dans la hausse des loyers.

"L'an dernier, a-t-il ajouté, seulement 6% de l'ensemble des locataires québécois se sont prévalus de la loi. Pour ceux-là les loyers ont été augmentés de 8% en moyenne. Pour ceux qui ne se sont pas prévalus de la loi, l'augmentation aurait été de 15% environ."

Il avait plus tôt souligné les limites du système actuel, particulièrement pour la clientèle de l'aide juridique, à savoir les personnes âgées, les petits salariés, les chômeurs et les assistés sociaux.

"Nous sommes bien conscients cependant, a-t-il dit, que dans le contexte global de la crise du logement que connaît le Québec, les droits et recours légaux sont relativement illusoire et ne touchent qu'une faible proportion des locataires, soit ceux qui ont le plus d'agressivité et de possibilités pour se défendre seuls ou pour s'associer à un groupe."

La brochure de la commission des services juridiques incite d'ailleurs les gens à

avoir recours aux associations de locataires où elles existent et à en créer de nouvelles selon les besoins. On retrouve à la fin de la brochure de 32 pages, la liste des 84 associations déjà formées au Québec, dont 24 à Montréal.

Cette année, la majorité des baux annuels se renouvellent le 1er juillet et les propriétaires doivent faire parvenir, avant le 31 mars, les avis d'augmentation des loyers. Les locataires auront alors 30 jours pour contester devant la Régie les hausses signifiées et la commission des services juridiques incite les locataires à se prévaloir de ce recours même pour les hausses inférieures à 8%.

Il semble cependant qu'il n'est pas facile de rejoindre la Régie des loyers, qui possède un seul numéro de téléphone à Montréal, toujours occupé bien entendu comme nous avons pu le vérifier hier après-midi.

La brochure de la Commission tente de répondre simplement, clairement et succinctement, aux nombreuses questions qui assaillent bientôt les locataires.

"Dois-je déménager ou rester là? Mon propriétaire veut augmenter le prix de mon loyer, que dois-je faire, dans quels délais?" "Ai-je besoin d'un avocat?" "Une association de locataires peut-elle m'aider?" "Le propriétaire veut m'expulser, est-ce que je peux rester?" Mon propriétaire ne veut pas me donner une copie de bail." "Comment savoir si mon loyer est soumis à la Commission des loyers?" "Le nouveau propriétaire veut changer de bail." "Est-ce qu'une chambre est soumise à la Commission des loyers?" "Je veux déménager, combien de mois d'avis dois-je donner au propriétaire?"

La brochure "Les droits du locataire en 1976" est distribuée gratuitement dans les bureaux d'aide juridique de chaque ville du Québec (il y en a 18 à Montréal) et on peut l'obtenir en écrivant au Service de l'information, Commission des services juridiques, C.P. 123, Succursale Desjardins, Montréal.

John Luckrompt les liens avec le PQ

GATINEAU (CP) — Le maire de Gatineau, M. John Luck, a décidé de couper les liens avec le Parti québécois.

Au cours d'une conférence de presse, le prestigieux péquiste de l'Outaouais a indiqué qu'il ne participera pas aux prochaines élections générales.

Il a expliqué que la politique municipale le comble de défit et de satisfaction et c'est à ce niveau qu'il entend dorénavant consacrer tout son temps et ses énergies.

C'est en 1973 que le maire de cette importante communauté de la région outaouaise décida de joindre les rangs du Parti québécois. A l'époque, cette adhésion a étonné considérablement et suscitait beaucoup de réactions. Ce fut perçu comme un coup de maître en faveur du mouvement indépendantiste.

John Luck est non seulement premier magistrat d'une importante communauté mais il est parfaitement bilingue, quoique anglophone, et jouit d'une influence certaine dans toute cette région.

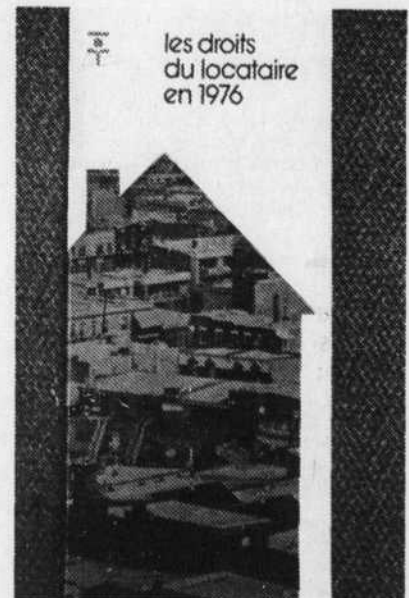
Le Parti québécois avait bruyamment publicisé son adhésion, mais ce ne fut pas suffisant pour faire élire le maire Luck à l'Assemblée nationale. Candidat péquiste aux élections du 25 octobre 1973, John Luck essayait une cuisante défaite aux mains du libéral, Mark Assad, élu par une majorité de plus de 10,000 voix.

L'hôpital du Sacré-Cœur restreint ses services

L'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal se voit forcé de restreindre ses services à la suite des coupures budgétaires ordonnées par le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, en janvier. L'administration invoque aussi son déficit de 1974 et 1975 à l'appui de sa décision. Un réajustement de l'ordre de \$2 millions devra être effectué en 1976, afin de rétablir l'équilibre financier du centre hospitalier.

Le conseil d'administration souligne toutefois qu'il désire conserver la vocation et l'orientation actuelles de l'hôpital du Sacré-Cœur, centre de santé ultra-spécialisé, régional et d'enseignement. Mais il doit adopter immédiatement certaines mesures restrictives, notamment dans le département des soins externes:

- réduction des services aux malades externes, du temps supplémentaire, du remplacement de vacances, des services administratifs, de services auxiliaires;
- suspension du fonctionnement d'unités de soins;
- non-utilisation des agences de placement de personnel infirmier;
- meilleure utilisation des services d'urgence;
- révision des règles de pratique médicale.



cale. Le conseil d'administration considère très arbitraire la décision du ministère des Affaires sociales de réduire, sans discrimination, tous les budgets hospitaliers. "Nous croyons que notre centre hospitalier mérite une attention particulière, en raison de la nouvelle orientation qu'il s'est donné en dernières années en réponse aux besoins précis de la population", dit le communiqué remis à la presse. Les autorités de l'hôpital du Sacré-Cœur, espèrent ardemment préserver les fonctions "hospitalisation" et "enseignement".

week-end

Aujourd'hui, la Fédération nationale des enseignants du Québec (CSN) termine la réunion de son conseil fédéral au motel Rond-point, à Lévis.

Aujourd'hui et demain, à la Maison des Ursulines, à Loretteville, session de l'Assemblée

des évêques du Québec sur le thème "pastorale en milieu ouvrier".

Aujourd'hui et demain, le long du canal Lachine, le Service régionale des loisirs de Montréal et la Fédération québécoise du plein air attendent 20,000 personnes pour "fêter au canal": diverses activités sont au programme, dont la raquette et le ski de fond.

A Québec, aujourd'hui et demain, le Parti libéral du Canada, section du Québec, poursuit son congrès provincial.

De 9 h à 21 h, à la Basilique de l'Oratoire Saint-Joseph, rassemblement du groupe Témoignage-Jeunesse.

De 10 à 16 h, à l'Aréna de Ville Mont-Royal, exposition sur l'éducation présentée par l'Association Montessori.

De 18 h à minuit, à l'Aréna du Collège Notre-Dame, rue Jean-Brunet, festival d'hiver de la paroisse Notre-Dame-des-Neiges.

A 14 h, au Centre civique de Saint-Paul-Ermete, congrès de nomination du Parti québécois du comté de l'Assomption. M. Jacques Parizeau est pressenti comme candidat.

A 18 h 30, à l'hôtel Reine-Elizabeth, dîner bénéfice de l'Union nationale.

A 20 h, au Centre Gallego, 4602, rue Saint-Laurent, L'Accord tient une rencontre à l'intention des Espagnols et des Québécois. Entrée gratuite.



Villa-Maria, monument historique

QUÉBEC — Le ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Paul L'Allier, annonce que conformément aux recommandations de la Commission des biens culturels et aux études de la direction générale du patrimoine, il a procédé au classement à titre de monument historique d'une partie de l'école secondaire classique de Villa-Maria, propriété des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, sise au 4245, boulevard Décarie, à Montréal.

Après considération des bâtiments faisant partie de l'école secondaire classique Villa-Maria, c'est la structure centrale qui a été retenue par les spécialistes comme élément architectural le plus valable de cet ensemble. L'édifice fut vendu à la Congrégation

de Notre-Dame en 1854 et subit quelques modifications légères. Il est parvenu jusqu'à nous en très bon état.

Le corps principal aurait été construit vers l'année 1776, sous l'instigation de Sir James Monk, qui joua un rôle important dans les domaines de la justice et de la politique dans le Bas-Canada entre 1776 et 1825. D'où le nom de maison Monk attribué à cet immeuble. L'édifice devint à partir des années 1844 la résidence du gouverneur et fut l'objet d'un réaménagement et d'additions. Ainsi, les deux ailes et une partie de l'arrière auraient été ajoutées à ce moment.

Ces travaux furent exécutés sous la direction d'un architecte réputé à l'é-

poque: George Bramme, arrivé à Québec en 1830. Il a supervisé les travaux à la résidence du gouverneur général à Québec, au Bois-de-Coulange, en 1851-1852 et à la même époque, il a exécuté les plans de l'église Chalmers-Nesley, rue Sainte-Ursule. A Montréal il a dressé les plans de plusieurs édifices ou maisons situés rue Saint-Sacrement (1854, Sainte-Catherine (1855), Saint-Jacques et des Commissaires.

L'ancien couvent devenu l'école secondaire classique Villa-Maria, ainsi qu'une partie importante du domaine, seront donc inclus dans l'aire de protection de 500 pieds attribuée aux immeubles classés biens culturels (Photo Alain Renaud).

À propos de l'affaire Mackay

Le juge Jules Deschênes est peu bavard

dernier plusieurs articles fondés sur des allégations du juge Kenneth Mackay, de la Cour supérieure, selon lesquelles trois membres du cabinet fédéral actuel s'étaient livrés à de présumées tentatives d'intervention dans le processus judiciaire, auprès de lui et de deux autres juges de la même cour. Les ministres en cause sont MM. Jean Chrétien, Marc Lalonde et Charles Drury.

"J'ai reçu livraison le 4 mars, déclare l'un des trois paragraphes du communiqué, d'une lettre de l'honorable ministre de la Justice Ron Basford à laquelle je me propose de répondre en temps opportun."

Peu après la diffusion du document, le juge Deschênes a expliqué qu'il avait délibérément omis de révéler le contenu de la lettre en question. Rien, dans la lettre du ministre, n'indique qu'elle est destinée à la publication, "et je ne veux pas donner prise à des spéculations", a précisé le juge.

D'autre part, le juge en chef de la Cour supérieure, comme il l'avait fait à plusieurs reprises dans des circonstances antérieures, a souligné une fois encore, dans son communiqué, le principe de l'inaliénable indépendance des magistrats.

"J'ai pris connaissance, dit le document, par les médias d'information, de déclarations qui ont été faites à la Chambre des Communes les 3 et 4 mars et qui paraissent m'inviter à examiner divers incidents concernant des ministres et des juges.

"Comme je n'ai pas encore reçu la transcription officielle complète des Débats de la Chambre, je ne ferai aucun commentaire sauf pour affirmer que la fonction de Juge en Chef de la Cour supérieure du Québec s'exerce et continuera de s'exercer dans la totale indépendance qui appartient à la magistrature."

Rappelons que le quotidien torontois Globe and Mail avait publié mercredi

En réponse aux questions nombreuses que lui posaient encore hier à ce sujet les députés de l'opposition, le ministre Basford a déclaré en Chambre qu'il se conformait à la politique gouvernementale à cet égard et qu'il ne prendrait aucune mesure tant que le juge Deschênes ne se serait pas prononcé sur les déclarations du juge Mackay.

Il a cependant ajouté que les renseigne-

ments qu'il avait reçus jusqu'ici, à propos de cette affaire, de la part des ministres impliqués, lui indiquaient "qu'il n'y a eu aucune tentative de leur part de s'immiscer dans le cours normal de la justice".

Pas d'enquête à Lemoyne

Quarante-sept citoyens de Ville Lemoyne, y inclus le maire déchu André Charpentier, ont échoué dans leur tentative d'obtenir une enquête judiciaire à propos de chèques que cinq conseillers de cette ville auraient encaissés sans droit.

Le 14 janvier, le juge Louis Paradis avait déchu le maire André Charpentier qui en a appelé du jugement qu'il condamne à rembourser certaines sommes illégalement perçues.

Début mars, M. Charpentier et 46 de ses concitoyens demandaient au juge en chef Jules Deschênes d'autoriser une enquête touchant les cinq conseillers dont les noms suivent: Gaston Fournier, Jean-Paul Grenier, Lionel Paquette, Jacques Méthot et Paul Fiset.

Les cinq intimés sont membres du conseil de Ville Lemoyne depuis au moins novembre 1973, rappelle le juge Deschênes dans son jugement, qui rejette avec dépens la requête.

En 1975, le conseil municipal de Ville Lemoyne demandait par résolution une enquête en vertu de la Loi sur la fraude et la corruption dans les affaires municipales. Le 3 décembre, le juge en chef Deschênes acquiesçait à cette demande et c'est le juge Louis Paradis qui fut chargé

de tenir l'enquête qui aboutit à la destitution du maire Charpentier.

S'inspirant de jurisprudence récente, et de sa propre décision du 3 décembre, le juge Deschênes estime qu'il faut décourager les demandes d'enquête judiciaire, lorsque les faits sont connus de façon à peu près certaine, et plutôt inciter les citoyens à recourir à des procédures directes que prévoient le Code criminel ou d'autres lois particulières.

Le recours direct en justice est tout indiqué, selon le tribunal, si vraiment les conseillers précités ont encaissé des chèques auxquels ils n'avaient pas droit.

Un mille à pied, ça n'use que les souliers.



au gré du temps

Equipe-Québec

Quand il s'agit de nous faire avaler du fromage ou de la bière, les magnats de la publicité ne se gênent pas pour nous servir du "Québécois". Mais quand il a été question de mettre sur pied une "Equipe-Québec" avec les joueurs de hockey d'ici, éparpillés aux quatre coins du continent, l'appellation Québec a pris une connotation idéologique.

Tout de suite, les manitous du sport industriel ont manoeuvré en douce pour faire entendre, sans le dire, qu'une telle initiative visait à claquemurer notre sport national dans un ghetto séparatiste. Pas étonnant que devant pareille vision spectrale, la plupart des joueurs aient préféré ne pas se prononcer.

Que voulez-vous y faire? Tout secrete la politique. C'est au point que dans sa façon de parler de l'hiver, on peut laisser transparaître sa pente fédéraliste ou son faible séparatiste.

Ah! c'était donc le bon temps quand les petits joueurs de l'équipe de l'Immaculée-Conception pouvaient évoluer sous tous les cieux sans que jamais personne n'ait eu l'idée de les accuser d'être les propagandistes des Enfants de Marie.

Albert BRIE

tréteau...	tabouret...	chevalet...	...en érable
18" -- \$ 13.50	16" -- \$ 15.00	\$ 50.00	les prix comprennent les frais de poste, mais il faut ajouter les taxes (féd. 12p.c. + prov. 8p.c.)
29" -- \$ 15.00	24" -- \$ 16.00		
60" -- \$ 20.00			



pierre godsey, enr.
design et production
212, rue demers, mtl.
(514) 844-2123

Cinq colloques sur un sujet actuel. Chaque soirée offre: une mise en situation, une conférence biblique et les réactions spontanées de l'auditoire.

BÂTIR UNE COMMUNAUTÉ

le lundi 25 mars	A chacun son charisme	André Cousineau
le lundi 22 mars	Des chefs de file	Léonard Audet
le lundi 29 mars	A la suite de Jésus	Pierre Guillemette
le lundi 5 avril	Des zones de silence	Jean Martucci
le lundi 12 avril	Sur la place publique	Guy Couturier

Études bibliques
Faculté de théologie

Les lundis soirs, du 15 mars au 12 avril, à 20 heures. Salle Notre-Dame-des-Neiges, 5366, Côte-des-Neiges (angle Lacombe). Entrée: \$1.00. Section réservée à ceux qui s'inscrivent aux cinq rencontres (\$5.00). Tél.: 343-7024

éditorial

Le chômeur inconnu

Dans la guerre intermittente des statistiques, rien n'est aussi vivement attendu par l'Opposition ni plus nerveusement reçu chez les ministériels que la publication des plus récentes données de Statistique Canada sur le chômage. La moyenne canadienne a-t-elle grimpé d'un cran ou deux, c'est le scandale; le pourcentage des chômeurs dans les Maritimes a-t-il décroché de quelques points, voilà la preuve que les mesures régionales y sont efficaces! Les ministériels n'ont pas encore tenté de placer ces renseignements d'importance stratégique sous la loi des secrets officiels, mais les bureaux politiques de la capitale ne détesteraient pas en être saisis quelques jours avant publication, pour s'en préoccuper ou en tirer un plus grand effet, selon la conjoncture.

Or, ces oscillations de moyennes nationales ou régionales, si elles sont de nature à réjouir ou à inquiéter les politiciens à Ottawa, n'intéressent guère les chômeurs pour qui le chômage reste terriblement local. Une amélioration générale de l'emploi, en effet, peut tranquillement coexister avec le pire marasme dans certains coins du pays; de même, une hausse du chômage peut faire perdre de vue les gains qui ont été réalisés ici ou là. De même, on sait que le chômage est inégalement "partagé" entre les grandes régions économiques du Canada, et que si certaines provinces ont la réputation d'être solidement installées dans la prospérité, d'autres, toujours les mêmes croit-on, ont signé un bail emphytéotique avec le marasme.

Mais jusqu'à récemment l'on ignorait à quel point, dans une même province, la situation économique pouvait passer d'un extrême à l'autre. Cette lacune vient d'être comblée par la publication à Ottawa de statistiques "non officielles" du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration en rapport avec les subventions aux projets "PIL" de tous les comtés du pays. On y enregistre un taux de chômage qui va de 2,2% à 34,1%. Voilà qui confirme le caractère fortement "local" des vicissitudes de l'emploi et donne en conséquence une mesure plus sévère d'évaluation des programmes de redressement économique.

Statistique Canada ne publie pas d'évaluation officielle du chômage pour les diverses agglomérations de la population. Dans la documentation que le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a communiquée récemment aux Communes relativement au programme des "initiatives locales" de 1975-1976, on apprend que le ministère produit régulièrement des statistiques officielles sur les moyennes mensuelles, trimestrielles et annuelles de la population active et des chômeurs par Centre de main-d'œuvre, et qu'un programme y a été mis au point pour ventiler ces statistiques par circonscription électorale. Le ministère, faute de chiffres disponibles ou faibles, ne s'est pas appuyé sur pareilles statistiques pour distribuer les fonds des "PIL" au

Yukon, dans les territoires du Nord-Ouest et dans l'Île-du-Prince-Édouard. Mais le portrait qu'il trace pour l'ensemble des comtés, par province, n'en reste pas moins fort intéressant. Pareille "carte" du chômage devrait être établie et publiée régulièrement.

Les statistiques dont disposait le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration fixaient pour l'ensemble du Canada un taux de chômage de 8,95%, niveau qui fait bondir d'ordinaire les Communes et qui, dans une société industrielle, est jugé "scandaleux". D'aucuns, qui sont portés à imputer la hausse du chômage à une paresse généralisée dans la nouvelle génération ou à un parasitisme inédit dans la main-d'œuvre féminine, devront réviser leurs préjugés: environ le quart des circonscriptions électorales sont inscrites parmi les comtés allant de 11% à 35% de chômeurs.

Si l'Atlantique continue de sombrer, particulièrement avec Terre-Neuve et les comtés francophones du Nouveau-Brunswick, il faut noter, malgré toute la réputation faite à cette région, que sept de ses trente-deux circonscriptions ont le bonheur de se classer en deça de la moyenne nationale. Le tiers également des comtés québécois sont du bon côté de la moyenne canadienne, cependant qu'en Ontario, province réputée prospère, environ le quart des circonscriptions tombent du mauvais côté. Bref partout, même en Alberta, province du plein emploi, on relève d'inquiétantes disparités entre les comtés d'une même région.

Certes, la physionomie régionale du chômage continue également de s'imposer: seuls Dartmouth et Westmount empêchent de conclure que toutes les provinces côtières au pays ont plus que 5% de chômeurs. Sur cette même base, l'Ontario va plus mal que les Prairies. Mais l'on ne devrait plus négliger la dimension "locale" du chômage.

Or, telle était l'ambition du ministère de la Main-d'œuvre en partageant ses \$134 millions pour le programme d'initiatives locales suivant le taux "excédentaire" de chômeurs au-delà de cinq pour cent. A n'en pas douter, ses calculs pour en arriver à un partage équitable ne manquent pas de minutie. Mais même si tous les projets "PIL" étaient fort valables, ce dont la preuve n'est malheureusement pas encore faite, il faut noter à quel point, pour des raisons qui sans doute ne tiennent pas seulement aux pratiques du gouvernement, il est difficile de redistribuer des fonds à l'échelle locale, là où le député est identifié avec la circonscription "bénéficiaire".

Ainsi, dans 45 comtés de plein emploi, le ministère a quand même versé un budget de base de \$100.000 par circonscription, sous prétexte qu'ils contenaient des zones "où le besoin d'aide est néanmoins très grand". Malgré tout, certaines circonscriptions "n'ont pas utilisé les fonds qui leur avaient été alloués".

Certaines n'ont pas proposé "un nombre suffisant d'initiatives valables" et il fallut ainsi redistribuer aux autres quelque \$2,85 millions. On pourrait croire que les comtés riches se sont montrés sobres en "initiatives" et que les pauvres ont su faire le plein de cette manne. Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette répartition souffre d'étonnantes exceptions.

Dans les Maritimes, il est vrai, à un comté près qui a perdu \$2.000, tout le monde a pris sa part. Il en va ainsi au Québec, sauf rares exceptions, la circonscription la plus négligée ou la moins affamée étant celle du premier ministre (Mount-Royal a laissé aux autres comtés \$15.000 des \$270.000 auxquels avaient droit ses 835 chômeurs excédentaires). Même Westmount a tout pris de ses \$166.000!

On ne saurait en dire autant de l'Ontario, où près du quart des circonscriptions ont "perdu" des subventions parfois substantielles. C'est ainsi que les deux comtés de Windsor, avec des taux de chômage de 12% et 13% ont perdu chacun près d'un demi-million de dollars de subventions aux projets "PIL". Il en va de même de deux des cinq circonscriptions de Vancouver. Il faut croire qu'ayant été habitués à remporter les gros morceaux au Canada certaines régions, tombées dans le malheur, ont de la misère à ramasser rapidement les miettes qui sont soudain mises à leur disposition!

Pas plus que les allocations familiales n'ont éliminé les écarts de revenu au Canada, les subventions au développement régional n'ont redressé les disparités industrielles entre les provinces; il serait surprenant que les projets "PIL" réduisent les distances, souvent impressionnantes, qui séparent les circonscriptions les unes des autres. Les électeurs de chaque comté auront toujours un vote chacun, mais longtemps encore les chômeurs ne pourront aspirer à une même "égalité" devant l'emploi. Dans ce contexte, les statistiques "officieuses" que vient de déposer le ministère de la Main-d'œuvre sont éloquentes. Compilées et comparées sur de longues périodes, elles devraient donner de la situation du chômage, à tous les niveaux, une connaissance plus solide et surtout une conscience plus vive de la nécessité d'y intervenir en profondeur, autrement que par des relances à l'aveuglette.

En tout cas, c'est dans des circonscriptions à fort taux de chômage que le gouvernement fédéral a décidé, de démenager certains de ses services (Matane 23,9%, Saint-Maurice 13,16%). Quand tous les comtés "désignés" sauront jusqu'où ils sont tombés, peut-être aura-t-on alors un "programme" de redistribution des emplois qui dépende moins de la couleur ou de la vigueur de leur député. Parions qu'une même étude des redistributions du gouvernement du Québec ou de ses grandes villes livrerait des révélations non moins piquantes.

Jean-Claude LECLERC

L'ancien et le nouveau

Le prix de la paix

par JEAN MARTUCCI

Le récit de la Tentation de Jésus dans l'Évangile de Marc ne mentionne ni jeûne, ni faim, ni débat scripturaire avec Satan, ni pierres à changer en pains, ni fuite du Temple d'où se jeter, ni hauteur d'où se voient tous les royaumes du monde. Le récit, parfaitement dépourvu, dit simplement que Jésus, tenté dans le désert, vivait en paix avec les bêtes sauvages, servi par les anges!

Le service assuré par les anges évoque une parfaite relation avec Dieu. De plus en plus mentionnés dans la littérature biblique avec l'accroissement de l'influence perse, les anges sont restés, dans la pensée chrétienne, synonymes de traits d'union entre Dieu et les hommes. Jésus au désert, c'est l'homme en paix avec le Créateur.

Les bonnes relations entre bêtes sauvages et, surtout, entre l'homme et les bêtes sauvages font partie des évocations bibliques de la paix paradisiaque, que la foi d'Israël entretenait pour le genre humain au bout de son histoire. Esaïe décrivait en ces termes la paix de l'univers à l'avènement du Messie: "Le loup habite avec l'agneau. La panthère se couche près du chevreau. Veau et lionceau

paissent ensemble sous la conduite d'un petit garçon. La vache et l'ours lient amitié... Sur le repaire de la vipère l'enfant met la main." Jésus au désert, c'est l'homme en paix avec la Création.

Mais Jésus au désert est tenté. Il se trouve devant la terrible obligation de choisir, celle qui angoisse toutes les libertés. Il lui faut mourir à un possible pour vivre l'autre, et même mourir à mille possibles pour réduire sa vie à un seul. Jésus ne peut plus rester neutre et indifférent devant toutes les hypothèses qui s'offrent à sa vie. Il ne peut plus rester à égale distance entre le oui et le non. Il ne doit plus vouloir qu'une chose, même si elle lui semble risquée, en assumer toutes les exigences, en accepter toutes les conséquences, et la vouloir désormais sans cesse et jusqu'au bout. Jésus doit faire un pas d'homme libre, inscrire sur son visage un trait qui ne s'effacera jamais, poser dans ce qu'il doit bâtir une pierre inamovible. Il doit savoir ce qu'il veut, décider où il va. Il en a le courage et y trouve la paix. Jésus au désert, c'est l'homme libre qui entre en paix avec lui-même.

lettres au DEVOIR

Sécurité aérienne ou sécurité d'emploi ?

Que ne ferait-on pas avec des médias et de l'argent? Une fois encore on a pu lire dans la presse anglaise le cri d'alarme des contrôleurs anglophones de la circulation aérienne. Leur détresse nous émeut, certes, mais nous aimerions rendre au problème du bilinguisme aérien sa vraie dimension. L'Association des contrôleurs du trafic aérien vient de payer apparemment de ses deniers, une large colonne dans le *Citizen d'Ottawa*, dans laquelle elle avertit le public et le gouvernement contre les "dangers inacceptables" que l'introduction du français ferait courir au trafic aérien. Voici un aperçu de leurs arguments et les réponses que nous proposons:

— La comparaison entre la situation au Canada et dans les autres pays ne tient pas car le Canada a plus d'avions que tout autre pays au monde excepté les États-Unis. Il y a en fait beaucoup d'aéronefs immatriculés au Canada (17 990 exactement), mais sur le nombre 15 286 sont des avions légers (moins de 4 000 lbs) qui n'utilisent généralement pas les services IFR (vol aux instruments) et se posent très exceptionnellement dans les grands aéroports.

La région de Montréal où le français serait le plus utilisé est une région des plus achalandées au monde (2 000 opérations par jour). Il n'y a à Montréal qu'entre 12 000

et 17 000 opérations par mois (soit 1/3 du chiffre avancé par l'article que je cite).

Voici quelques chiffres qui permettent de mieux situer l'importance de Montréal:

Nombre annuel des opérations commerciales (chiffres fournis par l'OACI)

Montréal: 133 000; Francfort: 194 000 (communications bilingues); Los Angeles: 400 000; Tokyo: (chiffre officieux de l'ambassade du Japon) 175 000 (communications bilingues).

Remarquons aussi que des aéroports comme Paris, Bruxelles et Genève qui font usage de plusieurs langues dans le trafic aérien ont respectivement un volume mensuel d'opérations de 3 634, 9 000 et 7 000.

Un erreur de compréhension entre un pilote et un contrôleur peut conduire à un désastre.

C'est évident. Mais cela n'est possible que si le contrôleur ne maîtrise pas sa langue de travail. Précisons que la langue de travail du trafic aérien ne ressemble en rien à celle de Molière, de Shakespeare ou de Goethe. Il s'agit d'un langage extrêmement simplifié que la plupart des pilotes et contrôleurs du monde (sauf dans les pays anglophones) apprennent en quelques semaines ou moins. Notons que sur le plan pratique il n'y a pas beaucoup plus de risques d'erreurs

de compréhension entre pilotes et contrôleurs d'expression différente qu'entre contrôleurs et pilotes parlant la même langue. Ceci s'explique par le fait que ceux qui parlent une langue étrangère ont tendance à être naturellement plus attentifs ou à faire répéter. Généralement, du reste, dans la plupart des aéroports du monde, lorsqu'un pilote prend contact en anglais, c'est le contrôleur le plus qualifié dans cette langue qui le "prend en charge". Lorsqu'il appelle dans la langue locale, n'importe quel autre contrôleur s'occupe de lui. On imagine facilement que cette procédure pourrait être appliquée au Canada.

Remarquons enfin que les services "français" de la circulation aérienne seront utilisés non seulement par les pilotes francophones du Canada mais aussi par ceux des compagnies françaises, belges, suisses et probablement d'autres dans le futur.

En conclusion, que devons-nous penser de l'alarmisme des contrôleurs aériens? Quelle est la part d'opportunisme dans leurs diverses manifestations? Devons-nous penser, enfin, que les contrôleurs anglophones du Canada se sentent incapables d'apprendre la "procédure" dans une langue étrangère, ce qui se fait partout au monde? P. CLEMENT
Ottawa, le 2 mars 1976.

bloc-notes

Ladite présence cubaine en Afrique

A Moscou, où il se trouve à l'occasion du 25e congrès du PCUS, Fidel Castro rencontre une délégation de l'African National Congress (ANC) rhodésien et des délégués de la SWAPO (South West African People's Organisation) namibienne.

Dans une publication du Nebraska, le *Shogun News*, paraît une annonce s'adressant aux "combattants en bonne forme physique pour servir sous contrat dans une ancienne colonie anglophone d'Afrique" — les guillemets sont de l'AFP; les "combattants" intéressés sont priés d'adresser leur réponse à une société privée ayant son siège social près de Houston.

A Dar-es-Salaam, un communiqué du gouvernement de M. Nyerere affirme: "La mort à terme de Ian Smith est une certitude historique".

Quel lien existe entre ces trois incidents survenant sur trois continents différents?

Une connexion cubaine, réelle certes, mais démesurément gonflée. On glorie à la démesure des nécessités électorales américaines.

Qu'en est-il au fond de cette présence cubaine en Afrique australe? Aux dernières estimations américaines, les effectifs castristes oscillaient entre 11 et 12 mille combattants, équipés de matériel moderne soviétique. Première précision qui s'impose, au lendemain de la victoire sans bavure des forces du MPLA, encadrées par les Cubains, sur leurs rivaux du FNLA et de l'UNITA: les soldats de Castro savent se battre. Mais s'ils se sont battus avec une facilité déconcertante, c'est parce qu'en face l'Afrique du sud, dont la force de frappe est autrement supérieure aux possibilités d'un corps expéditionnaire étranger, a choisi de reculer dans la dernière phase de la guerre de libération angolaise, évitant un combat où la victoire aurait été plus amère et plus néfaste qu'une défaite.

Seconde précision: les éléments dits "pro-occidentaux" de l'Angola se sont trouvés à un moment donné dans la situation d'un assoiffé qui, tendant son verre, se trouve devant un robinet sec. En d'autres termes, c'est l'implacable conflit entre le Congrès américain et l'Administration qui, coupant les crédits secrets au FNLA et à l'UNITA, a coincé M. Kissinger et, de ce fait, arrêté le ravitaillement aux antilleanistes. Ceci n'enlève rien à la qualité martiale du Cubain, ni à sa prouesse en Angola. Mais ces deux précisions contribuent à faire comprendre que les Cubains ne sont pas ces super-hommes, ni ces lous-garçons inféodés corps et âme à Moscou parlant mettre le feu à l'Afrique australe. Contrairement à la thèse que certaine

propagande cherche à accréditer, ce n'est pas la présence cubaine en Afrique qui crée la situation explosive que l'on sait, c'est exactement l'inverse qui est vrai: c'est parce que la situation est explosive en Rhodésie et en Namibie, comme elle l'était déjà en Angola, que les Cubains sont là.

C'est un tout autre problème de savoir si un Cubain a à se trouver en Afrique australe. C'était précisément ce problème qui se posait quant à savoir ce qu'un GI faisait en Indochine. Sans porter de jugement de valeur, et surtout, sans chercher en aucune façon à justifier cette présence cubaine en Afrique australe, il est temps qu'on se rende compte d'une évidence: tout autant que par "principe et conscience révolutionnaire", les soldats de Fidel Castro se trouvent en Afrique pour prendre à revers les positions américaines. Ignorer ce point c'est se condamner à subir le flot de propagande indigeste tant de Moscou que de Washington. Contester cette évidence, c'est vouloir faire l'autruche. Combattu sur le continent américain, pris sans pitié dans l'état économique de l'embargo anti-castriste, et surtout, confronté à cette paradoxale situation de voir s'ériger un blindage militaire face à la pénétration socialiste en Amérique latine, Cuba est parti en croisade en Afrique. S'agissant de forces communistes, l'expression peut choquer, mais elle dit bien la nature de l'implication cubaine en Afrique australe. Et d'autant, les dangers que cette "conscience révolutionnaire" intransigente comporte.

Le problème serait aujourd'hui de savoir si ces mêmes Cubains interviennent en Rhodésie. Là encore, la manière de poser le problème est biaisée: de l'aveu même du ministre rhodésien de la Défense, il y a mille maquisards en Rhodésie, alors que près de cinq mille autres sont stationnés de l'autre côté de la frontière, au Mozambique; la frontière commune à la Rhodésie rebelle et au Mozambique de Samora Machel court sur plus de 1.000 kilomètres. Le vrai problème est de savoir si Salisbury est capable de savoir hermetiquement toute cette frontière en terrain accidenté. Comme il est de savoir comment 280.000 Blancs peuvent — et jusqu'à quand — bloquer l'accès au pouvoir des 5,5 millions de Noirs.

Dans ce contexte, ce que les Cubains peuvent fournir aux maquisards rhodésiens, c'est un certain encadrement technique, et surtout le prestige qu'ils ont gagné sur le théâtre angolais. Il est hautement improbable que les 11.000 Cubains passent d'Angola en Rhodésie. D'autant plus que rien ne dit que Fidel Castro est décidé, plutôt que de

rapatrier son corps expéditionnaire, à le laisser s'épuiser et se décimer d'un combat à l'autre.

Georges VIGNY

Qui peut acheter la Maison Papineau?

M. Jean-Paul L'Allier, on le constate avec bonheur depuis quelques semaines, s'est engagé résolument dans une politique de protection du patrimoine. Une politique dont le ministre fédéral responsable de la conservation du patrimoine canadien, M. Buchanan, reconnaissait le mois dernier qu'elle place le Québec à l'avant-garde dans ce domaine. Mais une politique encore incomplète et, surtout, dépourvue des moyens financiers qui la rendraient plus efficace. En matière culturelle, c'est du reste une constante: le Québec a rarement les moyens de ses politiques, ne disposant pas de ressources qui soient à la mesure de ses intentions ou de ses ambitions, dans certains cas ne voulant pas affecter à des fins culturelles des crédits dévorés par des secteurs plus immédiatement vitaux.

Le ministre des Affaires culturelles s'est clairement expliqué à ce sujet devant la Chambre de commerce cette semaine: le gouvernement ne peut prétendre sauver seul, et par sa seule action, le patrimoine québécois, pas plus qu'il ne peut prétendre être le dépositaire de l'histoire et de la culture. Mais il établit les règles du jeu. Ensuite, les entreprises, les particuliers et les institutions devront "s'associer à l'objectif de la sauvegarde et de la mise en valeur".

L'exemple de la Maison Papineau, rue Bonsecours, illustre ce problème. Déjà classée en vertu de la Loi des biens culturels, restaurée avec soin et coûteusement au cours des années par son propriétaire, M. Eric McLean, elle est maintenant mise en vente pour une somme que le gouvernement n'estime pas être en mesure de verser. Non pas parce que le montant mentionné (\$375.000) est en soi excessif. Il ne l'est pas, compte tenu de la valeur historique et architecturale du bâtiment, des ressources financières et des efforts investis par son propriétaire dans sa restauration et son entretien.

Toutefois, si le ministère s'avisait d'acquiescer lui-même maisons, bâtiments et autres édifices classes, son budget, même accru, n'y suffirait pas.

C'est pourquoi, dans le cas de la Maison Papineau, M. L'Allier a consenti à autoriser la vente à Parc-Canada pourvu que le gouvernement fédéral accepte de se soumettre à la Loi des biens culturels et à tous les règlements.

Cette proposition paraissait acceptable la semaine dernière. Mme Jeanne Sauvé, interrogée à ce sujet, a dit qu'elle n'y voyait pas d'objection. Le député fédéral Serge Joyal, spécialiste dans les questions de patrimoine, déclarait de son côté à notre correspondant parlementaire que les conditions posées par M. L'Allier lui semblaient superflues puisque le gouvernement du Canada est soumis aux lois civiles du Québec et doit respecter les servitudes d'une propriété s'il en fait l'acquisition.

Ces réactions ont d'abord paru rassurantes. Mais le ministère directement intéressé, celui de M. Buchanan, n'a toujours pas répondu à la proposition de M. L'Allier. Il n'est pas certain que le gouvernement du Canada acceptera, tout compte fait, de s'astreindre aux exigences d'une loi québécoise. Quand il devient propriétaire d'une partie du sol de cette province, le gouvernement fédéral se soustrait aux lois de celle-ci. L'exemple des Parcs nationaux suffit à le rappeler. Le cas de Mirabel, où ne s'applique pas le code du travail du Québec, prouve aussi. S'agissant de la maison de la rue Bonsecours, Parc-Canada deviendrait propriétaire du bâtiment et du sol. Son activité dans ces lieux ne serait pas assujettie aux lois québécoises. Certes, les services de M. Buchanan pourraient s'engager moralement à respecter l'esprit de la Loi des biens culturels, mais rien ne l'obligerait à s'y soumettre.

Or, si les conditions que pose M. L'Allier ne sont pas jugées acceptables par Ottawa, si la politique québécoise du patrimoine ne peut s'appliquer, le ministre ne saurait consentir sans risque à céder un bâtiment et un terrain en retour d'un simple contrat par lequel Ottawa s'engagerait à respecter "l'esprit" de la Loi des biens culturels. Mais un accord demeure possible. Pour le cas où il ne serait pas conclu à la satisfaction du Québec, il reste un autre recours auquel les Affaires culturelles ont déjà fait allusion ces jours derniers: c'est de convaincre une entreprise, un mécène ou une institution privée du Québec à en faire l'acquisition, à la condition, bien entendu, que l'entreprise ou l'institution n'appartiennent pas à des intérêts étrangers. Telle est la voie pour laquelle M. L'Allier a indiqué sa préférence dans l'allouche qu'il a prononcée devant la Chambre de commerce. Tant qu'un accord satisfaisant ne sera pas intervenu avec Ottawa sur ce point, c'est en tout cas la seule solution qui s'offre au ministre.

Michel ROY

Le "ça" du célibat ecclésiastique

R.P. Edmond Robillard, o.p.

Votre lettre du début février sur le célibat ecclésiastique m'a choquée sur plusieurs points dont le plus important fut relevé par le Dr Gilbert dans une lettre que vous fut adressée par la même tribune, le 14 février.

Le Dr Gilbert a toutefois laissé passer un détail qui en ma qualité de femme, m'a profondément blessée. Ce détail est de taille quoique contenu dans un tout petit mot: "ça" et je cite: "on y pense à deux fois avant de renoncer à 'ça'".

Ainsi, pour vous, toute la dimension humaine et spirituelle de deux êtres qui s'aiment et qui s'unissent,

se résume au mot "ça". Tout l'amour qui pousse deux êtres à partager une vie commune avec ce qu'elle contient de choix quotidiens, tout cet amour est contenu dans le mot "ça".

Est-il besoin de vous rappeler, mon cher père, que la vie de tout être humain, qu'elle soit celle de la Vierge, celle du Pape ou la vôtre, est issue d'un acte d'amour dont l'invention, si je peux m'exprimer ainsi, remonte au Créateur comme toutes les choses qu'il a créées. Il me semble qu'il ne doit pas être très flatteur d'entendre nommer un vulgaire "ça", toute la dimension humaine (et spirituelle, ne l'oubliez

pas) que vous avez sacrifiée pour vous offrir à son service.

Et vos parents qui vous ont enfanté, aimé, soigné, fait instruire, ne seraient-ils pas plutôt chagrinés d'entendre nommer cavalièrement pour ne pas dire hautement, "ça", l'acte qui a présidé à votre conception?

Pour terminer, je vais peut-être vous apprendre quelque chose... ce "ça" que vous méprisez, est dans un esprit pur, je dis bien pur, la plus belle des prières. Celle-là, vous l'aurez ratée, même en esprit!

Claire H. PERREAULT.
Montréal, le 25 février 1976.

Qu'est-ce que la méditation transcendental ?

Révérands Pères Jésuites,

Suite à la lecture de l'article sur la méditation transcendental paru dans *Le Devoir* du 19 février dernier et dénonçant le danger de la pratique quotidienne de cette technique, je me permets de vous rappeler les faits scientifiques suivants: la technique de la M.T. a été standardisée dans tous les pays du monde; la M.T. a été définie par son promoteur Maharishi Mahesh Yogi comme une technique simple et naturelle pour le raffinement progressif du système nerveux passant par une alternance régulière de méditation et d'activité; cette technique a été investiguée intensément pour les paramètres physiologiques tels que: variation du rythme cardiaque, variation du débit cardiaque, accroissement de la perception; variation du système nerveux autonome tel que mesuré par la diminution des réactions galvaniques spontanées de la peau; des études psychophysiques ont démontré que la M.T. apporte une diminution de la nervosité, un accroissement de l'assurance, une diminution de la tendance à dominer, moins d'inhibition, une extériorisation accrue, une diminution de l'instabilité émotionnelle, une plus grande coordination entre l'esprit et le corps; pour ne mentionner que ces recherches.

Actuellement à l'université de Maharishi Mahesh Yogi de Fairfield Iowa, de nombreux groupes de médecins, psychologues, neurologues, psychiatres, se penchent sur les problèmes humains, tant sur le plan

physique que psychique. Cette technique, depuis 1970, s'est avérée efficace surtout dans la diminution des troubles cardio-vasculaires, lesquels, nous le savons tous, sont au premier rang du taux de mortalité en Amérique du Nord. Dans une étude sur la MTT, et l'ajustement marital, un psychologue américain a démontré que la pratique de la M.T. augmente l'ajustement marital. Quand nous considérons le nombre de divorces au Québec, environ 600 par mois, il y a peut-être lieu de s'inquiéter!

Au contraire de ce que vous affirmez, la méditation ne permet pas au méditant d'éviter les problèmes de la vie; elle permet d'être calme face aux problèmes individuels et sociaux multiples, de se posséder soi-même, de voir, justement, les problèmes avec une conscience accrue, lucide, de procéder dans l'action, d'une façon claire, précise, concise. Ce que le méditant apprend progressivement c'est surtout une autorégulation, une auto-gestion, de son corps et de son esprit; il est donc de moins en moins léurré par les illusions de notre société de consommation. La M.T. devient à ce moment un outil subtil pour faire face consciemment à l'oppression et agir sur elle. C'est pourquoi l'idée de l'acceptation d'un gouvernement totalitaire dû à la vulnérabilité des gens, qui pratiquent de la M.T. m'apparaît tout à fait fautive.

C'est un fait reconnu scientifiquement que la pratique de la M.T. produit chez le sujet un état de cons-

science modifiée. C'est précisément cet état qui entraîne la relaxation; relaxation musculaire et psychique qui permet au sujet de recouvrer quotidiennement l'énergie nécessaire à une productivité de plus en plus accrue. Si, comme vous semblez le croire, un état de conscience modifiée entrave une croissance personnelle saine, que penser de l'orgasme lors de la relation sexuelle? Prétendre que la pratique quotidienne de la M.T., 20 minutes le matin, 20 minutes en fin d'après-midi, est un danger, me paraît aussi paradoxal que de prétendre que l'orgasme sexuel est un danger. Tous, ou à peu près, nous connaissons les bienfaits physiques et psychiques d'une relation sexuelle satisfaisante. Et, pourtant, l'orgasme produit un état de conscience modifiée qui rejoint certains des paramètres de la M.T.

Certes, il y aura toujours des individus qui auront tendance à l'exagération. Est-il utile, pour ceux-là, de mettre en garde contre un danger qui n'en n'est pas un?

On a souvent dit que la religion était l'opium du peuple. Ne vous inquiétez pas, la méditation transcendental n'est pas une religion!

A mon avis, au plan spirituel, la méditation a de fortes chances de permettre à l'humain de dépasser le stade unidimensionnel si bien décrit par Marcuse. La matière et le feu, le corps et l'esprit ne sont pas des éléments irréconciliables. André MATTEAU, sexologue, adepte de la M.T. depuis deux ans. Outremont, février 1976.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeurs de l'information: Jean Francoeur

Pierre Lacroix

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Bolvin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$52 par année; six mois: \$28. À l'étranger: \$15 par année; six mois: \$31; trois mois: \$19. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1,35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

Une réforme attendue avec impatience

L'avant-projet de la loi sur la protection de la jeunesse: du meilleur et du pire

Un avant-projet de loi sur la protection de la jeunesse est actuellement à l'étude en commission parlementaire. Les carences de l'actuelle Loi sur la protection de la jeunesse (S.R.Q. 1964, ch. 220) ont été amplement démontrées et c'est avec impatience qu'une nouvelle législation est attendue dans ce domaine. Il y a quelques années déjà, un autre projet de loi sur la protection de la jeunesse avait été présenté aux parlementaires, pour être ensuite retiré à la suite des pressions exercées par de nombreux organismes intéressés à la question. Le projet ne répondait manifestement pas aux besoins de la population jeunesse. Qu'en est-il du projet que nous avons maintenant sous les yeux?

Le préambule et les articles liminaires du texte proposé consacrent, et il y a lieu de s'en réjouir, la reconnaissance de la personne de l'enfant. On y rappelle des principes déjà bien connus, à savoir que l'intérêt de l'enfant doit être le motif déterminant des décisions prises à son sujet et que ces décisions doivent tendre à le maintenir dans son milieu familial naturel ou, si cela s'avère impossible, dans un milieu présentant le plus de points communs possible avec un milieu familial normal.

À côté de ces grandes lignes directrices qui constituent, il faut l'avouer, un idéal difficile à atteindre, on trouve des dispositions qui, pour être plus précises et plus facilement réalisables, n'en sont pas moins dignes d'intérêt. Ainsi l'article 5 du projet prévoit-il que "les personnes et les tribunaux appelés à prendre des décisions au sujet d'un enfant... doivent donner à cet enfant et à ses parents l'occasion d'être entendus". Les articles 6 et 7 prévoient des limitations aux mesures disciplinaires prises par les centres ou les familles d'accueil à l'égard des enfants à eux confiés. L'article 8 reconnaît aux enfants le droit d'être consultés avant d'être transférés d'un centre ou famille d'accueil à un autre centre ou famille d'accueil. Enfin l'article 9 prévoit que l'enfant hébergé en centre ou famille d'accueil peut adresser confidentiellement toute correspondance (peut-il en recevoir aux mêmes conditions) qu'il juge à propos à sa famille immédiate, à ses ascendants, à son avocat et aux membres ou représentants d'organismes publics susceptibles de lui venir en aide. Ainsi le principal intéressé aura voix au chapitre. Il ne sera peut-être pas souvent ou toujours donné suite à son opinion, mais au moins il pourra la faire valoir.

En outre de cet éventail de mesures positives, il faut aussi se réjouir de celles qui sont contenues aux articles 120 et ss., qui ont pour but d'assurer la continuité des mesures de protection au niveau des services sociaux en évitant que le dossier d'un enfant ne puisse être transféré sans motif suffisant d'une personne à une

autre.

Le préambule de l'avant-projet mentionne qu'il y a lieu de "favoriser l'application de mesures volontaires de protection" et souligne en même temps que "tout enfant a droit, en pleine égalité, à une audition impartiale par un tribunal indépendant et qui ne soit pas préjugé". Voilà tracée une ligne de démarcation entre la protection sociale et la protection judiciaire, les mesures volontaires relevant de la protection sociale et les situations de conflit devant être référées à la Cour. Mais voilà du même coup exprimé un danger. N'y a-t-il pas un risque que certains représentants des services sociaux ne soient tentés de favoriser de façon trop "convaincante" l'adhésion volontaire de la famille ou de l'enfant aux mesures proposées? Le terme "volontaire", employé dans le projet de loi n'est-il pas lui-même ambigu? Peut-on, par exemple, considérer comme volontaire l'accord obtenu de personnes intellectuellement déficientes ou écrasées par des

au niveau du Québec, assumerait la mise en oeuvre et la coordination des services de protection. La nomination des membres de cet organisme reviendrait à parts égales au ministère de la Justice et au ministère des Affaires sociales, ce qui semble normal.

À l'échelon local, chaque centre de services sociaux serait doté d'une direction de la protection de la jeunesse, chargée des services professionnels nécessaires à l'enquête sociale, au "traitement" et à la suite des cas de protection. Le caractère indispensable de ce service ne peut certes être mis en doute, mais, à notre avis, les pouvoirs accordés à son directeur sont excessifs, notamment en ce qui a trait aux relations de celui-ci avec la Cour et avec d'autres organismes prévus par le projet.

Ces "autres organismes" sont, au niveau régional, les conseils de surveillance et, au niveau local, les comités d'orientation. Composés d'avocats, de délégués des services sociaux et de personnes intéressées à la protection de la jeunesse, ces co-

par

RENÉE JOYAL-POUPART
collaboration spéciale

problèmes aigus et nombreux? D'autre part, s'il est vrai qu'il appartient exclusivement aux Cours de Justice de trancher les conflits après une audition impartiale de tous les intéressés, ne doit-on pas admettre que, dans le domaine de la protection de la jeunesse, le juge doit s'efforcer de convaincre la famille ou le jeune de l'adoption des mesures envisagées, à défaut de quoi seulement il devra imposer sa décision?

Cet équilibre entre la protection sociale et la protection judiciaire, entre la liberté de l'individu et les mesures de protection préconisées par l'administration ou la Cour, l'avant-projet ne l'a peut-être pas trouvé. Nous y reviendrons plus loin.

La multiplicité des organismes voués à la protection des jeunes

Parallèlement à la Cour de bien-être social qui assure la protection judiciaire de la jeunesse, le texte présentement à l'étude propose la création de nombreux organismes voués à la protection sociale des jeunes, à l'échelon national, régional et local. On doit se féliciter de l'importance accordée par l'avant-projet à la protection sociale et on doit souhaiter que cette protection soit orientée dans le sens de la prévention des cas, domaine nettement en souffrance au Québec jusqu'à date.

L'ensemble relèverait de la Commission de la protection de la jeunesse qui,

mités locaux d'orientation ont un mandat très précis: recevoir et étudier les "informations" relatives aux enfants présumés en danger et formuler les recommandations appropriées. Les conseils régionaux de surveillance ont une mission beaucoup plus large d'information du public et, comme leur nom l'indique, de surveillance de l'application de la loi dans les limites de leur région. Ces conseils sont composés en grande partie des membres des comités locaux d'orientation. On peut s'interroger sur leur utilité et leur efficacité. Leurs fonctions ne pourraient-elles pas être exercées par les comités locaux d'orientation, ce qui éviterait un doublement générateur de frais d'administration, de pertes de temps et d'énergie? On doit s'étonner aussi que tant les conseils de surveillance que les comités locaux d'orientation comptent parmi leurs membres au moins un délégué du centre de services sociaux ayant juridiction sur le territoire concerné. À notre avis, seules des personnes indépendantes peuvent remplir adéquatement la mission qui leur est impartie dans le cadre de ces conseils ou comités.

En outre, il semble bien que ces organismes seront composés surtout de "professionnels" et que la participation des "usagers" y sera de faible importance. Voilà un autre motif qui milite en faveur de la suppression des conseils de surveillance au profit d'autres mécanismes plus souples et plus démocratiques. On pourrait penser, par exemple, à l'organisation par la Commission de la protection de la jeunesse, de rencontres-débats périodiques au niveau régional. Ces réunions pourraient regrouper des représentants du grand public de même que des personnes oeuvrant dans le secteur de la protection de la jeunesse; elles donneraient à tous les intéressés l'occasion de s'exprimer sur les besoins de leurs régions et sur l'orientation des politiques à adopter.

Quant aux comités locaux d'orientation dont nous avons déjà touché un mot, leurs pouvoirs sont assez limités. Par l'intermédiaire de leurs services d'enquête, ils font effectuer une évaluation de la situation. Il leur est également possible de prendre "des mesures provisoires qui s'imposent de façon urgente". S'ils décident qu'un enfant doit être pris en charge, ils doivent confier le cas au directeur de la protection de la jeunesse du C.S.S. de la région appropriée, avec instruction soit de veiller à l'exécution des mesures proposées par le Comité ou de toutes autres que le directeur juge plus appropriées, soit de référer le cas à la Cour. Le directeur se voit donc attribuer la décision finale. En tout cas, rien n'indique que le directeur soit obligé de se conformer aux instructions du Comité. Quel sera dès lors le rôle des Comités? Ne seront-ils que des paravents entre l'individu et l'administration? De plus, quelles personnes sérieuses ces Comités pourront-ils recruter, si leurs recommandations sont toujours sujettes à l'approbation du directeur de la protection de la jeunesse et s'il n'entre même pas dans leurs attributions de saisir directement la Cour, sauf dans des cas exceptionnels?

La mise en tutelle de la Cour de bien-être social

Plusieurs dispositions de l'avant-projet tendent à réduire la juridiction de la Cour de bien-être social et à lui faire jouer un rôle strictement répressif. Ainsi l'article 70 prévoit que le directeur de la protection de la jeunesse peut saisir la Cour du cas de tout enfant qui, âgé de 14 ans ou plus, refuse, ou de celui de tout enfant dont les parents refusent de donner leur accord à l'application des mesures "volontaires" proposées par le directeur. Dans le même ordre d'idées, l'article 62 précise que le directeur dispose d'un délai de 20 jours pour obtenir le consentement des parents et de l'enfant, s'il est âgé de 14 ans ou plus, aux mesures recommandées. On voit immédiatement les pressions énormes qui pourront être exercées par le directeur sur l'enfant et sa famille ainsi que le rôle d'épouvantail assigné à la Cour de bien-être social.

Nous ne nions pas qu'il appartienne à la cour de trancher les litiges. Il faut toutefois éviter que cette possibilité ne soit utilisée comme moyen de pression par les services sociaux. De plus, il serait indigne de préciser dans le même article que non seulement le directeur, mais aussi l'enfant et sa famille peuvent saisir la Cour en cas de désaccord sur les mesu-

res envisagées. L'article 61 indique que les parents de l'enfant et l'enfant lui-même, âgé de 14 ans ou plus, peuvent faire connaître au directeur les motifs de leur désaccord et discuter avec lui des mesures qu'ils jugent opportunes. Ce droit reconnu à l'enfant et à sa famille va de soi, mais il n'est sans doute pas inutile qu'on ait pris soin de le consacrer expressément.

À l'article 72, on peut lire que l'enfant âgé de plus de 14 ans et les parents peuvent saisir la Cour en tout temps après que le cas a fait l'objet d'une prise en charge par le directeur. À quelle étape précise cette prise en charge correspond-elle? Ouverture d'un dossier, rencontre avec la famille, communication des mesures proposées, mise en route du "traitement"? Le texte ne pêche pas par excès de clarté. De plus, il semble dénier aux enfants et aux parents le droit de saisir directement la Cour sans passer par les services sociaux. Cette hypothèse est confirmée par l'article 78 qui prévoit limitativement les cas de saisine de la Cour. En résumé, la Cour est saisie la plupart du temps sur requête du directeur de la protection de la jeunesse ou, dans des cas exceptionnels (mineur récidiviste ou soupçonné d'un crime grave) à la demande d'un comité local d'orientation. L'enfant lui-même ou sa famille ne peuvent saisir la Cour qu'après que le cas a fait l'objet d'une prise en charge par le directeur de la protection de la jeunesse, tel qu'indiqué plus haut.

Bien sûr, il convient de marquer l'antériorité (au sens temporel) de la protection sociale par rapport à la protection judiciaire. Pour l'assurer autant que faire se peut, il appartient aux C.S.S. ou mettre sur pied des services assez compétents et appropriés pour attirer la confiance et la clientèle du public. Mais on ne saurait empêcher les personnes qui le désirent de s'adresser directement aux tribunaux pour l'arbitrage des conflits auxquels elles sont parties. Il s'agit là d'une liberté fondamentale que l'actuel avant-projet met gravement en péril.

Autre point inacceptable: l'article 90 prévoit que la Cour peut, entre autres mesures, ordonner la déchéance de la puissance paternelle et la tutelle permanente du directeur de la protection de la jeunesse sur un mineur. Ces mesures d'une gravité exceptionnelle doivent être assorties de conditions très précises et entourées d'une procédure rigoureuse. L'article 90, loin d'apporter de telles garanties, semble attribuer à ces mesures un caractère particulier. Il s'agit là d'une inconsequence grave. De plus, il y a lieu de se demander si la place des mesures de déchéance n'est pas plutôt dans le Code civil au chapitre de l'autorité parentale, ainsi que le propose l'Office de révision du Code civil. Quant au tribunal compétent pour les prononcer, cette question relève d'un vaste débat qui mériterait à lui seul des développements considérables.

L'équilibre entre protection sociale et protection judiciaire

A n'en pas douter, l'avant-projet de loi sur la protection de la jeunesse soulève plusieurs autres questions dont il faudrait longuement discuter. Rappelons simplement en guise d'exemples la question du huis clos et du secret des auditions, de même que celle de la conservation des dossiers et de leur confidentialité tant au niveau des services sociaux qu'à celui de la Cour.

Mais pour clore ce bref survol du texte présentement à l'étude, il semble opportun de mettre l'accent sur deux aspects fondamentaux du problème: celui des frontières entre la protection sociale et la protection judiciaire et celui du rôle de la Cour de bien-être social.

Délimiter le champ d'action respectif de la cour et des organes de protection sociale de la jeunesse n'est pas chose facile. Mais il s'agit là d'une démarche indispensable à la réalisation des objectifs communs poursuivis par ces deux types d'institutions.

Il est un domaine où les services sociaux peuvent à notre avis exercer un rôle prépondérant: celui de la prévention primaire, i.e. celui des services de base offerts à l'ensemble de la population avant l'émergence de toute situation de danger ou de conflit. Cette gamme de services doit fonctionner le plus près possible des usagers, au niveau des C.L.S.C. par exemple, de façon à apporter aux familles l'aide concrète dont elles ont besoin pour exercer leurs responsabilités et échapper aux situations de crise: aide à domicile, centres de jour, loisirs et locaux pour les jeunes, consultation matrimoniale et familiale, etc... Dans les cas où cette prévention primaire n'a pas suffi à éviter un état de tension grave ou de crise, les services sociaux peuvent et doivent intervenir de façon particulière à la demande des intéressés ou avec leur consentement explicite. En aucun cas, cet accord ne saurait être "forcé" ou présumé. Les cas où l'adhésion des personnes concernées n'est pas obtenue ou ne peut être considérée comme valable relèvent manifestement de la Cour. Encore faudrait-il que le recours au tribunal ne soit pas brandi comme une menace ni conçu comme une punition. La Cour n'est pas une machine à rendre exécutoires les propositions des services sociaux, elle est un "forum" où chaque partie peut faire valoir son point de vue avant la prise d'une décision.

Il importe aussi que chaque organe soit indépendant et autonome dans le champ d'action qui lui est propre. La protection judiciaire ne peut être subordonnée à la protection sociale et vice-versa. Dans l'actuel avant-projet, certaines dispositions créent l'impression que la Cour n'est qu'une instance disciplinaire à laquelle peut au besoin recourir le directeur de la

■ Le gouvernement Bourassa déposait il y a quelques mois à l'Assemblée nationale un important avant-projet de loi sur la protection de la jeunesse qui fait présentement l'objet d'un examen en commission parlementaire. La loi projetée suppléerait aux carences de l'actuelle Loi sur la protection de la jeunesse et apporterait des changements importants dans l'aménagement des services destinés à la jeunesse et à l'enfance. Dans cet article rédigé spécialement pour le DEVOIR, Renée-Joyal, qui est professeur de droit de la famille à Montréal, examine les lignes de force du projet gouvernemental et en signale certaines faiblesses. Madame Joyal-Poupard effectue présentement un séjour d'études à Strasbourg. Ses recherches portent précisément sur la protection sociale et judiciaire des jeunes.

protection de la jeunesse pour transformer ses projets en ordonnance obligatoires. Cette tendance va à l'encontre des droits de l'homme, favorise l'implantation d'une administration autoritaire et crée un conditionnement social négatif à l'égard de la Cour. Protection sociale et protection judiciaire doivent aller de pair sans liens de dépendance ou de subordination, mais dotées des mécanismes de collaboration réciproque indispensables au fonctionnement du système dans son ensemble.

La réforme de la Cour de bien-être social

La volonté exprimée dans l'avant-projet de réduire la juridiction de la Cour de bien-être social résulte sans doute de l'incapacité actuelle de ce tribunal à jouer le rôle hautement spécialisé qui lui revient. Au lieu de restreindre l'importance de la Cour, ce qui, au plan des principes, recèle de graves dangers, ne devrait-on pas plutôt favoriser l'amélioration des services qu'elle offre au public?

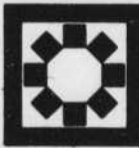
Des progrès importants doivent être faits au plan des modalités de nomination et de formation des juges de la Cour de bien-être social. Contrairement aux instances pénales de droit commun dont la

mission consiste à l'heure actuelle à "fixer" un conflit une fois pour toutes et à prononcer un arrêt, la juridiction des mineurs, quant à elle, doit remonter aux sources du conflit dont elle est saisie et s'efforcer dans la mesure de ses moyens d'en provoquer la disparition par l'application de mesures appropriées. Ce processus implique la présence d'un plus grand nombre de juges mieux préparés à leurs fonctions et entourés de services d'enquête et de consultation accrues. Il ne faut pas non plus passer sous silence la carence des équipements et ressources auxquels les juges peuvent faire appel dans l'exécution de leurs décisions. Le réseau des centres d'accueil et des familles d'accueil n'est pas suffisamment développé. De plus, il faudrait mettre sur pied des services complets d'assistance éducative en milieu ouvert pouvant agir soit à la suite d'une ordonnance de la Cour, soit à la suite de l'adhésion des intéressés à une proposition émanant d'un directeur de la protection de la jeunesse.

La Cour et les services sociaux ont donc des champs d'action à la fois complémentaires et nettement délimités. Mais la présence de ces organes de protection ne doit pas non plus priver la population du droit

Voir page 6: Pire

IFG.



Le Centre de Croissance Personnelle de l'Institut de Formation par le Groupe, Inc. offre une

SESSION INTENSIVE
GESTALT ET ANALYSE BIO-ÉNERGÉTIQUE
du 7 au 19 avril 1976

au Centre de Rencontre du lac Simon

RESPONSABLES: Ernest Godin (Gestalt)
André Lafrance (Analyse bio-énergétique)

Pour renseignements et inscriptions:

Gilberte Sabourin, sec.

Tél.: 271-4724

LE BUREAU DES ÉCOLES PROTESTANTES DU GRAND MONTRÉAL
Inscription annuelle des élèves
Du 8 au 12 mars inclusivement

Conformément aux règlements du Ministère de l'Éducation, le Bureau des écoles protestantes du grand Montréal doit inscrire tous ses anciens et futurs élèves pour l'année scolaire 1976-77 suivant les procédures et les fiches d'inscription imposées par le Ministère.

Fiches d'inscription

Les fiches d'inscription doivent être complétées par le parent ou le tuteur légal de chaque enfant qui fréquentera une des écoles du Bureau des écoles protestantes du grand Montréal au cours de la prochaine année scolaire.

Les élèves actuellement inscrits dans une des écoles du B.E.P.G.M. recevront une fiche d'inscription qui devra être remplie et retournée par le parent ou tuteur.

Si un ou plusieurs enfants d'une même famille s'inscrivent pour la première fois à l'école en septembre 1976, le parent ou le tuteur sont priés d'en aviser immédiatement le principal de l'école protestante la plus proche pour obtenir une copie de la fiche requise.

Date et heure d'inscription

Du 8 au 12 mars inclusivement entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures 30 et 16 heures.

Lieu d'inscription

L'école protestante élémentaire ou secondaire la plus proche, suivant le cas. La liste des écoles se trouve à la page 1537 de l'annuaire téléphonique.

Âge d'admission

Maternelle - 5 ans avant le 1er octobre 1976
1ère année - 6 ans avant le 1er octobre 1976

Documents requis

Maternelle et 1ère année - certificats de naissance
Autres années - pour un élève qui s'inscrit à l'école pour la première fois, un bulletin de l'école précédente.

Langue d'enseignement

Le parent ou tuteur doit indiquer la langue d'enseignement (anglais ou français) sur la fiche officielle d'inscription.

Des tests seront donnés dans les cas suivants:

- Pour tous les élèves dont la fiche d'inscription indique une demande de changement de langue d'enseignement.
- Pour tous les élèves qui s'inscrivent pour la première fois, à l'exception de ceux dont les parents indiquent au moment de l'inscription que la langue dans laquelle l'élève doit recevoir l'enseignement est la langue maternelle de leur enfant ou celle habituellement parlée à la maison, et à l'exception de ceux qui recevaient l'enseignement dans la même langue dans une autre commission scolaire.

— Nonobstant les exceptions mentionnées ci-dessus, la commission scolaire peut exiger qu'un élève subisse les tests, si elle a des raisons de croire que sa connaissance de la langue d'enseignement n'est pas suffisante.

— Le Ministre peut également exiger que tout élève subisse les tests. On avisera les parents de la date des tests au moment de l'inscription.

UNE FOIS REMPLIES LES FICHES DOIVENT ÊTRE
RETOURNÉES AUX ÉCOLES DE VOTRE QUARTIER AU PLUS
TARD LE VENDREDI 12 MARS 1976

M.R. FOX,
Directeur Général

LOI SUR LA LANGUE
OFFICIELLE DU QUÉBEC
PROJET DE LOI 22

La Quebec Association of Protestant School Boards a été avisée que les causes juridiques déposées par plusieurs commissions scolaires protestantes devant la cour supérieure du Québec afin de déterminer la constitutionnalité des aspects de la Loi sur la langue officielle du Québec (Projet de loi 22) touchant l'enseignement à l'élémentaire et au secondaire et l'autonomie des commissions scolaires seraient entendues par le juge en chef à partir du 3 mars, 1976.

Cette affaire est d'une importance capitale pour chaque citoyen canadien sans égard à la langue, la race ou la religion et concerne comme telle les droits humains fondamentaux.

Le 16 octobre 1975, le secrétaire d'état du Canada a officiellement refusé la demande d'aide financière de la Quebec Association of Protestant School Boards pour faire face aux frais juridiques encourus afin de définir les droits des citoyens canadiens dans le domaine de l'éducation.

En conséquence, afin de défrayer les frais légaux impliqués, des contributions privées, volontaires et substantielles sont requises sans délai à:

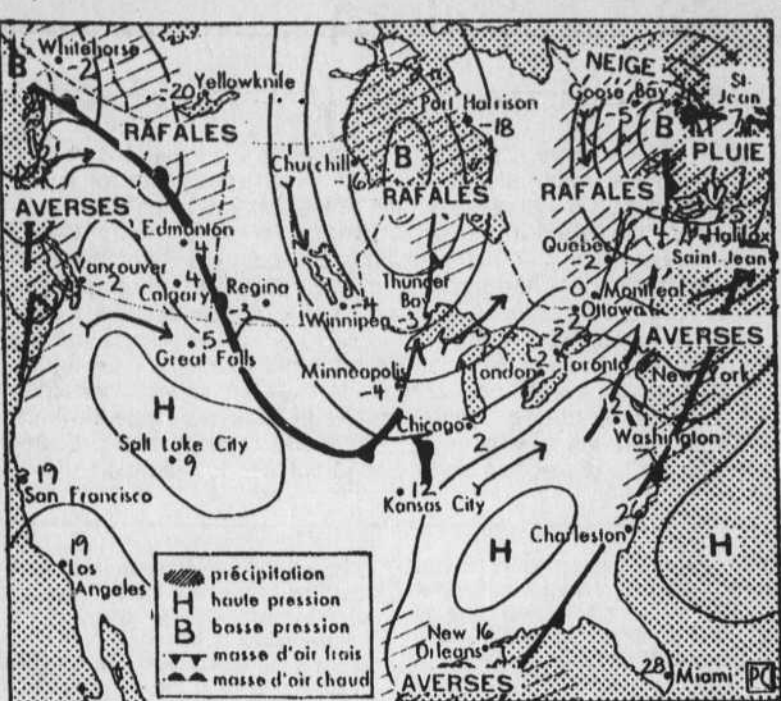
Le Fonds Spécial d'Action,
Quebec Association of Protestant School Boards
Case Postale 39,
Poste Côte St-Luc,
Montréal, Québec
H4V 1H7

Tous les individus, associations, organismes, industries et commerces qui croient toujours que la gestion de l'éducation, y compris la langue d'enseignement, demeure un droit inaliénable du peuple et proprement dévolu à leurs commissions scolaires sont priés de contribuer généreusement dès maintenant.

La Quebec Association of Protestant School Boards apprécie grandement l'aide des groupes et individus qui ont offert le soutien et les fonds qui ont financé les diverses phases préliminaires menant aux auditions de la cour maintenant projetées.

QUEBEC ASSOCIATION OF PROTESTANT SCHOOL BOARDS

la météo



Une dépression dans la région de Val-d'Or va se déplacer rapidement vers l'est pour se retrouver au nord de l'île d'Anticosti ce matin. Un front chaud à la hauteur de Québec va atteindre le bas du fleuve et y apporter de la pluie ou de la pluie verglaçante. On prévoit des accumulations de 10 à 20 centimètres de neige dans les régions au nord de la trajectoire de la dépression. Un front froid va balayer le sud-ouest de la province et continuer sa course vers l'est. Ce front sera accompagné de chutes de neige locales ainsi que de vents vifs de l'ouest. Les températures seront à la baisse partout. Dans l'après-midi, on prévoit de la neige légère dans l'ouest de la province et des passages nuageux dans le sud-ouest. On prévoit cependant du temps généralement clair ailleurs en province.

Régions de l'Outaouais, Montréal, Laurentides: dégagement en matinée. Température à la baisse pour atteindre moins 5 ce matin et moins 10 en fin de journée. Aperçu pour demain: passages nuageux.

Cantons de l'Est: dégagement cet après-midi. Vents. Minimum la nuit dernière près de zéro. Température à la baisse pour atteindre moins 6 en fin de journée. Aperçu pour demain: passages nuageux.

Québec, Trois-Rivières: dégagement ce matin. Vents de l'est de 20 avec rafales à 30 mph. Température à la baisse pour atteindre moins 12 en fin de journée. Aperçu pour demain: passages nuageux.

Abitibi: chutes de neige locales. Accumulation prévue de 10 à 15 centimètres. Vents. Minimum la nuit dernière de moins 15. Maximum moins 10. Aperçu pour demain: neige légère.

Pontiac-Témiscamingue: dégagement. Vents. Minimum la nuit dernière de moins 10. Maximum moins 5. Aperçu pour demain: neige légère.

Chibougamau, Haute-Mauricie, Lac St-Jean: chutes de neige locales. Accumulation prévue de 10 à 15 centimètres dans les régions au nord. Minimum la nuit dernière de moins 12. Maximum moins 10. Aperçu pour demain: ensoleillé.

Baie-Comeau, Sept-Îles: chutes de neige locales. Accumulation prévue de 15 à 20 centimètres dans les régions au nord. Minimum la nuit dernière de moins 12. Maximum moins 10. Aperçu pour demain: ensoleillé.

Rimouski, Gaspésie: chutes de neige locales. Vents du nord-ouest à 20 avec rafales à 35. Minimum la nuit dernière de zéro. Température à la baisse pour atteindre moins 8 en fin de journée. Aperçu pour demain: ensoleillé.

6 mars

par la PC et l'AP

Il y a 15 ans aujourd'hui, en 1961, un projet de loi visant à permettre la fluoruration de l'eau par les municipalités passait le stade de la deuxième lecture à la Législature de l'Ontario par un vote unanime de tous les partis.

1975 — Un raid terroriste arabe fait 14 morts à Tel Aviv.

1972 — Alexandre Dubcek est suspendu du Parti communiste tchécoslovaque.

1964 — Constantin succède à son père Paul Ier sur le trône des Hellenes.

1962 — Les États-Unis s'engagent à défendre la Thaïlande contre tout attaque communiste.

1957 — Les Israéliens remettent la bande de Gaza aux Nations unies.

1953 — Malenkov devient président du conseil soviétique en remplacement de Staline.

1946 — La France reconnaît le Vietnam comme État libre au sein de la Fédération indochinoise.

1944 — L'armée américaine bombarde Berlin.

1933 — La Pologne occupe Dantzig.

1836 — L'armée mexicaine s'empare d'Alamo après un siège de 13 jours.

1834 — Toronto, l'ancienne ville de York, est incorporée comme cité.

Dès le départ de M. Trudeau, M. Bourassa invitait les journalistes encore sur place à son bureau, où il devait pourtant refuser de commenter les résultats de ce déjeuner dans lequel il avait mis bien des espoirs et qu'il avait annoncé en grande pompe. Il voulait seulement remettre à la presse des "documents de stratégie du Front commun", qui l'indignaient fort.

TRUDEAU

et font monter les coûts. L'inflation n'est pas la seule responsabilité du fédéral, mais de tous les gouvernements, et quand l'un accorde une hausse de salaires de 28% à ses employés alors que la croissance de son économie est au point zéro, c'est inflationnaire.

Mais que répondre à l'autre augment, "plus subtil, de l'aveu même de M. Trudeau, suivant lequel Ottawa devrait remettre au Québec la plus-value fiscale, évaluée à \$200 millions, causée par le gonflement des coûts olympiques?"

M. Trudeau répond par une autre question: chaque fois qu'une province se lance dans un grand projet qui lui coûte plus cher que prévu, faut-il qu'Ottawa verse la différence? "Ca ne marche pas comme ça dans un pays, et si ça n'avait pas été les installations olympiques, ça aurait été le métro ou bien les routes."

A ces deux arguments, M. Trudeau en ajoute un troisième, d'ordre politique. La ville de Vancouver voulait également obtenir les Jeux. Le gouvernement provincial craignait un déficit et envoya les promoteurs à Ottawa, qui offrit une aide de \$10 millions et pas un sou de plus, précisément parce que Montréal s'engageait à ne rien réclamer. "De quoi aurions-nous l'air si nous changions d'idée? Québec et Montréal disaient qu'ils ne voulaient pas un cent, et c'est maintenant \$200 millions. Ce n'est pas comme cela que l'on gouverne un pays. Ils disaient que les Jeux coûteraient \$125 millions et voilà qu'ils sont devenus gigantesques."

Au sujet de la reine, M. Trudeau rappelle que ce n'est pas Ottawa, mais le comité organisateur des Jeux qui l'a invitée à Montréal, après avoir consulté MM. Trudeau et Bourassa (qui a lui-même consulté M. Drapeau), qui ont donné leur accord, parce qu'elle est le chef de l'Etat, dans la monarchie qui est la nôtre. "On va bien la recevoir, dit-il aux délégués, et vous aussi, j'en suis sûr."

Abordant de front deux sujets d'actualité qui préoccupent M. Bourassa, M. Trudeau a dit qu'il s'entend dans 99,9% des cas avec son homologue québécois, et que, pour ce qui reste, "on va s'entendre probablement". Et à la fin de sa réplique sur les Jeux, il devait estimer que les délégués admettraient son point de vue en vingt-quatre heures, et M. Bourassa en deux ou trois jours... Ce qui était à tout le moins ironique et en a fait s'écarter plusieurs dans la salle du centre municipal des congrès (hôtel Hilton).

M. Trudeau avait encore autre chose à dire à M. Bourassa:

M. Trudeau répète qu'il comprend l'inquiétude et même l'anxiété des anglophones, qui estiment perdre des droits acquis depuis 200 ans. Mais il les invite aussi à comprendre les aspirations des francophones. Pour lui, la loi 22 est une question de sémantisme, et il n'aurait aucune objection à ce que l'on fasse du français la langue "nationale" du Québec, de la même façon qu'il y a dans cette province une assemblée québécoise. Selon lui, la loi 22 complique les choses pour rien, à un moment où Ottawa fait des efforts énormes pour implanter le bilinguisme au pays.

M. Trudeau déplore le fanatisme où qu'il soit, autant celui des anglophones de Vancouver qui ne veulent pas d'une station de télévision française, ou des autres qui ne veulent pas que le ciel aérien parle français, que celui des employés fédéraux de Montréal qui refusent de parler anglais à leurs clients. "Ce sont des pygmées intellectuels ou des géants de la bêtise", conclut-il.

QUÉBEC — Même si le premier ministre fédéral continue de lui opposer un non catégorique, M. Robert Bourassa s'est fait des alliés chez les libéraux dans sa campagne pour amener Ottawa à éponger une partie du déficit olympique.

En effet, le cahier des résolutions qui seront étudiées aujourd'hui en atelier par les délégués au 5e congrès provincial du Parti libéral du Canada (Québec) en comporte cinq venant des militants de M. Trudeau dans les comtés de Montmorency, Maisonneuve-Rosemont, Westmount, Lachine et Ahuntsic qui, sous une forme ou l'autre, demandent à Ottawa de reconsidérer sa décision.

Ainsi, la résolution de Maisonneuve-Rosemont, dont le député, M. Serge Joyal, est un partisan de l'aide fédérale pour les Jeux, demande au fédéral:

● "de reconsidérer sa décision de non participation au financement direct de ces Jeux (de Montréal);

● "une législation spéciale qui permette la continuation de la loterie olympique pour combler le déficit prévu, cela pour exempter le contribuable montréalais d'une taxe spéciale qui, dans le contexte actuel, serait néfaste à tous les petits propriétaires."

A l'appui de leur résolution, les militants de ce comté stipulent ce qui suit:

"Les Jeux olympiques seront tenus à Montréal, mais les retombées économiques se feront sentir à la grandeur du pays; tous les athlètes du pays auront l'avantage de participer à ces Jeux autant que les Montréalais; le coût astronomique des installations olympiques hypothéquerait pour plusieurs années les Montréalais en particulier et les Québécois en général."

La résolution de Montmorency souligne que "l'inauguration de ces Jeux par la reine en consacre le caractère pan-canadien", tandis que celle de Westmount note que "la plupart des autres pays considèrent que les Jeux sont plutôt une entreprise canadienne que simplement montréalaise ou québécoise".

Mais ce sujet litigieux, même s'il revêt une grande actualité, est loin d'être le seul qui attire l'attention dans l'imposant cahier des résolutions émanant des 74 comtés du Québec.

FRONT COMMUN

dence à ce dernier que s'est réitéré le premier ministre en parlant d'initiation au

La Banque du Canada porte son taux à un nouveau sommet: 9 1/2%

La Banque du Canada a annoncé hier soir la hausse de son taux d'escompte qui passera lundi matin de 9% à 9 1/2%. Il s'agit du niveau le plus élevé de toute l'histoire de la politique monétaire du Canada.

Le gouverneur, M. Gerald Bouey, a déclaré dans un communiqué remis à la presse que cette mesure visait à ralentir le taux de croissance de la masse monétaire.

Les autorités de la banque centrale entendent ainsi maintenir une politique rigide dans le secteur du crédit. Ce geste surprendra les milieux financiers qui s'attendaient dans une certaine mesure, à une baisse de ce taux qui sert de baromètre au foyer de l'argent au pays.

Présentement, il existe un écart de 3 1/2% avec le même taux aux États-Unis et la différence passera à 4% la semaine prochaine. Jamais la Fourchette entre les taux d'intérêt des deux pays n'a pris une telle ampleur.

Cette augmentation ne manquera pas de déclencher un mouvement à la hausse dans les différents taux d'intérêt. Le taux préférentiel des banques, fixé présentement à 9 3/4%, pourrait être le premier à réagir au signal que viennent de donner les autorités monétaires canadiennes.

Dans son message, M. Bouey affirme: "Au cours des dernières semaines, il devenait de plus en plus évident que la tendance en ce qui concerne l'expansion de la masse monétaire se maintiendrait à un niveau beaucoup trop élevé."

méfait public". On y suggère les actions suivantes, pour ne mentionner que les plus percutantes:

Au niveau provincial: "Faire livrer des fleurs au directeur général en n'oubliant pas de faire envoyer la facture au directeur administratif". "Appels téléphoniques de nuit aux boss". "Grève du zèle — ralentissements — sur le tas — deuil!" — "Journée d'Halloween".

Au niveau régional, le plan suggère, outre des défilés dans les établissements, des manifestations et des réunions syndicales sur les lieux de travail, des "Sabots de repas dans l'établissement ou devant le bureau du patron", "Manger à la cafétéria sans payer", "occuper les lignes ouvertes", et "Quitter le travail avant la fin du quart pour raison de maladie". En somme, à peu près l'éventail de moyens d'action dits "légers" utilisés l'automne dernier et au début de l'année par le front commun, comme l'a affirmé hier un porte-parole syndical.

La liste des actions à entreprendre au niveau local est plus longue: elle comprend en tout 50 suggestions.

Lors de sa rencontre avec les journalistes, M. Bourassa a mentionné pour sa part les dérégllements du chauffage et de l'électricité, "dans le bureau des boss" et le "mélange des cartes de poinçon". A ce sujet, le document est plus explicite: "Mélanger les cartes de poinçon, débrancher le poinçon et verser du Coke dedans", y lit-on.

Le document suggère enfin aux syndicats de rencontrer les députés et les ministres "accompagnés de journalistes", les "arrêts de travail déguisés", des doubles portions aux patients (ce qui laisse croire que cette liste de moyens d'action s'adresse aux syndicats du secteur hospitalier), le travail "zélé", l'occupation des bureaux des patrons, la distribution de collants "Le gel des salaires, on l'PET" et les pannes de voiture aux voies d'accès.

Devant cette nomenclature, un porte-parole syndical a affirmé que certains de ces moyens d'action lui semblaient "nouveaux parce que jamais utilisés". Quant au reste, "il s'agit de tactiques utilisées il y a trois mois au moins."

En général, c'est plein de choses déjà connues. Quant aux attaques à la propriété, nous avons suggéré tout à fait le contraire. Les deux brochures syndicales qui reproduisent le premier document insistent en effet sur la nécessité de n'entreprendre aucune action contraire à l'intérêt public.

Rejoint hier en fin d'après-midi, un haut-fonctionnaire du ministère de la Justice a indirectement confirmé que son ministère n'avait pas transmis ce document au premier ministre. "C'est le premier ministre qui nous l'a remis", a-t-il dit.

Le fait que le premier document soit public, contrairement à ce qu'a laissé entendre le premier ministre, et le fait que le second ne porte aucune identification de quelque sorte ne justifie en rien, selon ce haut fonctionnaire, l'abandon de l'enquête. "Nous avons devant nous un document qui incite au méfait public et nous manquons à notre devoir si nous ne faisons pas enquête", a-t-il dit.

Les policiers de la Sûreté du Québec tenteront d'identifier le ou les auteurs du petit document sur les actions de harcèlement. Quant à la durée de l'enquête, le ministère de la Justice n'en a pour l'instant aucune idée.

D'autre part, le document résumant la stratégie générale du front commun part du principe que l'État du Québec tente par tous les moyens de mettre au pas les syndicats pour attirer les capitaux. Il en vient ensuite à la conclusion que pour mieux subventionner l'entreprise capitaliste, l'État tente de réduire les services à

M. Bouey signale que la masse monétaire a progressé au cours des derniers mois à un taux annuel de 15,5%. Et ceci augmente le risque d'un taux élevé d'inflation.

La banque centrale souhaite maintenir à un rythme variant entre 10% et 15% le taux de croissance annuelle des différents dépôts dans les institutions financières.

Également, le gouverneur de la Banque a fait remarquer que les taux d'intérêt à court terme au Canada dépassaient de 4% les taux similaires aux États-Unis. Cet écart démontre l'existence d'une forte demande de crédits bancaires au Canada par rapport aux USA où l'on constate un certain relâchement dans la demande de prêts.

La différence entre les taux de croissance des masses monétaires des deux pays explique également cette disparité du taux entre les deux pays.

A la façon d'une locomotive, le taux d'escompte (qui officiellement est le taux que la Banque du Canada réclame des banques à charte pour les prêts qu'elle

leur consent) devrait accélérer le mouvement à la hausse qui s'amorçait depuis quelques semaines.

Les papiers commerciaux ont gagné 15% au cours du dernier mois et se transigeaient récemment à 9,20. Les obligations ont également progressé et les titres du Québec, 1995, 10 1/4%; ont vu leur rendement passer de 10,15% à 10,31%.

Si les institutions financières emboîtent le pas et relèvent leurs taux créditeurs elles devront faire profiter les épargnants de ce mouvement des taux d'intérêt. En effet, la Commission de lutte contre l'inflation a annoncé la semaine dernière le gel de l'écart de certains taux d'intérêt.

Par exemple, les banques ne peuvent augmenter l'écart existant actuellement entre les comptes d'épargne sans privilège de chèque (7 1/4%) et le taux préférentiel accordé aux meilleurs clients (9 3/4%). Toute hausse de ce dernier taux devrait être suivie d'une augmentation similaire du rendement des comptes d'épargne.

Le Canada soutiendra le développement des pays de l'ASEAN

SINGAPOUR (AFP) — Le Canada soutiendra le développement de tout pays membre de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), a déclaré hier à son arrivée à Singapour M. Donald Jamieson, ministre canadien de l'Industrie et du commerce.

M. Jamieson a ajouté que sa tournée actuelle dans les pays de l'ASEAN était destinée à souligner l'appui du Canada au concept de cette association.

Le gouvernement canadien est en contact permanent avec les pays de l'ASEAN et a porté une "attention particulière" à la dernière conférence des premiers ministres des pays de l'ASEAN.

Rappelant que la délégation qui l'accompagnait dans sa tournée comprenait trente représentants du secteur privé canadien, M. Jamieson a exprimé le souhait de voir s'accroître le volume des échanges entre le Canada et les pays de l'ASEAN.

Le Canada pourrait contribuer au développement des industries du papier, des complexes pétrochimiques et des communications dans ces pays, a-t-il poursuivi, ajoutant qu'il revenait aux pays de l'ASEAN de définir les projets auxquels le Canada pourrait contribuer.

M. Jamieson a rappelé que le Canada

avait accordé un prêt de deux cent millions de dollars canadiens à l'Indonésie destinés à l'achat d'équipements industriels, et qu'un certain nombre d'experts et de techniciens canadiens du domaine pétrochimique se rendront dans ce pays pour contribuer au développement de ce secteur.

M. Hon Si Sen, ministre des Finances de Singapour, recevra la délégation canadienne conduite par M. Jamieson en vue de signer un accord sur la suppression de la double taxation sur les marchandises entre les deux pays.

M. Jamieson s'entretiendra également avec le ministre des Affaires étrangères de Singapour, M. Rajaratnam.

La délégation canadienne, qui a déjà visité l'Indonésie et la Malaisie, doit se rendre lundi en Thaïlande.

PIRE

Suite de la page 5

de prendre en charge sa "destinée". Plusieurs projets actuellement à l'étude tendent à réduire la place de la volonté individuelle dans les décisions importantes de la vie. Ainsi, le Rapport sur la famille de l'Office de révision du Code civil accordait-il aux époux un recours au juge chaque fois qu'il survient entre eux un différend relatif au ménage ou aux enfants. Il prévoit aussi la suppression des conseils de famille en cas de tutelle d'un mineur et la surveillance du tuteur par le curateur public. Enfin, dans son rapport sur le tribunal de la famille, l'Office de révision du Code civil préconise, en cas de divorce et de séparation de corps, la présence de spécialistes des sciences humaines à la fois pour tenter une conciliation des époux et pour éclairer le tribunal.

Devant cette avalanche d'institutionnalisation des décisions, ne doit-on pas craindre que la vie des individus soit à l'avenir réglée par le juge, par le directeur des services sociaux, par le curateur public ou par un aéroport de spécialistes? L'individu ne serait plus alors qu'un consommateur de marchandises et de décisions. Il nous semble personnellement que l'intervention étatique a tendance à se faire excessive au niveau de la prise des décisions alors qu'elle demeure cruellement déficiente au niveau des services de base susceptibles de donner aux individus la possibilité de prendre eux-mêmes les décisions qui les concernent.

DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

GAULIN, Alice. — A Montréal, le 4 mars 1976, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve Jules Gaulin, née Alice Provost. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Isabelle, Jean (époux de Laurette Sanguin), Micheline (Mme Rose Quivillon), Mario (époux de Gertrude Lafortune), André (époux de Claire Leduc), Bernard (époux de Françoise Morin), Fernand (époux de Raymond Molinari), ainsi que plusieurs petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 8 mars. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgeois Limitée No 745 rue Crémazie est, pour se rendre à l'église St-Paul de la Croix où le service sera célébré à 10:00 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GERMAIN, Lucie. — A Montréal, le 4 mars 1976 à l'âge de 58 ans, est décédée Lucie Dubé, épouse de Maurice Germain, Président de L.D.G. Limitée. Fille de feu M. et Mme Aldéma Dubé. Mère de Ginette (Mme Normand Paré). Les funérailles auront lieu lundi le 8 mars. Le convoi funéraire partira du Salon J.R. Deslauriers Ltée, 790 Boul. Ste-Croix, pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 9:00 heures, et de là au cimetière de Ripon, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

WILKINS, Bernadette. — Après une longue maladie à Montréal, le 3 mars 1976, est décédée Bernadette Bourassa, épouse de feu J. Ernest Wilkins de Outremont. Elle laisse deux sœurs et un frère. Les funérailles auront lieu samedi le 6 mars. Le convoi funéraire partira du Salon Lesieur & Frères 114 rue St-Jacques, St-Jean, Qué., pour se rendre à la cathédrale où le service sera célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière de St-Jean, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

les atomisés de l'An O



Stabilité et divergences au 25e congrès du PCUS

Brejnev est réélu, Polianski évincé

MOSCOU (d'après Reuter et AFP) — Comme prévu M. Leonide Brejnev a été réélu hier à son poste de secrétaire général du Parti communiste et demeure ainsi le "numéro un" incontesté du Kremlin. Plus inattendue est l'éviction du bureau politique du ministre de l'Agriculture, M. Dimitri Polianski, tenu pour responsable de la mauvaise récolte de l'an dernier.

Ces décisions ont été annoncées par M. Brejnev lui-même à la séance finale du 25e congrès du PCUS, qui était réuni depuis 10 jours au Palais des congrès du Kremlin et avait élu la veille le nouveau comité central. La réélection du secrétaire général a été saluée par les quelque 5,000 délégués et les invités étrangers qui se sont levés et l'ont longuement acclamé.

L'effectif du bureau politique est porté de 15 à 16 membres, s'ajoutant aux six suppléants et quatre secrétaires du parti. Outre M. Brejnev, les autres membres de l'ancien bureau ont été réélus, dont MM. Alexis Kossyguine, président du conseil des ministres, et Nicolas Podgorny, président du praesidium du So-

viet suprême. Deux nouvelles personnalités entrent au bureau politique: ce sont MM. Grigory Romanov, 53 ans, chef du Parti communiste à Leningrad, considéré comme l'un des candidats les mieux placés pour succéder à M. Brejnev, et Dimitri Ustinov, 65 ans, depuis 1965 secrétaire du parti chargé des affaires de la défense.

Compte tenu de ces deux promotions — MM. Romanov et Ustinov étaient jusqu'ici suppléants — l'âge moyen du bureau politique continue de tourner autour de 65 ans.

L'éviction de M. Polianski qui est âgé de 58 ans, a beaucoup surpris car on avait nettement laissé entendre de source soviétique pendant le congrès que personne ne serait fait le bouc émissaire de la moisson désastreuse de l'an dernier qui, avec 140 millions de tonnes, a été inférieure d'un tiers aux prévisions.

M. Polianski qui fut premier vice-président du conseil et considéré à un moment comme l'un des principaux candidats à la succession de M. Kossyguine, s'est vu confier le poste de mi-

nistre de l'Agriculture en 1973 à la place de M. Vladimir Matskevitch, révoqué au lendemain de la mauvaise récolte de 1972.

Dans l'immédiat, M. Polianski, qui fait toujours partie du comité central, conserve cependant son portefeuille.

Parmi les membres suppléants, on note également une surprise. L'arrivée de M. Gaidar Aliyev, 55 ans, premier secrétaire du parti de la république transcaucasienne-riche en pétrole d'Azerbaïdjan. Ancien chef des services de sécurité de l'Etat (KGB) de cette république, M. Aliyev a été nommé en 1969 à la tête du PC à Bakou, où il a animé une campagne contre la corruption qui sévissait dans l'administration locale. Les trois républiques transcaucasiennes, les deux autres étant l'Arménie et la Géorgie, n'étaient plus représentées au bureau politique depuis l'éviction de Vassili Mjavanadze, premier secrétaire du PC géorgien, en 1972.

Deux autres nominations, au secrétariat du parti cette fois, concernent MM. Constantin Tchernyenko, et Mikhaïl Zimyanine.

Le premier, qui est âgé de 65 ans, a une longue expérience en matière de propagande. Depuis 1965, il dirigeait un département de l'appareil du comité central du parti à Moscou. Il a accompagné M. Brejnev l'an dernier à Helsinki au sommet marquant la fin de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. M. Zimyanine, 61 ans, rédacteur en chef de la Pravda, va devenir secrétaire chargé de la culture et des moyens d'information, poste depuis longtemps vacant.

Jusqu'au bout, le 25ème congrès aura donc été celui de la stabilité politique et de la continuité dans les grandes orientations de politique étrangère et économique de l'URSS. Mais il aura été en même temps le "congrès des divergences" du mouvement communiste international.

Ces divergences, qui existaient déjà depuis plusieurs années entre les partis fidèles à Moscou et les "autonomistes" ont éclaté au grand jour dès le début du congrès au Kremlin. A la fête des "autonomistes" occidentaux, les partis italiens et français ont réaffirmé leur voie

nationale vers le socialisme et leur indépendance du Kremlin. Ils ont été suivis, à pas plus feutrés, par les Yougoslaves et les Roumains.

L'étonnante stabilité politique s'accompagne cependant d'un certain "immobilisme" ou "conservatisme" dans la direction du parti. D'aucuns qualifient cette stabilité de "sclérose".

Il est difficile d'imaginer que cette même équipe restera à pouvoir pendant encore cinq ans, jusqu'au prochain congrès. On peut d'ores et déjà prédire que des changements d'hommes auront lieu lors des prochains plénums du comité central, lorsque l'on considère que le doyen d'âge du bureau politique, M. Arvid Pelche, est âgé de 77 ans, suivi de M. Mikhaïl Soulov, 74 ans, du maréchal Andreï Gretchko 73 ans, Alexei Kossyguine, 72, Andreï Kirilenko et Brejnev qui auront 70 ans cette année. A 67 ans, M. Andreï Gromyko, fait figure de jeune. Le plus jeune est le dernier membre admis, M. Grigori Romanov, 53 ans, M. Dimitri Oustinov qui est entré avec lui à 68 ans.

Les élections aux organes de direction du parti permettent aux "kremlologues" de penser que M. Brejnev a renforcé sa position, notamment par la nomination comme secrétaire au comité central de M. Mikhaïl Zimianine, 58 ans, rédacteur en chef de la Pravda depuis 1965 et Konstantin Tchernyenko, 65 ans, un fidèle du secrétaire général dont la carrière a été parallèle à celle de M. Brejnev. M. Grigori Romanov, l'un des deux élus au bureau politique est également considéré par les milieux occidentaux comme un "homme de Brejnev".

On peut donc supposer que ces promotions sont faites en prévision de changements futurs destinés à "préparer la succession" dans la tranquillité et par "retouches successives", selon l'expression d'un diplomate occidental.

Rhodésie: 6,000 guérilleros noirs campent dans le maquis

SALISBURY (d'après AFP et Reuter) — Près de 6,000 guérilleros armés se trouvent actuellement dans les maquis rhodésiens, soit à l'intérieur soit immédiatement au-delà de la frontière.

Cette révélation officielle faite hier à Salisbury par le ministre rhodésien de la Défense, M. Piet Van der Byl, a causé une certaine sensation. Jamais auparavant le gouvernement rhodésien n'avait avoué l'existence d'une telle concentration de guérilleros noirs: "Qu'il y en ait 1,000 en Rhodésie même, comme l'a révélé le ministre, a été pour beaucoup de Blancs une surprise désagréable."

Ces guérilleros — officiellement qualifiés ici de "terroristes" — sont recrutés à l'extrême gauche des mouvements nationalistes du Zimbabwe (nom africain de la Rhodésie), notamment parmi les anciens partisans du ZANU (Zimbabwe African National Union). Leur chef, le révérend Ndabaningi Sithole — exilé volontaire depuis plus d'un an après avoir été libéré de prison aux premiers

temps de la détente australe — est aujourd'hui le principal lieutenant de l'évêque Abel Muzorewa, le leader des "faucons" de l'ANC (Conseil national africain) établi depuis deux mois à Maputo, Mozambique.

Outre ces 1,000 combattants de l'intérieur, il y aurait, selon M. Van der Byl, de 4,000 à 5,000 guérilleros dans des sanctuaires aux frontières de la Rhodésie, notamment à l'est, le long d'une ligne de 1,000 kilomètres qui sépare ce pays du Mozambique, et qui traverse un terrain de brousse montagneuse d'accès difficile et éminemment favorable aux opérations de guérilla.

D'autre part, aucun élément ne permet d'affirmer que des troupes cubaines ou des tanks soviétiques ont débarqué au Mozambique, a déclaré M. Van der Byl. "Nous n'avons absolument pas d'indication sur une présence cubaine, voire soviétique, d'une importance quelconque, au Mozambique", a précisé le ministre au cours d'une conférence de presse.

Selon une information prove-

nant de Lusaka (Zambie), on assure de source proche des services secrets occidentaux, que des troupes cubaines et des chars soviétiques T-34 ont débarqué au Mozambique, dans le port de Beira, au début du mois de février. L'information ne comporte aucun détail supplémentaire et n'a pu être confirmée auprès d'autres sources.

En outre, Cuba semble se préparer à aider militairement les guérilleros rhodésiens mais n'envisage pas dans l'immédiat de lancer une attaque ouverte et massive contre la Rhodésie comme ce fut le cas en Angola, estime-t-on de source américaine.

L'intervention cubaine, pense-t-on, va consister à détacher au Mozambique des "conseillers militaires" chargés d'encadrer et d'entraîner les rebelles rhodésiens basés dans ce pays. L'objectif de la tactique cubaine, ajoute-t-on, sera dans un premier temps d'intensifier les escarmouches sur la frontière entre le Mozambique et la Rhodésie et de multiplier les raids à l'intérieur de la Rhodésie en profitant de la quasi impossibilité de l'armée de Salisbury de maintenir la frontière étanche.

Les conseillers cubains envoyés au Mozambique seront naturellement prélevés sur le corps expéditionnaire cubain fort d'au moins douze mille hommes qui se trouve toujours en Angola.

Toutefois, on déclare ignorer à Washington ce que va devenir le gros du corps expéditionnaire cubain, s'il va être prochainement rapatrié ou au contraire laissé sur place en vue de futures interventions en Afrique australe.

A cet égard, on estime que si

la Rhodésie apparaît comme la cible prioritaire de La Havane, la Namibie est également dans le collimateur des dirigeants cubains. Toutefois, on ne croit pas que les Cubains souhaitent une confrontation ouverte avec l'armée sud africaine très bien équipée.

D'ailleurs, au Cap, le ministre sud-africain des Affaires étrangères, M. Hilgard Muller, a invité hier les nations indépendantes d'Afrique à partir en lutte contre "l'impérialisme soviétique" et souligné qu'elles pouvaient compter dans ce combat sur l'appui de son pays. Il a également invité les pays occidentaux à faire front à "l'agression soviétique et cubaine" en Afrique. En maintenant son immobilisme, a-t-il dit, "l'Occident doit comprendre que le glas qui sonne pour l'Angola, sonne également pour la plupart des autres nations d'Afrique, pour les pays d'Amérique latine ayant des mouvements de gauche et sonnera finalement pour l'Europe occidentale elle-même".

Invitant les pays indépendants d'Afrique à entreprendre une action face au communisme concertée, il a déclaré: "Ils doivent savoir qu'en ce qui concerne la lutte contre cette menace, ils peuvent compter sur nous. Ils savent que l'Afrique du Sud peut apporter une importante contribution dans ce domaine".

M. Muller a souligné que si les Occidentaux n'agissaient pas rapidement pour contenir l'URSS et Cuba, il était probable qu'ils renonceraient d'eux-mêmes à de nouvelles interventions en Afrique. "La question que l'on se pose est: qui sera le prochain? Quel sera leur prochain objectif?", a-t-il dit.

Le cabinet chilien démissionne en bloc

SANTIAGO (Reuter) — Le cabinet chilien a démissionné en bloc hier pour permettre au président Augusto Pinochet de procéder à un remaniement ministériel. La composition du nouveau gouvernement sera rendue publique lundi.

Le cabinet actuel se compose de 14 ministres, dont six civils. La dernière démission en bloc du cabinet chilien remonte à avril 1975. Elle avait permis au général Pinochet d'y faire entrer plusieurs civils chargés de résoudre la grave crise économique.

On apprend de source autorisée que les directeurs des quatre grands complexes miniers du pays ont également démissionné pour permettre au gouvernement de procéder à une importante restructuration de l'industrie cuprifère.

Lors de l'important remaniement ministériel d'avril 1975, M. Jorge Cauas s'était vu confier de vastes pouvoirs pour coordonner toutes les affaires économiques du pays.

Nommé ministre des Finances, il avait notamment procédé à des coupes sombres dans les dépenses publiques et institué un contrôle strict sur la masse monétaire en circulation dans l'espoir de juguler une inflation qui a atteint l'an dernier une moyenne de 340,7 pour cent.

Le taux actuel de 21,6 pour cent peut être considéré comme un succès de sa politique mais ses détracteurs estiment qu'il a atteint son objectif au prix d'un chômage qui rien qu'à Santiago est de l'ordre de 15 à 18 pour cent.

Le président Pinochet a récemment annoncé que les salaires de tous les travailleurs seront prochainement majorés de 32 pour cent et que les plus mal payés recevront une

augmentation supplémentaire.

En ce qui concerne le cuivre, on apprend d'autre part que le Chili envisage d'accéder à la requête de ses clients traditionnels qui réclament une hausse des ventes en raison d'une réduction des stocks sur le marché de Londres, réduction consécutive à la situation en Afrique australe.

On indique de source de la Codelco, la corporation nationale du cuivre, que le principal obstacle à une hausse de la production est l'accord que le Chili a signé avec les autres membres du Comité intergouvernemental des pays exportateurs de cuivre (CIPEC).

En vertu de cet accord, les membres du CIPEC — Chili, Pérou, Zambie et Zaïre, — ont réduit leur production de 15 pour cent au début de 1975 afin d'éviter une chute des cours.

Le ministre du Cuivre, M. Enrique Valenzuela a déclaré mercredi que le Chili a l'intention de demander à ses partenaires de réexaminer les restrictions à la production du fait du cours élevé du métal à l'heure actuelle.

Il y a deux mois, les stocks sur les marchés de Londres et de New York étaient de l'ordre de 640.000 tonnes. Mais le Zaïre, la Zambie et la Rhodésie éprouvent depuis des difficultés à exporter leur production.

A la Codelco, on indique que les clients traditionnels du Chili, particulièrement en Europe occidentale, craignent que la situation politique en Afrique australe entraîne une nouvelle réduction des stocks. C'est sans doute cette inquiétude qui a entraîné une hausse des cours sur le marché de Londres où la livre atteignait 59,44 cents hier, une hausse de 2,16 par rapport à la veille.

Université du Québec

Institut national de la recherche scientifique

SESSION D'AUTOMNE 1976 PROGRAMMES D'ÉTUDES DES 2^e ET 3^e CYCLES

DATE LIMITE DE DEMANDES D'ADMISSION: 1er avril 1976

INRS-Eau (M.Sc.)

PROGRAMME:

La première année, tous les étudiants suivent les mêmes cours dans les différentes disciplines concernées par l'eau.

La deuxième année, par des cours à options, permet la spécialisation dans un domaine d'études spécifiques.

ADMISSION:

Les candidats devront posséder un diplôme de premier cycle universitaire ou l'équivalent dans une des disciplines suivantes:

- | | | |
|--------------|-----------------|------------|
| - agronomie | - économie | - chimie |
| - foresterie | - géographie | - biologie |
| - géologie | - mathématiques | - génie |
| | | - physique |

ENDROIT:

Complexe Scientifique du Québec, Sainte-Foy, Qué.

INRS-Energie (M.Sc. et D.Sc.)

RECHERCHE:

La recherche à l'INRS-Energie se divise en quatre domaines:

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------------|
| - Interaction Laser-Matière | - Application des plasmas |
| - Confinement d'un plasma chaud | - Technologie des réacteurs à fusion |

De plus, les étudiants peuvent participer aux projets de recherche de l'IREQ dans les domaines suivants:

- | | | |
|-----------------|--------------------|----------------------------|
| - Haute tension | - Grande puissance | - Electrochimie |
| - Mécanique | - Matériaux | - Mathématiques appliquées |

ADMISSION:

Les candidats devront posséder un diplôme de premier cycle universitaire ou l'équivalent dans une des disciplines suivantes:

- | | | |
|---------------|-----------------------|----------------------------|
| - physique | - génie physique | - génie électrique |
| - chimie | - génie chimique | - génie mécanique |
| - métallurgie | - génie métallurgique | - mathématiques appliquées |

ENDROIT:

Varenes (20 milles du centre de Montréal).

INRS-Télécommunications (M.Sc.)

RECHERCHE:

La recherche à l'INRS-Télécommunications comprend:

- Traitement des signaux numériques
- Téléinformatique
- Téléphonie

ADMISSION:

Les candidats devront posséder un diplôme de premier cycle universitaire ou l'équivalent dans une des disciplines suivantes:

- | | | |
|----------------------------|------------------|------------|
| - génie électrique | - génie physique | - physique |
| - mathématiques appliquées | | |

ENDROIT:

Ile des Soeurs, Verdun

SOUTIEN FINANCIER:

Aide financière sous forme de bourse et/ou de travail de recherche disponible. Les candidats sont encouragés à faire des demandes de bourses à d'autres organismes, et il en sera tenu compte lors de la sélection des candidats.

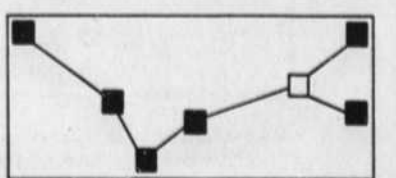
INSCRIPTION

Pour obtenir les formulaires d'inscription et tout renseignement supplémentaire, s'adresser au:

Secrétariat général
INRS
Complexe Scientifique du Québec
Case Postale 7500
Québec
G1P 3W8
Tél.: 657-2508

LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

L'Institut national de la recherche scientifique est l'une des unités constitutives du réseau de l'Université du Québec



Essai réussi du Cruise Missile

WASHINGTON (AFP) — Le premier essai d'un missile Cruise air-sol a été réalisé hier au-dessus du désert du Nouveau-Mexique, a annoncé un porte-parole du département de la Défense.

Le missile a été lâché à une altitude de 3,000 mètres d'un bombardier B-52 et a volé pendant 11 minutes, couvrant une distance d'une centaine de km. La version finale du Cruise pourra parcourir environ 2,400 km.

COLLÈGE STANISLAS

780, boul. Dollard - Montréal H2V 3G5 - Qué.

INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1976-1977

— Cet établissement est directement rattaché à l'Enseignement Français par un Protocole signé par les Autorités compétentes et a été déclaré d'Intérêt Public par le ministère de l'Éducation du Québec au titre de la Coopération Franco-Québécoise, pour le Secondaire et le Collégial. Il est habilité à recevoir les boursiers du Ministère français de l'Éducation Nationale.

— Les élèves sont reçus dès l'âge de 5 ans. Les classes élémentaires sont mixtes (Filles et garçons).

— Le Collège a une cafétéria.

— Le Collège dispense son enseignement en vue du Baccalauréat, selon les méthodes et les programmes de France, séries Littéraire, Économique et Scientifique, tout en observant les exigences des Universités québécoises et nord-américaines avec lesquelles il est en liaison constante.

— Les familles sont invitées à demander au Collège l'ouverture d'un dossier dès maintenant.

Classes élémentaires
Secondaire et Collégial 273-9521

Mile Nicole Moquin, gérante

MOTEL Hawaiian Isle/Inn

FACE À L'OCEAN, 175e ET 176e RUES, MIAMI BEACH

AMICAL — FAMILIER — CONFORTABLE

3 piscines, 2 patios, 600' de plage privée.

Cocktails — Activités jour/nuit — Danse tous les soirs — T.V. couleur et réfrigérateur gratuits dans chaque chambre — Stationnement gratuit

SAISON D'ÉTÉ \$17.00

par jour, par pers. 20 chambres sur 210 Plan Amical modifié disponible Principales cartes de crédit acceptées

VACANCES POUR L'ÉPOUSE

Gardiennes, salles de jeux pour enfants et adolescents — Moniteurs d'expérience — Gratuit pour nos clients.

Pour informations ou réservations communiquez à frais vides à (305) 932-2121

Ouvert tous les jours de 9:30 à 10:30 sauf le dimanche ou consultez votre agent de voyage

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES

EN... AUTOMOBILE

ou EUROCAMPER-TOURMOBILE

Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes

PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO

Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Volvo — Micro-bus — etc...

Kilométrage illimité
Assurance internationale
Permis de conduire international etc...

Reservations, billetterie, Bagages, Avion

ITINÉRAIRES routiers gratuits

BILLET AVION TOUTES DESTINATIONS

DEPUIS 20 ans au service des voyageurs

SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200

"Touring Club de France"

Permis no 50291

POUR BIEN DIGÉRER BUVEZ:

UNE EAU DE SANTÉ ALCALINE & PÉTILLANTE QUI FACILITE LE TRAVAIL DIGESTIF ET L'ÉLIMINATION

sithines33

LE SUPPLÉMENT ÉDUCATION DU DEVOIR ??? MAIS C'EST LE 24 MARS!!!

Ulster: la convention constitutionnelle est dissoute par Londres

LONDRES (AFP) — Devant l'impossibilité d'instaurer en Irlande du Nord un régime politique assurant le partage des pouvoirs entre catholiques et protestants, le gouvernement britannique a décidé hier de continuer d'assurer l'administration directe de la province.

Alors que Londres subit une nouvelle vague de terrorisme et que le premier ministre de la république d'Irlande, M. Liam Cosgrave, se trouve dans la capitale britannique pour s'entretenir de la situation en Ulster avec M. Harold Wilson, M. Merlyn Rees, secrétaire d'Etat pour l'Irlande du Nord, a tiré devant la Chambre des communes les conséquences d'un échec, à première vue sans appel.

Il a en effet annoncé la dissolution officielle de la "convention constitutionnelle" de Belfast, qui a été incapable d'adopter des institutions acceptables par l'ensemble de la population de la province et par Westminster. M. Rees a précisé qu'il ne fallait pas désespérer s'attendre à de nouvelles initiatives sur la question irlandaise de la part de son gouvernement avant longtemps.

Le vide politique créé dans la province par la disparition de toute assemblée délibérative laisse planer de lourdes menaces. De nombreux députés, sur les bancs de la majorité travailliste comme sur ceux de l'opposition conservatrice, n'ont pas manqué d'évoquer le danger de voir les organisations para-militaires protestantes et l'IRA "provisoire" prendre l'offensive dans la rue.

Les "provos" ne sauraient en effet

accepter sans réagir le retour de la main-mise absolue du gouvernement britannique sur le destin de l'Irlande du Nord alors qu'ils réclament un désengagement total. De leur côté, les "loyalistes" protestants, même s'ils affirment leur fidélité à la Couronne, ont d'ores et déjà fait savoir qu'ils s'opposeraient à un système ne leur permettant pas d'exercer leur influence traditionnelle.

En affirmant que le régime d'administration directe serait "positif et non négatif", M. Rees a tenté de répondre aux inquiétudes. Les représentants loyalistes à la convention, qui avaient exprimé l'intention de se réunir à nouveau mardi prochain, trouveront fermées les portes du Parlement de Belfast, le Stormont. Mais il est probable que l'administration britannique amènera des structures de dialogue et de consultation avec les hommes politiques locaux pour préserver l'avenir.

Londres se trouve placé devant un dilemme: ou bien il tente de se débarrasser du "boulet" irlandais, en risquant de faire éclater la guerre civile dans le nord, comme dans le sud, ou bien il décide, comme il vient de le faire, de poursuivre son rôle, malgré les attentats, le coût d'un corps expéditionnaire, la lassitude de l'opinion publique britannique.

A cet égard, M. Rees n'a pas manqué de souligner l'effort consenti par les contribuables du Royaume-Uni en faveur de la province et a rappelé que les dépenses publiques la concernant s'élevaient, cette année, à 1,3 milliard de livres sterling \$2,6 milliards.

Climat à nouveau explosif au Liban

BEYROUTH (d'après AP, AFP et Reuters) — Une colonne blindée de 1.000 hommes composée de soldats libanais et de fedayin de l'Armée de libération de la Palestine (ALP) a fait mouvement hier pour lever un blocus établi depuis 24 heures par des miliciens musulmans autour de la localité chrétienne de Kobayat, à 150 km au nord de Beyrouth, près de la frontière syrienne.

D'après un porte-parole militaire, ces unités ont reçu pour ordre de dégager la ville, au besoin par la force, afin de faire disparaître la plus grave menace qui pèse sur la trêve conclue il y a 43 jours au Liban.

La veille, des unités envoyées en moins grand nombre n'étaient pas parvenues à faire taire les armes à Kobayat où les combats ont fait quatre morts et 10 blessés.

Cette intervention a été décidée à l'initiative de la commission d'armistice syro-palestino-libanaise, qui s'est réunie en séance extraordinaire pour superviser les opérations.

Toutefois, selon des informations en provenance du Nord-Liban, un nouvel accrochage a eu lieu hier à Kobayat, faisant deux tués. Dans ce village les incidents de jeudi seraient dus à des soldats déserteurs de "l'Armée du Liban arabe" dirigée par le lieutenant Ahmed al Khatib et soutenue par la gauche.

Les incidents de jeudi ont provoqué une vive réaction parmi des soldats libanais près de Jounieh, un fief chrétien à 17 km au nord-est de Beyrouth. Plusieurs soldats ont quitté leur caserne et avec des chrétiens armés, ont établi des barrières routières sur l'axe principal reliant Bey-

routh à Tripoli. Ils ont enlevé une vingtaine de musulmans au moins.

La tension s'est répandue hier dans Beyrouth où des miliciens chrétiens ont établi des barrières routières autour des quartiers chrétiens de la ville. Ils ont recommandé aux automobilistes chrétiens de ne pas se rendre dans les quartiers musulmans par crainte de représailles.

Toutefois, un responsable du parti phalangiste déclare ensuite que la tension diminuait dans la capitale et que les miliciens kataëb n'avaient pas été placés en état d'alerte.

Cette nervosité coïncide avec les nouvelles mesures de sécurité qui doivent être appliquées à Beyrouth aux termes desquelles l'armée régulière libanaise et les forces palestiniennes sont censées prendre en main toutes les opérations de

police remplies jusqu'alors par diverses milices. La mesure vise à empêcher l'éclatement de nouveaux combats entre les multiples factions armées qui se sont affrontées pendant la guerre civile.

Enfin le général Naji Jamil, vice-ministre syrien de la défense et commandant de l'armée de l'air, est arrivé hier soir à Beyrouth et s'est rendu aussitôt au palais présidentiel pour un entretien avec le président Suleiman Frangieh, lui transmettant un message du président Afez Assad.

Le général Jamil a fait partie du groupe de médiateurs syriens qui a aidé à la conclusion d'un accord de cessez-le-feu au Liban en janvier après plus de neuf mois de guerre civile.

Les médiateurs syriens, dirigés par le ministre des Affaires étrangères, M. Abdel-Halim Khaddam, étaient retournés à Damas la semaine dernière. Parmi eux figurait également le chef d'état-major des forces armées, le général Hikmat Shehadi.

Le retour du général Jamil à Beyrouth coïncide avec la recrudescence des fusillades et enlèvements qui menace de torpiller le cessez-le-feu.

Initiatives US pour réprimer la pratique des pots-de-vin

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis ont annoncé hier deux importantes initiatives pour empêcher et réprimer la pratique des pots-de-vin versés par des sociétés américaines à des personnalités étrangères.

Les États-Unis, a déclaré le porte-parole du département d'Etat, vont proposer l'établissement sous l'égide de l'ONU d'un accord international en vue d'empêcher la pratique des pots-de-vin et de punir les entreprises, les particuliers et les officiels responsables.

Cette proposition sera formulée par la délégation américaine à la commission permanente des Nations unies sur les sociétés multinationales réunies en ce moment à Lima.

La seconde initiative américaine vise à

établir une coopération bilatérale entre le ministère américain de la Justice et ses homologues étrangers, dont l'objet sera essentiellement d'échanger sur une base confidentielle toutes les informations concernant la pratique de pots-de-vin.

En ce qui concerne l'affaire Lockheed, le porte-parole a affirmé que le département d'Etat "était entièrement favorable à une coopération avec les gouvernements étrangers intéressés". Toutefois, a-t-il ajouté, les documents relatifs à cette affaire ne sont pas en notre possession.

De source autorisée, on indique que certains gouvernements étrangers concernés par l'affaire Lockheed ont fait part à Washington de leur inquiétude en raison des révélations de presse. On ne précise

pas quels sont ces gouvernements.

On indique encore que l'administration n'est pas en principe hostile à la remise par le ministère de la Justice des noms des personnalités étrangères impliquées dans l'affaire Lockheed aux pays qui, tel le Japon, les ont demandés.

Toutefois, on laisse entendre que l'administration préférerait que ces noms ne soient pas rendus publics et traités sur une base confidentielle au niveau gouvernemental.

Toujours de source autorisée, on apprend que le ministère de la Justice a ouvert une enquête en vue de déterminer si les dirigeants de la compagnie Lockheed ont violé la loi américaine en prodiguant des pots-de-vin à des personnalités étrangères.

Gouvernement sahraoui formé

ALGER (AFP) — "Un gouvernement sahraoui a été constitué", a annoncé le Front Polisario au cours d'une conférence de presse tenue à Alger hier en fin d'après-midi.

La formation d'un gouvernement de la république arabe sahraouie démocratique (RASD) est annoncée simultanément à Alger, Tripoli, Tananarive, Conakry et Bujumbura, après avoir été proclamée au Sahara Occidental. Le gouvernement aura comme premier ministre M. Mohamed Lamine, adjoint du secrétaire-général du Front, M. Sayid Ouali.

les négociations: salaires offerts aux enseignants

Le Gouvernement du Québec et ses partenaires offrent aux enseignants des commissions scolaires et des collèges d'importantes augmentations de salaires dans le cadre des négociations en cours.

Selon les années de scolarité et d'expérience, ces augmentations varient de 26,5% à 50% en 1975/1976 en regard des échelles en vigueur en 1974/1975. Pour les deux dernières années de la convention, les augmentations seraient respectivement de 8% et de 6%.

1974/1975

Années d'expé- rience	scolarité **								
	12 ans et moins	13 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans*
1	5 824	6 218	6 812	7 487	8 232	9 033	9 940	10 920	12 012
2	5 972	6 455	7 062	7 755	8 525	9 366	10 307	11 324	12 436
3	6 133	6 688	7 314	8 025	8 818	9 695	10 675	11 730	12 855
4	6 381	6 950	7 586	8 325	9 134	10 057	11 076	12 168	13 318
5	6 637	7 216	7 867	8 624	9 459	10 420	11 473	12 606	13 772
6	6 902	7 487	8 148	8 916	9 782	10 781	11 874	13 041	14 227
7	7 189	7 781	8 470	9 245	10 138	11 176	12 303	13 510	14 716
8	7 485	8 079	8 766	9 577	10 494	11 570	12 738	13 977	15 201
9	7 772	8 378	9 078	9 909	10 850	11 962	13 167	14 446	15 689
10	8 066	8 671	9 391	10 240	11 206	12 355	13 598	14 913	16 177
11	8 385	9 002	9 734	10 602	11 606	12 792	14 072	15 433	16 712
12	8 708	9 332	10 075	10 963	12 006	13 231	14 546	15 950	17 249
13	9 024	9 665	10 420	11 324	12 405	13 666	15 020	16 469	17 788
14	9 348	9 996	10 764	11 685	12 806	14 103	15 495	16 989	18 322
15	9 665	10 327	11 107	12 048	13 203	14 540	15 969	17 506	18 860

1975/1976

Années d'expérience	Scolarité **							
	Moins de 14 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans*
1	8 617	8 890	9 733	10 660	11 638	12 574	13 814	15 195
2	8 933	9 216	10 081	11 040	12 067	13 038	14 325	15 732
3	9 252	9 545	10 432	11 419	12 491	13 504	14 838	16 262
4	9 596	9 900	10 822	11 829	12 957	14 011	15 393	16 887
5	9 952	10 266	11 211	12 249	13 425	14 513	15 947	17 422
6	10 307	10 633	11 591	12 668	13 890	15 021	16 497	17 997
7	10 714	11 053	12 018	13 129	14 399	15 563	17 090	18 616
8	11 089	11 440	12 450	13 590	14 907	16 114	17 681	19 229
9	11 484	11 847	12 882	14 051	15 412	16 656	18 274	19 847
10	11 880	12 255	13 312	14 512	15 918	17 201	18 885	20 464
11	12 314	12 703	13 783	15 030	16 481	17 801	19 523	21 141
12	12 745	13 148	14 252	15 548	17 047	18 401	20 177	21 820
13	13 181	13 598	14 721	16 064	17 607	19 000	20 833	22 502
14	13 616	14 047	15 190	16 584	18 170	19 601	21 491	23 177
15	14 050*	14 495	15 662	17 098	18 733	20 201	22 145	23 858

* Scolarité de 20 ans et un doctorat de 3ième cycle.

** Conformément au "Manuel d'évaluation de la scolarité" du ministre.

1977/1978

Années d'expérience	Scolarité**							
	Moins de 14 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans*
1	9 864	10 177	11 143	12 204	13 323	14 395	15 814	17 396
2	10 227	10 550	11 540	12 638	13 814	14 926	16 399	18 010
3	10 592	10 928	11 943	13 073	14 299	15 459	16 986	18 617
4	10 986	11 334	12 389	13 542	14 834	16 040	17 621	19 287
5	11 393	11 752	12 834	14 023	15 369	16 614	18 256	19 945
6	11 800	12 173	13 269	14 502	15 901	17 196	18 886	20 603
7	12 265	12 653	13 758	15 030	16 484	17 816	19 564	21 311
8	12 695	13 096	14 253	15 558	17 066	18 447	20 241	22 013
9	13 147	13 563	14 748	16 086	17 644	19 067	20 920	22 721
10	13 600	14 029	15 240	16 813	18 222	19 692	21 596	23 427
11	14 097	14 542	15 779	17 206	18 867	20 379	22 350	24 202
12	14 591	15 052	16 316	17 800	19 516	21 065	23 098	24 980
13	15 089	15 567	16 853	18 390	20 157	21 751	23 850	25 760
14	15 587	16 081	17 389	18 986	20 801	22 439	24 603	26 533
15	16 084	16 594	17 930	19 574	21 446	23 126	25 352	27 313

1976/1977

Années d'expérience	Scolarité**							
	Moins de 14 ans	14 ans	15 ans	16 ans	17 ans	18 ans	19 ans	20 ans*
1	9 306	9 601	10 512	11 513	12 569	13 580	14 919	16 411
2	9 648	9 953	10 887	11 923	13 032	14 081	15 471	16 991
3	9 992	10 309	11 267	12 333	13 490	14 584	16 025	17 563
4	10 364	10 692	11 688	12 775	13 994	15 132	16 624	18 195
5	10 748	11 087	12 108	13 229	14 499	15 674	17 223	18 816
6	11 132	11 484	12 518	13 681	15 001	16 223	17 817	19 437
7	11 571	11 937	12 979	14 179	15 551	16 808	18 457	20 105
8	11 976	12 355	13 446	14 677	16 100	17 403	19 095	20 767
9	12 403	12 795	13 913	15 175	16 645	17 988	19 736	21 435
10	12 830	13 235	14 377	15 673	17 191	18 577	20 374	22 101
11	13 299	13 719	14 886	16 232	17 799	19 225	21 085	22 832
12	13 765	14 200	15 392	16 792	18 411	19 873	21 791	23 566
13	14 235	14 686	15 899	17 349	19 016	20 520	22 500	24 302
14	14 705	15 171	16 405	17 911	19 624	21 169	23 210	25 031
15	15 174	15 655	16 915	18 466	20 232	21 817	23 917	25 767



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation

\$6 475
63.8%

La fulgurante Rosi Mittermaier s'assure la Coupe du monde de ski

par Jacques Grosbois

COOPER MOUNTAIN (AFP) — La souriante Rosi Mittermaier (27 ans, de Reit in Winkel en Bavière), s'est imposée comme l'une des plus grandes skieuses de tous les temps, en remportant à Copper Mountain dans le Colorado, le slalom géant comptant pour le "trophée Evian", victoire qui lui vaut de s'attribuer l'édition 1975-76 de la Coupe du Monde, bien que cinq courses figurent encore au programme de celle-ci.

Rosi Mittermaier compte, en effet, après cette nouvelle victoire, un total de 249 points au classement général de la Coupe du Monde, la seconde et la troisième étant respectivement les Suissesses Lise-Marie Morerod et Bernadette Zurbriggen, avec respectivement 176 et 168 points. Quels que soient les résultats du slalom de Copper Mountain qui sera disputé au

jour d'hui de la descente et du "géant" d'Aspen, et du "géant" et du slalom parallèle de Mont-St-Anne à Québec, Rosi ne peut plus être rejointe. Elle a donc gagné bel et bien la Coupe du Monde dès maintenant et la lutte vaudra surtout désormais pour les places d'honneur. Mais il est certain que Rosi voudra terminer son exceptionnelle saison par de nouveaux et retentissants exploits. Sa victoire en Coupe du Monde, venant après son triomphe des Jeux olympiques d'Innsbruck, où elle a gagné les médailles d'or de la descente et du slalom, la médaille d'argent du slalom géant et le titre de championne du monde au combiné, font d'elle une championne légendaire: Rosi est digne de prendre la succession de la grande Autrichienne Annemarie Proell-Moser, cinq fois lauréate de la Coupe du Monde, mais qui ne peut jamais gagner

un titre olympique et qui a renoncé aux compétitions à la fin de la saison dernière.

Le sacre de la charmante Rosi a eu lieu un bel après-midi ensoleillé mais très froid, la température étant de l'ordre de moins dix degrés. Les filles coururent sur la même pente que les garçons, sur un tracé parallèle. Ceux-ci terminèrent épuisés à l'arrivée de la première manche de leur slalom géant, leur parcours étant très sinueux.

En tête du départ à l'arrivée, Rosi négocia le parcours (longueur 1,310m, dénivellation 420 m., 59 portes), rendu plus facile que celui des hommes, après l'expérience douloureuse de la première manche de ceux-ci, en 1.28.45, surclassant toutes ses rivales, l'Américaine Cindy Nelson étant 2ème à 1.32, Zurbriggen 3ème à 1.55, l'Autrichienne Brigitte Tötsch 4ème à 1.72. La supériorité de Rosi a donc

été écrasante. Il convient de noter l'excellente performance d'ensemble des Américaines très avantagées, la baisse de forme de Morerod et de la Française Daniele Debernard, médaille de bronze à Innsbruck, qui se classe que 13ème. Kathy Kreiner a terminé 15e avec un temps de 1:31.80.

Du côté masculin, l'Américain Greg Jones, 23 ans de Tahoe City (Cal.) médaille de bronze du combiné récemment à Innsbruck, a remporté la première manche du slalom géant en 1.36.34 devant le suisse Ernst Good à 9/100èmes et le jeune Autrichien Hans Enn à 28/100èmes.

Le champion olympique de la spécialité, le suisse Heini Hemmi a enfourché un piquet de la troisième porte avant l'arrivée, après une faute de carré, et a abandonné. D'autre part, un autre abandon de marque a eu lieu, celui de l'italien Gustavo Thoeni, qui allait au dessus du lot en surclassant ses adversaires, quand à la fin du mur à mi-parcours il commit une légère faute qui le mit sur son ski droit et le fit sortir de la piste et abandonner. Gustavo Thoeni a pratiquement perdu la coupe du monde qu'il détenait en raison de cet abandon.

Le Canadien Jim Hunter a terminé au 11e rang, pour un temps additionné de 3:22.97. Le jeune Hunter a fait 1:37.18 en première course et 1:45.76 en seconde.

Baseball

Rupture des négociations

NEW YORK (D'après AP et CP) — Comme la saison régulière au baseball majeur doit commencer en avril, et que les camps d'entraînement ne sont pas encore ouverts, les Expos de Montréal, à l'instar des Angels de la Californie et des Pirates de Pittsburgh, ont annulé des parties hors-concours, qui devaient avoir lieu à Daytona Beach les 11 et 12 mars, contre les Tigers de Detroit et les Twins du Minnesota, deux formations de la Ligue américaine.

Qui pis est, ce qui n'est pas pour hâter l'ouverture des camps, les pourparlers entre les propriétaires et l'Association des joueurs ont échoué hier, alors qu'aucune autre rencontre n'est prévue, et bien que les deux parties déclarent devoir rester en contacts téléphoniques au cours du week-end.

Selon les propres, la rupture des négociations incombe aux

représentants des joueurs, qui n'auraient pas négocié en toute bonne foi quant à la création, ou à la reconstruction, disent-ils, d'un système de réserve valable. La clause de réserve est en effet le principal point d'affrontement entre les deux partis en cause.

Et les camps resteront fermés toute la fin-de-semaine.

Marvin Miller, directeur délégué des joueurs, donnera une conférence de presse ce matin au quartier général de l'Association afin "de rétablir certains faits". Il s'est refusé à tout commentaire sur la séance de négociation avortée d'hier. De leurs côtés, les "marchands de muscles" (dixit Glenn Dickey) ont publié un communiqué confirmant la rupture des négociations.

Mais les camps resteront fermés toute la fin-de-semaine.

Le noeud gordien de cette af-

faire, l' "applicabilité des contrats", réfère à la demande émanant du Comité des relations des joueurs afin que tout accès sur la clause de réserve s'applique aux présents contrats actuellement en vigueur.

Or, la position de Miller est que ces contrats ne puissent être modifiés, quelle que soit l'entente intervenue au cours de négociations, sur la sempiternelle clause de réserve. Les contrats actuellement en vigueur, dit-il, sont des documents juridiques et les droits qui y sont inclus ne peuvent être modifiés. Cette clause, telle qu'interprétée par l'arbitre Pete Seltz puis par le juge fédéral John Oliver, permet à un joueur qui refuse de signer un contrat de devenir agent libre après un an. La partie patronale, rappelle-t-elle, en a appelé de cette division entérinée dans les cas des lanceurs Andy Messersmith et Dave McNally. Une décision doit être rendue la semaine prochaine par un juge de la cour de circuit.

Mais les camps resteront fermés en fin de semaine, et pour combien de temps encore!...

hockey

Ligue Nationale

Jeudi
Philadelphie 6, Kansas City 1
Vancouver 3, Islanders NY 3
Buffalo 6, Chicago 3

Hier soir
Rangers NY à Atlanta
Boston en Californie

Ce soir
Buffalo à Montréal
Washington vs Islanders NY
Detroit à Philadelphie
Minnesota à Pittsburgh
Toronto à Los Angeles
Vancouver à Kansas City
Chicago à St-Louis

Demain
Montréal à Detroit
Atlanta vs Rangers NY
Islanders NY à Pittsburgh
Kansas City à Philadelphie
Washington à Boston
Vancouver au Minnesota
St-Louis à Buffalo
Toronto en Californie

Association Mondiale

Jeudi
San Diego 8, N.-Angleterre 2
Indianapolis 3, Cincinnati 1
Calgary 4, Québec 1

LIGUE NATIONALE

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PHILADELPHIE	65	41	10	14	285	176	96
ISLANDERS DE NY	65	34	17	14	245	154	82
ATLANTA	66	30	9	208	198	63	
RANGERS NY	65	23	34	8	214	265	54

Section Connie Smythe

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CHICAGO	66	26	22	17	198	197	69
VANCOUVER	65	25	27	13	219	222	63
ST-LOUIS	64	23	31	10	196	228	56
MINNESOTA	65	18	43	4	160	244	40
KANSAS CITY	64	12	42	10	152	273	34

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	63	41	11	11	251	179	93
BUFFALO	65	36	18	11	272	194	83
TORONTO	66	30	25	11	246	223	71
CALIFORNIE	67	23	36	8	207	231	54

Section James Norris

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTREAL	66	47	9	10	274	143	104
LOS ANGELES	66	31	28	7	213	221	69
PITTSBURGH	65	28	26	11	272	246	67
DETROIT	65	20	36	9	169	247	49
WASHINGTON	65	8	48	9	180	318	25

ASSOCIATION MONDIALE

Section Canadienne

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
WINNIPEG	67	44	21	2	288	208	90
QUÉBEC	63	38	21	4	275	237	80
CALGARY	65	34	27	4	246	223	70
EDMONTON	68	23	40	5	229	288	51
TORONTO	62	17	40	5	264	319	39

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CINCINNATI	65	30	34	1	242	270	61
N.-ANGLETERRE	65	27	32	6	203	238	60
CLEVELAND	63	26	32	5	213	222	57
INDIANAPOLIS	64	25	36	3	188	199	53

Section Ouest

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
HOUSTON	62	40	22	0	252	210	80
PHOENIX	62	32	24	6	233	206	70
SAN DIEGO	64	31	29	4	248	222	66
y-MINNESOTA	59	30	25	4	211	212	64

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
QUÉBEC	64	35	22	7	296	263	77
TROIS-RIVIÈRES	64	31	28	5	331	311	67
CHICOUTIMI	62	25	25	12	305	320	62
SOREL	66	25	30	11	285	338	61
SHAWINIGAN	64	9	51	4	235	489	22

Section Ouest

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SHERBROOKE	64	45	11	8	459	251	98
CORNWALL	66	35	22	9	329	253	79
MONTREAL	63	32	24	7	297	246	71
HULL	67	27	33	7	293	303	61
LAVAL	66	21	39	6	277	240	48

pointeurs

Ligue Nationale

	b	p	p
Lafleur, Mtl	42	56	98
Clarke, Pha	29	67	96
Barber, Pha	39	55	94
Mahovich, Mtl	30	62	92
Larouche, Pgh	38	48	86
Perreault, Buf	34	51	85
Pronovost, Pgh	43	41	84
Sittler, Tor	35	47	82
Trottiar, NYI	25	54	79
D. Potvin, NYI	26	52	78

Cette performance a été réalisée au cours de la première journée de l'épreuve traditionnelle du "patin d'or" d'Inzell (combiné quatre épreuves).

Piet Kleine avait établi un nouveau record olympique du 10,000 mètres à Innsbruck en 14'50"59, approchant de 28-100 de secondes le record du monde du Norvégien Sten Stensen 14'50"31 établi au mois de janvier 1976.

INZELL (AFP) — Le patineur de vitesse hollandais Riet Kleine, médaille d'or du 10,000 mètres et médaille d'argent du 5,000 mètres aux Jeux d'Innsbruck, a établi, hier soir, à Inzell, un nouveau record du monde de 5,000 M. en 7'04"68.

Kleine a battu de près de trois secondes l'ancien record de la distance qui appartenait à son compatriote Hans van Helden 7'07"62.

Cette performance a été réalisée au cours de la première

journée de l'épreuve traditionnelle du "patin d'or" d'Inzell (combiné quatre épreuves).

Piet Kleine avait établi un nouveau record olympique du 10,000 mètres à Innsbruck en 14'50"59, approchant de 28-100 de secondes le record du monde du Norvégien Sten Stensen 14'50"31 établi au mois de janvier 1976.

INZELL (AFP) — Le patineur de vitesse hollandais Riet Kleine, médaille d'or du 10,000 mètres et médaille d'argent du 5,000 mètres aux Jeux d'Innsbruck, a établi, hier soir, à Inzell, un nouveau record du monde de 5,000 M. en 7'04"68.

Kleine a battu de près de trois secondes l'ancien record de la distance qui appartenait à son compatriote Hans van Helden 7'07"62.

Cette performance a été réalisée au cours de la première

journée de l'épreuve traditionnelle du "patin d'or" d'Inzell (combiné quatre épreuves).

Piet Kleine avait établi un nouveau record olympique du 10,000 mètres à Innsbruck en 14'50"59, approchant de 28-100 de secondes le record du monde du Norvégien Sten Stensen 14'50"31 établi au mois de janvier 1976.

INZELL (AFP) — Le patineur de vitesse hollandais Riet Kleine, médaille d'or du 10,000 mètres et médaille d'argent du 5,000 mètres aux Jeux d'Innsbruck, a établi, hier soir, à Inzell, un nouveau record du monde de 5,000 M. en 7'04"68.

Kleine a battu de près de trois secondes l'ancien record de la distance qui appartenait à son compatriote Hans van Helden 7'07"62.

Cette performance a été réalisée au cours de la première

journée de l'épreuve traditionnelle du "patin d'or" d'Inzell (combiné quatre épreuves).

Piet Kleine avait établi un nouveau record olympique du 10,000 mètres à Innsbruck en 14'50"59, approchant de 28-100 de secondes le record du monde du Norvégien Sten Stensen 14'50"31 établi au mois de janvier 1976.

INZELL (AFP) — Le patineur de vitesse hollandais Riet Kleine, médaille d'or du 10,000 mètres et médaille d'argent du 5,000 mètres aux Jeux d'Innsbruck, a établi, hier soir, à Inzell, un nouveau record du monde de 5,000 M. en 7'04"68.

Kleine a battu de près de trois secondes l'ancien record de la distance qui appartenait à son compatriote Hans van Helden 7'07"62.

Cette performance a été réalisée au cours de la première

journée de l'épreuve traditionnelle du "patin d'or" d'Inzell (combiné quatre épreuves).

Piet Kleine avait établi un nouveau record olympique du 10,000 mètres à Innsbruck en 14'50"59, approchant de 28-100 de secondes le record du monde du Norvégien Sten Stensen 14'50"31 établi au mois de janvier 1976.

INZELL (AFP) — Le patineur de vitesse hollandais Riet Kleine, médaille d'or du 10,000 mètres et médaille d'argent du 5,000 mètres aux Jeux d'Innsbruck, a établi, hier soir, à Inzell, un nouveau record du monde de 5,000 M. en 7'04"68.

Kleine a battu de près de trois secondes l'ancien record de la distance qui appartenait à son compatriote Hans van Helden 7'07"62.

Cette performance a été réalisée au cours de la première

journée de l'épreuve traditionnelle du "patin d'or" d'Inzell (combiné quatre épreuves).

Piet Kleine avait établi un nouveau record olympique du 10,000 mètres à Innsbruck en 14'50"59, approchant de 28-100 de secondes le record du monde du Norvégien Sten Stensen 14'50"31 établi au mois de janvier 1976.

INZELL (AFP) — Le patineur de vitesse hollandais Riet Kleine, médaille d'or du 10,000 mètres et médaille d'argent du 5,000 mètres aux Jeux d'Innsbruck, a établi, hier soir, à Inzell, un nouveau record du monde de 5,000 M. en 7'04"68.

Kleine a battu de près de trois secondes l'ancien record de la distance qui appartenait à son compatriote Hans van Helden 7'07"62.

Cette performance a été réalisée au cours de la première

journée de l'épreuve traditionnelle du "patin d'or" d'Inzell (combiné quatre épreuves).

Piet Kleine avait établi un nouveau record olympique du 10,000 mètres à Innsbruck en 14'50"59, approchant de 28-100 de secondes le record du monde du Norvégien Sten Stensen 14'50"31 établi au mois de janvier 1976.

INZELL (AFP) — Le patineur de vitesse hollandais Riet Kleine, médaille d'or du 10,000 mètres et médaille d'argent du 5,000 mètres aux Jeux d'Innsbruck, a établi, hier soir, à Inzell, un nouveau record du monde de 5,000 M. en 7'04"68.

Kleine a battu de près de trois secondes l'ancien record de la distance qui appartenait à son compatriote Hans van Helden 7'07"62.

Cette performance a été réalisée au cours de la première

journée de l'épreuve traditionnelle du "patin d'or" d'Inzell (combiné quatre épreuves).

Piet Kleine avait établi un nouveau record olympique du 10,000 mètres à Innsbruck en 14'50"59, approchant de 28-100 de secondes le record du monde du Norvégien Sten Stensen 14'50"31 établi au mois de janvier 1976.

INZELL (AFP) — Le patineur de vitesse hollandais Riet Kleine, médaille d'or du 10,000 mètres et médaille d'argent du 5,000 mètres aux Jeux d'Innsbruck, a établi, hier soir, à Inzell, un nouveau record du monde de 5,000 M. en 7'04"68.

Kleine a battu de près de trois secondes l'ancien record de la distance qui appartenait à son compatriote Hans van Helden 7'07"62.

Cette performance a été réalisée au cours de la première

journée de l'épreuve traditionnelle du "patin d'or" d'Inzell (combiné quatre épreuves).

Piet Kleine avait établi un nouveau record olympique du 10,000 mètres à Innsbruck en 14'50"59, approchant de 28-100 de secondes le record du monde du Norvégien Sten Stensen 14'50"31 établi au mois de janvier 1976.

INZELL (AFP) — Le patineur de vitesse hollandais Riet Kleine, médaille d'or du 10,000 mètres et médaille d'argent du 5,000 mètres aux Jeux d'Innsbruck, a établi, hier soir, à Inzell, un nouveau record du monde de 5,000 M. en 7'04"68.

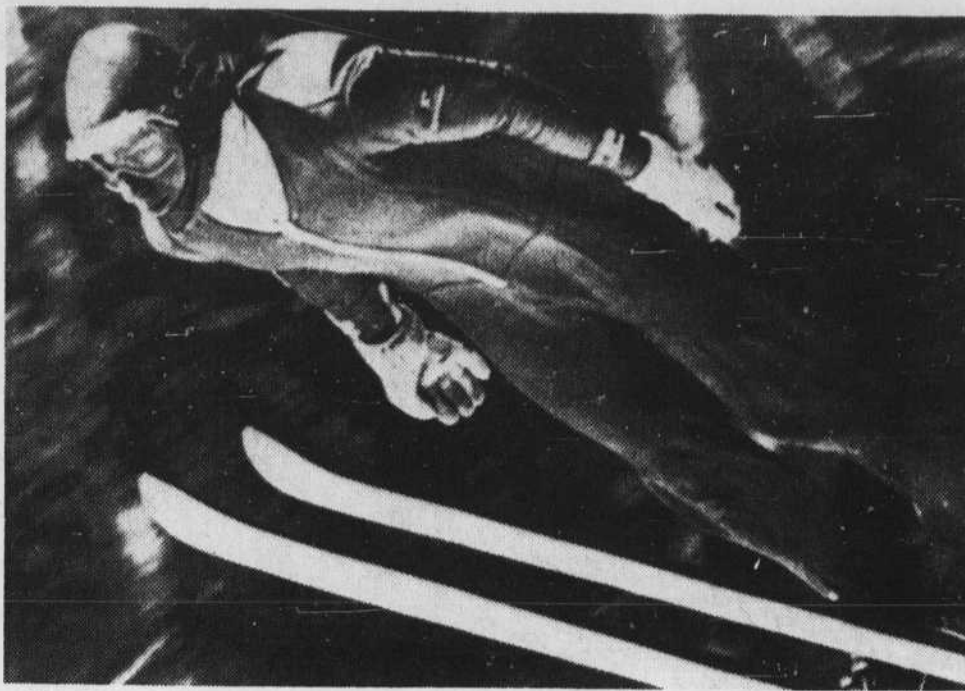
Kleine a battu de près de trois secondes l'ancien record de la distance qui appartenait à son compatriote Hans van Helden 7'07"62.

Cette performance a été réalisée au cours de la première

journée de l'épreuve traditionnelle du "patin d'or" d'Inzell (combiné quatre épreuves).

Piet Kleine avait établi un nouveau record olympique du 10,000 mètres à Innsbruck en 14'50"59, approchant de 28-100 de secondes le record du monde du Norvégien Sten Stensen 14'50"31 établi au mois de janvier 1976.

INZELL (AFP) — Le patineur de vitesse hollandais Riet Kleine, médaille d'or du 10,000 mètres et médaille d'argent du 5,000 mètres aux Jeux d'Innsbruck, a établi, hier soir, à Inzell, un nouveau record du monde de 5,000 M. en 7'04"68.



L'Autrichien Toni Innauer a établi un nouveau record du monde de saut à ski en réussissant un saut de 174 m.

Un saut record d'Innauer

OBERSDORF (AFP) — Le premier jour du concours international de vol à ski, à Obersdorf, en Bavière, a été entièrement dominé par le jeune Autrichien Toni Innauer (18 ans), qui a réalisé un extraordinaire bond de 174 mètres. Il a ainsi amélioré le record du monde de l'Allemand de l'Est Heinz Wospiwo qui avait fait 169 mètres sur le même tremplin géant, le 9 mars 1973, et qui fut égalé à Plana le 14 mars 1974, par le Suisse Walter Steiner. Ce dernier s'est classé, hier, au troisième rang avec 156 mètres.

La veille, lors de l'entraînement officiel, le jeune Norvégien Ove Berg avait été crédité à tort de 167 mètres, alors qu'en réalité il avait atteint 173, et avait établi un nouveau record mondial.

Falko Weisspflug, de la RDA, a égalé le record du monde d'Innauer lors de son 2e passage, mais son style n'a pas atteint la perfection de l'Autrichien. Il n'a pas eu non plus d'effet sur le classement général, la piste d'élan ayant été raccourcie après son saut et celui-ci ayant dû être annulé. Innauer comme Weisspflug ont en effet dépassé le point critique du tremplin.

Plusieurs chutes ont été enregistrées, dont celle du Français Jean-Claude Gaillard à 98 mètres. Il a brisé ses skis.

Le marché boursier de Toronto est sorti de sa torpeur hier comme les cours enregistraient leurs meilleurs gains en deux semaines. Et l'activité a été plus forte qu'au cours des récentes séances.

L'indice industriel a gagné .86 à 192.67, celui des arifères 2.22 à 327.80, celui des métaux communs 1.01 à 87.34 et celui des pétroles à l'Ouest .66 à 219.07.

Le virement effectué a atteint 2.86 millions d'actions, soit le plus considérable depuis sept séances, à comparer à 2.42 millions jeudi. La valeur est passée de \$23.16 millions à \$27.55 millions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

[illegible]

Activité moyenne

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

[illegible]

CUI 10 1/4	700	526 1/4	265	25 1/2	
CUIH 1W	2880	370	355	370	+15
CWNKs	3360	525 1/4	275	272	-5
CWN G 4 p	2160	510	510	510	
CWN 5 1/2 p	250	512 1/4	10 1/4	10 1/4	
Canbra	100	390	390	390	
Canon	250	250	215 1/2	215 1/2	
Cara	100	56 1/4	5 1/4	5 1/4	+1 1/4
Carl OK	29800	360	345	355	-10
Carl P 1 p	250	300	14 1/4	24 1/4	+15
Carrier JD	500	170	170	170	
Casslar	1350	58	7 1/2	7 1/2	
Cassidy L	150	400	400	400	
Celanesa	7500	250	250	250	+1 1/2
Celanes 1 p	200	59 1/4	9 1/4	9 1/4	+ 3/4
Cent Pal	1200	95	95	95	
Charter OI	360	360	360	360	
Chib M	4000	35	34 1/2	34 1/2	+ 1/2
Chieffan D	4000	59 1/4	6 1/2	6 1/2	- 1/4
Chimo	8000	100	100	100	
Chrysler	13652	59 1/2	18 1/4	19 1/2	+ 3/4
CHUM	210	58	8	8	
City Sav T	200	100	100	100	
Clairborne	1000	220	217	220	-5
Cock Will	3800	39	37	37	-2
Cockfield	500	460	460	460	
Coldstn	1000	50	50	50	
Coles Book	400	58 1/2	8 1/2	8 1/2	+ 1/4
Comet Met	20500	18	16 1/2	17 1/2	+1 1/2
Cominc	300	377	377	377	
Com Cap	300	300	300	300	
C Holiday	1100	350	340	350	
Compro	105	450	450	450	
Compr Ap	100	510 1/4	10 1/4	10 1/4	- 1/4
Coniagas	4000	62	60	60	+ 8
Com Chm A	275	510	510	510	
Com Bath A	5125	536 1/2	36	36 1/2	+ 1/2
Com Bath B	200	536	36	36	
C Bath 4 d	700	516	516	516	
Com Bldg	2700	253	250	253	+ 3

Con Fardy	1404	340	335	335	<i>Pierre C</i>
C Durham	2000	60	60	60	

C Marben	1000	38	38	38	+ 2	
C Moriss	6250	172	170	172		Le président
Cons Prof	2302	31	31	31		
C Rambler	200	155	155	155	- 2	Després, anno
C Rexpasr	4000	78	78	78		poste de vice-p
Con Distrb	7425	405	370	370	-35	
Cons Gas	3365	12 3/4	12 1/2	12 1/2	- 1/8	
Con Gas D	400	221 1/4	21	21 1/4	+ 1/4	vice-président

Conwest	100	375	375	375	-10
Constar	100	375	375	375	-10
Coop Inc	1000	130	130	130	+10
Corby vs	25	171/4	171/4	171/4	-10
Cornwall Inc	25	167/4	167/4	167/4	-10
Corp Food	200	51/4	61/4	61/4	+ 1/2
Cosaka R	3900	355	350	350	-10
Cosmos	100	450	450	450	-10
Craigmt	4700	356	524	6	+ 1/6
Crain R L	475	103/4	103/4	103/4	-10
Cresbair	100	450	450	450	-10
Crown Life	128	553/4	534	534	-10
Crown West	230	530	30	30	-10
Crush Int	7050	111/4	107/4	107/4	- 3/4
Cygnus A	300	56	6	6	+ 1/4
Cygnus B	300	56	6	6	+ 1/4
Cygnus C	650	56	6	6	+ 1/4
DRG Ltd A	100	575/8	575/8	575/8	-10
Dalmy A	400	103/8	103/8	103/8	-10
Dawn Dev	225	57	57	57	-10
Deacon	100	61/2	61/2	61/2	-10
Debbid B	225	55	59	59	-10
Decca R	1100	490	485	490	-10

[illegible]

Firm	Mer	100	100%	10%	10%		
Fed Ind A	1600	56	57%			MDS Health	1700 290
Fed Ind P	200	267%	26%	26%		MEPC	175 65
Fed Ind S	100	45%			+ 1/2	MELC W	250 156
Fields M	5185	111%	111%	111%	+ 1/2	MELC	250 156
Finning T	1550	13%	127%	13%	+ 1/4	MacIarn B	235 131
F City Fin	500	58	8	8		MC Cable	110 58
F Mar	2100	41%	41%	41%		MB Ltd	14290 1227
Foodpact	175	280	275	275		Madeline	700 224
Foodpact	175	280	275	275		Magna Int	600 1313
F Food C	266	90%	88%	90%		Magna Int	200 200
F Ponds	210	340	340	340		MLI Gard	215 1221
Francana	200	58	73%	8%	+ 1/4	MLI Mills	260 1227
Fraser A	163	222	22	22		Mor Time	567 116

Glendale	1800	211	190	190	-22
Goodyear	250	\$13 3/4	13 3/4	13 3/4	+ 1/8
Granduc	2000	163	160	160	
G+Oil Sds	1321	\$5 1/2	5 1/2	5 1/2	+ 1/8

GL Paper	1300	528	78	28	1/2	
GLPaw	150	57	71	7	1/4	
GN Fin	100	57	71	7	1/4	
GW Lwe	620	559	58	9	2	
GW West	1700	56	6	6	1/2	
Green	275	13	175			
Guard Cap	350	350	350			
Gulf Can	2824	531	318	318	31/2	1/2
Gulfstream	68807	37	211	313	21/2	1/2
H Group A	24	480	480			
H Group B	150	480	480			
Hardee	720	100	100			
Hart Card A	3000	460	450	450		1/2
Harris J S	3900	460	450	450		
H Wood	1000	100	105	110		+10
Hawkes S	525	57	71	7	1/4	
Haves D A	525	57	71	7	1/4	

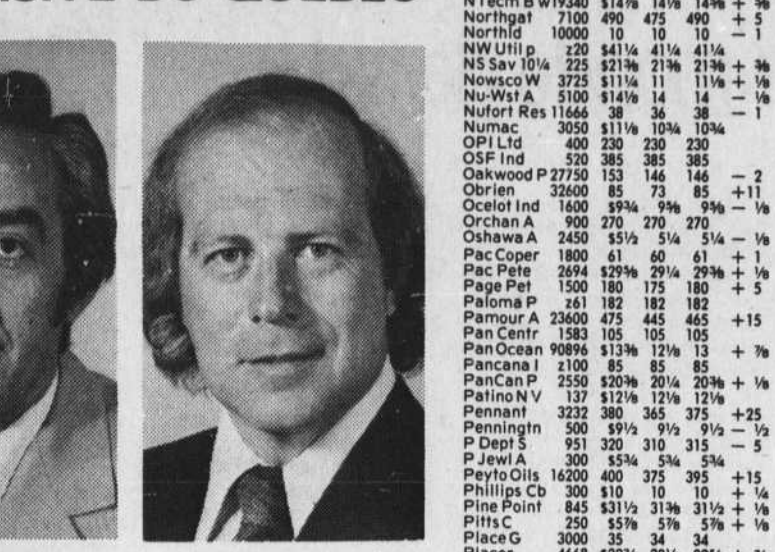
Highmont	50	125	125	125		Parmi les titres
Hoffinger A	210	\$33 1/8	33 1/8	33 1/8		New York, McKim
Home A	1802	\$34 1/4	33 3/4	34 1/4	+ 1/4	Red Lake a gain
Home B	221	\$29 1/2	29 1/2	29 1/2	- 1	Dans la liste de
Hud Bay A	3175	\$19 1/4	19 1/4	19 1/4	+ 1/2	\$26. Massey Fer-
Hud Bay B	270	\$19 1/4	19 1/4	19 1/4		Canadien Pacific
H Bay Co	1349	\$18 1/8	18 1/2	18 3/4	+ 1/4	
HB Oil Gas	366	\$38 1/4	38	38		

Husky Oil	2600	\$20 7/8	20 1/2	20 7/8 + 1/4
Husky Ew	1000	\$6 1/2	6 3/4	6 3/4
Hudra Ex	15000	31	30	31 + 1

Cours fournis par

[illegible]

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC



zalis	Noël Vallerand	Placer	4668	\$22 1/4	22 1/2	22 1/2	+ 1/2
		Pominex	2000	48	45	48	+ 3
		Borden	3000	48	48	48	+ 3

Ponder	1000	57	57	57	-
Pop Shops	2025	485	475	480	-10
Pop Corp	1275	104	106	109%	
PwCrrp	320	\$26	25%	26	+%
PowCam	2080	72	69	72	+5
Prestable	215	\$74	74	7%	
Preston	2670	\$16%	16	16%	+1/8
Price Co	700	16	16	16	+1/4
Pirna Bw	4900	50			

est diplômé en économique de l'Institut	Pursades	560	20	20	+ 2
de l'Université de Toulouse et en géo-	Qasar Pet	200	345	345	- 1
université Laval, a été secrétaire du Conseil	Que Man	3000	1319	13	- 2
avant d'occuper, jusqu'à maintenant, le	Q Mar	1000	1000	1000	- 1
post de président à la planification à l'Université du	Que Slurg	10844	157	148	150
	Que Tel	250	1515%	1515%	1515%
	Que Tel 7%	200	1515%	1515%	1515%
	Radiore	2000	18	18	- 36
	Ram	1300	300	300	+ 3
	Ranger	30000	116%	15%	16%

Rank Org A	200	300	300	300	-5
Rayrock	200	82	82		
Reed A	5000	112/25	12	12/25 + 1/4	
Redpath A	2100	524	23/28	24	
Reid	1000	1000			-1
Reed Pap A	720	524	24	24	
Reid	1000	1000			
Reichold	500	523	22/24	22/24 + 1/4	
Reichwilt	1100	1175	11/25	11/25 + 1/4	
Reid	125	125			
Reifman A	2000	614	13/28	14	+ 1/4
Repu Res	2000	67	67		
Reid	100	100			

[illegible]

85	290	+10	N Keler	1000	16	16	Spar Aero	1700	100	105	+2
85			N ProvidD	500	22	22	Spar Aero	1700	100	105	+2
85			N ProvidD	500	22	22	Spar Aero	1700	100	105	+2
85			N ProvidD	500	22	22	Spar Aero	1700	100	105	+2
65			N Yrd LPA	675	11 1/2	11 1/2	Spoon	6100	244	272	-1/2
31			N Yrd LPA	675	11 1/2	11 1/2	Spoon	6100	244	272	-1/2
31			N Yrd LPA	675	11 1/2	11 1/2	Spoon	6100	244	272	-1/2
31			N Yrd LPA	675	11 1/2	11 1/2	Spoon	6100	244	272	-1/2
8 1/2		+1/4	Nord T975	450	520	19 1/2	Steep R	3150	215	205	-10
22			Norma Ind	300	400	400	SteingB	300	119	194	+1/2
20		+1/4	Noranda A	8650	34 3/4	34 3/4	Steintron	200	460	450	+5
20		+1/4	Noranda A	8650	34 3/4	34 3/4	Steintron	200	460	450	+5
81	281	-9	Norcen	12650	13 1/2	12 1/2	SudCon	1500	20	30	+6
21 1/2		+1/8	Norcen B	525	522 1/4	22 1/4	Sullivan A	2500	175	167	-6
21 1/2		+1/8	Norcen B	525	522 1/4	22 1/4	Sunburst E	3000	18	13	-4
16		+1/8	Norcen W	5300	27	26	Trafalgar	2000	10	10	+0

Mars Fd	12 80	23%	23 1/4	23 1/4 - 1/2
Martin M	9 1167	20 1/4	20	20
Masco Cp	21 107	27%	27 3/8	27 3/8 + 1/8

Mas Csp	28	16%	16%	16%	16%	16%
Maytag	18	72	53%	34%	35	-
MCA Inc	6	62	67%	61	67%	+
McDonald	28	74%	61%	59%	60%	+
McDonD	20	24%	17%	16%	17	-
Merck	12	52	52	52	52	+
McIntyre	9	23%	44	43	43	-
Merck	22	63%	67%	67	67%	+
MGM	12	15%	15	15	15	+
MGM	7	18%	14%	14	14%	+
Midl Ros	6	47	22%	22%	22%	+
Mob	12	96%	96	96	96	+
Mobile	6	56%	52%	50%	51%	+
Mohas	14	72	22%	20%	22	-
Mot	12	53	53%	54%	54%	+
Motorola	31	79%	74%	74%	74%	+
Nat Distri	3	27%	24%	23%	24	-

Compagnie	11/18/15	14/15	15	16
NCR Corp	10 665	26 26	26 1/4	+ 1/4
Norfolk W	9 205	18 17 1/2	17 1/2	+ 1/4
Nor Tel	1 008	78 77 1/2	78	+ 1/4
Northing	28 13	35 34 1/2	35 1/2	+ 1/4
Northern	6 106	24 24	24	+ 1/4
Nor Sim	11 767	22 21 1/2	21 1/2	+ 1/4
Occ Pet	6 816	16 15 1/2	15 1/2	+ 1/4

la PRESSE CANADIENNE	Pac Petri	11 175	30	29 3/4	29 3/4 + 3/4
	Pan Air	634	7	634	7 + 1/4

[illegible]

échos boursiers

La Compagnie du Trust National vient d'annoncer que les bénéfices nets des opérations pour l'année fiscale se terminant le 31 janvier 1976 se chiffrent à

22.073,400, soit \$0,56 par action par rapport à \$0,41 par action à pareille date l'année dernière; l'augmentation s'élève dont à 36,6%. Cet accroissement est surtout attribué à une augmentation de 25,8% des revenus provenant des prêts hypothécaires et des autres prêts, à savoir, les décaissements en intérêts et ceux reliés au traitement du personnel ont continué à augmenter de façon accrue (13% et 16% respectivement).

Les dépôts d'épargne et les

Le fonds de roulement de la compagnie Zodiac n'a ni diminué et n'est établi à 250.000 \$, soit 100% du capital en jeu, dernier que le fabricant des matelas ne comptait pas avoir laissé un compte négatif. Or, comment a-t-elle enregistré la liquidation d'actifs, n'enraîne pas de décaissement de la "cash flow" de l'entrepr

meure toujours positif

Superior E	2500	54	54	+ 2	Westeel	440	516
Systems D	1200	275	275	285	W BCas A	6400	8112
Tare	700	1414	1414	+ 4	W BCas CP	175	331
Task Cor B	2265	345	345	225	W BCas B	175	331
Tax Can	100	128	28	28	West Mine	3000	275
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps A	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps B	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps C	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps D	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps E	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps F	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps G	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps H	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps I	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps J	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps K	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps L	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps M	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps N	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps O	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps P	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps Q	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps R	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps S	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps T	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps U	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps V	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps W	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps X	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps Y	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps Z	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AA	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AB	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AC	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AD	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AE	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AF	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AG	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AH	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AI	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AJ	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AK	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AL	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AM	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AN	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AO	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AP	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AQ	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AR	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AS	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AT	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AU	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AV	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AW	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AX	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AY	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps AZ	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BA	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BB	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BC	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BD	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BE	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BF	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BG	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BH	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BI	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BJ	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BK	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BL	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BM	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BN	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BO	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BP	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BQ	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BR	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BS	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BT	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BU	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BV	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BW	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BX	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BY	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps BZ	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CA	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CB	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CC	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CD	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CE	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CF	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CG	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CH	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CI	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CJ	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CK	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CL	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CM	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CN	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CO	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CP	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CQ	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CR	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CS	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CT	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CU	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CV	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CW	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CX	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CY	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps CZ	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DA	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DB	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DC	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DD	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DE	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DF	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DG	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DH	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DI	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DJ	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DK	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DL	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DM	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DN	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DO	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DP	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DQ	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DR	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DS	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DT	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DU	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DV	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DW	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DX	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DY	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps DZ	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps EA	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps EB	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps EC	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps ED	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps EE	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps EF	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps EG	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps EH	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps EI	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps EJ	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps EK	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps EL	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps EM	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps EN	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps EO	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps EP	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps EQ	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps ER	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps ES	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps ET	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps EU	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps EV	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps EW	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps EX	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps EY	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps EZ	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps FA	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps FB	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps FC	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps FD	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps FE	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps FF	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps FG	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps FH	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps FI	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps FJ	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps FK	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps FL	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps FM	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps FN	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps FO	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps FP	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps FQ	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps FR	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps FS	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps FT	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps FU	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps FV	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28	Wsupps FW	100	527
Tax Cor B	100	128	28	28			

Unifamar	200	365	365	365	-15
Un-Ac1p	220	\$39½	39½	39½	
UGas A	7650	\$8¼	8	8½	
UGas 5½	100	\$29	29	29	

[illegible]

Les prix ont été fortement à la baisse, sur un marché p
cette semaine, à la Bourse canadienne des obligations.

Les obligations de gouvernements provinciaux et de son
perdu environ 1-1,4 point.

Les prêts au jour le jour étaient disponibles, vendre
pour cent. Le rendement des bons du Trésor à trois mois e
8,79 pour cent à 8,86 la semaine dernière. Et le rendement
six mois a monté de 8,90 à 8,96 pour cent.

GOUVERNEMENT DU CANADA		Offre Dem.	
31 ^e août	1976	9812	99
7 ^{er} décembre	1976	9834	99-4
9 ^e 1 ^{er} fév.	1977	102	103
7 ^{er} juil.	1977	08	0811

Pr Manit 9, 5 déc. 1976
 or Manit 10, 5 déc. 1999
 A.G. 7^{is}, 15 déc. 1991

Pr NB 24, 1 mars 1996
 Man-Est 24, 1 mars 1996

3% 15 sept. perp. 1996 45½ 46½
A Echangeables pour des obligations

[illegible]

Petro-Canada négocie l'acquisition de la filiale canadienne d'Atlantic Richfield

par Michel Nadeau

Péto-Canada est sur le point d'acquiescer tous les actifs de la filiale canadienne de la compagnie Atlantic Richfield de Los Angeles. Le ministre de l'Énergie, M. Alastair Gillespie a confirmé la nouvelle voulant que la société de la Couronne procède présentement à l'évaluation des propriétés pétrolières et gazières de ARCAN. Péto-Canada devra fournir une réponse définitive d'ici trois mois.

Pour sa part, le président de Atlantic Richfield, M. Robert O. Anderson a déclaré au siège social de la compagnie que la direction souhaitait maintenant concentrer ses énergies et ses ressources sur développement de certains projets à l'intérieur des frontières américaines.

La vente des actifs canadiens, évalués à \$400 millions par Atlantic Richfield, signifierait la cession d'environ 20% des actifs de cette compagnie pétrolière qui vient au 8ième rang des géants du pétrole avec un chiffre d'affaires d'environ \$7 milliards.

ARCAN produit environ 23,000 barils nets par jour de pétrole brut (38,000 barils bruts) ainsi que 65 millions de pieds cubes de gaz naturel. Elle contrôle également d'importants champs inexploités et possède certains intérêts dans la région des sables bitumineux de l'Alberta.

À moins d'un désaccord profond sur le prix, il est probable que le président de Péto-Canada, M. Maurice Strong donnera une réponse positive à l'étude présentée en cours.

Il s'agirait alors pour Péto-Canada d'une première acquisition quelques mois seulement après sa création.

Son budget d'opérations pour la première année prévoyait des dépenses de \$50 millions mais les coupures annoncées récemment par Ottawa ont ramené ce montant à \$10 millions.

En janvier dernier, un porte-parole de l'entreprise annonçait qu'un montant de \$100 millions était disponible pour d'éventuels projets d'acquisitions.

De par sa loi constitutive, Péto-Canada peut obtenir d'un gouvernement fédéral \$500 millions à la suite de souscriptions d'actions. De plus, Ottawa peut garantir des emprunts jusqu'à concurrence d'un milliard de dollars.

La naissance de la Société nationale des pétroles du Canada a tardé en raison de l'opposition de l'Opposition qui voyait d'un mauvais oeil l'entrée de l'État dans le raffinage et la distribution de l'essence. On souhaitait voir Péto-Canada se limiter à

l'exploration.

Mais le gouvernement fédéral veut faire une brèche chez les producteurs de pétrole qui dans une proportion de 90%, sont sous contrôle étranger.

Un premier pas en ce sens a été fait il y a quelques semaines lorsque la Corporation de développement du Canada a fait l'acquisition de la plus grande partie des actifs de la firme Tenneco.

Dans son rapport annuel rendu public hier, cette dernière société mentionne des faits intéressants: "Tenneco en

est venu à la conclusion qu'elle n'avait plus la possibilité d'exporter vers les USA du pétrole canadien. Nous n'avions aucun projet pour percer dans le secteur du raffinage et de la distribution il les nouvelles taxes décourageaient tout nouvel investisseur en ce domaine."

Ainsi, le gouvernement fédéral entend participer directement à la mise en valeur de l'or noir au Canada. Déjà, on a annoncé que Péto-Canada se mettra à la recherche du gaz naturel au large des côtes du Labrador.

Le grand mystère demeure en ce qui concerne la participation de Péto-Canada dans l'exploration dans le grand Nord. On affirme que la compagnie pourrait prendre un chemin parallèle à celui de Panarctic Oils dans lequel Ottawa détient un intérêt de 45%.

Chose certaine, le gouvernement fédéral ne veut pas avantager la société d'État aux dépens des entreprises du secteur privé. Ce dernier continuera à fournir le gros de la production canadienne à déjà mentionné M. Macdonald alors qu'il était ministre de l'Énergie.

Reed: les profits dégringolent de 74%

Les Papiers Reed Ltée a annoncé hier que les bénéfices nets avant revenu de poste extraordinaire pour les douze mois terminés le 27 décembre 1975, étaient de \$12,309,000 soit \$1.29 par action ordinaire. Les bénéfices nets de la filiale à 86.3% du groupe Reed de Londres pour la période correspondante de l'année dernière s'élevaient à \$34,257,000 soit \$4.91 par action ordinaire, les ventes de 1975 ont été de \$369,067,000 comparativement à \$303,201,000 en 1974.

La diminution des bénéfices au cours de l'année est due en grande partie aux grèves de longue durée qui ont interrompu la production et à la réduction nord-américaine qui a réduit la demande de nombreux produits Reed. Les bénéfices du dernier trimestre ont été inférieurs principalement à cause de l'arrêt de travail à l'usine de Québec (Limolou) pendant presque toute cette période. Ceci a affecté les usines en participation en Colombie-Britannique pendant presque tout le mois d'octobre.

Les résultats du quatrième trimestre comprennent une

charge extraordinaire de 1,499,000 dollars provenant des pertes subies lors de la fermeture de l'usine des revêtements Muraux Sertex à Eatonville, New Jersey.

M. R.W. Billingsley, président et directeur général des Papiers Reed Ltée a précisé: "À l'heure actuelle, nous ne pouvons pas déterminer l'impact des lignes directrices fédérales concernant les salaires et prix sur la compagnie. Cependant, nous prévoyons une nette amélioration des bénéfices en 1976 comparativement à ceux de 1975. Nous nous attendons à ce que les dernières négociations salariales soient réglées sans une interruption sérieuse de la production comme ce fut le cas en 1975."

Les actions privilégiées de la compagnie se transigent présentement à leur sommet de \$24 après avoir touché \$20 \$19 l'an dernier. En janvier, le titre cotait \$21 et a gagné trois points dans l'accélération du marché en février.

Toutes les actions ordinaires sont entre les mains de la compagnie-mère britannique.

Stelco forcée de réduire son rythme de croissance

À la suite de l'affaissement de la demande pour l'acier et de la détérioration de la conjoncture, la compagnie Stelco a décidé de mettre la pédale douce sur le rythme de construction de son aciérie intégrée au lac Érié. Les dates de parachèvement des différentes étapes du projet ont été repoussées afin de tenir compte de ces nouveaux facteurs et de la trésorerie de la compagnie.

Les profits ayant fondu de 20% l'an dernier, Stelco a dû puiser \$250 millions sur les marchés financiers pour poursuivre son programme d'immobilisations. L'entreprise a dépensé l'an dernier plus de \$230 millions en investissements et près de \$150 millions ont été consacrés au projet du lac Érié.

L'entreprise a amorcé la construction ou la rénovation de nombreuses usines en 1973 et 1974 alors que l'industrie sidérurgique connaissait une période de grande prospérité.

Aujourd'hui, pour limiter

les projets d'importance, dont la première phase de l'aciérie de Manticore, Stelco a prévu des investissements de \$1.1 milliard au cours des sept prochaines années. Avec \$380 millions, l'inflation comptera pour 35% de ces dépenses.

Le président, M. J.P. Gordon a déclaré, dans son message aux actionnaires rédigé dans le rapport annuel de l'entreprise publié hier, qu'il ne faut pas s'attendre en 1976 à une amélioration de la rentabilité en raison de la hausse constante des coûts.

M. Gordon prévoit que la demande pour l'acier se raffermira au cours des prochaines mois si l'expansion économique se poursuit comme prévu au Canada et à l'étranger.

Le niveau élevé des ventes ne signifie pas pour autant une augmentation des profits. Avec des ventes records de \$1.2 milliard en 1975, la Compagnie a vu ses gains nets reculer de \$111 millions à \$89 millions. Les taux

de rendement sur les ventes, l'investissement et l'avoir des actionnaires ont été en 1975 les plus mauvais de la dernière décennie à l'exception de 1969 où un arrêt de travail a interrompu la production durant 80 jours.

L'an dernier, la compagnie a signé différentes conventions collectives qui ont porté le salaire moyen de \$249.15 à \$280.85. Cette croissance des coûts de la main-d'œuvre pourrait se poursuivre mais à un rythme moindre en 1976.

Les frais d'intérêt s'élèveront considérablement cette année puisque la dette à long terme a doublé passant de \$165.5 millions à plus de \$361 millions.

La faiblesse actuelle de la demande incitera la compagnie à se montrer plus prudente dans ses projets futurs d'expansion. Actuellement, toutes les améliorations prévues se situent dans l'extraction du minerai de fer au Minnesota et dans la rénovation de certaines usines en Ontario.

Au Québec, le rapport annuel ne mentionne aucune dépense à venir dans les quatre usines de Contrecoeur, Lachine et Montréal de même qu'aux mines Hilton et Wabush où Stelco possède des intérêts substantiels.

La livre à moins de deux dollars

LONDRES (Reuter) — La livre sterling a été soumise hier à de fortes pressions sur les places européennes. A Londres, les cours de la monnaie britannique sont tombés pour la première fois en-dessous de deux dollars tandis qu'à Francfort, la livre s'échangeait en fin de séance à 5.095 marks se plaçant loin en-dessous de son dernier point bas officiel de 5.142 marks enregistré le 12 février.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

La baisse de la monnaie britannique à Francfort a également desservi le dollar, qui est tombé en fin de séance à 2.5690 marks contre 2.5820 au fixing de la journée.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAU

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.

7035 AVE. DU PARC

270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE

Marion, Robic & Robic

ci-devant Marion & Marion

2100, rue DRUMMOND

Montréal 107 288-2152

721-9630

ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN

JEAN K. MALOUF INC.

entretien industriel - commercial résidentiel

Plus de 25 ans d'expérience

Bureau

6305, 25e Ave, Rosemont

Montréal

INVESTISSEMENTS CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE

AVIS DE DIVIDENDE — ACTIONS PRIVILÉGIÉES, SÉRIE A

Le public est avisé qu'un dividende de 23% (47.5 cent par action) — versement semestriel payable le 1er mai 1976 — sur les actions privilégiées rachetables et convertibles avec droit de vote, 434%, cumulé, série A de la compagnie a été déclaré payable le 1er mai 1976 aux actionnaires inscrits à la fermeture des registres le 3 avril 1976.

Par ordre du Conseil.

Le secrétaire, G. S. MacLean

Montréal, Québec, le 4 mars 1976

Déclaration d'impôt sur le revenu et autres services d'impôt-gestion

Conseillers S.I.G. inc.

5000, ave. Deceles #110, Montréal, Québec.

Sur rendez-vous du lundi au samedi de 9 h à 22 h.

Tél. 735-2259

LES ÉCURIES D'YOUVILLE

sous-location

Immeuble indépendant, entièrement climatisé, moquettes. 3,640 pi. car. divisés. Cour intérieure.

Disponible: 1er mai 1976

Tél: 849-2388

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE (Chambre de la Famille)

NO: 500-12-058403-761

MARY DUJAK, Requérante

contre

MICHAEL ZIPAY, Intimé

IL EST ENJOINT à l'intimé, Michael Zipay, à l'indication d'apporter une copie de la requête à été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de soixante (60) jours.

Montréal, le 23 février 1976

CLAUDE DUFOUR GREFFE

Mes Corin, Jamieson, Salmon, Findlay, Watson, Soudil & Harris Avocats de la Requête

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

NO: 500-12-048116-754

DAME JEANNE D'ARC PARENT, résidente et domiciliée en les cité et district de Montréal

vs

MAURICE GONTHIER, d'adresse inconnue

INTIME

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé MAURICE GONTHIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie du Brevet d'assignation ainsi que de la Déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Demanderesse procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement dans la présente cause.

Montréal, le 24 février 1976.

Me Philippe & Vinberg, 1 Place Ville-Marie, Suite 930, Montréal, Québec. Procureurs de la Demanderesse.

REMEMBRANCE INVESTMENT CORP. AVIS

Avis est par les présentes donné que REMEMBRANCE INVESTMENT CORP., une corporation constituée en vertu de la loi du gouvernement du Québec ayant son siège social dans le district de Montréal, et Province de Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs Coopératives et Institutions Financières, Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la loi du gouvernement du Québec.

DATE à MONTRÉAL, ce 2ième jour de mars, 1976

(Signé) Michel Zimmerman Secrétaire

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

TRANSFERT — REGLEMENT 2C

ARTICLE 2.59.1

PRENEZ AVIS qu'en conformité de l'article 39 de la loi William R. Pattison, de Toronto, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour être autorisée à transférer 525 actions communes et 700 actions privilégiées qu'il détient dans Kingsboro Couriers Ltd., détentrice du permis 821924-V, et son siège d'affaires à 1065 Mont-Toronto Highway Dorval et son siège social à 73 Chaucery, Avenue, Toronto, à Alltrans Holdings (Ontario) Limited, 151 City Center Drive, Mississauga, Ontario L5B-1M7. Alltrans Holdings (Ontario) Limited, est une filiale de Alltrans Express Ltd., 494 détentrice de permis de la Commission qui connaît sa structure corporative.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les quatre (4) jours de la première parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 St. rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ère publication: jeudi 4 mars 1976

2ième publication: vendredi 5 mars 1976

3ième publication: samedi 6 mars 1976

SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE, C.V. PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAU & RIVET

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

NO: 500-12-058592-761

ANDRÉ CÔTÉ, époux commun en biens de Lise Leboeuf, résident et domicilié dans les ville et district de Montréal.

vs

LISE LEBOEUF, d'adresse inconnue.

INTIME

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Lise Leboeuf, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 1er mars 1976

(S) A. BEAULIEU REGISTRAIRE-ADJOINT

Mes Hargreaves, Monette, Trudel, Leduc 6850, rue Sherbrooke, suite 350 Montréal, Québec.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

NO: 500-12-058636-766

ALBERT MACKENZIE JONES, Requêteur

vs

ELSIE LEE BROWN, Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée ELSIE LEE BROWN, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, le 2 mars 1976

(S) A. BEAULIEU REGISTRAIRE-ADJOINT

Mes LAFOREST, BIBEAU & CARRIERE 4080, rue Wellington, #10, VERDUN, QUE. H4G 1V4

HARUNI METAL PRODUCTS LTD. AVIS

Avis est par les présentes donné que HARUNI METAL PRODUCTS LTD., une corporation constituée en vertu de la loi du gouvernement du Québec et ayant son siège social dans le district de Montréal, et Province de Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs Coopératives et Institutions Financières, Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la loi du gouvernement du Québec.

DATE à MONTRÉAL, ce 2e jour de mars, 1976.

(Signé) MICHEL ZIMMERMAN Secrétaire

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-004151-762

RICHARD LEDUC, administrateur, domicilié et résident au 979 Place Leblanc, en les cité et district de Joliette,

vs

ROBERT E. GORDON, gentleman, domicilié et résident au 1385 rue Chanteclerc, en la Cité de St-Bruno, district de Montréal,

demandeur

vs

défendeur

IL EST ORDONNE au défendeur en cette cause de comparaître au greffe de la cour dans un délai de (1) mois à compter de la première publication de cette ordonnance.

Une copie de la déclaration du demandeur et du bref d'assignation ont été déposés au greffe de la cour à son intention.

Signé à Montréal: ce 3ième jour de mars 1976

A. BEAULIEU Prototaire-adjoint de la Cour Supérieure

Mes Gagnon, Bazinet & Ass. avocats 820 Notre-Dame, Joliette, P.Q.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

NO: 500-12-058417-761

GASTON BOISVERT, résident et domicilié en les cité et district de Montréal

vs

DAME LOUISE POTRAS BOISVERT, présentement d'adresse inconnue

INTIME

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée DAME LOUISE POTRAS BOISVERT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requêteur procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

Montréal, ce 2 mars 1976

(S) A. BEAULIEU REGISTRAIRE-ADJOINT

Mes CHABOT DOWNS LAURIER & CERE 356, 90ième Avenue Cité de LaSalle, QUE. PROCUREURS DU REQUERANT

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

NO: 500-05-003805-767

JACQUES MARTIN et GILLES DESSUREAULT, tous deux résidents et domiciliés à ville de Laval district de Montréal, et faisant affaires ensemble sous les nom et raison sociale de "LE CLUB MADELA ENRG" au 1235 Jean de Brébouff, Ville de Laval district de Montréal

vs

WILLIAM SANCARTIER, sans résidence connue; Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé WILLIAM SANCARTIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 9 février 1976

CLAUDE DUFOUR REGISTRAIRE

Me ISABELLE LAFONTAINE, Avocate 400, rue Jarry Montréal, P. Qué.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-003805-767

LE COMITÉ CONJOINT DE L'INDUSTRIE DE LA CONFECTION POUR DAMES DANS LA PROVINCE DE QUEBEC.

vs

ANDRÉ GAUDET et ROBERT JULIANO, Débiteurs

LE REGISTRAIRE DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL.

vs

ORONNANCE DE LA COUR

Le débiteur, Robert Juliano, est requis par les présentes de remédier au défaut impôt contre lui et ce, dans un délai de soixante (60) jours suivant la dernière publication de cet avis.

Une copie de l'avis de soixante (60) jours dûment enregistré le 20 février, 1976, sous le no. 2666258 à la Division d'Enregistrement de Montréal et d'une copie de l'Acte de Quittance Subrogative daté du 28 janvier, 1976, signé devant le notaire Guy J. Coupat et enregistré à la Division d'Enregistrement de Montréal le 16 février 1976 sous le no. 2666997 par la Compagnie Royal Trust & La Société Conjointe de l'Industrie de la Confection pour Dames dans la Province de Québec ont été déposées à l'intention du débiteur, Robert Juliano, au Greffe de la Cour Supérieure du District de Montréal, 10^{ème} et, rue Craig.

DATE à MONTRÉAL, le 2 mars, 1976

(S) A. BEAULIEU Prototaire-Adjoint

Meyrovitch, Goldstein & Fianz Procureurs de Créancier-Requérant 1255 rue Université, Suite 900 Montréal

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-003805-767

JACQUES MARTIN et GILLES DESSUREAULT, tous deux résidents et domiciliés à ville de Laval district de Montréal, et faisant affaires ensemble sous les nom et raison sociale de "LE CLUB MADELA ENRG" au 1235 Jean de Brébouff, Ville de Laval district de Montréal

vs

WILLIAM SANCARTIER, sans résidence connue; Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé WILLIAM SANCARTIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 9 février 1976

CLAUDE DUFOUR P.A.C.S.M.

Mes NOLIN MARANDA & FORTIER 612 St-Jacques, #806 Montréal, QUE. PROCUREURS DES DEMANDEURS

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-003805-767

LE COMITÉ CONJOINT DE L'INDUSTRIE DE LA CONFECTION POUR DAMES DANS LA PROVINCE DE QUEBEC.

vs

ANDRÉ GAUDET et ROBERT JULIANO, Débiteurs

LE REGISTRAIRE DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL.

vs

ORONNANCE DE LA COUR

Le débiteur, Robert Juliano, est requis par les présentes de remédier au défaut impôt contre lui et ce, dans un délai de soixante (60) jours suivant la dernière publication de cet avis.

Une copie de l'avis de soixante (60) jours dûment enregistré le 20 février, 1976, sous le no. 2666258 à la Division d'Enregistrement de Montréal et d'une copie de l'Acte de Quittance Subrogative daté du 28 janvier, 1976, signé devant le notaire Guy J. Coupat et enregistré à la Division d'Enregistrement de Montréal le 16 février 1976 sous le no. 2666997 par la Compagnie Royal Trust & La Société Conjointe de l'Industrie de la Confection pour Dames dans la Province de Québec ont été déposées à l'intention du débiteur, Robert Juliano, au Greffe de la Cour Supérieure du District de Montréal, 10^{ème} et, rue Craig.

DATE à MONTRÉAL, le 2 mars, 1976

(S) A. BEAULIEU Prototaire-Adjoint

Meyrovitch, Goldstein & Fianz Procureurs de Créancier-Requérant 1255 rue Université, Suite 900 Montréal

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL GREFFE DES DIVORCES

COUR SUPERIEURE

NO: 500-05-003805-767

JACQUES MARTIN et GILLES DESSUREAULT, tous deux résidents et domiciliés à ville de Laval district de Montréal, et faisant affaires ensemble sous les nom et raison sociale de "LE CLUB MADELA ENRG" au 1235 Jean de Brébouff, Ville de Laval district de Montréal

vs

WILLIAM SANCARTIER, sans résidence connue; Intimé.

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé WILLIAM SANCARTIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

aux 4 coins du monde

Progrès en cardiologie

WASHINGTON (AFP) — Le nombre de morts résultant d'attaques cardiaques modérées peut être réduit de moitié grâce à un appareil aidant à la circulation du sang, estime un spécialiste du New England Medical Center à Boston.

Le Dr John Banas décrit dans le dernier numéro du "American Journal of Cardiology" un appareil qui, appliquant une pression sur les jambes du malade, fait remonter le sang qui s'y trouve vers le cœur. Au cours du traitement, les jambes du patient sont introduites dans une enveloppe de plastique remplie d'eau. La pression de l'eau est augmentée au rythme des battements de cœur du malade.

Cet appareil a déjà été essayé sur 224 personnes ayant souffert d'une attaque. Sept pour cent des malades ainsi soignés sont morts comparés à 15% pour ceux qui ont été soumis aux traitements classiques dans un autre échantillon, note le Dr Banas. D'autre part, seulement un pour cent des patients traités avec cet appareil ont eu des palpitations contre sept pour cent pour les autres.

La grippe nous rejoint

GENÈVE (AFP) — La grippe a atteint l'Europe et l'Amérique du nord à la mi-février, indique vendredi à Genève l'Organisation mondiale de la santé qui précise que la grippe actuelle est de type "anglaise", sans apparition du virus nouveau isolé au Japon. On a signalé des épidémies plus ou moins importantes de grippe en Hongrie, Pologne (400.000 cas), Allemagne démocratique, Suisse (6.000 cas), Italie, Danemark, Finlande et Yougoslavie.

En France, on a enregistré des "cas sporadiques" et de "petites poussées localisées (écoles)". Mais en Grande-Bretagne, on a signalé 762 morts pendant la semaine du 13 au 20 février, et le record de l'année 1973 (882 morts en une semaine) "apparaissait avoir été dépassé au 27 février".

Aux États-Unis, on a "dépassé le seuil épidémique en raison de l'excès de mortalité" dans 121 villes et il y a quelques cas un peu partout à travers le Canada.

Le porte-parole de l'O.M.S. rappelle que l'Organisation est peu favorable à des vaccinations de masse, mais conseille la vaccination des malades atteints d'affections cardio-vasculaires, des enfants, et des personnels de santé.

Bell ou Meucci?

NEW YORK (AFP) — Le véritable inventeur du téléphone était Italien et il s'appelait Antonio Meucci. C'est ce qu'affirme la Société historique italienne d'Amérique dans une action en justice intentée pour s'opposer à la sortie d'un timbre à l'effigie d'Alexandre Graham Bell marquant le centenaire de l'invention du téléphone.

Antonio Meucci a fait cette découverte cinq ans avant Bell, soutient la Société qui regroupe des immigrants ou descendants d'immigrants italiens. Il avait déposé son brevet sous le nom de "teletrofono" en 1871 auprès du "US Patent Office" alors que Bell n'a fait enregistrer son invention que cinq ans plus tard en 1876.

Embarrassée devant cette plainte, l'administration des postes, qui ne veut pas annuler le timbre litigieux a suggéré que la société émette elle aussi sa vignette à la gloire de Meucci. Le juge du tribunal fédéral de New York, qui entendait hier les parties en cause, a renvoyé l'affaire au 9 mars prochain.

Mort à la roulette russe

MARSEILLE (ACP) — Le jeu stupide de la roulette russe a coûté la vie à un adolescent marseillais. Le drame a eu lieu jeudi soir au quartier Saint-Lazare: un garçon de 16 ans, Yves Rafanelli, demeurant avec ses parents s'est emparé dans l'après-midi d'un revolver à barillet appartenant, paraît-il, à son frère.

L'idée lui prit soudain de se livrer à la roulette russe avec cette arme: il se trouvait à ce moment-là sous le porche d'un immeuble proche de son domicile avec des camarades de son âge.

Le jeune Yves plaça une cartouche dans le barillet, laissant vides les autres alvéoles, après avoir fait tourner au hasard le barillet, il posa le canon de l'arme sur sa tempe droite et appuya sur la détente: détonation.

La tête trouée par le projectile, le jeune garçon, transporté immédiatement à l'hôpital, est mort à l'aube, hier.

Nue pour \$1 million

COLOMBUS (Ohio) (AFP) — Le magazine "Hustler" a offert à Patricia Hearst et à neuf autres femmes connues un million de dollars chacune pour se faire photographier nues et paraître ainsi dans les pages de cette publication mensuelle spécialisée.

Larry Flynt, le directeur de "Hustler Magazine" a proposé le même marché à Raquel Welsh, Barbara Walters (commentatrice de la chaîne de télévision NBC), Caroline Kennedy, Julie Nixon Eisenhower, Susan Ford, les actrices Sally Struthers et Mary Tyler Moore, la chanteuse Cher Bono Allman ainsi que la militante féministe Gloria Steinem.

J'ai choisi ces femmes, a expliqué Flynt, parce qu'elles "représentent les phantasmes érotiques les plus désirables de l'homme moyen".

La contestation de la Loi 22

Le juge décidera si la requête est recevable

par Clément Trudel

Après trois jours d'audience sur des requêtes visant à faire déclarer ultra vires plusieurs articles de la Loi 22, la Cour supérieure a ajourné hier au 9 mars. Mardi prochain, en principe, le juge Jules Deschênes se prononcera sur une requête en irrecevabilité plaidée par Me Roger Thibault au nom du procureur général du Québec qui soutient notamment que l'action pour faire déclarer l'inconstitutionnalité d'une loi n'existe pas au Québec et que les 10 commissions scolaires protestantes demanderesse ne sont pas des "personnes" au sens où l'entend l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique.

Me Thibault est même allé jusqu'à soumettre au tribunal que les 10 demanderesse, créatures de la législature provinciale, pouvaient disparaître "demain" si tel était le désir du législateur et que, somme toute, il ne fallait pas s'attendre à ce que ces commissions scolaires aillent au-delà des pouvoirs qui leur sont délégués.

Selon le procureur général du Québec, la Loi de l'Instruction publique doit s'interpréter dans un sens restrictif; lorsque cette Loi accorde à ces commissions le droit d'ester en justice, cela ne va pas jusqu'à autoriser des attaques contre la constitu-

tionnalité de la loi, selon Me Thibault.

En réponse au plaidoyer, Me Robert Graham et Me Paul Martineau ont cité une cause où des commissions scolaires de Moose Jaw (Saskatchewan) avaient effectivement contesté la constitutionnalité d'une loi sur l'engagement des enseignants. Me Graham soutient que l'arrêt Thorson s'applique au Québec, pour le moins en matière d'éducation et que la loi de 1861 (Bas-Canada) fait des droits protégés des "droits acquis" qui ne sauraient être le fait de seuls individus ou de "personnes physiques", comme le voudrait Me Thibault.

Le procureur général assimile la démarche des 10 commis-

sions scolaires protestantes à une "class action" ou action par représentation. Or, le Québec est la seule des dix provinces canadiennes à ne pas autoriser les "class actions".

De cela, répond Me Paul Martineau, il ne faut pas conclure qu'environ un million de citoyens du Québec seraient dépourvus de recours lorsqu'on les inclut, dans le texte même de l'AANB, dans une "classe de personnes" à laquelle sont attachés des droits et privilèges. La motion préliminaire doit être renvoyée, d'après Me Martineau, qui évoque toute l'affaire de la Loi du cadenas, déclarée ultra vires; sur ce dernier point, le juge Deschênes dit qu'il vérifiera si le procureur général du

Québec avait, dès le départ, été partie à l'affaire Switzman ou si ce n'est qu'à l'occasion d'une contestation de rupture de bail injustifiée que la constitutionnalité de la loi fut prise en considération. La loi du Cadenas, déclarée ultra vires, voulait entre autres bannir toute activité communiste au Québec et empêcher la diffusion des écrits et doctrines rattachés d'inspiration communiste.

M. Deschênes a déposé au dossier la coupure de l'article paru hier dans Le Devoir sur ces séances en Cour supérieure à propos de la loi 22. Il a notamment déploré que la Fédération des associations de parents d'écoles protestantes françaises du Québec ait choisi la voie d'un

communiqué de presse pour faire savoir que ses vues pouvaient différer de celles des administrateurs anglo-protestants du PSBGM. "La Cour supérieure n'a jamais refusé d'entendre quiconque a un intérêt" ou peut établir qu'il a un intérêt dans une cause et ce, tant que jugement n'est pas rendu. Le juge renvoie alors aux articles 208 et 212 du Code de procédure civile, lesquels traitent de l'intervention de tiers au procès. Si l'intervenant (ici, la fédération de parents) prouvait un intérêt vraisemblable à la cause où elle n'est pas officiellement partie, la Cour pourrait l'entendre...

Me Thibault et ses collègues Emery et Beaudoin plaident que les privilèges et droits

auxquels réfère l'AANB n'ont rien à voir avec la langue mais uniquement avec la religion. Ce qui affaiblirait d'autant l'action des demanderesse si le tribunal adopte cette opinion.

Pour étayer le point qu'une action déclaratoire en inconstitutionnalité d'une loi n'existe pas au Québec, on cite les arrêts Saumur: Cour d'appel (1963) et Cour Suprême (1964). Même si le code de procédure civile a été amendé (art. 453) pour autoriser une requête en jugement déclaratoire, dira Me Thibault, il faudrait que la requête soit d'ordre "préventif" et non curatif. En riposte, Me Martineau soulignera que la requête des 10 est mixte, qu'elle vise à prévenir des ennuis et à corriger des préjudices déjà subis.

Quant à l'étendue de la décentralisation administrative au Québec, aspect qu'aura à examiner le tribunal, elle a fait l'objet de références multiples depuis mercredi, les auteurs les plus souvent invoqués étant Me René Dussault et Me André LaJoie.

Si le juge Deschênes, par hypothèse, était empêché de rendre jugement le 9, il a promis d'en aviser les sept procureurs en temps utile pour éviter à certains d'entre eux un voyage inutile à Montréal.

Corruption

2 fonctionnaires à leur enquête

Deux fonctionnaires accusés de corruption ont été envoyés hier à leur enquête préliminaire, dont la date sera établie plus tard.

Paul-Emile Giguère et Maurice Daigneault avaient fait l'objet d'une enquête menée à la So-

ciété des alcools du Québec, enquête qui devait alimenter une partie des séances de la CECO.

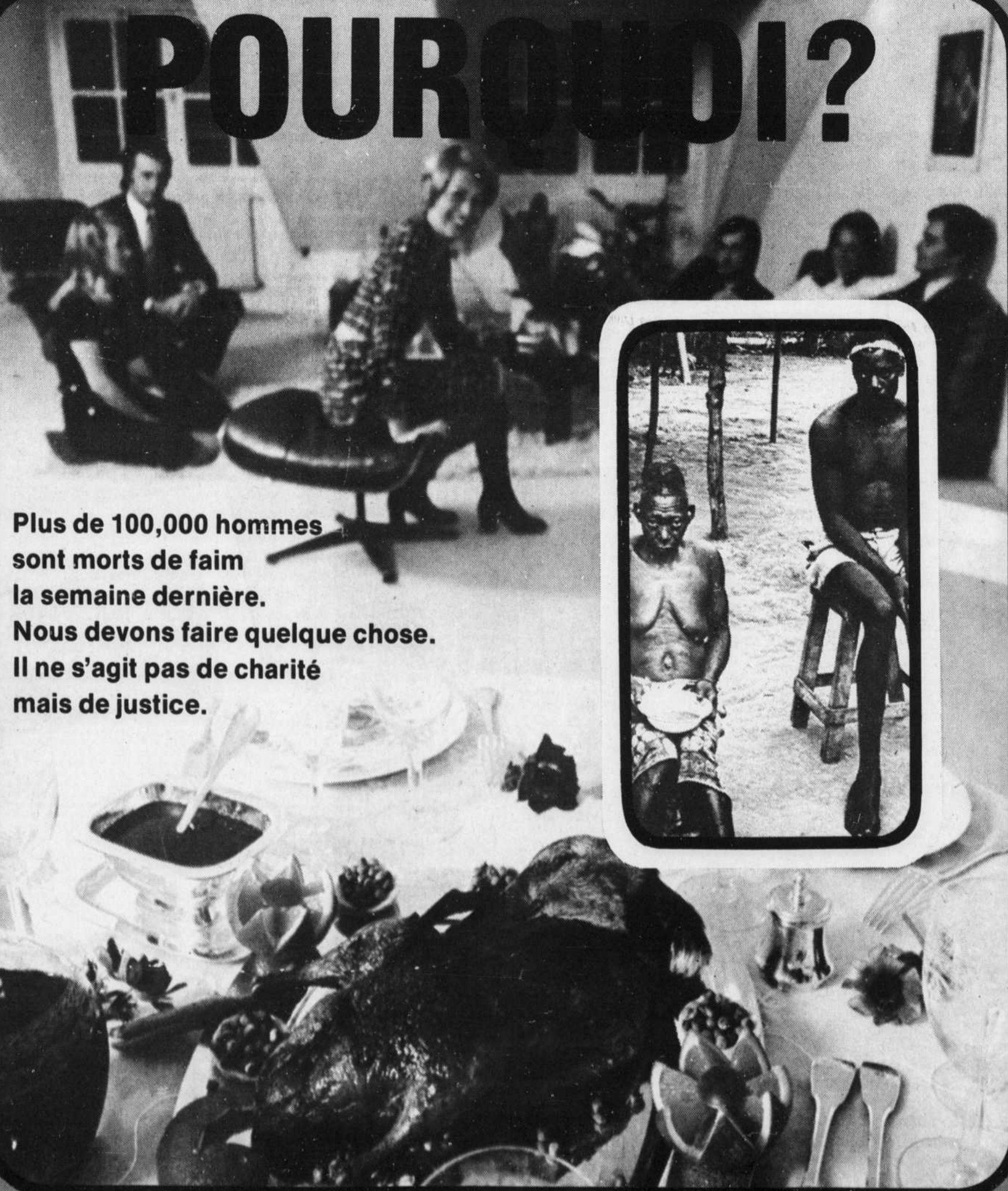
Giguère, ancien membre du cabinet du ministre Raymond Garneau et candidat libéral défait dans Mégantic en 1970, est accusé d'avoir accepté \$100 du

financier Bernard Kogan lors d'une transaction entre le SAQ et National Typewriter Inc., entre décembre 1971 et 1974.

De plus, Giguère aurait reçu du même financier \$2.435.40 lors d'un marché conclu entre la SAQ et Associated Paper Mills.

Quant à Maurice Daigneault, qui comparait également devant le juge Bernard Bilodeau hier, les accusations qui pèsent contre lui ont trait à l'abus de confiance et à l'acceptation de \$5.600 de la compagnie John de Kuyper and Son (Canada) Ltd.

la croix d'or



Plus de 100,000 hommes sont morts de faim la semaine dernière. Nous devons faire quelque chose. Il ne s'agit pas de charité mais de justice.



COMBATTEZ L'INFLATION AU Lord Simcoe Hotel de Toronto

Profitez encore des prix de 1975. Le Lord Simcoe a maintenu son tarif sur son spécial de 2 nuits, malgré la hausse des prix.



POUR UNE ÉVASION PROFITEZ DU SPÉCIAL DE 2 NUITS CHAMBRE DOUBLE COMPRENANT :

- Chambre moderne pour 2 nuits
- Un souper au réputé "Captain's Table" incluant un "toast" de bienvenue
- Petit déjeuner chaque matin
- Stationnement gratuit durant toute la nuit (de 6:00 p.m. à 8:30 a.m. chaque jour)

\$69⁹⁰ En réservant à l'avance, et pour une nuit supplémentaire un léger supplément de \$23⁰⁰

Voyez votre agent de voyages ou réservez directement. The Lord Simcoe Hotel, 150 King Ouest, Toronto. Tél.: (416) 362-1848

VEUILLEZ ENVOYER VOTRE DON PAR CHÈQUE ACCOMPAGNÉ DU COUPON CI-DESSOUS

VOICI MON DON POUR LA 29^{ème} CAMPAGNE DE LA CROIX D'OR

NOM VILLE CODE
ADRESSE PROVINCE

PRIÈRE DE ME FAIRE TENIR REÇUS POUR FINS D'IMPÔTS SUR LE REVENU

No D'ENREGISTREMENT 0178640-21-08

RETOURNER CE BON À

LA CROIX D'OR - 424 RUE ST-SULPICE - MONTRÉAL H2Y 2V5

L'Euguélienne de Louky Bersianik

la moitié des hommes sont une femme

Il y a des livres qui vous arrivent sur les épaules sans crier gare. On ne les attend pas. Souvent, on n'a pas le moindre idée de leur auteur. Ils se présentent, s'imposent. Pourtant, loin de vous écraser sous leur poids, ils vous stimulent. "L'Euguélienne" est de ceux-là (1). Il s'agit d'une brique: 400 pages en tout petits caractères. Mais la longueur n'a rien à voir dans l'affaire, quoique cela nous change du petit roman de 100 pages courant ici. Par l'ampleur du sujet, par la maîtrise obstinée de sa structure, par la variété de son ton, on peut dire de ce livre qu'il dépasse d'un seul coup toute la production romanesque de cette année et qu'il s'installe paisiblement parmi les oeuvres importantes de la littérature québécoise.

En fait, il est unique, même si l'on peut le rapprocher d'autres oeuvres, comme celle de Kate Millet. Je suis assuré qu'il fera sa marque et dans le grand public et parmi les écrivains, ces derniers pouvant y trouver

une énergie qui semble leur manquer depuis quelques temps. Disons-le sans plus tarder: "L'Euguélienne" est un roman féministe. L'auteur est d'ailleurs une femme qui signe du

pseudonyme étrange de Louky Bersianik. Son vrai nom est Lucille Durand. Pour la petite histoire, mentionnons également qu'elle n'est pas sortie du tas puisque, femme d'un réalisateur de Radio-Canada et sœur d'un comédien connu, elle fréquente sans doute le milieu intellectuel de Montréal. De même, elle n'est pas une petite jeune fille toute confite encore dans ses émois mais une femme adulte. Pourquoi se cache-t-elle sous ce matronyme exotique? Je ne sais. Pour mieux défendre la cause de son livre, peut-être.

Le terme même de roman féministe est ambigu: il peut être insultant aussi puisqu'on classe l'oeuvre, ainsi définie, dans un sous-genre littéraire dont la réputation n'est plus à faire. Pour ne pas s'aventurer sur un terrain glissant, contentons-nous de dire que "L'Euguélienne", roman tryptique, est la longue et pénible interrogation qu'une femme se pose sur elle-même et sur sa condition dans un monde avec lequel elle ne se sent pas en harmonie. Monde d'hommes comme l'on sait, monde conçu et organisé par des hommes qui y ont laissé leur marque, hélas indéfectible; monde "phallocratique" qui n'a jamais retenu des signes que ceux dont la mécanique les privilégie et les magnifie; monde de grands pieds, de syndicats et de salles de garde. Vive la Molson et les Expo!

Ce thème n'est plus nouveau; l'on peut même dire qu'il est sous-jacent dans toutes les grandes oeuvres réalisées par les femmes, de George Sand à Françoise d'Aubonne, de "François-le-Champ" à "L'Histoire d'O", ce dernier roman si parfaitement féministe, si intériorisé, si féministe, qu'aucun homme ne peut vraiment le comprendre sans se prendre immédiatement en horreur. Mais Louky Bersianik dans "L'Euguélienne" l'aborde avec une telle largesse de connaissances et de points de vue, que l'on peut parler ici d'une somme: la somme de la condition féminine chez nous, aujourd'hui.

Tout y est donc de ce que la femme est et perçoit. Louky Bersianik inventorie impitoyablement toutes les injustices que l'homme occidental a fait subir à la femme. Injustice? Le mot est trop fort et trop faible.

Il s'agit bien plutôt d'une inversion maligne, profonde, d'une incompréhension à peu près totale de ce que la femme représente: très exactement la moitié du monde. Il ne faut pas entendre ce terme numériquement mais qualitativement, biologiquement.

Pourquoi cette situation, comment s'est-elle installée dans nos moeurs, quels en sont les symptômes, comment s'exprime-t-elle au cours de notre passé historique et dans le plus banal des quotidiens. "L'Euguélienne" entreprend de répondre systématiquement à ces questions, depuis le fameux coup d'Adam et d'Eve, premier grand mythe dévié au profit du mâle, jusqu'à l'évolution de la langue et, plus particulièrement, de la langue française, elle aussi "phallocratique" puisque créée par des hommes à l'usage de la masculinité psychologique et sociale. Mais que l'on ne croit pas que Louky Bersianik ait écrit un essai et

par l'orifice approprié non seulement le pauvre foetus mais tous les organes, foie, rate, poumons, etc...; et nous comprenons ainsi, par l'image ce qu'une femme doit ressentir à ce moment; le second est une constatation statistique: il y a, en France, 5 000 femmes qui meurent annuellement à la suite d'avortements amateurs; mais les hommes, responsables de cette situation autant que la femme évidemment, se portent bien et continuent de rire; Ou est la justice devant ce bilan de vie et de mort?

Il y a de quoi frémir.

Comment donc se présente ce livre? On pourrait croire qu'il s'agit d'un ouvrage de science fiction (et d'ailleurs la situation de la femme dans notre Société est de science-fiction, n'en doutons pas); en effet, l'Euguélienne est une extra-terrestre venue d'une autre Planète, la planète Positive. Pourtant, ce n'est pas un livre de science-fiction. Même si la comparaison

par

JEAN BASILE



Derrière Louky Bersianik, l'auteur de L'Euguélienne, se cache Lucille Durand-Letarte, née à Montréal en Novembre 1930. Elle fit ses études classiques au Collège Jésus-Marie d'Outremont et ses études universitaires à la Faculté des lettres de l'Université de Montréal qui lui décerna une maîtrise ès arts en 1952. L'année suivante, Lucille Durand obtenait un diplôme de bibliothécaire et en bibliographie. Grâce à une bourse du gouvernement français, elle poursuivit ensuite durant trois ans des études à la Sorbonne. Rentrée à Montréal en 1956, elle épousa en 1957 Jean Letarte, réalisateur. De 1958 à 1960, Lucille Durand fit à Paris et à Prague des études dans les secteurs de la radio, du cinéma et de la télévision. Au cours de la décennie qui suit, elle collabore à diverses émissions d'affaires publiques, à des bibliothèques et à des institutions d'enseignement en qualité de documentaliste, recherchiste, journaliste et bibliothécaire. Elle se spécialise aussi dans le cinéma et fait quelques voyages en Europe, en Afrique et aux États-Unis. Elle a aussi été professeur, animateur, rédacteur de textes dramatiques, auteur de dialogues cinématographiques. Elle a publié des livres pour enfants et collaboré à la rédaction et à la préparation des manuels scolaires. Elle travaille à son roman depuis 1970 et en prévoit un deuxième dans un avenir prochain.

Il y a des hommes qui croient vraiment que c'est avec leur pantalon qu'ils commandent. Rappele-toi papa quand il criait avec colère: "C'est moi qui porte les culottes dans cette maison. Vous n'avez pas un mot à dire". C'est pas de la vraie magie, ça?

— Eh! oui, regardez, il pleut sur la lune, dit la petite Alik.

— Bien sûr qu'il pleut sur la lune, dit Onirienik avec malice. Même qu'on y vend des parapluies.

J'ai eu, comme vous le savez, continua Exil, un mari et plusieurs amants de tout âge et de différentes races... la plupart ne savaient pas faire l'amour. Non par ignorance, mais parce qu'ils me considéraient, tantôt comme leur mère, tantôt comme une putain.

Et je me disais que les homosexuels, bissexuels, pansexuels sur cette planète étaient des AUTO-MOBILES. En effet, c'était leur autonomie qui leur permettait de se MOUVOIR librement dans la sexualité, avec des MOBILES différents de ceux dont la sexualité est admise dans la société. À ces AUTO-MOBILES pacifiques et non-meurtrières bien qu'iconoclastes, je cédaï le passage.

Un homme sur deux est une femme.

JEAN-FRANÇOIS REVEL

Jean-François Revel sera à Montréal du 15 au 19 mars. Le lancement de son dernier livre, La Tentation Totalitaire, aura lieu le 15 mars à Sogides, 955, rue Amherst. Le directeur de "Libertés 2000" chez Lafont participera à diverses émissions de radio et de télé dont, aux dates confirmées: 16 mars, Magazine-vedette, à CIMS de 12 h à 12 h 15; Québec en action, à CKVL, de 15 h à 17 h 45; 17 mars: Régional 03, télévision de Radio-Canada à Québec, CBVT canal 11, entrevue à 18 h 47; 19 mars: A l'Antenne, Radio-Canada, de 10 h à 11 h; La Question, télévision de Radio-Canada 18 h à 18 h 30, (date de diffusion à confirmer).

Nous serons en mesure, la semaine prochaine, de donner le détail des autres émissions prévues. Le chapitre qu'on lira ci-après, Le Suicide Socialiste, est tiré du dernier ouvrage de l'éditorialiste de L'Express. La Tentation Totalitaire est déjà en librairie à Montréal. Copyright Robert Lafont

La question posée est de savoir si les socialistes parviendront à éliminer les deux obstacles essentiels qui empêchent la construction d'un monde socialiste: l'Etat et le communisme. Ou bien s'obstineront-ils à les servir et à les renforcer l'un et l'autre, continuant à s'annihiler eux-mêmes avec une inlassable abnégation, pour aider à la création continue de nouveaux Etats totalitaires?

Pour rompre avec des querelles primitives et piteuses, disons prudemment que l'on peut définir comme un progrès vers le socialisme, comme une "preuve de socialisme", toute évolution, réforme ou révolution ayant pour conséquence de faire travailler un peu plus l'économie au profit de l'homme et un peu moins l'homme au profit de l'économie; de la faire fonctionner au bénéfice d'un plus grand nombre d'hommes, et un peu plus sous leur contrôle. Est antisocialiste tout ce qui maintient les hommes au service de l'économie, avec plus de considération pour l'économie que pour eux; socialiste, donc, tout ce qui tend à la subordonner davantage aux besoins du plus grand nombre, mais sans cesser de l'améliorer.

L'Etat-nation se durcit

Il n'y a socialisme que s'il y a croissance simultanée de la justice sociale et de la démocratie politique. A quoi sert une pré-

tendue socialisation de l'économie si le pouvoir politique continue d'être monopolisé par une oligarchie qui, par exemple, peut décider sans contrôle de consacrer 40% du Produit national brut à des dépenses d'armement et de prestige, supports d'un impérialisme étatique de "grande puissance", ce qui veut dire de la seule puissance de l'oligarchie elle-même?

Les deux obstacles principaux qui empêchent aujourd'hui la réalisation du socialisme — le communisme et l'Etat-nation — paraissent véritablement presque insurmontables. On admet assez généralement l'incompatibilité entre l'Etat-nation traditionnelle et la création d'un nouvel ordre économique et politique mondial. On admet que ce nouvel ordre est le seul cadre possible à des solutions dont aucune, dans la situation présente d'interdépendance des groupes composant l'humanité, ne peut être exclusivement nationale. Le socialisme n'est désormais concevable et ne saurait être réalisé qu'au moyen d'une coordination planétaire.

Mais, en même temps, plus les hommes reconnaissent ce fait, plus l'Etat-nation, loin de se diluer, se durcit. Plus on parle de coopération internationale, plus on renforce l'Etat-nation, par essence rival des au-

tres Etats-nations, outil créé en vue de cette rivalité, et n'excluant vraiment qu'à la ramener ou à l'étendre.

En particulier, la pente naturelle de l'Etat-nation est de mettre la politique intérieure au service de la politique étrangère, c'est-à-dire de tout ce qui peut servir à concurrencer les autres Etats-nations et à les affaiblir. Ce qui n'est évidemment ni donner la priorité au bonheur des hommes comme but politique ni favoriser la coopération planétaire. Mais il est incapable de faire autrement.

On peut citer comme un exemple de "preuve de socialis-

me" le renversement de cette tendance naturelle de l'Etat national. Lorsqu'un pays subordonne sa politique étrangère à sa politique intérieure, c'est-à-dire au bien-être de ses citoyens, il peut être considéré, sous cet angle, comme plus socialiste que lorsqu'il fait l'inverse. C'est le cas de la Suède, ou du Japon, depuis 1950, de gré ou de force.

Lorsque, au contraire, il sacrifie, sans nécessité de sécurité absolue, à l'indépendance, le développement intérieur, la volonté de puissance et de prestige extérieurs, il représente un recul du socialisme: c'est le cas, notamment, de l'U.R.S.S., de l'Egypte nassérienne, de la France gaullienne, de l'Inde de Mme Indira Gandhi — à des niveaux très divers de prospérité, comme on le voit. On a donc là moins une question de développement économique que de type de pouvoir politique et d'utilisation de l'Etat.

Quant à la mise en commun socialiste des ressources naturelles du globe, condition de la survie de l'espèce, tant qu'il y aura des Etats elle n'aura pas



le suicide socialiste

lieu, et elle ne peut même pas commencer.

Ce durcissement des Etats ne doit pas être confondu avec un autre phénomène important de notre époque: la renaissance ou l'aspiration à renaître des ethnies. La confusion entre les deux vient de ce que l'affirmation ou la reconquête par des collectivités particulières de leur originalité culturelle est souvent appelée "nationalisme". Mais ce "nationalisme" est différent de celui des Etats. Les droits des ethnies (ou "nationalités"), sous réserve qu'ils soient compatibles avec les droits de l'homme, doivent être garantis ou respectés au même titre que ceux des individus.

Le despotisme déguisé

Mais, pas plus que la liberté des individus, dans la société civile, ne consiste en ce que chacun se bâte un fortin et se procure un arsenal, pas davantage l'exercice des droits des ethnies ne doit nécessairement et pour toujours se traduire par la création d'un nouvel Etat

souverain et armé. Une telle simplification brutale dans la manière de concevoir le cadre de l'autonomie culturelle ne peut qu'ajouter chaque jour davantage à l'anarchie de notre pauvre planète et donner les moyens de nuire à toute une racaille de petits truands politiques locaux, prompts à se saisir des jeunes ou moins jeunes Etats pour satisfaire leur penchant à la dictature.

Estimons-nous heureux encore quand ils ne se baptisent pas socialistes, ce qui est, hélas! le cas le plus fréquent. Que de fois l'on a vu, depuis vingt ou trente ans, les dirigeants d'un mouvement de libération nationale, estimables ou même héroïques, lutter et faire lutter pour obtenir l'indépendance, puis, dès qu'ils l'avaient obtenue, accaparer le nouvel Etat pour asservir leur peuple "libéré" à leurs idées fixes, à leur appétit de pouvoir et à leurs rêves mégalomanes en politique, étrangère! Devenir maîtres de ce jouet qu'est l'Etat-nation suffit parfois à faire jaillir des coeurs les plus purs toutes les immondices d'un despotisme

plus ou moins bien déguisé en république, et qu'un socialisme de façade vient, de surcroît, immuniser contre les critiques de l'opinion mondiale.

L'emploi du mot "socialiste"

Plus redoutable encore est l'influence étatisatrice du communisme soviétique, chinois ou indochinois.

Il y a de nombreuses raisons qui font du communisme allié à l'Etat-nation l'adversaire du socialisme. La première est précisément qu'il engendre les Etats-nations les plus forts et

comprend beaucoup moins bien pourquoi ils trouvent tant de "socialistes" et de "révolutionnaires" pour les suivre dans cette voie, et les aider ainsi à rendre le socialisme irréalisable.

La docilité au stalinisme

L'illusion des procommunistes libéraux de gauche consiste à penser qu'il existe un autre communisme que le stalinisme. Or, le stalinisme est l'essence du communisme.

Ce qui varie, ce n'est pas le système stalinien, c'est la rigueur plus ou moins grande avec laquelle il est appliqué. On ne peut fusiller ou interner tout le temps tout le monde. On n'est pas tous les jours obligé d'envoyer des blindés rétablir l'ordre stalinien dans un pays ami. Ce qui compte, c'est le résultat. Dans les périodes où la discussion jointe à un accroissement de la consommation suffit à prévenir les révoltes, la répression n'a rien de spectaculaire: elle est routinière et quotidienne. Elle n'en est pas moins stalinienne. Khrouchchev et Brejnev n'ont pas été moins staliens que Staline, dans ce sens qu'ils ont maintenu son ordre. Ils ont envoyé des troupes dans les pays satellites quand il l'a fallu. Ils ont simplement été moins sanguinaires que Staline, et ont mis fin aux assassinats déguisés en procès. Mais l'appareil policier, les arrestations arbitraires, les camps, tout le système totalitaire de contrôle des personnes et des idées a continué. Et il ne pouvait en être autrement. Que ce soit à Moscou, à Pékin ou à Hanoi, un communisme qui ne serait pas stalinien se détruirait lui-même.

Métro et pommes de terre...

L' "indépendance", bien relative, de la politique étrangère roumaine par rapport à

l'U.R.S.S. s'est traduite par un renforcement du stalinisme à l'intérieur de la Roumanie, et ce pour ne pas fournir un prétexte d'intervention aux troupes soviétiques, au cas où le socialisme aurait pu passer pour être menacé à Bucarest. Peut-être agréable pour l'ego des dirigeants, cette politique étrangère entraîne donc, pour le peuple roumain, un alourdissement du totalitarisme. Pourtant, la Roumanie n'est pas victime de la proximité des Etats-Unis et de l' "embargo impérialiste", raisons par lesquelles on excuse habituellement le totalitarisme cubain. Le titisme même a engendré une certaine liberté d'action de Tito à l'égard de Moscou, beaucoup moins des Yougoslaves à l'égard de Tito.

Au total, une expérience historique maintenant assez vaste permet de conclure, non point par la spéculation, mais par la seule constatation, qu'il n'y a jamais existé et qu'il n'existe pas de régime communiste non stalinien.

La progression du stalinisme dans le monde est due à la docilité de la gauche non communiste à son égard.

Elle a eu pour effet de discréditer la voie sociale-démocrate et d'habituer peu à peu les esprits à considérer les caractéristiques profondes du totalitarisme comme secondaires et épisodiques, et, de toute manière, comme beaucoup moins graves que les vices du capitalisme. Ainsi s'est créée une situation (et les staliens ne pouvaient rêver plus beau résultat) où l'on fait admettre ce postulat que la critique anticommuniste, antisoviétique ou antiaimiste ne peut être autre chose qu'une critique de droite. Toute l'école de pensée de la gauche socialiste démocratique, de ce socialisme qui se voulait le prolongement de la conquête de la liberté politique, s'est mise sur la défensive.

(à suivre)

La tentation totalitaire

Ce brave soldat Chvéik!

La collection Folio des Éditions Gallimard a publié il y a quelques mois un ouvrage que je ne saurais trop recommander tant la substantifique moelle qu'on y trouve est abondante. Il s'agit d'une classique de la littérature tchèque, *Le Brave soldat Chvéik* de Jaroslav Hasek, un droguiste qui a très tôt bifurqué dans le journalisme et qui a fort bien compris que la meilleure façon de n'en pas sortir était de devenir humoriste.

Mais lorsque j'écris humoriste, il faut faire attention. Il ne s'agit pas de n'importe quelle sorte d'humour. Celui de Hasek est une espèce particulière, beaucoup plus près de l'esprit de Cervantes que de celui de Stephen Leacock, comme l'a bien vu Brecht qui a d'ailleurs adapté le grand roman de Hasek pour le théâtre.

Le titre de l'ouvrage de Hasek est explicite. Son roman raconte vraiment les aventures d'un marchand de chiens volés à qui on refuse d'abord le droit de faire la guerre. La raison invoquée par les autorités? On s'en doute déjà: la débilité mentale. Mais lorsque les cho-

ses se corsent et qu'on a vraiment besoin de chair à canon, la Grande Guerre de 1914-18 avalant beaucoup de monde, on fait de nouveau appel à Chvéik. Et c'est là que commence l'épopée, digne des grands romans de chevalerie, burlesque comme ce n'est plus possible, construite comme une symphonie que le sieur Peter Weiss, amoureux du phénomène asilaire, ne dédaignerait pas.

Déjà l'avant-propos de l'auteur, qu'il faudrait citer en entier, nous renseigne pertinemment bien sur le roman. Partant du principe qu'une grande époque exige de grands hommes, Hasek lance une pierre

dans le jardin de Napoléon en soutenant la thèse que le héros de son histoire, bien qu'obscur, pourrait rendre des points à l'Empereur quant à sa richesse et sa complexité. Il écrit:

"J'aime beaucoup le brave soldat Chvéik et, en vous contant ses aventures pendant la Grande Guerre, je suis persuadé que toutes vos sympathies iront à ce héros inconnu et modeste. Il n'a pas, à l'instar de ce sot d'Érostrate, mis le feu au temple de Diane pour avoir son nom dans les journaux et dans les livres de lecture du premier âge. Et c'est déjà bien beau, je crois!"

Sur son lit de mort, on se souvient de ce que le Quichotte de

Cervantes disait au sujet de la vie qu'il avait vécue. Ce chevalier étrange qui résumait, prolongeait et rendait par le fait même toute épopée impossible après lui, faisait bien plus que simuler la folie: il était tout à la fois la folie et son contraire, vivant d'elle et la faisant vivre en lui, ce qui, peut-être, était le meilleur moyen que l'on pouvait trouver pour faire cette profonde réflexion sur les hommes et le monde, dans une perspective toute autre que celle dont l'histoire nous avait accoutumés.

Ce qui s'avoue par le Quichotte, c'est d'abord la fumisterie de l'histoire, ce catalogage d'événements arbitraires que,

par après, on rend logiques, les enchaînant les uns aux autres pour donner l'illusion d'une homogénéité qui n'a jamais existé. Or, il n'y a qu'une caractéristique dans l'histoire, qui vaut aussi pour l'individu: il n'y a que des fragments parce que toute vie est fragmentaire, faite de coïncidences sérielles, absolument réfractaires à toute rationalité.

Le Quichotte, comme le brave soldat Chvéik, sait cela. Alors il joue le grand jeu du langage et l'on se doute bien qu'il emportera son secret avec lui: "Je souhaiterais partir de façon à ce que l'on comprenne que ma vie n'a pas été assez mauvaise pour me valoir une réputation de fou; car, quoique je l'ai été, je ne voudrais pas que ma mort le confirmât."

C'est un peu ce qu'après lui redit le soldat Chvéik dont l'originalité consiste elle aussi à jouer aux autres le grand jeu du langage. Même s'il ne paraît pas aussi subtil que le Quichotte, il arrive aux mêmes extrêmes en se servant de sa naïveté et de son optimisme inné, armes terribles contre tous les pouvoirs. Face à un tel individu, toute réaction ne peut que paraître dérisoire. C'est que le brave soldat Chvéik connaît à fond l'usage des mots, il sait que la meilleure façon de dire non, et de donner tout son sens à ce non, c'est encore de dire oui. En y mettant, bien sûr, la manière.

Ce n'est pas pour rien si les Tchèques ont vu dans ce personnage hilarant le symbole de la résistance. On ne peut rien contre le brave soldat Chvéik parce que, précisément, il n'est rien de moins et rien de plus que le brave soldat Chvéik, celui qui réussit à passer au travers des mailles bureaucratiques, militaires, celui qui, à cause d'une naïveté trop profonde pour n'être que cela, déjoue tous les calculs et fait éclater toutes les contraintes.

Il y a de fort beaux moments, d'une drôlerie irrésistible, dans le livre de Hasek. Par la bouche du brave soldat Chvéik, c'est à toute une critique de la société qu'on a affaire, l'un des grandes réussites de l'ouvrage étant cette espèce de sottisier qui nous est livré des aberrations de ce monde. Voyez ce passage:

"Je vous déclare avec obéissance, Monsieur l'aumônier, commença Chvéik, que, pas bien loin de Flachine, il y avait dans le temps un curé qui, après que sa vieille gouvernante a eu décampé en emportant leur gosse et son argent, a pris seulement une femme de ménage. Alors, ce doyen, dans ses vieux jours, s'est mis tout à coup à étudier les œuvres de saint Augustin et il y a lu comme ça que celui qui croyait à l'existence des antipodes méritait d'être damné."

"(...) Et le dimanche, du haut de sa chaire, le doyen s'est mis à crier à perdre haleine que l'Australie n'existait pas. On l'a conduit directement de l'église dans une maison de fous. Je ne dis pas qu'il n'y en a pas d'autres qui devraient y être, il y en a pas mal dans le même genre qui courent les rues."

Cela donne une idée de cet ouvrage construit comme une petite épopée, véritable roman de geste où les horreurs succèdent à la caricature, où le trivial côtoie les oraisons jaculatoires, où tous les masques tombent. Pour révéler quoi? Une joyeuse folie, celle que nous vivons dans le quotidien de nos vies mais que nous ne savons plus reconnaître parce que trop bien inscrite en chacun de nous. Ce regard foudroyant du brave soldat Chvéik n'est rien de moins qu'une vision sans pitié de tous nos conditionnements et de ce qui fait qu'au lieu de vivre l'homme est une bête dangereuse pour lui-même, un véritable chien de Pavlov qui hurle, fera le gros dos, mangera ou défermera si la propagande l'y incite.

Comme de bien entendu, la leçon n'est pas nouvelle. Mais on ne saurait trop la répéter. Nos oreilles sont bien grandes mais depuis que, comme le rorqual bleu, nous semblons avoir pris l'habitude de conserver notre cire, nous mettons bien du temps à entendre.

Le brave soldat Chvéik par Jaroslav Hasek, collection Folio, Éditions Gallimard 1975.

Sur un ouvrage de Rodolphe Joubert

L'héritage d'Edouard Montpetit

A mi-chemin entre la biographie et la bibliographie, l'ouvrage de M. Rodolphe Joubert sur la carrière d'Edouard Montpetit n'apporte pas d'éléments nouveaux sur la pensée de l'auteur de "La conquête économique".

Il s'agit plutôt d'un inventaire des différentes interventions publiques d'Edouard Montpetit et du récit des pérégrinations du premier boursier de la province de Québec en Europe.

Avec une vénération exemplaire, M. Joubert aligne les faits et gestes de celui qui fut son maître durant les premières années de l'École des Hautes Études Commerciales et qui occupa durant 30 ans le poste de secrétaire général de l'Université de Montréal.

L'assemblage de ces réflexions et commentaires n'est pas inutile pour mieux comprendre comment M. Montpetit s'est fait, au cours des années 20, l'apôtre de la "restauration économique".

Inlassablement, il a répété: "La bataille aujourd'hui n'est plus constitutionnelle, elle est

économique". Et pour ne pas restreindre la portée de son message, le protégé de Sir Lomer Gouin fit vœu de célibat politique. Alors qu'un poste de sénateur ou d'ambassadeur aurait dû normalement lui échoir, il mit jusqu'à la fin toutes ses énergies à la formation de la première génération de capitalistes francophones.

Mais la relève n'a pas eu l'ardeur prévue et, aujourd'hui, il faut bien admettre que le capital francophone n'a pas gagné de terrain depuis 50 ans. Et si Edouard Montpetit renvoyait ses étudiants arpenter la rue Sainte-Catherine pour y dénicher les commerces appartenant à des Canadiens français, le professeur devrait conclure que son message n'a pas passé la rampe.

En dépit de ses nombreuses recherches, le ministère de l'Industrie et du Commerce n'a pas encore touché le fond de l'ignorance des francophones en matière économique.

Et cette réflexion d'un observateur à la mort de Montpetit, en 1954, pourrait toujours avoir



par
MICHEL NADEAU

cours: "Toute sa vie, il lutta fortement contre le préjugé anti-affaires qui prévalait longtemps dans les milieux intellectuels du Canada français; laissez aux autres la tâche de brasser les affaires et se réserver, à nous francophones, la vocation de penser."

Se disant de la "génération des morts", Edouard Montpetit a laissé à ses étudiants et admirateurs le mot d'ordre d'Errol Bouchette, l'auteur de "L'indépendance économique des Canadiens français": "Emparons-nous des industries".

Mais la partie active de la jeunesse québécoise a choisi d'agir autrement. Au moment où un groupe de plus en plus important tire sa révérence en

s'emparant de la terre, comme le souhaitait Mgr Paquet, d'autres s'emploient à forger un nouveau slogan ou le politique englobe l'économique: "Emparons-nous de l'État."

Il faut se demander cependant si ce double mouvement ne cache pas une nouvelle démission face à la chose économique et signifie à nouveau notre refus de l'incarnation dans une civilisation matérielle qu'on s'obstine à repousser parce qu'elle a été construite par d'autres?

Edouard Montpetit, sa vie et son œuvre, par Rodolphe Joubert aux Éditions Élysée, 450 pages.

courrier des lettres et des arts

Lafontaine, Boileau ou Pascal

Monsieur Adrien Gruslin, La monotone uniformité du texte ou du jeu des acteurs dans cette pièce: "Ennuysants enfants de Kennedy".

vous remet en mémoire ce vers: "L'ennui naquit un jour de l'uniformité".

J'ai vu cette maxime attribuée souvent à Lafontaine et à Boileau (c'est dans leur style), parfois à Molière. Et voici que vous y ajoutez Pascal.

Vous avez peut-être raison... Mais si ma mémoire est fidèle, l'auteur de cette maxime serait plutôt Antoine de La Motte, dit le Houdard.

Ce n'était pas un mauvais poète; mais c'est à peu près le seul vers que l'on cite de lui aujourd'hui, le pauvre. J'ai bien aimé tout de même votre critique.

A.-A. Gosselin, médecin, Saint-Damase.

Supplément
éducation
LE DEVOIR
24 mars 76

LIBRAIRIE DEOM
1773, rue St-Denis
MONTRÉAL
tél.: 845-2320

Guy Lord et
collaborateurs
Le processus
électoral au
Québec
Cahiers du Québec
Coll. Science politique

éditions
hurtubise hmh
380 ouest
rue Craig
montréal

du 2 au 6 mars.
4 jours de vente
EXCEPTIONNELLE.

Jusqu'à **80%** de remise

sur des milliers d'ouvrages,
livres d'art, encyclopédies,
romans reliés ou brochés.

Durant la vente,
30% de rabais
sur tout livre non-soldé.

librairie flammarion
1243, rue Université (angle Cathcart).

Jeunesses Musicales du Canada



M. Gilles Potvin



M. J.C. Picard



M. Gaston Germain

Le Conseil National des Jeunesses Musicales du Canada et le Conseil d'administration du Centre d'Arts d'Orford JMC annoncent les nominations suivantes: M. Gilles Potvin, président national des JMC, M. Jean-Claude Picard, directeur des JMC et M. Gaston Germain, directeur du Centre d'Arts d'Orford JMC.

Le Livre Qui S'est Mérité Les Éloges De La Presse Financière

CE QU'ILS EN DISENT...

M. CHARTRAND (Revue Commerce)

"Le livre est extraordinairement pratique et nous croyons qu'il sera fort utile à tous ceux qui le liront".

P. SORMANY (Le Jour)

"... une fois lues les premières pages de cette "bible", on prend envie de la garder toujours à portée de la main".

J. POULAIN (La Presse)

"... on éprouve une sorte de plaisir cynique à constater qu'il est peut-être possible dans certains cas de jouer un tour au fisc". "On y trouve en effet des conseils judicieux que l'on ne pourrait probablement retrouver ailleurs réunis".

R. BUSSIÈRES (Institut des banquiers canadiens)

"À ma connaissance, il n'existe aucun livre, en français ou en anglais, qui explique aussi bien et de façon aussi complète tous les sujets qui ont trait à la planification financière d'un individu". "Le chapitre consacré à la planification fiscale justifie donc, à lui seul, l'achat du livre..."

J.-P. FOURNIER (Le Devoir)

"Le particulier... trouvera dans ces quelques 300 pages des informations indispensables qu'il mettrait toute une vie à recueillir s'il devait procéder à tâtons".

COMMENT PAYER MOINS D'IMPÔT

OU

LE CONTRIBUABLE

QUÉBÉCOIS ET LA

PLANIFICATION FINANCIÈRE

338 pages

Clément Bessette, LL.L., M.B.A.

SUJETS TRAITÉS

• Comment légalement réduire ses impôts • Quelle(s) sorte(s) de police d'assurance-vie souscrire; pour quel montant • À quel plan d'épargne-rétraite contribuer • Comment placer son argent: valeurs mobilières, immobilières, objets d'art... • Quel régime matrimonial choisir • Quand constituer en compagnie ses activités professionnelles et/ou para-professionnelles • Comment élaborer sa planification successorale: testament, aspect fiscal de la planification...

N.B.: L'aspect fiscal est prédominant dans la discussion de chacun des sujets traités.

Bureau d'affaires Clément Bessette Inc., 2020 University, suite 1335, Montréal, Québec, (514) 284-0490. Veuillez m'expédier exemplaires de "Le contribuable québécois et la planification financière", au prix de \$15.95, plus \$0.45 pour les frais d'envoi.

Chèque ☐ Contre-remboursement ☐ Mandat-poste ☐

Nom

Adresse Tél.

D-1 Disponible chez l'éditeur à l'adresse ci-haut mentionnée seulement.

AUX PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

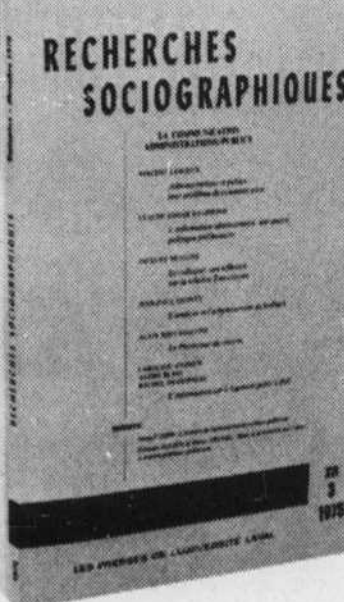
VIENT DE PARAÎTRE

LA COMMUNICATION ADMINISTRATIONS/PUBLICS

Numéro thématique de la revue

RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES

Vol. XVI, no 3, septembre-décembre 1975



Les problèmes de communication des citoyens avec les ministères et les autres organismes du secteur public ou parapublic

- Les résultats d'une recherche en ce domaine jusqu'à maintenant négligé par les chercheurs.
- Les points de vue de dix-sept experts réunis par le Ministère des Communications pour discuter du problème.
- Comment certains fonctionnaires et le protecteur du citoyen cherchent à améliorer la situation.
- Un exemple d'information administrative au niveau municipal.
- Deux importants dossiers d'arrière-plan: l'un trace l'histoire de l'administration publique québécoise, l'autre dresse un bilan de la recherche sur cette administration publique.

Un numéro de 140 pages, \$3.00

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE OU CHEZ L'ÉDITEUR

BON DE COMMANDE

Date

Je désire recevoir exemplaire(s) de LA COMMUNICATION ADMINISTRATIONS/PUBLICS, l'exemplaire \$3.00.

Je désire également m'abonner à la revue RECHERCHES SOCIOGRAPHIQUES pour une durée de an(s). (Abonnement annuel: 3 numéros)

Au Canada \$8.00

À l'étranger \$9.00

Paiement ci-joint ☐ ou à percevoir sur mon crédit

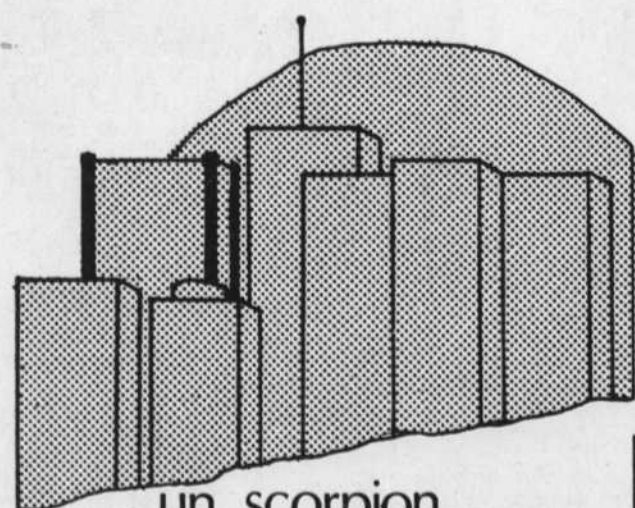
Chargex No Master Charge No

Signature

Nom (lettres moulées)

Adresse

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, C.P. 2447, QUÉBEC G1K 7R4



un scorpion
au centre ville...

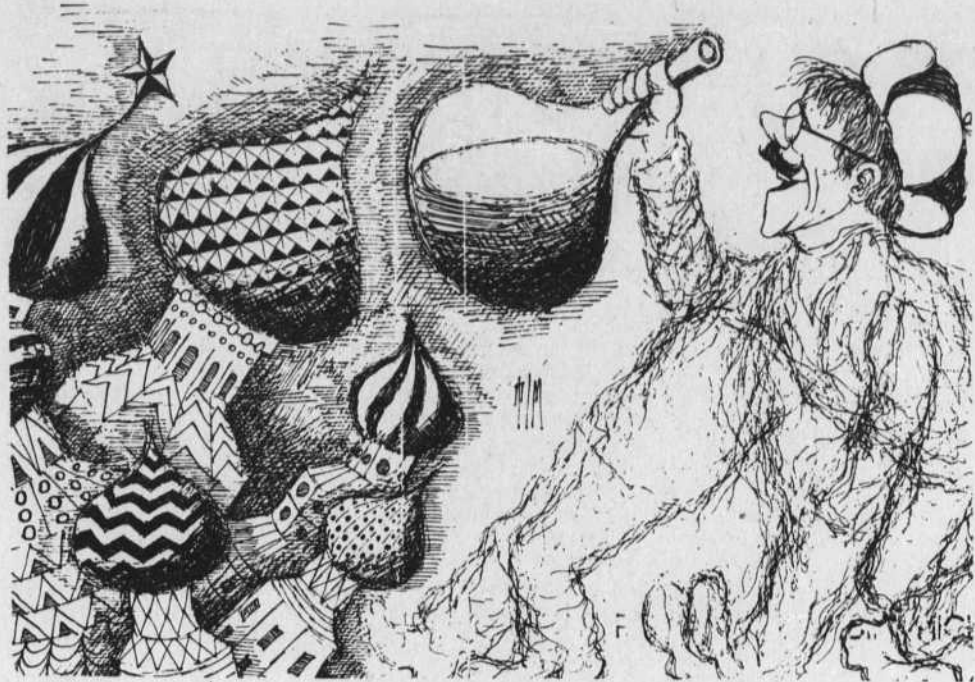
Voici notre 5e librairie
prête à vous accueillir et
à vous procurer le livre
que vous cherchez.

La librairie du Scorpion
Centre Commercial
Les Terrasses.
Métro McGill

librairie du
scorpion
le réseau

Centre Laval Centre Langelier
Mail Champlain Centre Domaine

la chronique de Jean-Ethier Blais



Moscou-sud-Vodka le samizdat rabelaisien

Des écrits clandestins du Samizdat, nés du refus des canons sclérosés du "réalisme socialiste" à la Jdanov et qui se transmettent dactylographiés ou écrits à la main d'un dissident à l'autre, nous ne connaissons que la veine politique; du "Guide de psychiatrie à l'usage des dissidents" à "L'archipel du Goulag" d'Alexandre Soljénitsyne. Même les grands romans de ce dernier, ou ceux de Siniavski et Daniel, se sont imposés surtout par la puissance de la critique du "modèle soviétique".

Mais le Samizdat n'est pas que cela; c'est aussi une satire "hénarisme", virulente et iconoclaste à souhait des travers, qui paraissent innombrables, du Soviétique moyen, de cet "homo sovieticus" né de la Révolution d'octobre. D'où l'importance de la traduction d'un inénarrable roman comme celui de Vénédict Erofeïev, *Moscou-Pétouchki*, qui l'éditeur intitulé aussi avec justesse "Moscou-sud-Vodka".

De Vénédict Erofeïev, on ne connaît pas grand-chose, si ce n'est qu'il serait né dans la région de Vladimir en 1939, qu'il a un fichu talent et que l'ampleur de sa culture et son érudition exceptionnelle en matière de boissons alcoolisées témoignent d'études très poussées et de libations prolongées. Car c'est d'alcoolisme dont il est question dans ce livre peu ordinaire; de ce fleau dont la presse soviétique stigmatisait récemment l'ampleur.

Moscou-Pétouchki. Cent vingt-cinq kilomètres de voie ferrée qui séparent la capitale de la petite ville de banlieue et une trentaine de stations intermédiaires qui viennent ponctuer le soliloque échevelé d'un pochard lyrique dans le wagon

qui l'emmène pour le week-end chez sa bien-aimée. Récit canularde d'une beuverie colossale — telle que le voyageur se retrouve finalement à son point de départ — qui permet à l'ivrogne-auteur de tourner en dérision tout ce qui l'entoure. Rien n'y échappe. Ni les gloires consacrées, les dogmes de l'histoire officielle, ni les clichés du marxisme-léninisme. Non plus que d'autres idées reçues, comme les valeurs religieuses, la sanctification de la Russie, etc. L'irrespect étant le propre de l'ivrogne, celui-ci s'y abandonne avec une joie sacrilège, alors qu'il ingurgite les alcools les plus divers, sans discontinuer jusqu'à en perdre toute notion de l'espace et du temps.

Ici, l'ivresse sert de révélateur du mal de vivre de toute la société soviétique. Ivre est le héros, en route vers sa bien-aimée qu'il a rencontrée un jour de beuverie. Ivres sont les voyageurs, et le contrôleur qui, refusant les billets avec indignation, exige de chaque passager un gramme de vodka au kilomètre. Au fil de leurs libations, les voyageurs philosophent sur leur vice: "Tous les hommes de valeur, en Russie, tous les gens utiles au pays buvaient comme des trous... Et pourquoi buvaient-ils? Ils buvaient de désespoir. Ils buvaient parce qu'ils étaient honnêtes. Parce qu'ils n'étaient pas en mesure d'améliorer la condition du peuple... Les ténébres de l'ignorance ne cessent de s'épaissir et la paupérisation s'accroît en valeur absolue! Vous avez lu Marx? En valeur absolue! Au-

tremement dit, plus ça va, plus on boit!... Ainsi jusqu'à nos jours. Jusqu'à aujourd'hui!"

Pour Erofeïev, déjà il n'est plus possible de reconnaître "qui boit et pourquoi: les couches inférieures parce qu'elle regardent en haut? les couches supérieures parce qu'elles regardent en bas?". Aussi, foin des grandes questions qui agitent la société, la seule importante est "que boire?" et pour notre pochard, la réponse est toute trouvée: on peut tout boire, depuis les vodkas de toute appellation, vins et autres alcools dénaturés jusqu'au vernis, jusqu'à l'eau de Cologne "Fraicheur". Il faut boire le plus qu'on peut, boire à en perdre la raison. Car, dit-il, "mes lendemains seront radieux, certes, nos lendemains plus radieux que notre hier et que notre aujourd'hui. Mais qui peut garantir que notre après-demain ne sera pas pire que notre avant-hier?"

Erofeïev explique son aspiration à s'évader dans l'oubli, dans le monde fantastique de l'alcool, par la solitude. "J'étais désespérément seul". Mais, ainsi que le fait remarquer Michel Heller, dans son excellente postface, ce n'est pas tout, loin de là. La raison essentielle de l'ivrognerie invétérée de notre héros, raison qui constitue l'objet même du roman et qu'Erofeïev ne saurait évidemment nommer, "c'est que ce héros est un incroyant, un être qui doute dans une société où tous doivent croire, un scepticisme dans un pays où le scepticisme est puni par la loi, un ironiste dans une littérature qui ne connaît que le mode affirmatif" (Heller).

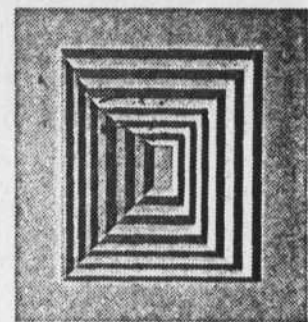
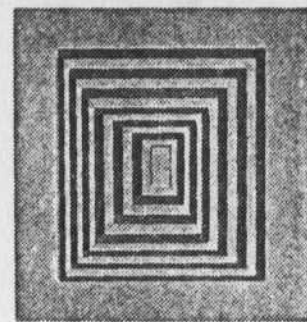
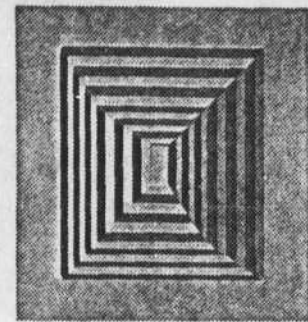
Le drame du héros, c'est qu'il ne peut se fonder dans la masse et devenir comme les autres que lorsqu'il a bu, bu comme tous les autres, ou plus encore. L'originalité du roman d'Erofeïev réside dans la gageure de traiter sur un mode comique le tragique de ce conflit. Gigantesque farce que l'auteur peut néanmoins appeler "poème tragique", comme pour mieux nous inviter à voir plus loin que le premier niveau du récit, jusqu'à ce désespoir absolu qui est en fait le principe moteur de tout le livre.

"... notre tristesse à nous, ils ne la comprennent pas", a écrit de l'Occident Vénédict Erofeïev. Ce n'est plus tout à fait exact, après la lecture de *Moscou-Pétouchki*, chef-d'œuvre du Samizdat. Vénédict Erofeïev — "Moscou-Pétouchki" — avec une postface de Michel Heller — Albin Michel 1976.

On voudrait, pour parler de certains livres, être un grand critique romantique. C'est surtout le cas des romans où les personnages et la nature sont inextricablement mêlés, où il est impossible de comprendre les hommes si l'univers entier ne vient pas à la rescousse. C'est le cas du *Grand Meaulme* ou du *Voyage du centurion*, œuvres dissemblables, certes, mais où les vibrations du soleil et des sabres rejoignent les profondeurs secrètes de la proche forêt. Un jour de M. Maurice Genevoix relève de cette esthétique. Ou n'est-ce pas plutôt un astre moral qui gravite autour du personnage de Fernand d'Aubel?

On sait peu de chose de cet homme, sinon qu'il a été riche (sans doute l'est-il toujours), qu'il a perdu très tôt une femme qu'il aimait, qu'il a choisi de vivre à la campagne, qu'il a une fille, qu'une paysanne lui a donné un fils. Un hobereau presque classique, à la limite un personnage de Maupassant. Je n'écris pas le nom de Maupassant dans le but de diminuer Fernand d'Aubel; au contraire, je tiens Maupassant, et chaque jour plus encore, pour le romancier le plus important de son temps. Fernand d'Aubel, un homme qui vit selon sa nature et selon la nature, la sienne propre perdue dans la dimension infinie du monde. Mais je fais ici de la pseudo-métaphysique. En réalité, Fernand d'Aubel ne se pose aucun de ces faux problèmes. Il a appris à rythmer son corps et son esprit selon le mouvement des saisons et des jours, à se perdre en lui. Il n'est cependant pas gouverné par un panthéisme viscéral; la nature sert d'assise à un retour sur soi, à la réflexion sur son destin. L'homme s'est fixé un idéal de justesse morale et d'équilibre psychologique. Cet idéal est en rapport avec l'ordonnance de la nature. Tolstoï ne devait pas réagir autrement dans les bois qui entouraient Iasnaïa Poliana.

M. Maurice Genevoix est le narrateur de son livre. Il aime le pays de Loire auquel il a consacré plusieurs récits. Il en choye non seulement les paysages, mais aussi les hommes et les bêtes. Jamais un écrivain n'a mieux nommé un milieu qu'il affectionne. On a l'impression que M. Maurice Genevoix



Pourquoi Fernand d'Aubel et l'écrivain qu'est Maurice Genevoix deviennent-ils amis? Ils ont besoin l'un de l'autre, pour assurer son équilibre à leur complémentarité. Comme très souvent en amitié, ils ne se lient pas de prime abord. Ils se rencontrent et se quittent, mais sans s'oublier. Ils savent, de science certaine, qu'ils se reverront et qu'ils auront des choses à se dire, qu'ils illumineront leurs vies. Ils ne sont jeunes ni l'un ni l'autre et pourtant, ils savent que cette rencontre, remise sans cesse, constituera l'un des éléments-charnières de leur existence. C'est aussi peut-être pourquoi ils la repoussent sans cesse; inconsciemment, ils pensent que dès que leur union aura été consommée, l'un des deux mourra. Il en va ainsi dans les mariages des bêtes les plus aigüés, où les épousailles figurent à la fois la consécration de l'amour et la mort. En effet, Fernand d'Aubel mourra après s'être raconté à son interlocuteur. Il meurt parce qu'il a révélé son secret. La nature peut désormais se l'approprier et le ramener à elle. Il s'est détaché de tout, sauf de son appartenance à l'univers des arbres et des étoiles. Il ne meurt pas, pour la première fois, il regarde la nature en face dans toute son intégrité. Le narrateur n'est plus là que comme témoin de cette fin exemplaire de gentilhomme. Il a dû en exister des milliers ainsi, dans les temps passés. Alphonse de Chateaubriant, dans *Monsieur des Lourdines*, a mis en tête-à-tête l'amour paternel et celui de la terre. Le père déposé meurt, comme meurt ici Fernand d'Aubel dans les trames extatiques de la possession. Celui qui

a tout rejoint celui qui a tout perdu.

Jusqu'à présent, dans son œuvre, M. Maurice Genevoix avait parlé directement de la nature et des bêtes ou avait créé des personnages dont les rapports avec l'univers physique étaient à la fois savants et presque incommunicables. Ici, c'est de tout autre chose qu'il s'agit. Fernand d'Aubel est un homme qui joint des dons d'expression intenses à sa sensibilité. Il n'est donc pas sans défense devant la nature. Il peut la conjurer en parlant d'elle. Son régisseur, qui est lui aussi un être noble, ne peut échapper à l'emprise des arbres et de l'eau que par le travail des mains; Son maître constate qu'il n'est jamais inactif. En effet, le moindre repos le diminuerait, car il serait amené à réfléchir aux liens qui l'unissent à ces paysages qu'il voit tous les jours et dont ses yeux ne peuvent se détacher. Fernand d'Aubel a le don de faire revivre le monde ambiant, don qu'il partage avec le narrateur de façon si intime que souvent, ce sont des pages des livres de M. Maurice Genevoix qui lui remontent aux lèvres. La parole joue son rôle d'exorcisme d'une façon d'autant plus éminente qu'elle est plus parfaite. Comme chez Maurice Genevoix, les mots qu'emploie Fernand d'Aubel enrobent la nature et la retiennent captive. Ces gens ne peuvent mourir que lorsqu'ils deviennent muets. Leurs paroles rendent la mort impossible. Elle ne peut raffer que les restes. Et même à la fin, lorsque vient le moment de lever l'ancre, Fernand d'Aubel se dresse devant le paysage quotidien et le regarde bien en

face, comme pour lutter une dernière fois et, peut-être, une autre fois, l'emporter sur lui. Son regard l'encercler, le processus d'identification et de possession s'engage, mais il est trop vieux, la nature elle-même, d'une certaine façon, l'a trahi au profit du monde moderne, il n'en peut plus de lutter sur tous les fronts, il meurt. Pour la première fois, le langage est impuissant.

Je ne sais pourquoi, il est extrêmement difficile de parler d'un jour. On le lira avec un plaisir continu, les idées de M. Maurice Genevoix sont nobles, elles coulent de source et répondent parfaitement à l'évolution de toute une vie. Ce qui se passera, le livre refermé, c'est autre chose. Fernand d'Aubel vous hantera, avec sa vie bien remplie, ses malheurs et les bouffées de bonheur qui lui sont venues des champs, de l'ardeur du soleil, de l'eau du fleuve, des bruits de la forêt, de son aspiration à l'union cosmique. C'est peut-être de volupté cosmique qu'il s'agit, je ne sais. Toujours est-il que de ces pages d'humus monte l'odeur d'une terre féconde et aimée. Est-ce elle que le monde moderne, dans sa sottise, est en train de détruire? On ne peut pas croire qu'elle ne sera pas la plus durable. Ne sera-t-elle pas capable, quelque jour, de se révolter et de faire disparaître à tout jamais la termitière? On ne peut que le souhaiter, tant elle apparaît riche et éclatante dans ce livre, comme une belle jeune fille qui ouvre sa fenêtre le matin.

Maurice Genevoix. *UN JOUR*. Éditions du Seuil, Paris 1976.

LIBRAIRIE DEOM
1773, rue St-Denis
MONTREAL
tél.: 845-2320

Jules-Paul Tardivel
présentation par
John Hare
Pour la Patrie
Cahiers du Québec
Coll. Textes et Documents
littéraires

éditions
hurtubise hmh
380 ouest
rue Craig
montreal

EN LIBRAIRIE
BOUQUETS
DE LA MER
DE
PIERRE FRANCOEUR



VIENT DE PARAÎTRE
LEMÉAC, ÉDITEUR

**L'INJURE
EN NOUVELLE-FRANCE**
robert-lionel séguin



LEMÉAC \$9.95

**PRIX
DUVERNAY**

Nos aïeux savaient darder leurs mots. et dans la langue de Molière! L'effronterie des gens de Nouvelle-France s'accorde bien à la petulance de leur langage et s'il n'est bon bec que de Paris, il n'est assurément de *foutremidrive* qu'en Québec. L'injure est ici une belle niveleuse de classes sociales et le verbe des bien-nés et des gens d'Eglise rejoint, à bride abattue, celui des roturiers. Le cure Lefebvre de Batiscan se vantait d'être une *grande braguette* — et l'exhibait — traitait un sien collègue de *pisse-trette* et brodait à l'adresse de Madeleine de Vercheres des litanies rien moins que sacrées. Femmes de haut rang et femmes d'habitants se lapidaient en parole sinon en fait. Et volaient les putain, sorcière, bougresse et autres bestes, sur arrière-plan de haches et de baïonnettes! Injurier, en Nouvelle-France, n'était ni blasphémer, ni sacrer. La parure du temps était bien plus colorée et nuancée...

RAPPELS • LITTÉRATURE ETHNOGRAPHIQUE - LEMEAC

Jean-Claude Dupont
LE SUCRE DU PAYS (\$3.95)

Jean-Claude Dupont
LE PAIN D'HABITANT (\$3.95)

Robert-Lionel Séguin
LES USTENSILES
en NOUVELLE-FRANCE (\$4.95)

Direction: Robert-Lionel Séguin
REVUE D'ETHNOLOGIE DU QUÉBEC
No 1 (\$3.95), No 2 (\$4.95)

En vente dans toutes les librairies
et dans les Librairies Lemeac: Sept-Îles, Haute-Rive, Val d'Or et Montréal
Diffusion: 5111, Durocher, Montréal - 273-2844

VIENT DE PARAÎTRE CHEZ VLB ÉDITEUR



BLANCHE FORCÉE
roman de Victor-Lévy Beaulieu

- Blanche et le Job J Jobin dérivent sur le St. Laurent frappé.
- De grandes amours malcommodes
- Un livre important par l'auteur de *Don Quichotte de la Démanche*.

En vente partout — \$6.95



L'ÉTRANGETÉ DU TEXTE
de Claude Lévesque

- Essais sur Blanchot, Freud, Nietzsche et Derrida
- Une exploration lucide et fascinante des mécanismes de la création.

En vente partout — \$8.95

VLB Éditeur, 5860 est Gouin, Montréal-Nord, 326-5029 — Distribué par l'A.D.P., 955 rue Amherst, Montréal, 523-1182

Les contes littéraires québécois

et l'Index de Parti Pris

Firmin Picard, vous connaissez? Non? Et Wenceslas-Eugène Dick, Eugène L'Ecuyer, Henri-Emile Chevalier, André-Napoléon Montpetit? Non plus? Qui sont-ils? Vous donnez, comme on dit, votre langue au chat. Ce sont tout simplement des écrivains canadiens-français du siècle dernier qui, comme des douzaines d'autres, ont été depuis longtemps jugés et jetés aux oubliettes souvent avant même d'être entendus. Notre dix-neuvième siècle littéraire n'a-t-il pas la réputation d'être un désert? Que peut-il en sortir de bon, ont coutume de soupçonner les fines bouches?

J'ignore encore si ce siècle a produit des chefs-d'œuvre. Mais ce que m'a appris l'ouvrage d'Aurélien Boivin sur le Conte littéraire québécois au XIXe siècle (1) c'est que, contrairement à ce qu'on a dit, la quantité n'est pas la qualité. Déjà D. Hayne et M. Tirol nous avaient donné une bibliographie critique du roman canadien-français de 1837 à 1900. J. Hare a quant à lui fait un travail similaire pour la poésie. Personne avant A. Boivin n'avait entrepris de dresser l'inventaire du conte écrit. Sur la foi de quelques recueils de contes publiés, on avait tendance à croire que le conte écrit avait été un genre peu pratiqué. Conclusion pour le moins hâtive que renverse la bibliographie d'A. Boivin, qu'il avoue lui-même ne pas être exhaustive, mais qui contient tout de même plus de onze cents titres! Pour une littérature jeune comme la nôtre et qui se cherche des racines, onze cents titres quasi inconnus, c'est une mine.

Comment pareille masse de textes a-t-elle pu échapper aux enquêtes de nos limiers littéraires? Parce que, bien sûr, les Sherlock Holmes de la critique ne sont pas légion, mais aussi, plus simplement, parce qu'on préfère suivre la mauvaise piste facile — celle des recueils de contes publiés — et ne pas voir la bonne, longue et ardue, celle des journaux. C'est cette dernière qu'a suivie pendant plusieurs années A. Boivin qui s'est vite aperçu, en dépouil-

lant tous les journaux et périodiques qui lui tombaient sous la main, de la richesse du filon. Genre plus court et plus abordable que le roman, le conte avait en outre sur ce dernier l'avantage de pouvoir facilement se glisser dans les journaux et les revues de l'époque. Faire éditer un roman était une aventure incertaine. Le public lecteur peu nombreux rendait quasi obligatoire le recours aux souscriptions. C'est pourquoi nombre de littérateurs se sont faits conteurs. Leur œuvre écrite au fil des jours et des années, associée à l'actualité et à des publications souvent éphémères, a souffert de ce morcellement.

On comprend dès lors le patient et minutieux travail de dépouillement auquel A. Boivin a dû se livrer. Quiconque a déjà travaillé avec des microfilms et de vieux journaux appréciera la bibliographie d'A. Boivin à sa juste valeur. Cette bibliographie du conte littéraire québécois du XIXe siècle se présente sous la forme d'une liste des contes par ordre alphabétique d'auteurs et par ordre chronologique à l'intérieur de chaque auteur. On y trouve le nom de l'auteur, le lieu et la date de sa naissance et de sa mort, l'énumération par ordre chronologique des différentes publications ou éditions d'un même conte, enfin un résumé d'un grand nombre de contes. A cette bibliographie qui constitue en elle-même un inestimable outil



Gérard CHALIAND:
Mythes
Révolutionnaires
du Tiers-Monde.

Titre assez significatif du livre de Chaliand (1) qui est une série de critiques amères, acerbes sur l'évolution économique, politique et sociale des pays du Tiers-Monde. Il reconnaît toutefois dans son introduction que le sous-développement économique est apparu à la suite du heurt capitaliste du XIXe siècle qui a bouleversé les traditions des pays africains et asiatiques.

Les problèmes du sous-développement sont d'ordre politique et non techniques parce que les institutions régissant les pays du Tiers-Monde ne sont pas adaptées aux réalités modernes et la collusion entre les dirigeants de certains pays sous-développés et les pays riches explique la lenteur des progrès ou plutôt le piétinement.

L'auteur choisit à l'intérieur de chaque continent un modèle de développement révolutionnaire valable à ses yeux: Cuba, le Viet-Nam et la Guinée-Bissau. La théorie du "Foco" en Amérique latine a échoué parce que les Indiens ne suivent pas et l'élite urbaine, peu nombreuse a des velléités révolutionnaires. Les États africains ont trouvé le moyen d'éviter les luttes sociales par la création de parti unique. Pour Chaliand, le marxisme est la panacée. Le Viet-Nam du Nord est là pour le prouver. Certes, selon l'auteur, leurs traditions culturelles y ont été pour beaucoup.

La philosophie sinique est tout d'abord et avant tout une science sociale et politique, d'où la facilité au passage du confucianisme au marxisme. Cette doctrine est celle qui colle le mieux à la réalité sinique à cause de cette symbiose entre le marxisme et le confucianisme. Elle est donc la plus efficace pour entamer le processus révolutionnaire et parvenir à une transformation radicale de la société.

Quant à l'Amérique latine et à l'Afrique, continents où les valeurs culturelles sont en conflit avec la théorie marxiste, c'est l'échec. L'infailibilité du dogme marxiste! (sic) Dans sa conclusion, Chaliand rappelle la multiplicité des tiers-monde à l'intérieur du Tiers-Monde. La mauvaise répartition des richesses mondiales, la détérioration des termes de l'échange, les erreurs politiques et économiques des dirigeants, l'existence des ressources premières etc., etc., ne font que créer des divisions à l'intérieur du Tiers-Monde, accusé à tort de la crise économique que traversent les pays industrialisés.

L'intransigence de Chaliand quant au choix de la doctrine économique ne peut être que

désapprouvée par les tiers-mondistes trahis par les modèles étrangers que l'histoire leur a imposés dans tous les domaines. Beaucoup de pays ont compris que la dignité est un facteur aussi important que les besoins matériels.

Ghislain GOURAIGE: La diaspora d'Haiti et l'Afrique

Il faut souligner tout d'abord le travail des Editions Naaman qui s'évertuent à publier "l'écriture française hors de l'hexagone". Cette idée originale de diffuser des auteurs qui s'expriment dans une langue que l'histoire ou autres circonstances leur ont imposée se doit d'être continuée et encouragée pour des raisons évidentes: droit à l'expression à travers une écriture originale donc débarrassée des soucis de mode parienne et une sensibilité nouvelle que seuls les écrivains du pays peuvent ressentir.

"La diaspora d'Haiti et l'Afrique" est une tentative de définition du peuple haïtien face à lui-même, à l'Afrique, à l'Occident et, particulièrement, à la France.

Petite ile francophone perdue entre deux vastes mondes, l'anglais, au nord et l'espagnol au sud, qui a résisté à leurs influences culturelles et qui se lève autour d'un passé africain si lointain et d'une francité pour exprimer les tourments de l'île.

L'auteur examine tous les aspects de la vie haïtienne: historiques, sociaux, religieux et culturels. "Haiti est une nation ambiguë et l'ambivalence de la langue en est la première preuve". Cette phrase résume la complexité du fait haïtien, plongée dans des contradictions qu'aucun moule atlantique ou africain ne peut contenir. Le titre de l'ouvrage révèle déjà l'angoisse de l'auteur haïtien devant l'unicité des problèmes de tout ordre que rencontre son pays.

Le lecteur, en quête d'informations économiques sur l'île, sera déçu. L'auteur, de formation littéraire ne souffle mot de la production et de la consommation de richesses sinon cette phrase: "Le sous-développement économique est une conséquence de la pauvreté du sol haïtien". C'est d'ailleurs sur la culture que Gouraige insiste. La quatrième partie, aux titres de chapitres que l'on pourrait croire paradoxaux: "la fatalité de l'imitation" et "l'originalité haïtienne", composée en partie d'analyses d'œuvres littéraires haïtiennes, nous révèle les carences fondamentales auxquelles ont dû et doivent faire face les habitants de l'île. Qui de mieux que le témoignage de la littérature, plus sensible, plus accessible et moins froide que d'autres sciences

pour comprendre les mécanismes d'une société. L'originalité de cette méthode doit être soulignée parce qu'elle a permis à Gouraige de présenter Haiti sous une autre forme qu'un fatras de chiffres et de statistiques qui ne pouvaient qu'être évidents alors que l'étude sociopolitique à partir de textes littéraires révèle non pas ce que nous savons déjà, à savoir la pauvreté économique, mais la relative richesse de la littérature haïtienne. Aux sciences politiques à rectifier leurs notions. Cette série de constats d'une écriture qui révèle un auteur d'une grande sensibilité à le

mérite d'être l'œuvre d'un national plus apte que certains anthropologues, sociologues, historiens, journalistes et autres qui viennent appliquer en terrain étranger, des règles et lois conçues dans des laboratoires stériles.

A souligner que ce livre a remporté le prix des Caraïbes, décerné par l'Association des Écrivains de Langue Française (A.E.L.F.).

(1) Editions du SEuil, 266 pages
(2) Editions Naaman, Sherbrooke, 186 pages

L'EUGUELIONNE

Suite de la page 13

possibilité de la réconciliation. Par un certain côté, l'auteur y prêche enfin une sorte de table rase compte tenu d'un passif de civilisation dont il ne sera pas facile de se défaire. Au fond, et c'est un peu l'histoire de l'Euguelionne, la femme qui décide d'être femme n'a guère de place sur terre et c'est pourquoi, en fin de compte, elle retournera sur sa planète. Mais le procès qu'elle nous a fait est riche d'enseignements.

Pour moi, c'est vraiment un grand livre plein de résonnances et je souhaite qu'il ait un grand succès... même si je sais à l'avance qu'il fera grincer les dents, aussi bien par sa forme, si nouvelle, que par son contenu si explosif. Je présume aussi que les idées qu'il propose sont attaquables sur bien des points et que l'on ne pardonnera que difficilement à Louky Bersianik sa descente contre Freud qui, comme l'on sait, boit à la même fontaine que Marx, ainsi qu'on peut le voir, si naïvement exprimé et avec si peu de conscience critique, dans une revue comme "Chronique", parfaitement "phallosocrite" au demeurant. Le phallus, le temps, le désert, la discipline, les pierres, la croix, le feu... Louky Bersianik nous rappelle, avec beaucoup d'humour d'ailleurs dans un chapitre qui est l'un des plus étonnants de son livre, que seul le trou est vrai, que seul le trou existe. Cela me rappelle la célèbre chanson des Beatles "combien faut-il de trous pour remplir le Albert Hall". Cela me rappelle aussi l'enseignement des Sethiens, secte gnostique. Ils prétendaient que le serpent n'avait pas seulement défilé

Eve mais Adam aussi... au grand scandale des Pères de l'Eglise qui sortaient à peine de la civilisation grecque, cette magnifique civilisation féminine. Le fait est assez, les colonnes grecques ne se sont jamais dressées vers le ciel, comme on le prétend sottement; tout au contraire, elles s'enfonçaient profondément, calmement et sans boursouffler dans la terre-mère de l'Attique pour l'unir avec un mâle de son espèce qui était Dieu. Mais les Grecs sont devenus Turcs. Nous aussi. Les Colonels ont remplacé Alcibiade et Xénophon. (1)

L'EUGUELIONNE, roman tripotique par Louky Bersianik, 399 pages, les éditions de la Presse, Montréal 1976.

LIBRAIRIE DEOM
1773, rue St-Denis
MONTREAL
tél.: 845-2320

Roland Brunet
L'École sans
diplôme
Cahiers du Québec
Coll. Psycho-pédagogie

éditions
hurtubise hmh

380 quest
rue Craig
montreal

PARUTIONS

LES AUTOS DE L'APOCALYPSE, de Daniel-Yves Chanbert.

De la science-fiction, du suspense, de l'angoisse.

1979: afin d'étudier leur comportement en cas d'attaque atomique, une jeune femme médecin et deux scientifiques sont enfermés dans un abri profondément enterré au cœur de la Californie. Mais le choc de l'explosion semble particulièrement formidable aux cobayes humains et lorsqu'ils sortent enfin de l'abri, c'est pour trouver, là où s'étendaient de vertes collines, un désert brûlant où rôdent des autos jaunes lesquelles, sans conducteur, attaquent tout ce qui bouge...

14 x 20 cm.; couverture flexible pelliculée couleurs; 258 pages; \$10.95 (Alain Michel)

au Seuil:
faits et dits des indiens yanomami...

Jacques Lizot
Le cercle des feux

faits et dits des indiens yanomami



\$10.85

**AUX PRESSES
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**
Quatre ouvrages
indispensables
aux relations
professionnelles

**VOCABULAIRE
FRANÇAIS-ANGLAIS DES
RELATIONS
PROFESSIONNELLES**

par Gérard Dion

Deuxième édition revue et augmentée, comprenant plus de 5.000 termes français, et anglais utilisés en relations de travail, ainsi qu'une liste des sigles de diverses organisations dans ce domaine. Facile à consulter, ce Vocabulaire rendra les plus grands services à tous ceux qui sont engagés dans les relations professionnelles. 354 pages, \$16.

**INFLATION, INDEXATION
ET CONFLITS SOCIAUX**

publié sous la direction de
Bertrand Belzile, Jean Boivin,
Gilles Lafamme et Jean Sexton

Un sujet d'une brûlante actualité traité par des spécialistes: l'inflation; l'impact de certains, malaise pour d'autres; l'impact de l'inflation sur la négociation collective; l'inflation et conflits sociaux; l'indexation; remède à la mode; les solutions oubliées; le pouvoir réel des ouvriers; Les portemanteaux sociaux face à l'inflation. 230 pages, \$7.



**L'APPRECIATION
DU PERSONNEL
PAR SIMULATION (APS)**

dans la sélection des cadres

publié sous la direction
de Raymond Tremblay avec la
collaboration de Laurier Jacques,
Laurent Charrier et Gaétan Hubert

Une méthode nouvelle de sélection du personnel de cadre qui connaît de plus en plus de succès: comment juger un candidat en observant ses comportements au cours d'une simulation des conditions du poste à combler. Une des contributions les plus utiles des sciences du comportement au management. 92 pages, \$5.

EN VENTE CHEZ VOTRE LIBRAIRE OU CHEZ L'ÉDITEUR

BON DE COMMANDE

Veuillez m'envoyer le(s) volume(s) suivant(s):

☐ VOCABULAIRE FRANÇAIS-ANGLAIS DES RELATIONS PROFESSIONNELLES. L'exemplaire, \$16. ☐ L'ARBITRAGE DES GRIEFS AU QUÉBEC. L'exemplaire, \$9.95.

☐ INFLATION, INDEXATION ET CONFLITS SOCIAUX. L'exemplaire, \$7. ☐ L'APPRECIATION DU PERSONNEL PAR SIMULATION. L'exemplaire, \$5.

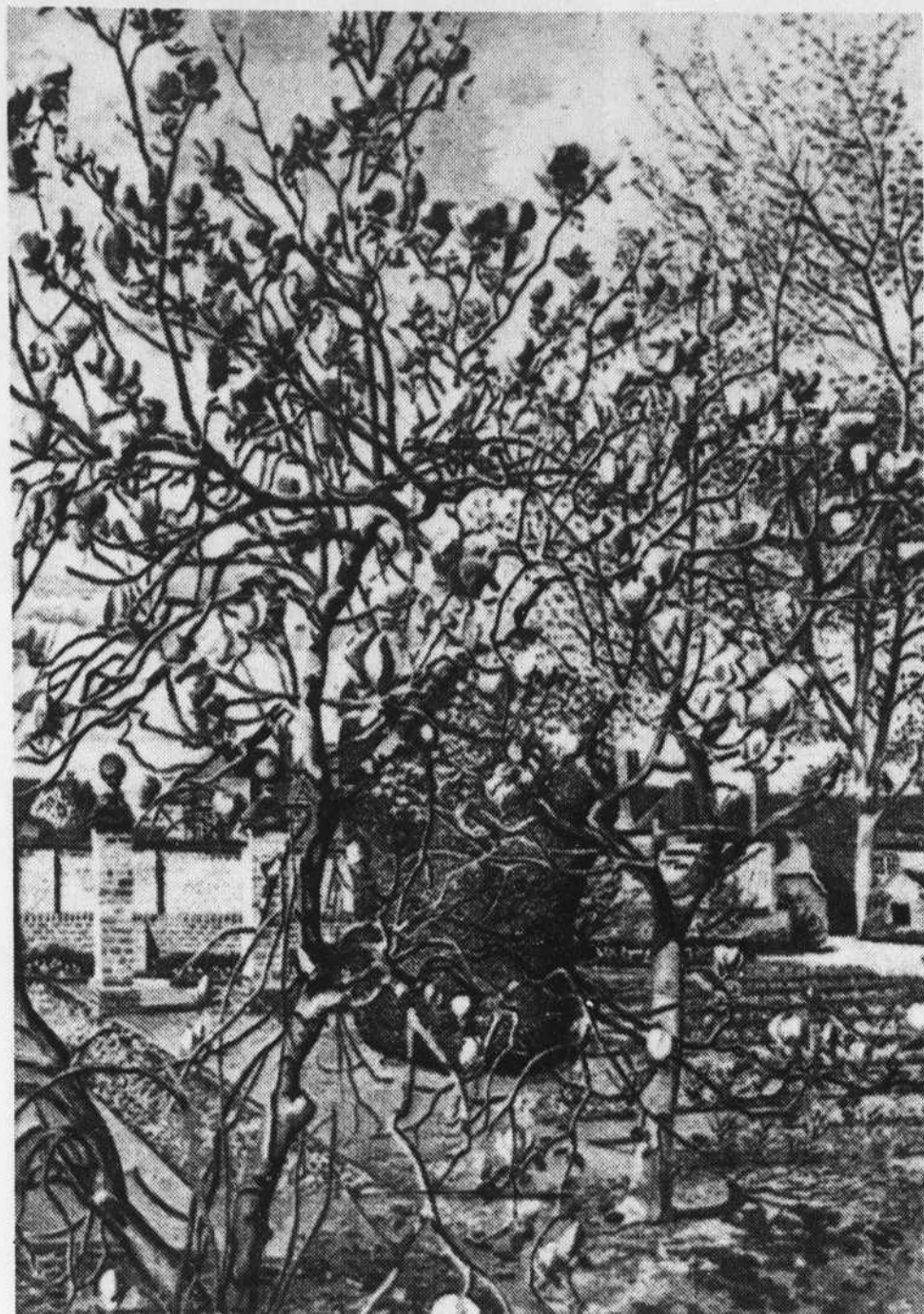
Paiement ci-joint ☐ ou à percevoir sur mon crédit CHARGES NO... MASTER CHARGE NO...

Signature

Nom (lettres moulées)

Adresse

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, C.P. 2447, QUÉBEC G1K 7R4



Grande fête à la Galerie nationale

OTTAWA — La Galerie nationale fêtera dimanche sa 96^{ème} année d'existence en offrant une réception au cours de laquelle les convives pourront même manger un morceau de gâteau d'anniversaire.

Cette fête, qui est la seconde du genre, porte le nom de "1980 moins 4", puisqu'il ne restera plus que quatre ans avant la célébration du centenaire de la galerie. On espérait que ce cen-

tième anniversaire serait célébré dans un nouvel immeuble surplombant la rivière Outaouais, à l'ouest de la Colline parlementaire, mais le gouvernement a retardé l'exécution du projet par suite des restrictions économiques.

La Galerie nationale présentera entre autres choses cette œuvre du peintre anglais Stanley Spencer, intitulée "Touch of Spring", représentant des magnolias.

L'art, comme on le conçoit généralement, serait à toute fin utile la plus grande duperie tant pour le spectateur que pour l'artiste, et ce au moment où cette manifestation prend un caractère officiel. À partir du jugement élitiste d'un petit groupe, la pièce la plus médiocre devient du jour au lendemain un chef-d'œuvre. Dans l'œuvre, où est le beau, où est le laid, et comment reconnaître par-delà ces deux masques trompeurs le sens profond de cette dernière et la réalité tout court?

C'est la principale interrogation à laquelle Cozic veut nous confronter avec son exposition "objets critiques" à la galerie Média de la rue Rachel. Pour Cozic, en effet, l'œuvre d'art constitue en quelque sorte le questionnement de la question, une remise en cause de toute notre réalité artistique afin de trouver une équation ou une réponse, si réponse il y a. Lors de ses expositions précédentes, Cozic avait mis l'accent sur l'aspect ludique de son art en incitant le spectateur à caresser, à boxer ou à embrasser de grands tableaux confectionnés de plume. Par cette démarche Cozic voulait abolir l'écart entre le spectateur et l'œuvre en favorisant une participation active de sa part. Dans ces objets critiques, l'artiste prolonge cette idée de proximité et d'immédiateté de l'œuvre dans le cadre d'un contact plus direct. Mais ses récentes œuvres vont beaucoup plus loin dans une perspective de participation. Il ne s'agit plus pour lui de provoquer le spectateur par l'aspect ludique mais plutôt de l'amener à une éventuelle redéfinition de l'art.

De prime abord, cette exposition ressemble à un magasin général: photos de style publicitaire, chevaux de laine, bloc-notes à l'usage des visiteurs, prennent un aspect hétéroclite. Mais derrière cette montagne d'objets bizarres que l'on situe

rait en marge de la production habituelle de Cozic, j'ai senti chez lui la nécessité d'aller encore plus profondément dans cette hantise que fut toujours pour lui le temps, l'espace par rapport au quotidien qui nous environne.

Les objets sont donc au départ des contradictions ou, tout au moins, des moqueries qui amorcent chez le spectateur une réflexion plus profonde. On y trouve, par exemple, des affiches pseudo-publicitaires des flèches contradictoires qui indiquent le sens de la visite.

Pour Cozic, ces objets sont teintés d'ironie et même d'auto-négation mais elles se rapprochent des ready-made de Marcel Duchamp. La création de l'artiste est donc de récupérer ces objets pour les resituer dans un autre temps et dans un autre contexte, leur donnant une couleur et une signification différentes.

À travers cette double grille de lecture on comprend mieux cette recherche et ses implications. Les écaillés d'escargots enveloppés dans des scellés avec mode d'usage ou des échelons de rafia multicolores nous montrent chez Cozic sa préoccupation pour le temps qui passe, ce temps que l'on peut figer dans l'œuvre, pour ainsi le récupérer et le rendre en quelque sorte instantané pour le spectateur. Ainsi, dans l'espace de deux ans, ces mêmes échelons auront des couleurs identiques d'où la relativité du temps et des matériaux que Cozic veut nous indiquer. Il en va de même pour les petits insectes pétrifiés que Cozic présente dans de petites bouteilles, un peu comme un médicament qui nous aiderait à voir une certaine réalité par-delà le temps. Même chose pour cette enveloppe con-

tenant une carcasse de reptile qu'aucun n'aurait imité sans une grande dextérité.

En sortant de ses tiroirs ces spécimens pour en faire des objets critiques, Cozic ne voulait certes pas nous donner un cours d'anthropologie ou même d'esthétique, mais son principal mérite est de nous faire percevoir, à travers ces constats, la réalité quotidienne telle qu'elle est et l'épaisseur significative qu'elle prend. Si Cozic en arrive là, il aura réussi son tour de capeau.

Les cimaises

■ Aujourd'hui commence à la Galerie Curzi la série "double rythmique" de Réal Dumais. L'exposition est ouverte jusqu'au 26 mars. L'artiste sera présent tous les samedis. Galerie Curzi: 2140, rue Crescent.

■ Le 10 mars commence au Centre culturel Verdun — vernissage à 21 heures — l'exposition des œuvres de Lise Thérien, groupant 23 toiles. L'exposition durera jusqu'au 5 avril. Centre culturel Verdun: 5955, Bannantyne.

■ À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 22 mars, Albert Dumouchel expose ses gravures, sous le thème Figuration, à L'Apogée. L'exposition est ouverte tous les jours, de 19 à 21 heures. L'Apogée: 37, rue de l'Église, Saint-Sauveur-des-Monts.

■ Une exposition des œuvres du frère Jérôme et autres artistes du Québec est en cours à la

Galerie d'Art 24,516 Sherbrooke est. La galerie est ouverte tous les jours, de 10 heures à 19 heures.

■ La Galerie UQAM présente, jusqu'au 19 mars, une exposition de Mario Mérola, artiste dans le domaine des arts intégrés. Mérola est un ancien étudiant de l'École des Beaux-Arts de Montréal (1946-1952).

De retour d'Europe, il entre à Radio-Canada comme dessinateur de costumes. La scénographie l'intéresse et il s'amuse; ses créations pour des télé-théâtres, music-halls et ballets attirent l'attention. Il remporte un premier prix pour la murale décorant le restaurant du Pavillon du Canada à Bruxelles en 1958. Ensuite il continue des recherches à Louis Jaque sur les reliefs lumineux et se consacre à la murale.

Il revient à l'École des Beaux-Arts comme professeur; il anime la section "Arts intégrés" mais continue son œuvre de muraliste. "Une murale, c'est mieux qu'un tableau sur un mur parce qu'elle fait partie du mur. Et puis, tout le monde peut la voir. C'est un prolongement architectural. J'aimerais que les architectes utilisent plus souvent dans leurs œuvres."

L'exposition en cours fait un tour d'horizon de la production de Mérola: maquettes de murales, reliefs polychromes, éléments de murale et surtout les sculptures récentes: production tout à fait différente où Mérola crée des pièces uniques qui sont complètement autonomes. De l'élément affectif d'une murale, il va à la forme affective d'une sculpture. La galerie est située au 3450 rue Saint-Urbain, salle 1025 (de 12 h. à 20 h.).

télévision

■ Émissions en noir et blanc

SAMÉDI

CBFT 2

8.55 Ouverture et horaire

9.00 Sesame

9.30 Roquet, belles oreilles

10.00 Les espions rient

10.30 Monsieur Rosée

11.00 Gaspard et les fantômes

11.30 Génie en herbe

12.00 Les héros du samedi

1.00 Sportique

2.00 Femme d'aujourd'hui

3.30 Techno-Flash

3.30 Cinéma-Jeunesse:

"Un été à Pélissy" (aventures, Télé-

colovague 1971) "Pur-sang" (Aventures

— Canadian)

5.00 Bagatelle

6.00 L'imagination au galop

6.30 Téléjournal

6.40 Hockey: "Buffalo à Montréal"

7.00 Lise Lab

8.00 Hockey: "Buffalo à Montréal"

10.45 Nouvelles du sport

11.00 Cinéma:

"Le viol" (drame psychologique —

France-sudés 1967)

12.30 Cinéma:

"Comment j'ai appris à aimer les fem-

mes" (comédie — Itgem — Fr. 1968)

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

12.30 Cinéma — Itgem — Fr. 1968

A l'affiche !

"Que vous soyez ou non mélomane, que vous admiriez ou non Bergman, n'hésitez pas, courez voir ce film. Film admirable, beauté, intelligence... Bonheur... Oui, le bonheur."

— Le Monde (Paris)

"Pour ces deux heures exquises, merci, Monsieur Bergman."

— L'Aurore (Paris)

"Un spectacle absolument éblouissant, rempli de beauté, d'intelligence, et de plaisir."

— New York Times (New-York)

"Bergman triomphe... Voici le film le plus séduisant de l'année. Absolument ravissant."

— Time Magazine (New-York)

"La rencontre de Mozart et de Bergman fait que ce chef d'œuvre de l'art lyrique est devenu un chef d'œuvre de l'écran. Une fête pour l'œil et l'oreille."

— Minute (Paris)

"Bergman réussit l'impossible mariage de l'opéra et de l'écran. Tout est tendresse, dans ce film merveilleusement accordé à l'esprit de Mozart."

— L'Express (Paris)

"Le plus grand metteur en scène d'aujourd'hui fait de cette 'Flûte' un spectacle aveuglant de beauté et de clarté, avec des images qui vous coupent le souffle."

— Le Figaro (Paris)

"Bergman donne une représentation magnifique et envoûtante du chef d'œuvre de Mozart."

— Le Journal (Suisse)

"La réussite dépasse toutes les espérances... Tout se noue et se dénoue pour notre plaisir à la fois raffiné, rare et d'une plénitude souveraine."

— La Tribune (Suisse)

"Stupéfiant de beauté et d'intelligence... Une merveille pour l'œil, pour l'oreille et pour l'esprit."

— Valeurs Actuelles (Paris)

"Un chef d'œuvre pour toute la famille. Une fête sublime pour les yeux, les oreilles et l'esprit."

— Parent's Magazine (New-York)

"Un des meilleurs films de l'année... De la magie par lui-même!"

— WCBS-TV (New-York)

"Bergman-Mozart, un miraculeux bain de jouvence."

— Télérama (Paris)

"Un spectacle remarquable et d'une rare qualité."

— Le Canard Enchaîné (Paris)

"Chaque plan est un ravissement, chaque image un bonheur complet de raffinement visuel... La beauté nous émeut jusqu'aux larmes... Merci, Bergman."

— Le Point (Paris)

"Un duo magistral... Les noces d'or de l'opéra et du cinéma que l'on célèbre dans l'allégresse et les bravos."

— France-Soir (Paris)

"Ce film est l'une des grandes joies de la saison."

— Cosmopolitan (New-York)

"La magie d'Ingmar Bergman nous éblouit."

— Cue Magazine (New-York)

"Le nouveau chef d'œuvre d'Ingmar Bergman, qui compte parmi ses plus grandes réussites."

— Penthouse (New-York)

"Un chef d'œuvre plus un chef d'œuvre égalent un chef d'œuvre. Mozart plus Bergman, jamais mariage ne fut à ce point complet."

— Nice-Matin (Nice)

"Surtout ne manquez pas 'La Flûte Enchantée'... C'est un enchantement pour tous et pour tout. Bergman montre ici quelques qualités supérieures, rares de nos jours: la simplicité, la fraîcheur, l'amour..."

— Le Journal du Dimanche (Paris)

"Une mise en scène magistrale, omniprésente, qui ne déroge pourtant jamais la vedette à Mozart."

— Le Quotidien (Paris)

PIERRE DAVID présente UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

BERGMAN MOZART

POUR TOUS

UN CHEF-D'ŒUVRE

La Flûte Enchantée

un film d'INGMAR BERGMAN

image de SVEN NYKVIST une production SVERIGES RADIO

BERRI

2.00 - 4.20 - 7.00 - 9.20

ST-DENIS, STE-CATHERINE 288-2115

SALLE RESNAIS 14 ANS

OLYSEE 35 MILTON / 842-6053

Maintenu à l'affiche

film de LUCHINO VISCONTI

VIOLENCE et PASSION

BURT LANCASTER SILVANA MANGANO

Vérités et Mensonges

ORSON WELLES

McGILL

Faculté de musique

EDWARD CULBREATH, violoncelle

oeuvres de Steven, Bach, Rhodes,

jeudi le 11 mars, 20h30

entrée libre

salle de concert POLLACK concert hall
555 ouest, rue Sherbrooke

DERNIÈRE CHANCE

Si vous êtes admissible en **Secondaire I ou II** (garçon ou fille) et que la danse vous intéresse, voici votre dernière chance de vous présenter aux auditions que tiendront Les Grands Ballets Canadiens pour choisir des candidats éligibles au cours "concentration ballet" donné, à partir de septembre 1976, à l'école Pierre Laporte de la Commission scolaire Ste-Croix, à Montréal, au niveau secondaire I et II français.

Les élèves admis bénéficieront de la gratuité scolaire et ceux domiciliés en dehors de Montréal, d'une bourse de subsistance jusqu'à concurrence de \$1,000.

Les filles admises en Secondaire I devront avoir complété deux ans de cours de ballet, tandis que celles du Secondaire II, au moins quatre années.

Les garçons devront avoir étudié le ballet au moins un an pour le programme de Secondaire II et peuvent être reçus au Secondaire I sans prérequis.

Présentez-vous au:

Studio des Grands Ballets Canadiens
5415 Chemin de la Reine-Marie
Montréal.

le 13 mars à 3:30 p.m.

Pour plus de renseignements, téléphonez à:

Mme Lucie Côté, 487-1232.

1976-1977

ABONNEMENT CONCERTS

9 CONCERTS EXCEPTIONNELS

RONALD TURINI Pianiste	Oct. 4 20 h 30
JULIAN BREAM Guitariste	Oct. 18 20 h 30
ISAAC STERN Violoniste	Nov. 1 20 h 30
CLAUDIO ARRAU Pianiste	Nov. 29 20 h 30
PAUL BADURA-SKODA Pianiste	Fév. 7 20 h 30
ABBEY SIMON Pianiste	Fév. 21 20 h 30
ANDRES SEGOVIA Guitariste	Fév. 28 20 h 30
IGOR OISTRAKH Violoniste	Mars 21 20 h 30
JANINA FIALKOWSKA Pianiste	Avril 4 20 h 30

ÉCONOMISEZ 15%

Parterre AA-P/Corbeille A-D/Loges 2-10	\$71.00
Parterre Q-Z/Corbeille E-J/Loges mezz. 11-20	\$60.00
Mezzanine A-H	\$50.00
Balcon A-D	\$34.00
Balcon E,F,G	\$26.00

Enfants, étudiants, Age d'Or:

Parterre Q-Z/Corbeille E-J/Loges Mezz. 11-20 \$35.50

EN VENTE DÈS MAINTENANT!

Canadian Concerts & Artists Inc.

1822 ouest Sherbrooke

Commandes postales avec chèque

CHARGEX 932-2234 — MASTER CHARGE



SALLE WILFRID-PELLETIER

Emmanuelle l'Antivierge

Un film de Francis Gaspard

Avec Sylvia Kristel

Emmanuelle l'Antivierge à la recherche totale du plaisir...

PARISIEN & CHÂTEAU: 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30. VERSAILLES, LAVAL, GREENFIELD, SUR SEMAINE: 7.30 & 9.30. SAM. & DIM. DÈS 1.30 H.

3e SEMAINE! **Le Parisien 5** 480 Ste Catherine D. 866-3856

CHATEAU O St Denis & Belanger 271-1103

VERSAILLES 7265 Sherbrooke E. 353-7880

GREENFIELD PK. Pl. Greenfield Park 671-6129

CHATEAU O 688-7778

AUSSE: GALERIES DE GRANBY: MASKA (St-Hyacinthe), REX (St-Jérôme) CAPITOL (Beauharnois) PINE (Ste-Adèle), ROXY (Ste-Agathe)

Orchestre de Chambre McGill

Chef d'orchestre: Alexander Brott

Soliste: **JEAN-PIERRE RAMPAL**

L'un des plus célèbres flûtistes au monde

CONCERT VIVALDI

"Gloria" Claudia Visca, soprano
Gabrielle Lavigne, contralto
Chœur: École Normale de Musique
Six Concerti pour Flûte, Opus 10
Concerto Grosso, Opus 3, No 8

LUNDI SOIR, 22 MARS à 8h30 p.m.

Billets: \$6.00 - \$5.00 disponibles au International Music Store, 1334 ouest, Ste-Catherine

et au Montreal Trust PVM

Renseignements et réservations: 935-4955

ÉGLISE NOTRE-DAME

Avis aux abonnés:

Tous les billets d'abonnement pour la Salle du Gesù seront respectés à l'église Notre-Dame.

COMMANDES POSTALES: Envoyer chèque ou mandat-poste avec enveloppe affranchie à: ORCHESTRE DE CHAMBRE MCGILL, 1745 av. Cedar, Montréal, H3G-1A7

POUR TOUS

un film de PIERRE GRANIER-DEFERRE

LINO VENTURA

PATRICK DEWAERE

Adieu Poulet

AUX 3 CINÉS!

PARISIEN-1: 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40. SAMEDI, DERNIER SPECTACLE À 11.35. LAVAL-1: SUR SEMAINE, 7.00 & 9.00. SAMEDI & DIMANCHE, 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. SAMEDI, DERNIER SPECTACLE 11.00. RIVOLI-1: 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

PARISIEN RIVOLI LAVAL

480 Ste-Catherine D. 866-3856 Ste-Denis-Belanger 277-3125 Centre Laval 688-7778

tnm 861-0563

la nef des sorcières

francoise berd
marthe blackburn
marie-claire blais
nicole brassard
michele craig
louissette dussault
marcelle ferron
marielle fleury
odette gagnon
luce guilbeault
michèle magny
pol pelletier
france théoret

JUSQU'AU 30 AVRIL

texte publié chez Guinz en vente au tnm

coin ste-catherine et st-urbain

BILLETS EN VENTE MAINTENANT

On m'a dit que c'était mon meilleur travail depuis que je fais du cinéma, et je le crois.

— ROMY SCHNEIDER

L'important c'est d'aimer

11e Semaine

CHEVALIER 1590 rue St Denis 845-3222

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER: 12.10 - 2.30 - 4.45 - 7.10 - 9.35

INTÉGRAL DE L'ŒUVRE D'ORCHE DE **J.S. BACH**

par **BERNARD LAGACÉ**

RÉCITAL V

LE DIMANCHE 7 MARS à 20h30

Église Immaculée Conception (angle Papineau et Rachel)

Billets en vente à: L'Alternatif International Music Store Librairie Renaud Bray — Au guichet, le soir du concert \$3.50 - \$2.00

"LAGACÉ, EXÉGÈTE DE BACH..." C. Gingras

CIRQUE DES SHRINERS

Du 17 au 21 mars

Mercredi à vendredi, 2:30 et 8:00 p.m.
Samedi, 20 mars, 10:00 a.m., 2:30 et 8:00 p.m.
Dimanche, 21 mars, 1:30 et 5:30 p.m.

TOUS LES SIÈGES SONT RÉSERVÉS

\$3.00 - \$4.00 - \$5.00

Au Forum, Mt Trust (PVM) et Savoy Frères

FORUM AIR CLIMATISÉ

de **DENYS ARCAND** 14 ANS

Un film à la fois humain et brutal.

gina

CELINE LOMÉZ CLAUDE BLANCHARD

avec DONALD SUTHER

SAM-DIM: dès 1.00

FESTIVAL 1206 E. STE-CATHERINE 525-8600

PIERRE DAVID présente UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

BARBARA CINÉMAGRAPHIQUE

SERGIO LEONE présente

TERENCE HILL ROBERT CHARLEBOIS

UN GÉNIE 2 ASSOCIÉS UNE CLOCHE

avec DAMIANO DAMIANI

musique de ENNIO MORRICONE

Avec: SORT COURT EN SORTIE "PORTAIT DE FEMME MONIQUE PROULT" un film de Robert Méné

VILLERAY VILLERAY: Sem: 7.00-9.10. SAM. DIM: 12.30-2.30-4.40-7.15-9.30.

ST-DENIS JARRY 388-5577

SOREL RIO LA PRAIRIE ROYAL REPENTIGNY MARSEILLE LACHUTE LACHUTE CHARENAGNE GRENVILLE

LES ARTISTES ASSOCIÉS présentent un film de **FRANÇOIS TRUFFAUT**

Isabelle Adjani candidate à l'Oscar de la meilleure actrice

dans **L'HISTOIRE D'ADELE H.**

avec BRUCE ROBINSON SYLVIA MARSHOT JOSEPH BLATCHLEY VIVIAN GILLES directeur de la photographie NESTOR ALONSO musique MAURICE JAUBERT

4e SEMAINE **Le Parisien 5** 480 Ste Catherine D. 866-3856

Cinéma 4 1.10 - 3.10 - 5.10 - 7.10 - 9.10 Samedi, spectacle à 11.05

PIERRE DAVID présente UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS

CLAUDE LELOUCH réunit MICHÈLE et SERGE MORGAN REGGIANI

DANS LE PLUS ORIGINAL DES SUSPENSES!

LECHER ET LA SOURIS

Salle Renard SEM: 7.30 - 9.30 SAM-DIM: 1.30 - 3.30 9.30 - 7.30 - 9.30

le DAUPHIN BEAUDIN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

PHILIPPE NOIRET "LE VIEUX FUSIL" 14 ANS



JESSYE NORMAN

soprano

... "Norman, prêtresse du chant" Claude Ginzras
 ... "une voix splendide" Eric McLean

DIM. - 14 MARS - 16h30

Billets: \$6.60, 5.50, 4.40 - Étudiants 7/25 ans: \$2.75
 Pro Musica - 1270 O. Sherbrooke / 845-0532

THÉÂTRE MAISONNEUVE
 PLACE DES ARTS Montréal 129 (Québec) Tel: 842-2112



Le Québec se fait la voix

■ Fabienne Thibeault, London KD 906 (Kébec-Disc)

La première fois, c'était aux jadis de la Place des Arts. La Chant'août l'avait déjà découvert. Je lui trouvais une voix remarquable, comme beaucoup de monde, mais une difficulté énorme à mettre ensemble, de façon harmonieuse, textes et musique. Sur son disque, elle a dépassé de manière heureuse cette problématique: ça coule mieux, surtout sur la première face du disque. Mais dans une chanson comme "Le stomp de l'accidenté", on reste avec la vague impression qu'il y a trop de mots: les fins de phrase tombent à plat, le virage pris au plus coupant. La faute en est peut-être à cette poésie naïve, un peu fleur bleue qui se déploie, l'air un peu mal à l'aise. Dans la vingtaine à peine, Fabienne Thibeault, une jeune montréalaise, compose ses propres chansons qui, dit-on, reflètent la jeunesse actuelle. Réflètent en tout cas la gaucherie de ceux qui n'ont pas encore beaucoup vécu. Mais est-ce un défaut?

Un disque donc qui aurait pu être mieux poli, que le travail de Fabienne Thibeault aurait pu affiner. Mais déjà, dans ce premier disque, les gens qui n'ont pas encore eu l'occasion d'entendre cette belle voix, auront le plaisir de la découvrir. D'ici le deuxième disque, peut-être

Fabienne découvrira-t-elle un parolier génial ou une Muse inspiratrice? De toute façon, fondamentalement, cette fille possède tous les atouts pour aller loin.

■ June Wallach, RCA KPL1-0136

Une pochette extraordinaire, des photos de Robert Morin qui,

personnages qui ne colle pas bien à elle, on voudrait savoir lequel. L'exemple le plus frappant: "Pour qui qu'tu m'prends".

Des paroles faciles, comme si les femmes n'étaient préoccupées que d'amour. C'est à désespérer. En ce sens, "Amalgamé", pièce instrumentale composée par June Wallach remplit

par

CHRISTINE L'HEUREUX

comme le dit June Wallach expriment bien que je ne pourrais le faire avec des mots. Dès le premier instant où j'ai vu le disque, j'en suis tombée amoureuse. Deuxième bon point: des musiciens comme le gros Pierre, Bill Gagnon, Michel Robidoux, Denis Farmer, Marcel Beauchamps ont pris part à la réalisation de ce disque. Comme début, c'est prometteur.

June Wallach: dans "Mirage", sa voix ressemble à celle de Catherine Lara, ailleurs, les résultats sont étranges, surtout à cause de la langue: de longues phrases dans un français très pur et puis Hop! une ligne aux intonations québécoises, avec un accent tout différent. C'est déroutant, il y a un des deux

tous les espaces laissés jusqu'à par les textes. Une belle voix pourtant, mais mal employée. Peut-être parce que June Wallach n'a pas encore trouvé son style. On ne peut tout avoir à la fois: jusqu'ici, elle a trouvé un disque à faire avec de très bons musiciens. Un disque calme, en plus.

■ Pierre Nadeau, Extra-ordinaire RCA KPL1040

Un disque "live" enregistré à l'Évêché de l'Hôtel Nelson: Pierre Nadeau, mieux connu sous le nom du gros Pierre. Un piano d'abord et surtout. Des pièces élaborées, développées abondamment (il n'y a que six morceaux sur tout le disque); des chœurs dans "Extra-ordinaire", la pièce musicale la plus emportée, la plus déli-

rante: qui, en tout cas, m'a teint le plus facilement.

■ Barclay, James, Harvest, Time honoured ghosts, Polydor 2442-140

Le septième album de ce groupe anglais encore relativement peu connu, ici du moins. Le titre qui risque probablement de les rendre populaires, "Titles", est en quelque sorte un hommage aux Beatles: les mots les plus connus de leurs chansons sont repris, les mélodies aussi. D'ailleurs, l'album dans son entier rappelle les Beatles, ce son particulier dont on ne se lasse jamais. J'écoute à nouveau Titles et j'en reste béate d'admiration: à s'y méprendre, même au niveau des intonations.

Très agréable à écouter, même à neuf heures du matin: calme dans les "tunes" de folk, gracieux dans le rock, Barclay James Harvest étonne surtout par son côté vieux "chum" que l'on n'a pas perdu de vue. Son inspiration ne renouvelle pas, ne chambarde pas la musique rock actuelle: le groupe se plait plutôt à jouer une musique pleine de fantômes (Time honoured ghosts) et le jeu consiste peut-être à les démasquer...

■ Chick Corea, The Leprechaun, Polydor, PD 6062

Yves Léonard de Maneige m'a dit, un jour, avoir des attaches profondes avec Chick Corea. Et ce dernier disque m'a fait comprendre toute la signification d'une telle musique pour Maneige.

Catalogue Chick Corea comme jazzman serait limiter grandement les dimensions de sa musique. Pourtant la sécheresse de la deuxième face pourrait le laisser croire: vous avez compris tout de suite que je ne suis pas une grande fanatique de jazz. Pourtant, avec Chick Corea, je me laisse toujours entraîner par une pièce ou une autre. Dans Return for ever, la deuxième face était suffisamment convaincante. Ici, le début du disque, par sa musique insolite, exotique même m'a permis d'avoir accès à ce monde de farfadets et de lutins (The Leprechaun). Comme si les premières notes avaient la valeur d'une formule magique introduisant à cette mythologie irlandaise, à ce conte de fée mis en musique par Chick Corea... "Séisme, ouvre-toi". Le tout est de ne pas s'endormir, comme les petits enfants, avant que ne se termine l'histoire.

■ Hot Tuna, Yellow Fever, Grunt Records BFLL-1238

Après la fièvre Dodge, maintenant la fièvre jaune. Le ton (thon) chaud du groupe donne plutôt envie de parler de péril jaune. Sur leur dernier long-jeu, American Choice, on spécifiait que le disque devait être écouté à plein volume pour de bons résultats. Ces indications valent ici encore pour bien sentir les effets de la maladie qui tennait ces trois musiciens: un batteur, un guitariste et un bassiste. Point à la ligne. Pas de claviers adoucisseurs d'eau, rien d'autre que le déchainement primaire des trois instruments et la voix de Jorma Kaukonen. Suivez le conseil: pas de demi-mesure sinon le disque n'offre aucun intérêt. La fièvre ne pourra vous atteindre qu'en plongeant dans les décibels. Vestige de la Californie de Jefferson Airplane, Hot Tuna laisse à penser que l'époque du psychédélique est révolue.

■ Randy Pie, Kitch, Polydor 2370024

Un groupe allemand qui joue délibérément à la façon américaine. C'est peut-être ça, être kitsch. Une musique, un ton très loin de l'Allemagne nordique... beaucoup plus proche de l'atmosphère de disothèques américaines. Un kitsch bien réussi, pourtant.

■ Skyhooks, Ego is not a dirty word, Polydor SRM-1-1066

Sur une musique rock and roll, Graeme "Shirley" Strachan chante les textes bien dynamisés du bassiste, Greg Macainsh. "Love on the radio" et "Horror movie" rappellent par le ton critique, les disques de 10 CC et The Kinks. Skyhooks affirme un style très 1970, c'est-à-dire qui fait état par sa musique, autant que par ses paroles, d'une décadence de plus en plus généralisée. Décadents eux-mêmes dans leur goût du maquillage et du déguisement, Skyhooks, semble-t-il, a fait scandale en Angleterre. Ils ne peuvent non plus passer inaperçus ici et ils le méritent bien. Après David Bowie, Alice Cooper, voici Skyhooks.

■ Henry Gross, Release, Polydor, LS 6002

Il a fait partie du groupe Sha



Fabienne Thibeault en studio

■ Dominique Blanc-Francard, Ailleurs, Barclay 70047

La pochette du disque est merveilleusement dessinée. Mais là s'arrêtent mes propres diatribes. L'emballage laissait supposer une musique en plein envol; ça ressemble plutôt au répertoire si bien connu des minets français, avec musique cosmique. Les moments les mieux sentis, d'ailleurs, sont ceux où Francard chante des chansons d'amour. Sinon, les tentatives de voyages intergalactiques ratent par trop de lourdeur: tant que ce monsieur croira que les extraterrestres sont des bonshommes verts, il gardera les deux pieds sur le plancher des vaches.

■ Gilbert Bécaud, Olympia 76, London LFS 90156

Un disque double "live". Magnifique, des orchestrations impeccables, un Bécaud dans une forme superbe, une grosse machine bien rodée, epous-

toflante. Des grands succès repris avec amour, accompagnés d'une musique pleine, variée, où on retrouve le jeu de piano cher à Bécaud. L'impression qu'il y a presque autant de monde sur la scène que dans la salle. Une fête.

■ Georges Moustaki, Moustaki, Polydor 2473 052

Un chanteur populaire qui parle d'utopie et d'un style de vie mis à la mode, il y a 15 ans, en Californie. Qui, dans "On est tous des pédés" avoue l'ambiguïté de sa situation d'artiste de music-hall proposant de nouvelles valeurs de vie. Une sincérité qui fait plaisir à entendre, même sur un ton populaire.

■ Nicole Croisille, Femme... London XDEF-123

Des chansons d'amour, bien sûr... chantées d'une voix insensée, bouleversante. Au-delà des mots, de leur mièvrerie, une femme transparaît, une sensibilité de femme, un monde plein

de chaleur et de générosité offertes.

■ Nana Mouskouri, Toi qui t'en vas, Philips 9101 015

"Toi qui t'en vas" d'après la "Norma" de Bellini... un air d'opéra avec les vocalises de circonstance, pompeuses; des chansons grecques, d'autres d'amour, avec cette voix superbe qu'on connaît bien. L'habitude fait peut-être qu'on s'ennuie moins.

Autres parutions:

— The best of Gladys Knight and the Pips, Quality BDS 5653

— Georges Chelon, Barclay 80223

— Jean-Louis Vincent, Résonances... Barclay 80230

— Vangelis Papathanassiou, Entends-tu les chiens aboyer? Barclay 80234

— Lullaby from the womb, Dr Hajime Murooka's, Capitol ST-11421

Deux chanteurs compositeurs et leur public

Brassens et Dylan

La poésie grinçante de Georges Brassens et le feu d'artifice exaltant de Bob Dylan n'ont pas grand-chose de commun, mais, en tant que chanteurs contestataires, ces deux artistes fournissent, chacun à sa façon, la matière d'une étude approfondie et intéressante que publie la revue trimestrielle de l'Unesco "Cultures". (1)

Due au critique et sociologue italien Marco d'Eramo, elle a paru dans le dernier numéro de la revue, consacré aux "Tendances culturelles", sous le titre: "La parole contestataire: Brassens et Dylan".

Pourquoi réunir dans une même étude ces deux voix discordantes? M. d'Eramo, qui poursuit des recherches en collaboration avec le Centre de sociologie européenne, à Paris, a voulu éprouver la validité d'une méthode d'analyse de "l'art de masse". Pour lui, le meilleur exemple de cet art est la chanson, du fait qu'elle met l'artiste en contact très étroit avec ses auditeurs. Brassens, idole de son public en France, et Dylan, tout aussi admiré des Américains jeunes et moins jeunes, ont tous deux remporté un grand succès populaire et obtenu une consécration académique. Ils se font l'écho de la parole contestataire de la classe moyenne de pays industrialisés mais ce qui les différencie est, pour M. d'Eramo, aussi important que ce qui les rapproche.

Un troubadour bourgeois

L'auteur de l'article voit en Brassens un troubadour bourgeois profondément enraciné dans la tradition française. Sans l'avoir encore admis au nombre des "immortels", l'Académie française lui a décerné le Grand Prix de Poésie, et on l'étudie dans les écoles comme un classique contemporain. Son succès dépasse même de loin celui de n'importe quel classique si on l'évalue au nombre de ses disques vendus: vingt millions en vingt ans.

À propos de sa musique, M. d'Eramo fait remarquer que "plusieurs de ses chansons commencent par une mélodie d'inspiration élevée, évoquant les sonates classiques pour guitare". Le texte, ajoute-t-il, se rattache à la tradition de la ballade populaire, entraînant l'auditeur dans l'ambiance d'un temps révolu.

Quant aux jurons favoris du chanteur, ils ne choquent guère: ne font-ils pas partie du jeu que Brassens propose à son public? Il jure en effet comme n'importe quel bourgeois correct qui, rentré chez lui, se met en pantoufles. Malgré un vocabulaire des plus explicites, il ne verse jamais dans l'érotisme. L'étude cite également de nombreux exemples de l'humour et de la poésie de Brassens.

D'après M. d'Eramo, Brassens, quoique contestataire, ne fait jamais de politique en dépit de son passé anarchiste. Son "anarchisme" est tout à fait bourgeois: il se réduit à une antipathie viscérale vis-à-vis des gendarmes et à un anticléricalisme très modéré qui se borne à exalter les délices du célibat et les plaisirs d'une existence et d'une société d'où les préjugés et le puritanisme seraient exclus.

Brassens est aimé par tout le monde. Il plaît aux jeunes parce qu'il est partisan de la liberté des mœurs, emploie des termes qui leur sont familiers et a de l'humour. Mais il projette une image de la vie "qui est le côté



révélé d'une certaine France". Une France qui, selon l'analyse de M. d'Eramo, ne comprend ni les pauvres ni ceux qui se réalisent dans leur activité professionnelle.

Le révé-Brassens est permis à ceux qui s'aiment culturellement, mais qui ne s'aiment pas socialement et économiquement, à la couche intermédiaire qui apprécie son propre système de valeurs mais qui n'apprécie pas sa condition et son style réel de vie. En d'autres termes, Brassens plait à la petite bourgeoisie.

Bob Dylan apparaît tout autre. M. d'Eramo note qu'il est docteur honoris causa de la prestigieuse Princeton University et qu'on l'étudie lui aussi dans les écoles comme un des grands poètes américains de la dernière génération. Mais là s'arrête l'analogie avec Brassens.

Chantre du New Left à vingt-deux ans, avec des chansons qui étaient les slogans de bataille des étudiants, Dylan est devenu à trente ans "le chanteur du bonheur familial, de l'amour idyllique pour la campagne et pour les vastes horizons du continent américain".

Le problème, pour le sociologue, est de savoir pourquoi un compositeur "radical" est devenu un libéral... bien installé dans la société du bien-être et "un professionnel de la chansonnette, rien de plus, rien de moins". La rançon de tout gros succès populaire consisterait-elle à bannir le message du pays de l'art et à l'exiler dans le purgatoire de la banalité?

"On pourrait dire, écrit-il, que la contestation qu'a ressentie Dylan est une 'révolution culturelle', au sens d'une révolte contre les aspects de la société qui déforment la culture, l'âme, la vie individuelle..."

Les chansons de millions de jeunes

Dylan coïncide avec son public et son désenchantement sur le plan politique est aussi celui de ce public, une fraction de la jeunesse américaine qui n'a jamais connu le besoin et a ignoré ce qu'est le travail.

M. d'Eramo conclut: "Les chansons de Dylan expriment une destinée répandue dans la génération des années 60: un succès et un échec. Un succès parce que ces jeunes ont conquis leur liberté personnelle, tout comme Dylan est arrivé à la célébrité. Un échec, car ces jeunes ont renoncé à conquérir d'autres libertés, tout comme Dylan qui, ayant été quelque chose de plus et d'autre qu'un homme de spectacle, n'est aujourd'hui qu'un professionnel de la chanson."

Le bilan n'est donc pas entièrement négatif. Les chansons de Dylan ont été celles de millions de jeunes Américains, leurs paroles ont traduit la confusion de ces jeunes dans un monde en désarroi. Et c'est finalement à lui que revient le dernier mot:

"...ma tête est bourrée de questions ma température monte vite certes je cherche des réponses personne à qui m'adresser..."

Eugène SOCHOR

(1) Cultures, volume II no 4, Les Presses de l'Unesco et la Baconnière, Genève. Le fascicule: 22 FF., 16 FS. — L'abonnement (4 fascicules): 75 FF., 55 FS.

100000 prétextes pour danser

Sont artistes québécois ont fait danser leur plume pour les Grands Ballets.

Pour \$2., possédez un manuscrit inédit, numéroté et signé de la main d'un artiste québécois.

Chacun de ces ouvrages est tiré à 1000 exemplaires.

Voici la liste des auteurs qui font partie de cette collection unique-faites votre choix d'un ou plusieurs textes à \$2. chacun.

1	Y. L. Bouchard	26	Gérard Poirer	51	Gaston Miron	76	Marie-Claude
2	Lacour François	27	Charles Dandelin	52	Blaise Picard	77	et Richard Leduc
3	Ludmila Thiraff	28	Jean Louis Bore	53	Peter Grass	78	Michel Tremblay
4	Stéphane L'Amé	29	Gilles Digneault	54	Denis Falardeau	79	Josée Lemay
5	Robert Laroie	30	Marc Falardeau	55	Collette Boly	80	Joy L'Amour
6	Renée Laroie	31	Gilbert Langevin	56	Jordi Bonet	81	Micheline Legendre
7	Pauline Julien	32	Irène Langevin	57	Josée Brabant	82	Fernand Hault
8	Fernand Toupin	33	Claude Pelletier	58	Robert Charbonneau	83	Thierry Mercure
9	Raymond Lévesque	34	Gabriel Gervais	59	Yvon Deschamps	84	Guy Montpetit
10	Lipul Damaur	35	Luc Pelletier	60	François Deschamps	85	Jean Bellemare
11	Marie-Claude Blais	36	Jean-Guy Miron	61	Yvon Deschamps	86	Jean-Jacques
12	André Gagnon	37	Luc Pelletier	62	Robert Deschamps	87	Yvon Deschamps
13	Robert Laroie	38	Luc Pelletier	63	Marcelle Falardeau	88	Pierre Jettone
14	Monique Miller	39	André Gervais	64	Claude Falardeau	89	Robert Laroie
15	Blaise Julien	40	Edgar Falardeau	65	Jean-Louis Gervais	90	Robert Laroie
16	Denis Pelletier	41	Jean Deschamps	66	Arthur Laroie	91	Yvon Deschamps
17	Jacques Falardeau	42	Gilles Digneault	67	Monique Laroie	92	Rosée Laroie
18	Gilles Laroie	43	Yvon Deschamps	68	Monique Laroie	93	Jean-Louis
19	Gérard Poirer	44	Yvon Deschamps	69	Guy Montpetit	94	Yvon Deschamps
20	Jean-Pierre Laroie	45	Jacques Falardeau	70	Jacques Falardeau	95	Yvon Deschamps
21	Pierre Pelletier	46	Yvon Deschamps	71	Robert Laroie	96	Yvon Deschamps
22	Blaise Julien	47	Yvon Deschamps	72	Guy Montpetit	97	Yvon Deschamps
23	Yvette Brind'Amour	48	Yvon Deschamps	73	Yvon Deschamps	98	Yvon Deschamps
24	Jacques Miller	49	Yvon Deschamps	74	Yvon Deschamps	99	Yvon Deschamps
25	Rock Laroie	50	Yvon Deschamps	75	Yvon Deschamps	100	Yvon Deschamps

LES GRANDS BALLETS

S.V.P. inscrire les numéros de votre 1er choix par ordre de préférence. Au cas où votre premier choix ne serait plus disponible, indiquer un second et un troisième choix en vous servant des trois colonnes ci-dessous. Inclure \$2 et 0.25 de frais d'expédition

1er choix	2ème choix	3ème choix
☐	☐	☐
☐	☐	☐
☐	☐	☐

(chèque, ou mandat-poste. Pas en espèces) pour chaque choix, à l'ordre des "Grands Ballets Canadiens" et inscrire vos nom et adresse ci-dessous, en lettres moulées:

NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

Poster à: LES GRANDS BALLETS, 5465 chemin de la Reine Marie, Suite 470, Montréal, Québec H3X 1V5 Tel. 487-2200

EGALEMENT CHEZ DUPUIS ET LES LIBRAIRIES BERTRAND/DAGNEAULT PLUS/CLAUDE PAYETTE/RENE MARTIN/GARNEAU/SERVIDEC.

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'usine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

ANTIQUITES DEMANDÉES

ACHETONS ANTIQUITES DE TOUTES SORTES et aussi contenus de maison pour règlement de succession. Appelez Claude Morier 667-0774 J.N.O.

ACHETERAIS ANTIQUITES de toutes sortes et aussi contenus de maison pour règlement de succession de particuliers, argent comptant. Appelez 725-2522 23-3-76

APPARTEMENTS À LOUER

APPARTEMENT pour dame retraitée, toutes commodités, entrée personnelle. Tél: 521-3355 8-3-76

ARTICLES À VENDRE

STADE OLYMPIQUE à vendre, modèles réduits (maquettes) du stade à vendre à la douzaine. Pour plus de renseignements: Louis Lévesque 353-0831 8-3-76

LIVRES: "Ile d'Orléans" — Pierre-Georges Roy, Québec 1928. Neuf. Pages non coupées. Un exemplaire français \$175. Un exemplaire anglais \$75. Réponse: nom, adresse, téléphone à Dossier 307, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal H3G 3C9 9-3-76

AUTOS À VENDRE

MAVERICK 1975, automatique, 2 portes, équipée, 12.000 milles. Comme neuve. Particulier: 844-3493 15-3-76

ALFA ROMEO 1750 GTV, 1969, mécanique bonne condition, 4 Michelin neufs, radio "Blaupunkt". Prix raisonnable. Tél: après 7h p.m. 342-0877 8-3-76

FORD MUSTANG, de luxe, 1974, manuelle, grise, excellente condition, radio, radial, 33.000 milles, toit ouvrant. Cause 2e voiture. Seulement \$2.750. Tél: 768-7506 ou 522-6801 8-3-76

JAGUAR 1975

Jaguar 1975, sedan, V12, 5 mois d'usage seulement. Mileage original: 5.000. État impeccable. Extérieur rouge vin, intérieur: tan. Toute équipée. Particulier: Sur: 866-6966 Rés: 341-4744 26-3-76

BUREAUX À LOUER

RUE CHERRIER: rez-de-chaussée, aménagé pour médecins ou autres professionnels, 9 pièces. Vacant cause retraite. Libre 1er avril. Tél: 845-7574 sauf après-midi 8-3-76

SOUS-LOCATION DE BUREAU, idéal pour professionnel 15' x 15', en face centre d'achats Repentigny, partageant avec agence de voyages. Tél: 581-0200 ou 581-1772 8-3-76

CHALET À LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bavares, chauffé, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, face pente, meubles Thibault. Location: semaine-ski, ou vacances-repos (aussi location été) Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-4-76

CHAMBRES À LOUER

COTE-DES-NEIGES: privilèges cuisine, bienvenue infirmière, étudiante sérieuse, dame travaillant. Appelez à partir de 5 p.m. 341-3740 9-3-76

DEMÉNAGEMENTS

ROUSSILLE TRANSPORT: Déménagement local, longue distance. Service entreposage. Tél: 725-2421 8-3-76

ÉDUCATION

PROFESSEUR DEMANDÉ pour leçons à domicile en physique P.S.S.C. II et mathématiques Secondaire V enrichi 532. Appelez soir 488-6570 fin de semaine (frais virés) 1-819-424-3214 10-3-76

ENTREPRENEURS

TRAVAUX DE PEINTURE intérieurs-extérieurs, et pose de papier peint. Finition soignée. Prix raisonnable. Tél: 620-0468 8-3-76

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieurs. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf garantie. Assurance Service 24 heures. Tél: 388-2137, 689-2478 J.N.O.

EQUIPEMENTS DE BUREAU

FAILLITE: Pupitre 24" x 45", 30" x 60"; classeurs 2-4 tiroirs, photocopieuse Thermofax, livres de poche, mobiliers de salon — 2 morceaux \$115, \$134, \$199. Tél: 272-0455 1-4-76

ÉQUITATION

MANÈGE ST-MARC: A St-Marc-sur-le-Richelieu, cours d'équitation pour débutants, intermédiaires et avancés. 2 professeurs. Pas plus de 6 à la fois. Grand manège intérieur. Tél: 584-3384 (sans frais Montréal, Belloil, Boucherville) 1-4-76

FERMES À VENDRE

FERMES DE 135 ARPENTS, environ 35 arpents en pâturage et la balance en bois. Maison, 5 pièces, 3 chambres à coucher, système de chauffage, petite remise, garage. Prix demandé: \$28.000. Personne sérieuse seulement. Tél: 1-819-398-7348 8-3-76

FEMMES DEMANDÉES

STENO-DACTYLO: bilingue, ayant des connaissances dans les lois ouvrières. Tél: 729-2863 demandez M. Raymond 8-3-76

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRES

Possédant expérience légale ou l'équivalent.

L'emploi: pour une étude légale ayant ses bureaux à la Place Victoria à Montréal.

S.V.P., communiquer avec:

M. R. Smith

878-4311

9-3-76

HOMMES DEMANDÉS

COMPAGNIE PÉTROLIFÈRE INTERNATIONALE offre occasion pour revenus élevés, plus primes régulières en argent et sous forme de vacances, bénéfices supplémentaires nombreux à personne sérieuse dans la région de Montréal. Ecrivez, Président, Dept. AM, C.P. 70, Station R. Toronto, Ontario M4G 3Z6. 8-3-76

Fabricant de produits pharmaceutiques recherche **MÉCANICIEN d'expérience** pour entretien et ajustement des machines du service du conditionnement. — Personne bilingue préférable — Bon salaire et avantages sociaux. **Veillez communiquer avec:**

M. Briand,

738-9483

A.H. ROBINS CANADA LTD/LTÉE 5950, Côte de Liesse, Montréal, Qué. 8-3-76

FEMMES DEMANDÉES

SECRÉTAIRE-COMPTABLE

Pour une compagnie de construction.

— Tenue de livres, facturation, contrats et correspondance. — Personne d'expérience, bilingue et pouvant assumer la responsabilité du bureau

La Cie Canadienne de Marbre et Terrazzo Ltée, 9975, Boul. St-Laurent Montréal.

Tél: 387-9121

8-3-76

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Milieu: Groupe de consultants en alimentation de collectivité oeuvrant à travers le Canada.

Poste: Prendre charge du secrétariat et travailler avec associés seniors.

Candidate: Bilingue, dynamique, sens de l'organisation.

Conditions de travail:

- Salaire selon les qualifications et l'expérience.
- Semaine comprimée de 4 jours.
- Heures semi-flexibles.

Adresser curriculum vitae à:

BERNARD & ASSOCIÉS INC. 5450, Côte-des-Neiges, Suite 114, Montréal H3T 1Y6

8-3-76

SECRÉTAIRE D'ADMINISTRATION

Nous recherchons un secrétaire qui maîtrise la langue française et qui a de bonnes connaissances de l'anglais, qui est parfaite sténographe dans les deux langues et qui possède une bonne vitesse au dactylo.

Le travail consiste de secrétariat général en plus de tâches variées reliées à l'administration.

La candidate idéale aura une belle apparence et sera âgée de 20 à 28 ans, capable de travailler seule sans surveillance.

Il s'agit d'une position permanente et le salaire sera établi selon la compétence.

Localité: Ville Mont-Royal.

Veillez communiquer avec:

Mme L. Goulet 739-2371

8-3-76

HOMMES DEMANDÉS

Maison d'édition située dans le parc industriel de Ville d'Anjou, requiert les services d'un:

COMPTABLE

Qualifications demandées:

- Au minimum 3 années d'expérience pertinente en comptabilité;
- S'occupera de la tenue d'un grand livre et autres fiches connexes;
- Balancera et produira des rapports périodiques incluant la balance de vérification;
- Devra connaître le système d'entrée "one write" et connaissance des comptes à payer.
- Bons avantages sociaux.
- Salaire à convenir

Faire parvenir curriculum vitae et référence au:

Centre Éducatif et Culturel, 8101, Boul. Métropolitain est, Anjou, Québec H1J 1J9 Att: Mme Myner

9-3-76

HOMMES DEMANDÉS

GÉRANT POUR USINE D'AGRÉGAT

demandé pour région St-Jean, N.B.

Le candidat doit posséder des connaissances complètes dans les opérations de concassage, moutillage des tamis, équipement d'entretien, empaillage des matériaux, etc. L'expérience dans les ventes d'agrégat et les coûts serait un atout mais non obligatoire.

Bon salaire plus bénéfices marginaux. Poste permanent pour homme compétent et sérieux.

Faire parvenir, par écrit, expérience et qualifications à:

M. W. Sydorik, Permanent Concrete, C.P. 190, Brockville, Ontario K6V 5V2

8-3-76

LOGEMENTS DEMANDÉS

AI BESOIN LOGEMENT 7-8 pièces, bas avec sous-sol, dans Outremont ou N.D.G. Prix environ \$300. Tél: 331-4945 8-3-76

COUPLE, pas d'enfant, cherche 6½ ou 7 pièces dans N.D.G. Snowdon. Prix raisonnable. Références. Tél: après 6:30 p.m. 481-3796 8-3-76

DAME CHERCHE logement, 3 pièces, verdure, calme, dans Côte-des-Neiges, près Université. 1er juillet. Tél: jour: 334-2440, poste 208, soir: 739-1225 11-3-76

PROFESSEUR D'UNIVERSITÉ, sans enfant, cherche appartement tranquille, haut-duplex ou petite maison, au moins 6½, préférentiellement avec garage sur Ile de Montréal, Brossard ou St-Lambert. Pour 1er juin ou 1er juillet. Tél: 487-0638 8-3-76

LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT: bas-duplex, 9½, chauffage, garage, 643 Stuart. Libre 1er avril. \$550, par mois. Tél: 739-7664 9-3-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL

6½ pièces, sous-sol fini, tapis mur à mur, piscine extérieure, construction 3 ans. \$37.800. A visiter après 6 p.m. et weekend.

670-1681

9-3-76

STE-DOROTHÉE

Ancienne propriété, 5 chambres, grande cuisine, foyer, poutres apparentes, fenêtres françaises. Terrain 16.000 p.c. Cadre champêtre, entre golf et rivière. Prix: \$52.000.

Tél: 669-0252

8-3-75

FACE UNIVERSITÉ MONTRÉAL

5633 Darlington

Duplex double. Spacieuse et élégante résidence avec revenu. Bien construite, 5 logements, foyers, grandes salles de jeux. Hypothèque 9¼%. \$177.000.

Tél: 739-2679

8-3-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ROSEMONT 8e avenue — propriété 8 x 4 pièces. Revenus: \$8.700. Tél: 270-4627 8-3-76

FERME SAINTE-THÉRÈSE: magnifique bord de l'eau, 3 chambres, grand salon, foyer, solarium, 12.800 pieds carrés, \$57.000. Tél: 625-4081 8-3-76

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES DEMANDÉES

Nous avons des:

ACHETEURS SÉRIEUX pour tout bâtiment à l'épreuve du feu. 25.000 pi. ca. minimum, partout dans la province.

Int.: A. Aird & Ass. courtiers 482-2442

12-3-76

PERSONNEL

RENCONTREZ VOTRE COMPAGNON idéal par ordinateur. Pour brochure gratuite appelez Compudate 933-3673 (24 heures) J.N.O.

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 St-Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.p.n.L. es lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE: Service de rencontres de distinction depuis 1966. Identifiant, sérieux, professionnel. 1117 ouest Ste-Catherine suite 108, Montréal. Tél: 282-0058 Lundi au vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O. 11-11-75

TERRAINS À VENDRE

STE-LUCE-SUR-MER: comté Rimouski, site panoramique, 500.000 pieds carrés. Tél: 729-6696 8-3-76

TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés, habits et costumes sur mesure 361 rue Guitot. Tél: 388-2972 9-3-76

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- 1—Qui cause de la répugnance. — Deux fois dix.
- 2—Fait depuis peu. — Personne soite.
- 3—Éloignement de tout péril. — Très petite.
- 4—Cable attaché à un objet immergé et tenu à la surface par une bouée. — Bordage qui revêt le côté intérieur des membrures d'un navire.
- 5—Relative à l'urètre. — Saison.
- 6—Titane. — Affection contagieuse de la peau. — Tech-nétium.
- 7—Éloigner. — Attacher.
- 8—Fils du frère. — Depuis le poignet jusqu'à l'extrémité des doigts.
- 9—Gros perroquet. — Faner.
- 10—Balancera et produira des rapports périodiques incluant la balance de vérification.
- 11—Celle qui lit. — Poisson d'eau douce.
- 12—Pluie. — Montant intérieur ou traverse qui sert à diviser une baie en compartiments.

Verticalement

- 1—Qu'on ne peut soutenir, dé-fendre.
- 2—Établissement où l'on élève des enfants en bas âge.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal
Trust Royal
L'ÉCOLE
QUATRE
CHÈQUES

PORTNEUF

Maison pierre, 200 ans. 50' x 35'. 5 chambres. Ex-terieur et gros oeuvre par-fait état. Vue sur le fleuve. François Dussault (418) 694-0764 ou (418) 653-3691.

courtier en immeuble

8-3-76



ST-FABIEN-SUR-MER

(Clé Rimouski)

Maison de ferme, située près du fleuve, 12 pièces plus cave et grenier aménageable. Foyer, chauffage électrique. Décoration style "habitant cultivé". Terrain 30.000 comprenant accès au fleuve et petit verger.

Attention à cette propriété: Grange deux étages comprenant écurie quatre boxes, clapier, garage, sellerie avec douche et toilettes et deux grands ateliers. Deuxième étage libre. Terrain environ 15.000.

A vendre ensemble ou séparément: \$29.500.

Aussi chalets à louer ou à vendre.

Tél: MH - 276-4080

8-3-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

SUR LES RIVES DU RICHELIEU: à St-Roch, une maison en cèdre, terrain 84' x 225', 2 foyers, 3 chambres à coucher, 1½ salle de bains, \$49.500. Tél: 514-785-5637 8-3-76

ST-HUBERT: bungalow séparé, neuf, seulement \$28.000. Comptant: \$2.500. P. Beupré: 678-8060 ou 656-3966. Immeubles Carboneau, courtiers 8-3-76

RIVE SUD: vous qui rêvez d'une canadienne extraordinaire, 12 pièces, pierre, bord de l'eau. M.L.S. Jacqueline Brassard: 652-9691 ou 655-1375. Le Permanent, courtiers 8-3-76

ST-PHILIPPE: Bungalow, stucco et aluminium, terrain 19.567 pieds carrés, base pour foyer, écurie isolée, grand jardin, M.L.S. P. Beupré: 678-8060 ou 656-3966. Immeubles Carboneau, courtiers 8-3-76

A AUTEUIL: Laval. Bungalow, 10 ans, 45' x 28', semi-split, 9 grandes pièces, sous-sol fini, 2 toilettes. Terrain façade 58' x 125'. Entrée pavée pour 3 autos. Idéal pour professionnel. Tél: 622-2051 et 435-2145 8-3-76

MONT-LAURIER: Cottage et chalet à vendre ensemble ou séparément. Terrain environ 50.000 pieds carrés, 105 pieds sur le lac Brochet près route 11. M.L.S. P. Beupré: 678-8060 ou 656-3966. Immeubles Carboneau, courtiers 8-3-76

Carrières et Professions

DIRECTEUR GÉNÉRAL-ADJOINT L'HÔTEL-DIEU D'EDMUNDSTON

L'Hôtel-Dieu d'Edmundston, centre hospitalier de traitements actifs de 221 lits, agréé par le C.C.A.H., avec programme de construction d'un nouvel hôpital, est à la recherche d'un directeur général-adjoint.

Le poste:

Le directeur général-adjoint dirige et coordonne les activités de certains services et participe à la planification d'une nouvelle construction.

Salaire: Négociable.

Le candidat:

Devra posséder une formation en administration hospitalière ou son équivalent de même qu'une expérience pertinente. Devra être bilingue (français et anglais). Devra posséder compréhension et désir de participation à une philosophie de gestion participative qui exigera la capacité de créer et maintenir une atmosphère de confiance et de coopération.

Les demandes, accompagnées du curriculum vitae complet, doivent parvenir à:

M. Michel Poirier
Directeur Général
L'HÔTEL-DIEU D'EDMUNDSTON
54-21 Avenue
Edmundston, Nouveau-Brunswick
E3V 2C1

Les Forces, c'est aussi pour toi!

Tu peux devenir officier dès ton entrée dans les Forces canadiennes. Ça, c'est déjà un bon départ!

Les Forces canadiennes sont à la recherche de gars et de filles qui tiennent ou vont très bientôt détenir un diplôme universitaire en sciences, en génie, en mathématiques, en économie ou en administration; ou un DEC professionnel relié à l'une ou l'autre de ces disciplines.

Officier en commençant

Dès la première année, les Forces canadiennes te confieront des responsabilités et un défi stimulant, avec, en plus, un poste de commande où tu pourras mettre à profit et développer ton esprit de leadership.

Exigences:

PROFESSEUR DE SOCIOLOGIE**Ph.D. ou équivalent**

Spécialisation: Sociologie des Minorités
 Échelle de salaires (75-76): \$15,184 - \$19,719
 19,720 - 25,959
 25,960 - 29,879

Écrire à: Dr. S. Carey
 Collège Universitaire Saint-Jean
 Université de l'Alberta
 Edmonton, Alta.
 T6G 4G9

La Ville de St-Bruno de Montarville**RÉGISSEUR DES SPORTS**

Le Régisseur des sports est responsable au Directeur des loisirs et sports pour promouvoir, coordonner et administrer toutes les activités sportives destinées à la population et obtenir les facilités et les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de la clientèle à desservir.

EXIGENCES:

- diplôme du 1er cycle en éducation physique ou en récréologie;
- expérience de quelques années dans l'animation de groupe;
- bilingue;
- avoir une connaissance des organisations professionnelles ou gouvernementales en matière sportive.

TRAITEMENT:

- selon l'échelle en vigueur.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 19-3-76 à:

Service du personnel
 Ville de St-Bruno de Montarville
 1585 rue Montarville
 St-Bruno, P.Q.



**LE COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT
 GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL
 ANDRÉ-LAURENDEAU**

recherche les services d'un

DIRECTEUR GÉNÉRAL**ATTRIBUTIONS**

- Membre du conseil d'administration, président du comité exécutif, le Directeur général est le principal administrateur du Collège. Il est responsable de l'administration courante du Collège;

- Il assure la coordination de tous les services, la préparation et l'exécution des plans de développement à court et à long terme;

- Il veille à l'administration financière et pédagogique du Collège et assure les relations internes et externes du Collège.

QUALIFICATIONS

- Posséder un diplôme universitaire de premier cycle dont l'obtention requiert un minimum de seize (16) années de scolarité ou l'équivalent;
- Posséder une expérience professionnelle dans l'administration, de préférence dans l'administration scolaire, démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexes;
- Une bonne connaissance du milieu collégial serait souhaitable.

TRAITEMENT

Selon les échelles de traitement de la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

Le candidat doit faire parvenir son curriculum vitae, au plus tard le 26 mars 1976, à 17 heures, à:

Monsieur Guy Bouchard
 Président du conseil d'administration
 CEGEP André-Laurendeau
 1111, rue Lapierre
 LaSalle, Québec
 H8R 3V8

C.L.S.C. Saguenay-Nord**Ouverture de deux postes cadres****COORDONNATEUR DU MODULE SANTÉ****ET****COORDONNATEUR DU MODULE SOCIAL****TÂCHES:**

- coordonne et supervise les activités relatives à l'agencement des programmes, dans le but d'assurer à la population des services curatifs et préventifs de qualité, tant individuel que collectif ou communautaire, dans le domaine social ou sanitaire;
- coordonne les équipes multidisciplinaires faisant appel à des travailleurs de plusieurs modules.

QUALIFICATIONS:

- diplôme de 1er cycle en sciences de la santé ou en sciences humaines ou l'équivalent;
- dans le domaine social ou sanitaire, très bonne connaissance et expérience des champs de la pratique curative et préventive et des techniques d'interventions individuelle et collective ou communautaire;
- expérience dans des tâches d'organisation, de coordination et d'administration;
- connaissance et maîtrise des techniques par objectifs et des méthodes d'évaluation continue des besoins du milieu;
- capacité de travailler en équipe multidisciplinaire et grande disponibilité;
- la connaissance de la loi 65, du réseau des affaires sociales et des C.L.S.C. est un atout appréciable.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

- les conditions de travail sont celles prévues par le M.A.S. pour les cadres intermédiaires des C.L.S.C.

Faire parvenir l'offre d'emploi accompagnée d'un curriculum vitae pour le 23 mars 1976, à:

Monsieur Henri Brader, D.G.
 C.L.S.C. Saguenay-Nord
 222 St-Éphrem,
 Chicoutimi-Nord, QUÉBEC
 G7G 2W5

Carrières et Professions**Voir autres Carrières et Professions, en pages 21 et 23****AVOCAT**

Un organisme public recherche un avocat de 2 à 5 années d'expérience, disponible immédiatement.

CHAMP DE TRAVAIL:

- étude ou rédaction de contrats, rédaction d'opinions concernant le droit statuaire et réglementaire et le droit corporatif et commercial.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal**SALAIRE:** selon expérience et qualifications.**Pour renseignement:**

Monsieur Georges Riverin
 Tél: (514) 873-6792

DIRECTEUR DE PRODUCTION

Entreprise dynamique et progressive de Ville Laval recherche candidat possédant la formation technique et entre autre un minimum de 5 ans d'expérience de supervision de production pour assurer la direction complète d'un atelier de transformation de matières plastiques et d'un atelier d'assemblages de produits métalliques.

Le candidat idéal aura préféablement un diplôme d'ingénieur d'une université canadienne et disposera d'une solide expérience dans un domaine manufacturier d'envergure moyenne.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Dossier 2606
 Journal Le Devoir
 C.P. 6033
 Montréal, P.Q.
 H3C 3C9

C.L.S.C. MISSISQUOI (BEDFORD)

recherche un

ORGANISATEUR COMMUNAUTAIRE**FONCTIONS:**

- agir comme personne-ressources auprès des divers groupes du milieu;
- participer à la planification et à la réalisation de programmes spécifiques à une équipe pluridisciplinaire;
- promouvoir la participation de la population aux activités et au développement du C.L.S.C.

QUALITÉS REQUISES:

- sens de l'initiative;
- expérience du travail en équipe;
- connaissance du milieu rural;
- bilingue.

QUALIFICATIONS:

- connaissance et maîtrise de méthodes d'intervention en action collective;
- diplôme de CEGEP ou d'Université en sciences sociales avec expérience pertinente (2 ans si possible)

SALAIRE:

- selon les qualifications et l'expérience en fonction des normes du M.A.S.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 mars 1976, au:

C.L.S.C. Missisquoi
 C.P. 230, 15 rue King
 Bedford, Cité Missisquoi, P.Q.
 J0J 1A0
 Tél: 514 248-3307

DIRECTEUR GÉNÉRAL

pour le

**CENTRE HOSPITALIER
 SACRÉ-COEUR DE HULL**

Les services d'un directeur général sont requis par un Centre Hospitalier d'une capacité de 384 lits, pour voir à la mise en vigueur et à l'opération d'un système efficace de gestion et de contrôle pour la conservation et l'utilisation des ressources de l'établissement tant matérielles qu'humaines afin de maximiser la qualité des soins à offrir aux utilisateurs de ce service.

Il aura pour l'assister dans sa tâche une équipe de directeurs des plus dynamiques.

Il possèdera une assez longue expérience dans le domaine de l'administration, de préférence dans le secteur de l'administration des services de santé; et ses réalisations antérieures seront un gage de sa compétence et de son dynamisme.

Voici une occasion unique pour un homme ou une femme d'expérience, doué (e) de savoir-faire et d'un excellent leadership.

Le traitement selon la politique administrative et salariale du Ministère des Affaires Sociales.

Le lieu de travail est Hull.

Votre réponse sera traitée confidentiellement; veuillez l'adresser comme suit:

Le Président du
 Conseil d'Administration,
 Centre Hospitalier Sacré-Coeur,
 230, Boulevard Gamelin,
 Hull, P.Q.
 J8Y 1W7

Fermeture du concours: le 19 mars 1976.

PROFESSEUR DE SCIENCE POLITIQUE**Ph.D. ou équivalent**

Spécialisation: Politique canadienne
 Spécialisation secondaire: Économie politique
 Échelle de salaires (75-76): \$15,184 - \$19,719
 19,720 - 25,959
 25,960 - 29,879

Écrire à: Dr. S. Carey
 Collège Universitaire Saint-Jean
 Université de l'Alberta
 Edmonton, Alta.
 T6G 4G9

C.L.S.C. KATERI

(Centre Local de Services Communautaires)

organisme de services de santé et sociaux de première ligne,
 rattaché à la loi 48 (Bill 65).

**RECHERCHE
 MÉDECIN****RESPONSABILITÉS:**

- Participe à la programmation et assure la gestion des programmes sous sa responsabilité.

FONCTIONS:

- Dispense des soins de première ligne.
- Mise sur pied d'une médecine préventive.
- Collabore aux programmes de santé communautaire dispensés par les infirmières.
- Travaille en profondeur en vue de cerner la maladie et ses causes grâce à un travail multidisciplinaire.
- Études sur les besoins de la population dans les domaines de la santé.
- Établir des contacts avec les établissements du réseau.
- Assurer la révision périodique des objectifs opérationnels des programmes sous sa responsabilité.

EXIGENCE:

- Omnipraticien reconnu par le Collège des Médecins.
- Sensibilisé à la médecine communautaire.
- Volonté de travailler en équipe et auprès des groupes de citoyens.

TRAITEMENT:

- Selon les normes du ministère des Affaires sociales.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur demande accompagnée d'un "Curriculum vitae" avant le 19 mars 1976 à 5 heures P.M. à l'adresse suivante:

Claude Langlois, Directeur général
 C.L.S.C. Kateri
 124, boul. Marie-Victorin
 Ville Ste-Catherine,
 Cte Laprairie.

Frosst**VISITEUR MÉDICAL
 (MONTRÉAL)**

Notre entreprise est en mesure d'offrir un emploi immédiat pour un territoire à Montréal.

LE TRAVAIL:

Fournir aux médecins et aux pharmaciens du territoire désigné l'information médicale concernant nos produits pharmaceutiques. Le candidat choisi recevra une formation complète et soutenue.

LE CANDIDAT:

Doit faire preuve d'initiative, d'organisation dans son travail et d'une grande facilité à communiquer; il doit posséder la compétence et la maturité nécessaire pour assumer dans un avenir prochain les responsabilités de la direction du territoire.

Doit avoir un diplôme en sciences ou en pharmacie ou mieux encore, fournir la preuve de sa réussite dans la vente bien que l'expérience antérieure dans l'enseignement soit aussi acceptable. Doit être bilingue.

LES AVANTAGES:

La rémunération est donnée sous forme de salaire et de commission. Les avantages sociaux comprennent le régime de retraite et une série complète d'assurances collectives. L'entreprise fournit l'automobile et en assume les frais. Cet emploi offre une chance exceptionnelle d'avancement dans le domaine des ventes et de la commercialisation.

S'adresser en toute confiance en indiquant le numéro de téléphone au:

Chef du Service du recrutement
Charles E. Frosst et Cie
C.P. 217
Pointe-Claire - Dorval, Qué.
H9R 4U1

**DIRECTION GÉNÉRALE DU NOUVEAU-QUÉBEC
 DIRECTEUR RÉGIONAL****FONCTIONS:**

Diriger et superviser les activités opérationnelles de la direction générale du Nouveau-Québec à la Régionale de Poste-de-la-Baleine.

Coordonner l'action gouvernementale du Québec sur cette partie du territoire du Nouveau-Québec et agir à titre de représentant du ministère des richesses naturelles.

EXIGENCES:

Formation universitaire avec quelques années d'expérience de direction. Une expérience exceptionnelle à un niveau de supervision et de coordination peut suppléer à l'absence d'un diplôme universitaire.

TRAITEMENT:

La rémunération de base peut aller jusqu'à un maximum \$20,000.00 (en voie de révision) selon les qualifications du candidat.

Une rémunération additionnelle est versée à titre de compensation pour les bénéfices marginaux, les vacances, l'horaire de 40 heures et l'éloignement.

La durée de l'emploi est de douze mois, renouvelable.

INSCRIPTION:

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Service du personnel
 Ministère des Richesses Naturelles
 1620 boul. de l'Entente
 Québec, P.Q.
 a/s Gaétan Soucy

DATE LIMITE D'INSCRIPTION: 20 mars 1976.

**DEMANDE DE MÉDECIN**

- Prêt à sortir des sentiers battus...
- Intéressé à travailler dans une équipe pluridisciplinaire...
- Capable d'engagement et de souplesse... pour pratiquer une médecine axée sur la santé, en tenant compte des conditions sociales du quartier, sans négliger pour autant les soins et les urgences...
- Conditions de travail et salaire à discuter selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 15 mars 1976 à:

André Tétrault,
 Directeur général,
 CLSC Rivière des Prairies,
 8616 est. boul. Gouin,
 Montréal

CENTRE DE RÉADAPTATION LETHBRIDGE**RECHERCHE****UN T.S.P.****FONCTION:**

Travail direct avec patients admis aux programmes psychosociaux offerts par le Centre à sa clientèle de handicapés physiques et mentaux.

1. Participation à l'évaluation psycho-sociale du patient, de sa famille, de son milieu de vie et à l'établissement du plan d'activités éducatives et thérapeutiques.
2. Pratique de l'intervention individuelle et de groupe avec les patients et leur famille.
3. Liaison avec organismes sociaux et de santé et collaboration avec groupes issus de la communauté pour planifier et favoriser la création de ressources et de services nécessaires mais inexistantes.

AVANTAGES PROFESSIONNELS:

Croissance professionnelle, supervision d'étudiants, stimulation d'un milieu multidisciplinaire en évolution.

EXIGENCE:

Maîtrise en S.S. et appartenance à la corporation. De 3 à 5 ans d'expérience en milieu médical ou psychiatrique. Connaissance du Montréal Métropolitain et des ressources du milieu. Habileté clinique en intervention individuelle et de groupe. Dynamisme, initiative, souplesse, intérêt à travailler en équipe multidisciplinaire. Capacité de travailler en français et en anglais. Permis de conduire et auto. Poste à long terme.

SALAIRE:

Echelle du M.A.S. convention collective.

DISPONIBILITÉ:

Immédiate.

CONTACT: Mme L. Poteet, M.S.S. t.s.p.
 Directrice du Service Social
 7005 Boul. de Maisonneuve O.
 Tél: 487-1770

**Moniteurs
 de français
 pour la
 LOUISIANE****ANNÉE SCOLAIRE 1976/1977****Objectif**

- Participation à la promotion du français en Louisiane sous l'égide du CODOFIL (Conseil pour le développement du français en Louisiane) dans le cadre des ententes entre le Québec et la Louisiane.

Tâche

- Responsabilité de groupes d'élèves à l'élémentaire de la première à la sixième année sous la supervision de spécialistes en enseignement des langues secondes
- Enseignement: cours de français

Conditions

- Être âgé de 22 à 30 ans
- Avoir une excellente connaissance du français écrit et parlé, à titre de langue maternelle, et avoir une connaissance suffisante de l'anglais
- Détenir, au minimum, un diplôme d'études collégiales (D.E.C.)
- De préférence, poursuivre ou avoir terminé des études universitaires, si possible en pédagogie
- Avoir, de préférence, complété une année de travail continue soit au Québec, soit à l'étranger (de type SUCO)
- Fournir un certificat médical (maladies respiratoires)

Modalités contractuelles

- Contrat d'engagement signé par le CODOFIL
- Rémunération de \$475,00 par mois, pendant dix mois, non assujettie à l'impôt sur le revenu
- Prime d'installation de \$250,00
- Transport aller-retour par vol notisé

Sélection

- À Montréal ou Québec devant jury à la suite d'un examen des dossiers de candidature
- Date limite de réception des dossiers de candidature: 10 avril 1976
- Obtention du formulaire de candidature Direction des Affaires Éducatives Ministère des Affaires Intergouvernementales Edifice « G », 6e étage Québec, G1R 5A5

Des formulaires seront aussi disponibles dans les bureaux régionaux du ministère de l'Éducation et dans les Services de placement des universités.



Gouvernement du Québec
 Ministère des Affaires
 Intergouvernementales
 Direction générale de la
 coopération internationale
 Direction des affaires éducatives

SOUTH SHORE PROTESTANT REGIONAL SCHOOL BOARD

Demande des
professeurs

pour L'année scolaire 1976-77 pour occuper les postes suivants:

- Professeurs de français langue seconde à tous les niveaux élémentaires et secondaires.
- Titulaires de classes bilingues et de classes d'immersion français dans écoles élémentaires.
- Maternelles bilingues.

Les candidats doivent détenir un permis d'enseignement valable dans la province de Québec.

Une connaissance d'usage de la langue anglaise est souhaitable.

Veuillez adresser votre demande par écrit au:

R.B. Drake,
Directeur du personnel
6, boulevard Desaulniers,
St. Lambert, Qué. J4P 1L6

CHEF-COMPTABLE

Sous-traitant en plomberie

Jeune entreprise en expansion rapide.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- Jeune homme de moins de 35 ans, agressif, travailleur, bilingue.
- Doit prendre charge complète du système comptable: connaissance et expérience obligatoires.

TRAITEMENT:

Salaire très intéressant, aux environs de 13.000.00 dollars, à déterminer selon expérience et qualifications.

Contacter:

Claire Boisvert
Département du personnel
334-9182



MERCK SHARP & DOHME CANADA LIMITED/LIMITÉE

VISITEUR MÉDICAL (MONTREAL)

Notre entreprise est en mesure d'offrir un emploi immédiat pour un territoire à Montréal.

LE TRAVAIL:

Fournir aux médecins et aux pharmaciens du territoire désigné l'information médicale concernant nos produits pharmaceutiques. Le candidat choisi recevra une formation complète et soutenue.

LE CANDIDAT:

Doit faire preuve d'initiative, d'organisation dans son travail et d'une grande facilité à communiquer; il doit posséder la compétence et la maturité nécessaires pour assumer dans un avenir prochain les responsabilités de la direction du territoire.

Doit avoir un diplôme en sciences ou en pharmacie ou mieux encore, fournir la preuve de sa réussite dans la vente bien que l'expérience antérieure dans l'enseignement soit aussi acceptable. Doit être bilingue.

LES AVANTAGES:

La rémunération est donnée sous forme de salaire et de commission. Les avantages sociaux comprennent le régime de retraite et une série complète d'assurances collectives. L'entreprise fournit l'automobile et en assume les frais. Cet emploi offre une chance exceptionnelle d'avancement dans le domaine des ventes et de la commercialisation.

S'adresser en toute confiance en indiquant le numéro de téléphone au:

Chef du service du recrutement
Merck Sharp & Dohme Canada Limitée
C.P. 899
Pointe-Claire - Dorval, Qué.
H9R 4P7

Carrières et Professions

C.L.S.C. CHAMBLY- MARIEVILLE



ATTACHÉ D'ADMINISTRATION

- Sous l'autorité du directeur-général du C.L.S.C. l'attaché d'administration:

- assume la préparation et l'administration des budgets;
- prend charge de la comptabilité;
- voit à l'application des bénéfices marginaux et au respect des conditions de travail des employés;
- exécute toute autre tâche demandée.

- Surtout:** il (elle) travaillera avec une équipe jeune et dynamique dans un local situé sur les bords du Richelieu.

(Demandes acceptées jusqu'au 12 mars).

C.L.S.C. Chamby/Marieville
Directeur-général
204, boulevard Richelieu
Richelieu, Qué.
Téléphone: 658-8765

C.L.S.C. DES SEIGNEURIES

(Boucherville, Calixa-Lavallée, St-Amable,
Ste-Julie, Varennes, Verchères).

SIÈGE SOCIAL: Varennes, située à 7 milles à l'est du tunnel
Hippolyte-Lafontaine, rive-sud de Montréal.

recherche

MÉDECIN

TÂCHES:

- dispenser des soins curatifs de première ligne;
- collaborer avec les autres membres de l'équipe à la conception et la réalisation des programmes de santé communautaire et préventive;
- établir des contacts avec les autres établissements du réseau.

EXIGENCES:

- intérêt pour la médecine sociale et communautaire;
- désir de travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire;
- volonté de rendre ses connaissances accessibles aux citoyens et d'établir un contact personnalisé avec l'utilisateur.

ENTRÉE EN FONCTION:

- le plus tôt possible.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

- à négocier dans le cadre des normes du M.A.S.

Faire parvenir votre demande accompagnée d'un curriculum vitae avant le 19 mars 1976, à:

C.L.S.C. des Seigneuries
a/s Directrice Générale
2050 boul. Marie-Victorin
Varennes, Québec
J0L 2P0

Centre Hospitalier Comtois Inc.
Louiseville, Comté Maskinongé, P.Q.

recherche un DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nature de la fonction:

- planifier, organiser, diriger, coordonner et contrôler sous l'autorité du Conseil d'Administration les activités administratives et professionnelles de l'institution en conformité avec les lois et les règlements en vigueur.

Exigences:

- diplôme d'études universitaires de 3 années en sciences de l'administration ou l'équivalent.

Expérience:

- 3 années dans un poste de direction.

Salaire:

- selon les normes et échelles du ministère des affaires sociales (classe 20)

Date limite d'inscription:

- 10 avril 1976

Faire parvenir votre curriculum vitae détaillé à:

Président du Conseil d'Administration
a/s Centre Hospitalier Comtois Inc.
41 boulevard Comtois
Louiseville, Québec.
J5V 2H8
a/s recrutement

DENTISTE DEMANDÉ POUR FORT-GEORGES Baie James

- Sera basé à Fort-Georges (Hôpital de 42 lits).

- Desservira une population surtout autochtone des villages côtiers de la Baie James et Poste-de-la-Baleine.

- Équipe de 4 médecins et 1 dentiste.

- Durée de contrat: un an.

Qualifications requises:

- Détenir un doctorat et droit de pratique du Collège des Chirurgiens Dentistes de la Province de Québec.

- Bilingue.

Pour plus de détails, adressez-vous au:

DIRECTEUR GÉNÉRAL,
HÔPITAL CHASHASIPICH,
FORT-GEORGES,
BAIE JAMES,
NOUVEAU-QUÉBEC,
J0M 1E0
Tél.: 819-981-2844

MÉDECIN DEMANDÉ POUR POVUNGNIK BAIE D'HUDSON Nouveau-Québec

Excellente occasion de connaître les régions éloignées du Québec et d'utiliser à fond ses connaissances médicales.

Rôle:

- Sera basé à Povungnituk mais visitera 4 villages côtiers de la Baie d'Hudson.
- Desservira la population Inuit du Nord de la Baie d'Hudson.
- Participera à la réorganisation des services de santé dans la région.
- Travaillera en étroite collaboration avec les infirmières des cliniques de chaque village.

Qualifications requises:

- Détenir un permis de pratique de la Corporation Professionnelle des Médecins du Québec.
- Bilingue.

La durée de contrat est d'un an.

Pour plus de détails, adressez-vous au:

DIRECTEUR GÉNÉRAL,
HÔPITAL CHASHASIPICH,
FORT-GEORGES,
BAIE JAMES,
NOUVEAU-QUÉBEC
J0M 1E0.
Tél.: 819-981-2844



UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

PROFESSEUR

en relations internationales (plein temps)

DOMAINES PRIVILÉGIÉS:

- Enseignement des cours: Introduction en Relations internationales et organisations internationales

- un champ d'intérêt en études régionales ou analyse des systèmes politiques d'Asie ou d'Europe de l'Ouest de préférence.

EXIGENCES: Doctorat en Science politique

DATE D'OUVREURE DU POSTE: 1er juin 1976

DATE DE CLÔTURE POUR LA RÉCEPTION DES DEMANDES: 31 mars 1976.

Les candidats doivent joindre à leur curriculum vitae leurs diplômes, la liste de leurs publications et trois lettres de référence.

M. Robert Boily,
Directeur,
Département de Science politique,
Université de Montréal,
C.P. 6128,
Montréal 101, P.Q.

**Voir autres Carrières et Professions,
en pages 21 et 22**

CENTRE HOSPITALIER COOKE

demande

DEUX ERGOTHÉRAPEUTES

(temps complet)

DEUX PHYSIOTHÉRAPEUTES

(temps complet)

SALAIRE: selon les normes du ministère des affaires sociales.

ENTRÉE EN FONCTION: le plus tôt possible.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae pour le 1 avril 1976, à:

Service du personnel
Centre Hospitalier Cooke
3450 rue Ste-Marguerite
Trois-Rivières, QUÉBEC
G8Z 1X3

Ou communiquer à... 375-7714 - poste 202.

C.L.S.C. KATERI

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES

OFFRE D'EMPLOI

Poste:

Adjoint administratif

Service: Administration (direction générale)

Sommaire des responsabilités:

- Sous l'autorité du directeur général, il est responsable de l'opérationnalisation des objectifs du C.L.S.C. au plan administratif et par conséquent, il est responsable de:

Tâches spécifiques:

- La préparation des budgets
- leur opération et leur contrôle
- la préparation des états financiers périodiques et annuels
- l'établissement des effets bancaires, la tenue des livres comptables
- l'application des clauses de la convention collective, concernant les bénéfices marginaux, les changements d'échelons du personnel, les programmes d'assurance et de retraite
- les achats, l'entretien et les réparations de biens mobiliers et immobiliers
- le contrôle des inventaires
- la préparation des contrats
- l'établissement des besoins matériels et financiers des différents programmes, en collaboration avec chacun des secteurs
- l'élaboration des procédures administratives et comptables
- il remplace le Directeur général en son absence
- il exécute toute autre tâche qui peut lui être confiée par le Directeur général.

Exigences:

- Aptitude à travailler en équipe multidisciplinaire
- un diplôme universitaire de 1er cycle en administration
- une bonne connaissance des techniques comptables utilisées dans les Affaires sociales (serait un atout)
- une expérience administrative dans un établissement public ou para-public est souhaitable
- (une expérience exceptionnelle dans la gestion pourra suppléer en l'absence d'un diplôme universitaire)
- connaissance des méthodes de gestion par objectif.

Salaire:

Selon les normes du Ministère des Affaires sociales

Les candidats doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 15 mars 1976 (5 heures p.m.) à:

C.L.S.C. KATERI
A/S Claude Langlois, dir. gén.
124, Boul. Marie-Victorin
Ville de Ste-Catherine
Co. Laprairie, P.Q.

Université du Québec

Ecole de technologie supérieure

5 POSTES À COMBLER

1 - DIRECTEUR DU SERVICES DES STAGES

Fonctions:

Sous la direction du Directeur des Services pédagogiques, il élabore les politiques du service et il devient l'intermédiaire de l'Ecole auprès de l'industrie pour l'organisation, le déroulement et l'évaluation des stages d'apprentissage et des stages projets des étudiants de l'E.T.S. Il coordonne l'ensemble des activités du service des stages.

Exigences:

- Scolarité: Diplôme de premier cycle dans une discipline appropriée.
- Expérience: Une dizaine d'années d'expérience variée dans l'industrie
- Quelques années d'expérience universitaire.
- De plus, il doit posséder une bonne connaissance de la structure industrielle du Québec et des associations qui regroupent les différents secteurs d'activité dans ce domaine. Il démontrera beaucoup de leadership et d'initiative, communiquera avec facilité en français et en anglais, aura le sens de l'organisation et possèdera une excellente personnalité.

Traitement:

Selon les qualifications, l'expérience et le système de rémunération des cadres en vigueur à l'E.T.S.

4 - PROFESSEURS

Pour le programme de Mécanique

1 Professeur de **Mécanique du Bâtiment** (Climatisation, chauffage, ventilation et transfert de chaleur)

1 Professeur de **Fabrication Mécanique** (cotation fonctionnelle, contrôle dimensionnel, contrôle numérique, vibration, etc.).

1 Professeur spécialisé dans l'automatisation et les **systèmes de contrôle.**

1 Professeur dans le domaine des **Machines électriques** et de l'équipement électrotechnique.

Exigences:

- Scolarité: Diplôme de premier cycle en Sciences appliquées, génie ou technologie (option mécanique ou électricité).
- Expérience: Obligation d'avoir une **expérience industrielle pertinente.**
- Préférence accordée aux candidats qui ont en plus un diplôme de 2e ou 3e cycle.

Traitement:

Selon l'échelle des professeurs en vigueur à l'E.T.S.

Lieu de travail: (Pour tous les candidats: Montréal.

Le concours se termine le 2 avril 1976.

Les candidatures accompagnées du curriculum vitae doivent être envoyées au:

Directeur des Services pédagogiques
Ecole de Technologie Supérieure
180 est, rue Ste-Catherine
Montréal, Qué.
H2X 3M4
Tél.: 282-7196

CRIQ

Le Centre de Recherche Industrielle du Québec est un organisme para-public dont le but est de favoriser l'innovation technologique en vue de stimuler le développement industriel du Québec. A cette fin, le Centre effectue pour le compte de ses clients des études et des travaux de recherche appliquée en mécanique, en électronique ainsi qu'en sciences des matériaux et assure la collection et la diffusion de l'information technologique.

AGENT COMMERCIAL

POSTE NO. 4-76-5

Sous la responsabilité du directeur commercial ou de son adjoint, il fait la promotion des services du Centre auprès des entreprises et autres institutions, participe à l'évaluation des propositions de recherche et de développement, en négocie les modalités contractuelles et veille à la bonne coordination de l'activité des différents groupes et services impliqués dans l'exécution des travaux et dans leur contrôle administratif.

EXIGENCES:

Un diplôme universitaire de 1er cycle en sciences ou en génie et un minimum de trois (3) années d'expérience dans des fonctions impliquant des contacts industriels dans l'un ou l'autre des secteurs suivants:

- le meuble
- le textile
- l'électronique
- les plastiques
- l'agro-alimentaire.

ou un diplôme de technicien dans une discipline scientifique en rapport avec les activités du Centre et un minimum d'une dizaine d'années d'expérience dans des fonctions similaires ou directement pertinentes à la fonction.

Une connaissance d'usage tant de l'anglais que du français est essentielle.

LIEU DE TRAVAIL:

Dorval

ANALYSTE COMMERCIAL

POSTE NO. 5-76-5

Sous l'autorité du directeur commercial ou de son adjoint, il définit, recueille et analyse les informations nécessaires à l'évaluation financière et commerciale des propositions de recherche et de développement soumises par des sociétés québécoises, il collabore à la préparation des ententes contractuelles et contrôle l'exécution des engagements pris envers le Centre.

En outre, il se tient bien au fait des exigences et modalités de fonctionnement de tous les programmes gouvernementaux d'aide à la recherche; il agit comme personne ressource en cette matière et collabore à la préparation de dossiers.

EXIGENCES:

Une formation universitaire en administration des affaires ou en économique et un minimum de trois (3) années d'expérience pertinente, y compris une bonne maîtrise des techniques d'analyse financière. Des aptitudes manifestes pour le travail en équipe et la rédaction de rapports en excellent français.

Une connaissance d'usage de l'anglais est aussi nécessaire.

LIEU DE TRAVAIL:

Dorval

AVANTAGES SOCIAUX:

Fonds de pension, assurance-vie, assurance-maladie, assurance-salaire.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae au Responsable de l'embauchage avant le 8 mars 1976 en mentionnant sur l'enveloppe le numéro du poste.

**CENTRE DE RECHERCHE
INDUSTRIELLE DU QUÉBEC**

C.P. 9038, Ste-Foy,
Qué., G1V 4C7

chez les guérilleros sahraouis

A cinq kilomètres de la Mauritanie, Amgala est un petit village de 2000 habitants auxquels sont venus s'ajouter 3000 sans-abri qui ont récemment fui Smara.

Naguère, comme dans toutes les agglomérations des confins, il y avait ici un poste espagnol. Bâti sur la butte la plus élevée, il dominait les habitations, petits cubes en pierre de taille fichés sur un plateau pelé, tapissé de rocaïlle éclatée et de fragments de plaques schisteuses plates et lisses, comme des dalles qu'on aurait brisées.

En 1974, dix supplétifs musulmans seulement gardaient le secteur. En janvier 1975, 50 légionnaires du Tercio vinrent renforcer cette position constamment harcelée. Au mois de juin, les Espagnols, à l'exception de quelques-uns qui désertèrent avec leurs gnomiers sahraouis, quittèrent la place après avoir fait sauter leurs installations, la mairie et l'école. Les combattants du Polisario, embusqués dans des caches proches, vinrent aussitôt les remplacer.

On a du mal à imaginer que des gens, même très frugaux, aient pu s'installer sur un amoncellement de matériaux géologiques réduits à l'état de débris par l'intempérance du climat. Rien n'a résisté à l'alternance brutale des fournaises diurnes et des gels nocturnes, pas même le dur silex, fendu, écaillé en lamelles polies par les vents de sable, au point de laisser croire, un instant, que le Sahara occidental tout entier fut aux temps paléolithiques un gigantesque atelier.

Pourtant, sur ce sol où aucune plante n'a pu prendre racine, des hommes se sont fixés, ont construit leurs maisons et trouvé le moyen de subsister. Se battre pour tant d'indigence, tant de dépouillement dépasse l'entendement, paraît insensé, si l'on ne se fie qu'aux apparences, et il est facile à un observateur superficiel de tourner tout cela en dérision: le salut aux couleurs dans l'aube grise, la montée du drapeau sur une hampe tordue, le garde à vous stoïque de combattants mal fatigués, le recueillement frileux des civils haillonneux et des enfants au cul nu. Mais ce désert vit une réalité dont il faut tenir compte. Le jeune emblème national sahraoui n'est pas un vain symbole. Pour ce qu'il représente, ces gens qui le regardent s'élever dans les airs sont prêts à crever de faim, à vendre durement leur peau.

"On ne veut le malheur de personne," me dit Mahmoud Najen ould Allen, le maire d'Amgala. Puis, lisant sa barbe pointue il précise: "mais si quelqu'un nous apporte le malheur, nous avons le devoir de défendre notre patrie. Et s'il nous montre sa force, il mourra de sa propre faiblesse."

La tentation des Marocains

Sur cette localité pèse une lourde menace. Au nord, Smara, contrôlée par les Forces Armées Royales, est à 110 km. Au sud, le poste mauritanien de Bir Moghreïn à 90 km. seulement. Entre les deux, un corridor incontrôlé, dont Amgala est le verrou.

Il permet au Polisario d'ache-miner vers les vastes étendues sahariennes emboîtées dans la

Mauritanie les vivres et les munitions de l'aide algérienne, qui arrivent à Maghbes via Tindouf par le segment infime de frontière commun aux deux pays.

Les Marocains le savent, comme ils savent aussi qu'ils ne peuvent rien tenter contre cet axe algéro-sahraoui sans que cela soit interprété comme un "casus belli" par l'Algérie. En revanche, il leur serait possible d'isoler Maghbes du reste du Sahara en prenant Amgala. C'est pourquoi, ici, les guérilleros sont toujours sur le qui vive. Toutes les pistes sont gardées et, sur les hauteurs, des vigiles scrutent l'horizon en permanence.

Ayant pris l'initiative, une partie des effectifs du secteur assiégent actuellement Bir Moghreïn, afin d'éviter une action concertée qui les prendrait en tenaille. Les autres attendent sur place les Marocains. Tôt ou tard ils viendront. C'est une certitude. L'enjeu est trop tentant. Et sans être un expert en stratégie militaire, on peut supposer qu'à plus ou moins brève échéance, Amgala sera le théâtre d'un choc crucial.

Perdus dans le désert mauritanien

D'ici, pour se rendre à Guelta sans risque de rencontrer d'ennemis, les guérilleros utilisent une piste tracée par eux. Elle s'insinue entre Bou Craa et Bir Moghreïn, dans la partie de (petits arbres épineux aux racines très profondes), du sable. Un oued, un oued enfin, et loin, très loin, les braisees grenat d'un feu assoupi. Les taches sombres d'un troupeau de chèvres s'impriment dans la nuit. Un peu plus loin, un cercle blême de moutons serrés les uns contre les autres pour se tenir chaud. Et puis, droit devant nous, la tente éclairée et, à travers son tissu clair, les ombres chinoises de deux femmes assises près d'un brasero.

"Êtes-vous en paix?"

Nous descendons de la voiture sous les aboiements furieux de deux gros chiens qui nous suivent à distance. Ali s'approche, débite les longues formules de politesse que les femmes lui retournent sur le même ton récitatif. Ce préambule terminé, il demande:

2

par

JEAN BERTOLINO

— Où sont les hommes?
— On ne sait pas, répond évasivement la plus jeune. Entrez, asseyez-vous.

Nous nous exécutons et les hommes surgissent, la main serrée sur le poignard dissimulé dans le burnous, l'oeil luisant, prêts à nous écharper. Ils demandent à Ali:

— Es-tu en paix?
— En paix, répond-il.
L'étiquette a au moins l'avantage d'éviter les méprises. Voici nos hôtes rassurés, à leur tour les questions et les réponses du protocole nomade.

— Les tiens vont bien?

— Très bien.

— Vraiment la paix?

— La paix.

— Dieu soit loué!

Le chef de famille nous cale confortablement sur des coussins, s'assied en tailleur près du feu et s'attelle à la préparation du thé. Un de ses fils nous tend une écuelle de zrik, mélange d'eau et de lait de chamelle légèrement fermenté. Les autres courent vers les pâtures et reviennent peu après avec une chevette qu'ils égorgent, dépè-Mauritanie qui s'enfoncé comme un coin à l'intérieur du Sahara. La Land Rover cahote, grince, en sinuant à travers une succession de djebels recouverts de blocs de lave et de morceaux de boue pétrifiée, truffés de coquillages fossiles.

La nuit tombe. Le maire nous a donné un guide, mais dans le ciel noir de lourds nuages cachent les étoiles dont il se sert d'ordinaire pour trouver son cap. Nous errons au pied de montagnes hostiles.

Le chauffeur, n'osant allumer ses phares, se penche sur son volant et scrute les ténèbres. Ali, mon interprète, arme sa mitraillette. Des heures durant, la jeep tourne en rond, se perd dans des impasses, évite de justesse les formes patibulaires de gros blocs erratiques. Tout le monde est tendu. Le guide, confus, se gratte la tête, marmonne des excuses. Soudain, des talah cent et font rôtir sur la braise, tandis que mère et fille surveillent la cuisson du riz.

On nous traite avec faste, sans nous poser la moindre question, sans attarder sur l'Européen que je suis un regard qui pourrait me mettre mal à l'aise. Cette halte fut un vrai repos, sans la moindre obligation. Je me serais volontiers endormi là si Ali, pressé d'arriver à Guelta, où l'on nous attendait, n'avait décidé de rouler encore un peu.

Nuit d'attente

Avant que nous quittions sa tente, l'hôtesse nous aspergea



exclusif

Mourir pour un morceau de désert

d'eau de Cologne, conformément aux règles de l'hospitalité, et son mari, marchant avec nous jusqu'à la jeep, indiqua au chauffeur la bonne direction.

Des chameaux invisibles blâteraient au fond de l'oued avec des sifflements féroces. Les chiens se remirent à aboyer.

— Salam aleikum!
— Aleikum salam!

J'ignore le nom des pasteurs qui m'ont reçu. Je n'ai même pas le souvenir de leurs visages dissimulés dans la pénombre de la tente mal éclairée, comme ils ignorent eux aussi tout de moi. Car, selon la loi du désert, l'étranger quel qu'il soit, pour être le bienvenu, n'a qu'une phrase à dire: "Je suis en paix".

Encore deux heures de cahots

et, tout à coup, miracle, une bande d'asphalte coupe la solitude glacée des pierres.

Notre itinéraire vagabond nous a conduits sur la "nationale" qui vient de Bou Craa et d'El Aïoun. Nous aurions dû arriver à Guelta par une piste, non par cette route que les guérilleros surveillent et évitent d'emprunter la nuit.

Pour ne pas servir de cible aux vigiles du Polisario, nous décidons d'attendre le lever du jour. Le chauffeur dirige la jeep derrière une colline, coupe le contact, et un silence sidéral s'abat sur nous. Chacun se cale sur son siège. Il fait un froid de loup.

Très belle aurore. Des faisceaux lumineux percent des

nuages pourpres qui masquent le soleil. Mes compagnons sortent et se prosternent. Puis nous filons sur Guelta, où l'on arrive enfin, après avoir subi les contrôles.

(à suivre)

(Copyright Sygmagazine)

— Voir le DEVOIR du 28 février 1976

FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CYCLES SUPÉRIEURS

CERTIFICAT / DIPLÔME / MAÎTRISE / DOCTORAT

Les formulaires de demande d'admission peuvent être obtenus au secrétariat du département où l'étudiant désire s'inscrire, dans le cas de la Faculté des arts et des sciences, et dans les secrétariats respectifs, dans le cas des autres facultés.

Aménagement (Faculté)	
Architecture	343-6019
Urbanisme	343-6865
Anthropologie (Département)	343-7329
Bibliothéconomie (École)	343-6044
Chimie (Département)	343-7602
Communication (Section)	343-6039
Criminologie (École)	343-6523
Démographie (Département)	343-6610
Droit (Faculté)	343-7731
Éducation physique (Département)	343-6151
Études anciennes et modernes (Département)	343-6222
Études anglaises (Département)	343-6236
Études françaises (Département)	343-6213
Études médiévales (Institut)	343-7609

Géographie (Département)	343-6208
Géologie (Département)	343-6820
Histoire (Département)	343-6238
Histoire de l'art (Section)	343-6182
Histoire et sociopolitique des sciences (Institut)	343-7351
Informatique (Département)	343-6780
Linguistique et philologie (Département)	343-6221
Littérature comparée (Programme)	343-6609
Mathématiques (Département)	343-6743
Médecine (Faculté)	343-6300
Administration de la santé	343-6170
Nutrition	343-6398
Orthophonie et audiologie	343-6416
Santé communautaire	343-6140
Médecine dentaire (Faculté)	343-6076
Médecine vétérinaire (Faculté) (Saint-Hyacinthe)	773-8521
Musique (Faculté)	343-7764
Nursing (Faculté)	343-7486
Optométrie (École)	343-6083

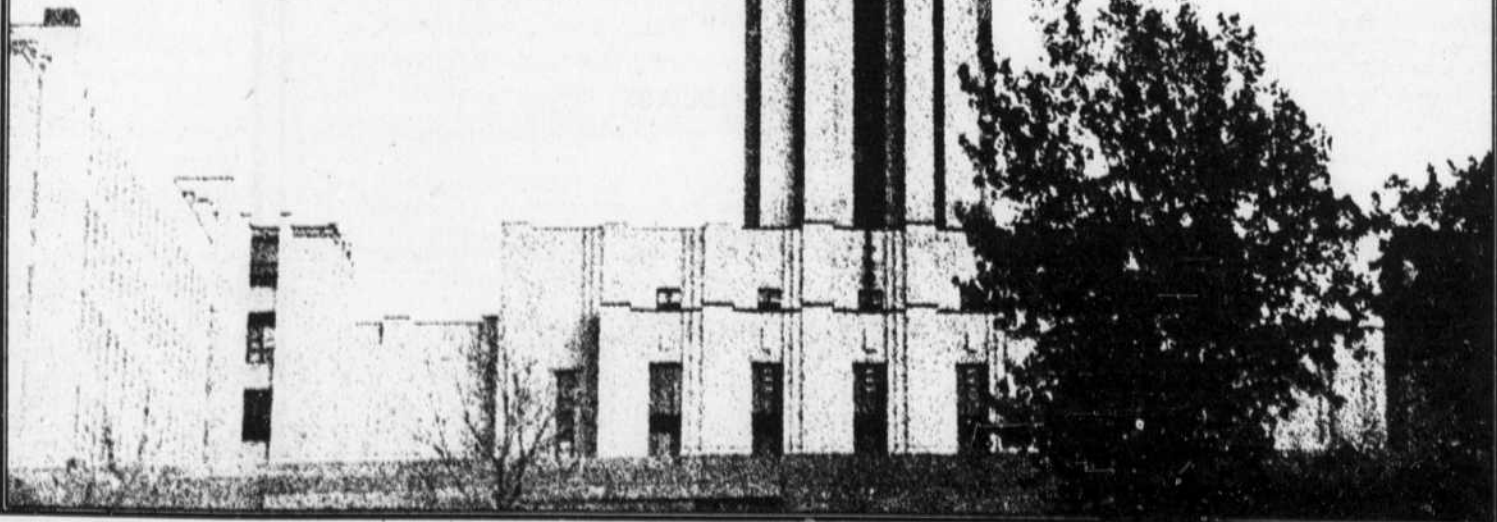
Pharmacie (Faculté)	343-6445
Philosophie (Département)	343-6464
Physique (Département)	343-6670
Psychologie (Département)	343-6489
Psycho-éducation (École)	382-2972
Relations industrielles (École)	343-6627
Sciences biologiques (Département)	343-6581
Sciences économiques (Département)	343-6540
Sciences de l'éducation (Faculté)	343-7622
Science politique (Département)	343-6579
Service social (École)	343-6597
Sociologie (Département)	343-6620
Théologie (Faculté)	343-7080
Traduction (École)	343-6221

ÉCOLES AFFILIÉES:

École polytechnique	344-4966
Écoles des Hautes Études commerciales	343-4336

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

TRIMESTRE D'AUTOMNE 1976



Les formulaires de demande d'admission aux cycles supérieurs doivent être adressés au:

Bureau du registraire (admission)
Université de Montréal
Case postale 6205-SUCCESSALE A
Montréal H3C 3T5

AVANT LE 1er AVRIL 1976



École nationale d'administration publique
Université du Québec à Montréal

MAÎTRISE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE

Étudiants à temps partiel à Montréal

L'École nationale d'administration publique en collaboration avec l'Université du Québec à Montréal, invite les professionnels des ministères et organismes des gouvernements et des organismes des réseaux de l'Éducation, des Affaires sociales et des Affaires municipales et d'autres organismes para-publics, à faire leur demande d'admission au programme de maîtrise en administration publique extensionné à Montréal.

PROGRAMME

Le programme de maîtrise en administration publique pour les étudiants à temps partiel débute en septembre 1976 et se termine à la fin de mai 1979.

Conditions d'admission:

Est admissible à ce programme le titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle qui possède au moins trois (3) années d'expérience de travail. Exceptionnellement, l'UQAM accepte des candidats qui à cause de leur compétence, remplissent des fonctions exigeant normalement le diplôme universitaire de premier cycle.

Conditions supplémentaires pour les candidats provenant de la fonction publique du Québec: avoir une expérience d'au moins quatre (4) ans dont deux (2) dans la fonction publique du Québec à la date de fermeture du concours.

Critères de sélection:

Les candidats sont choisis par voie de concours.

Un comité d'admission examine chaque candidature et oriente son choix en fonction de la scolarité antérieure, de la nature et de la variété de l'expérience acquise, des aptitudes des candidats et de leurs perspectives de carrière.

Date limite des demandes d'admission: 29 mars 1976

INSCRIPTION AU CONCOURS

Pour s'inscrire au concours, les candidats doivent

- remplir la formule prévue à cette fin;
- y joindre les documents requis;
- faire parvenir leur dossier au:

Bureau de registraire
Service de l'admission
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888,
Montréal H3C 3P8
Tél.: (514) 282-7161